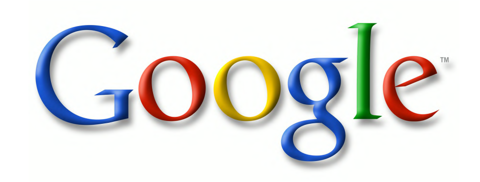
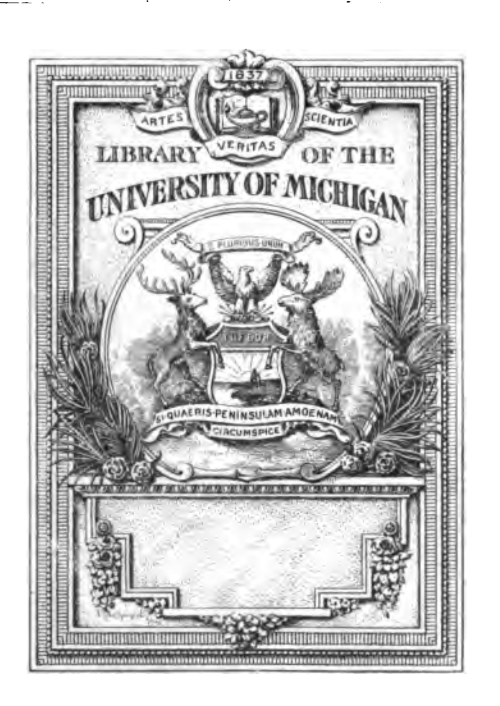



1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

109

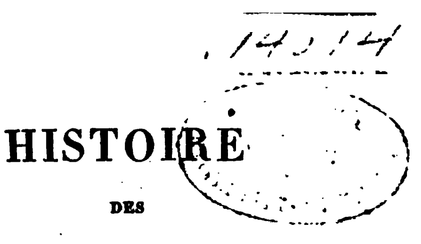
HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE.

TOME PREMIER.

IMPRIMERIE DE J. TASTU,
RUE DE VAUGIRARD, N° 36.



HISTOIRE
DES
DUCS DE BOURGOGNE
DE LA MAISON DE VALOIS.
1364—1477;

PAR

M. DE BARANTE,
PAIR DE FRANCE.

Scribitur ad narrandum non ad probandum.
QUINTILIEN.

2e Edition.

TOME PREMIER.

PHILIPPE-LE-HARDI.

A PARIS,
CHEZ LADVOCAT, LIBRAIRE
DE S. A. S. MONSEIGNEUR LE DUC DE CHARTRES,
AU PALAIS-ROYAL.

1824.

PRÉFACE.

C'est une opinion assez généralement répandue, que les historiens français n'ont pas su rendre assez attachans les récits, qu'ils ont compilés et rédigés, d'après les documens originaux et contemporains. En même temps, on trouve, avec raison, beaucoup de charme dans ces documens eux-mêmes, dans ces mémoires, simples témoignages des temps passés. L'Europe entière reconnaît que les habitudes de l'esprit français sont merveilleusement propres à ces relations animées et vivantes, où le narrateur, poussé par le besoin de se mettre lui-même en scène, y met aussi tout ce qui l'environne, et donne une physionomie dramatique aux

faits qu'il rapporte, aux personnages qu'il représente. Le caractère natif et particulier des narrateurs français, c'est encore une sorte d'allure dégagée, un ton à la fois naïf et pénétrant, qui fait ressortir du récit même, et de la couleur qu'on lui donne, une sorte de jugement, qui montre l'auteur, comme supérieur à ce qu'il raconte, et pour ainsi dire amusé du spectacle qu'il a vu. Depuis les fabliaux et les chroniques jusqu'à La Fontaine et Hamilton, toute la littérature française est empreinte de ce cachet. Notre comédie, telle que Molière l'a conçue, est même une suite de ce genre d'esprit; elle a semblé inimitable aux autres littératures, tant elle dépend intimement du caractère de la conversation et de la langue. Chaque nation est ainsi destinée à créer et à conserver un signe, qui lui appartient exclusivement, et qui se fait reconnaître, comme donné par la nature,

sans procéder d'aucune imitation étrangère ou antique. Juger et raconter à la fois; manifester tous les dons de l'imagination dans la peinture exacte de la vérité; se plaire à tout ce qui a de la vie et du mouvement; laisser au lecteur, comme à soi-même, son libre arbitre pour blâmer et approuver; allier une sorte de douce ironie à une impartiale bienveillance; tels sont les traits principaux de la narration française.

La comparaison fait mieux ressortir encore cette couleur nationale et caractéristique. Quand on lit cette suite de mémoires récemment publiés en français, sur la révolution d'Angleterre, on est frappé du manque de mouvement dans le récit; on y remarque avant tout l'intention unique et sérieuse de faire prévaloir son opinion, sans faire ressortir sa personne; de constater la raison par le sang-froid; de donner de l'autorité à son juge-

ment, en rapportant plutôt la marche des choses, que l'action des individus. Rarement on se trouve transporté sur le lieu de la scène, rarement on entend parler, et l'on voit agir les personnages. Il semble que chaque écrivain a voulu prononcer avec toute la froideur de la postérité, qu'il a craint que cette mobilité d'imagination si précieuse pour tout peindre, lui fût imputée à indifférence, et ne laissât soupçonner quelqu'incertitude dans la conviction.

De quoi nous plaignons-nous donc, si nous avons dans notre langue des récits si attachans, si le temps passé nous a légué sa peinture fidèle, et a su laisser sa trace vivante? Faut-il donc pour nous satisfaire que l'histoire soit écrite à titre d'office, par des hommes de profession littéraire, dévoués à faire des compositions artificielles? Serions-nous si contraires aux anciens, qui tenaient que le

récit des témoins oculaires et actifs des événemens, méritait seul le nom d'histoire, ainsi que l'atteste l'étymologie[1]? Répugnerions-nous aux productions spontanées de la nature, au point d'estimer mieux les combinaisons de l'artiste? Appellerions-nous exclusivement littérature les œuvres d'un métier, et refuserions-nous ce nom au langage de la réalité et de la vie? Non, il n'en est pas ainsi. Il y a véritablement quelque chose de fondé en raison dans cette habitude de considérer les mémoires originaux et les récits contemporains, comme des matériaux seulement, et de demander qu'on en compose des corps d'histoire. Lorsqu'on étudie le passé, on ne veut pas seulement se donner le plaisir passager d'un récit plus ou moins vivant; on ne lit pas le témoignage du vrai, dans le

[1] Aulugelle, liv. V, chap. XVIII.

même esprit, que les scènes plus ou moins naturelles d'un roman; on y cherche une instruction solide, une connaissance complète des choses, des leçons morales, des conseils politiques, des comparaisons avec le présent. Or, c'est ce qu'on ne rencontre pas toujours à travers le charme des narrations particulières. La connaissance des faits généraux n'est point donnée par le témoin, qui ne nous raconte que ce qu'il a fait, que ce qui s'est trouvé à portée de sa vue. Le soldat qui rapporte le récit d'un combat, saura bien dire ce qui s'est passé sous ses yeux. Nous apprendrons de lui un épisode du champ de bataille; ses impressions et son langage nous seront un indice de l'esprit et de la composition de l'armée, des mœurs du temps, de la nature de la guerre; mais il ignore et ne peut nous faire savoir le plan général de la bataille. Il s'est battu devant lui, et n'a vu ni compris le but de

tout ce qui se faisait[1]. La victoire ou la défaite est à sa connaissance; leurs causes et leurs circonstances passent sa portée.

Ainsi en est-il du plus grand nombre de nos vieux narrateurs. Simples soldats sur la scène du monde, l'intelligence de *l'ensemble* leur a manqué. De leur temps, à ce degré de la civilisation, il y avait peu d'idées générales, peu de publicité, des communications imparfaites entre les hommes. D'ailleurs est-on frappé de ce qu'on voit tous les jours? le remarque-t-on? c'est-là cependant ce qui importerait à la postérité. Il faut être hors du tableau pour bien savoir quels en sont les points saillans et caractéristiques. Le narrateur contemporain n'a pas non plus le besoin d'expliquer l'état des choses. Les lois qui régissent le pays, les mœurs de l'époque, la situation relative des individus; le point où en sont la richesse, le com-

[1] Monstrelet, dans sa Préface.

merce, l'industrie, la culture des esprits, sont autant de circonstances dont il n'a pas à se rendre compte; cependant de telles généralités, curieuses en elles-mêmes, sont souvent nécessaires pour comprendre les récits particuliers.

Ajoutons qu'aux siècles de nos aïeux, on ne savait point faire les livres; les plus simples règles de la composition n'étaient pas en pratique. Souvent un complet désordre règne dans leurs récits. Les dates sont interverties, les noms défigurés, les faits transposés ou répétés. Mal instruits de ce qui n'était pas immédiatement sous leurs yeux, ils tombent sans cesse dans de grossières erreurs. Le langage lui-même, dès qu'il remonte à quatre siècles, bien qu'il soit un attrait de plus lorsqu'on en a pris la facile habitude, est un obstacle pour le commun des lecteurs. Bref, il faut une sorte de soin et d'étude pour sentir le charme des mémoires et des

chroniques, et pour en retirer l'instruction historique.

Il est donc simple que des hommes de mérite et de talent se soient donné la tâche d'extraire de ces matériaux des récits suivis et complets, des exposés méthodiques de l'état de la société, et de présenter explicitement au public des jugemens moraux et politiques sur les faits, ainsi vérifiés, déduits et classés. De telles recherches sont encore de l'histoire; elles ont, à juste titre, honoré plus d'un écrivain. Mais en se livrant à ce travail, la plupart ont cessé d'être narrateurs. Lorsqu'ils ont embrassé un long espace de temps, lorsqu'ils ont formé la vaste entreprise de présenter de suite les annales d'une nation, les détails qui donnent la vie à l'histoire ont disparu; les personnages se sont effacés; l'auteur a pris la place du récit. Tantôt il nous expose l'emploi qu'il a fait des matériaux originaux;

il discute la confiance qu'on doit accorder à chacun; il nous fait part de ses doutes et de ses incertitudes; il intercalle de longs fragmens, qui lui semblent d'une intéressante naïveté. Il n'est plus alors un historien, c'est un érudit qui disserte avec plus ou moins de sagacité les témoignages contemporains. D'autres fois, il suspend tout récit, et nous déroule le tableau des mœurs d'une époque, l'état des esprits, le progrès des lumières, l'ensemble et les détails de la législation, la composition de la société, les ressorts publics ou cachés du pouvoir. Pour lors, nous entrons dans un ordre d'idées du plus grand et du plus sérieux intérêt; nous recueillons les plus hautes leçons de l'histoire; dans cette sphère toute la pénétration de l'esprit, toute la puissance du génie se sont souvent déployées. Mais pour y monter, il a fallu abandonner la narration. On peut avoir pour but spé-

cial de juger les faits, mais lorsqu'on veut les faire connaître, il est essentiel de conserver l'unité de composition, qui, seule, attire et retient l'attention du lecteur. En vain ces investigations morales et politiques empruntent la rapidité facile, la clarté et la rectitude de jugement, qui distinguent Voltaire, quand il n'est pas entraîné par ses préjugés frivoles; en vain se font-elles remarquer par la sévère impartialité et le sens profond de Hume, rien n'a frappé l'imagination, rien ne reste dans la mémoire qu'une opinion sur les choses du temps passé, mais non pas cette connaissance intime de ce qu'on a vu vivre, de ce qu'on a entendu parler, mais non point ces souvenirs animés, qu'imprime en notre esprit une sorte de sympathie avec les actions, les paroles et les sentimens des êtres humains. De telle sorte que les héros fictifs de l'épopée, du drame ou du

roman sont souvent plus vivans à nos yeux, que les personnages réels de l'histoire.

Il y a même quelquefois dans ces jugemens, tels éminens qu'ils puissent être, une sorte d'inexactitude habituelle. Se plaçant, pour prononcer sur le temps passé, dans le point de vue du temps actuel, l'écrivain ne peut pas toujours apprécier, avec justice, les actions, ni les hommes. Il les rapporte à une échelle morale, qui n'était point la leur; les faits n'étant pas mis sous nos yeux avec toutes leurs circonstances, nous nous étonnons de ce qui était simple; nous attribuons à l'individu ce qui était de son temps; nous nous indignons contre un acte qui se présente à nos yeux comme isolé et entièrement libre, tandis qu'il était conforme aux mœurs d'un peuple, et amené par le train ordinaire des choses.

Lors même qu'avec beaucoup de sa-

voir et un grand esprit de justesse, on rend compte de tout l'esprit d'un temps, il ne s'ensuit pas qu'on le fasse bien concevoir. Par cela même qu'on s'occupe surtout de le juger, de le traduire au tribunal d'un autre siècle, le récit s'empreint d'une couleur qui n'est point conforme au sujet; on s'adresse à la critique et à l'esprit d'examen plus qu'à l'imagination. Il faut, au contraire, que l'historien se complaise à peindre plus qu'à analyser; sans cela les faits se dessèchent sous sa plume; il semble les dédaigner, tant il est pressé d'en tirer la conclusion, et de les classer sous un point de vue général. Il remplace l'aspect riant et pittoresque d'une contrée par les lignes exactes de la carte géographique; vous connaissez peut-être mieux la disposition et la conformation du pays; et pourtant vous n'en avez aucune idée.

D'autre part, lorsqu'on cherche à faire

connaître l'état social, la législation, les moyens de pouvoir, les droits et les devoirs des hommes d'autrefois, on peut se trouver entraîné à introduire dans l'esprit une notion fausse. La forme même, dans laquelle on expose le résultat des recherches, donne à tout une apparence de système et de régularité. On présente comme un ensemble légal, comme des institutions bien ordonnées, ce qui, dans la réalité, n'était qu'une sorte d'esprit général, de caractère commun, qui se retrouvait au milieu du désordre. Les tendances résultant de la nécessité sont données pour les prévoyances des législateurs, pour les habiletés des hommes d'État. Tout prend une forme exacte et déterminée; le lecteur, trompé par nos habitudes d'aujourd'hui, voit une constitution sociale, dans un chaos qui commençait à peine à se débrouiller; ce qui était passager lui semble fixe, ce qui

était accidentel lui semble accoutumé. Les débris épars et incohérens des temps antérieurs, lui sont donnés comme preuves d'origines et de filiations légales. Les tentatives essayées pour établir un peu d'ordre et de justice dans une société ravagée par le droit de la force, les efforts pour sortir de l'abîme où avait été engloutie toute civilisation, sont convertis en un régime revêtu de la sanction des temps et des souvenirs, et qui pouvait suffire au bien-être, à la morale et à la dignité des générations contemporaines. C'est de la sorte qu'a pu se créer, sous le nom de féodalité, l'idéal de la constitution sociale du moyen âge; de même qu'on a créé, sous le nom de chevalerie, la perfection imaginaire de son caractère moral.

Lorsque l'histoire est tombée aux mains des écrivains médiocres, elle a été encore bien autrement défigurée sous leur plume: non-seulement les considérations géné-

rales ont été présentées dans un esprit de système, et les faits commentés sans nulle intelligence du temps passé : non-seulement tout a pris un aspect régulier et arrêté ; mais le récit lui-même a été transporté dans un autre temps. Ce sont nos mœurs, nos idées, nos sentimens, qui se sont introduits dans les événemens d'autrefois ; ou plutôt l'histoire s'est trouvée soumise à une sorte de costume théâtral, à ce ton pompeux et convenu qu'on reproche aux tragédies du second ordre. Tous les rois, revêtus de majesté officielle, ont semblé entourés d'une étiquette, qui imposait à leurs historiens eux-mêmes. N'osant point les peindre dans la naïveté de la vie, à peine les historiens se sont-ils risqués, parmi les excuses et les précautions oratoires, à porter sur eux quelques jugemens rédigés en lieux communs. Autour de ces trônes, dont on faisait le centre de l'histoire, une

cour, cortége obligé, paraissait toujours se ranger. Toutes les relations sociales s'enflaient ainsi d'une solennité factice; et de même que nous avions des traductions des historiens antiques toutes pleines de princes, de princesses, d'officiers et de *gentilshommes*; de même la rudesse féodale était traduite en une romanesque chevalerie. Ainsi les passions indomptées, la rapacité, la violence, la haine et cet insatiable besoin de mouvement physique qu'éprouvaient des hommes dénués de jouissances morales, contrastaient avec ces personnages dépouillés de toute vérité. Une sorte de discordance choquante entre les actes et ceux qui les commettaient, donnait au récit un aspect faux et inexplicable. Alors, que de dissertations, que d'hypothèses, que de recherches pour faire comprendre précisément tout ce que les temps passés ont de saillant et de caractéristique! que de volumes

accumulés pour nous faire concevoir comment une jeune bergère, persuadée de sa mission divine, a pu la persuader à la France qu'elle a sauvée, à l'Angleterre qu'elle a vaincue! que de pages écrites pour excuser le dauphin du meurtre de Montereau, ou pour expliquer des événemens conformes en tout à l'esprit du temps! Tandis qu'en laissant les faits sur leur véritable théâtre, en nous faisant vivre au milieu de toutes les circonstances qui les entouraient, notre imagination se représenterait naturellement les choses; et certes, ce serait sans y rien perdre; car devenus contemporains du quinzième siècle, ce n'est pas de merveilleux que nous manquerions.

Les actions étant donc, pour ainsi dire, détachées de leur base, les caractères ont dû perdre de même leur vérité. Au lieu de conserver leur vivante mobilité, de manifester les contradictions de la nature

humaine, les influences de l'époque, l'absence de tout frein, l'éclipse de toutes lumières, ils sont aussi entrés dans des cadres de convention. Les uns ont été condamnés par l'écrivain à une invariable cruauté, à une perversité perpétuelle; *il a épuisé* sur eux les trésors de la trahison et de la sombre politique; les chargeant de toute la violence et du déréglement de leur temps, il en a fait les boucs émissaires de l'histoire. Puis il a eu ses héros de prédilection, qui n'étaient rien que générosité, courtoisie, désintéressement, et anticipaient sur la mansuétude de nos temps de civilisation.

Ajoutons à ces défauts littéraires un vice presqu'aussi commun, et qui s'y rapporte parfaitement, c'est l'esprit de servilité, qui a transformé long-temps presque tous nos écrivains historiques en historiographes officiels. « Je ne sais, dit l'abbé de Mably, si je me

trompe, mais il me semble que c'est à la lâcheté avec laquelle la plupart des historiens modernes trahissent, par flatterie, leur conscience, qu'on doit l'insipidité dégoûtante de leurs ouvrages [1]. »

Les contemporains, tout respectueux qu'ils étaient pour la puissance ecclésiastique et civile, ne tombaient point dans cette honteuse adulation : leur naïveté les en préservait. Le langage n'avait point acquis ces nuances infinies, sous lesquelles la vérité peut se déguiser en mensonge. D'ailleurs, précisément lorsque le pouvoir n'est point contesté, lorsqu'il conserve son prestige, lorsqu'il porte aux yeux de tous la plénitude d'un caractère sacré, on peut, à la fois, le révérer et le juger. Le blâme alors n'a rien de profond, ni de dangereux. L'autorité n'en conçoit pas d'inquiétude; elle peut ne s'en point offenser; de son côté, le sujet obéis-

[1] De la manière d'écrire l'histoire.

sant fait, en sûreté de conscience, ses plaintes et ses remontrances. Plus tard, les idées sont devenues plus générales, les hommes ont communiqué davantage entre eux, beaucoup de conséquences ont été successivement déduites les *unes* des autres, alors chacun devient *plus* avisé; on voit mieux la portée des jugemens et des discours; on sait où mène une première atteinte; dans cet état des esprits, moins il y a de droits reconnus, moins on sera admis à en réclamer; car, au lieu d'en demander un, l'on en viendrait à désirer ce qui les assure tous. Les habiletés de la civilisation se font voir dans les exigences du pouvoir, et dans la servilité de cette foule qu'il entraîne toujours à sa suite. Ainsi, par une pente involontaire, par une opinion falsifiée à sa source même, nos écrivains avaient mis en oubli les élémens de liberté publique, les droits acquis ou réclamés, les progrès du pou-

voir absolu, les tentatives de généreuse résistance. Les uns ont cherché le succès populaire en sacrifiant sans mesure et sans discernement l'aristocratie féodale à l'autorité royale. Les autres ont contesté les titres que la magistrature avait au pouvoir politique, et ont trouvé irrégulier que, dans l'absence de tout autre organe légal, les exécuteurs des lois aient osé quelquefois demander qu'elles fussent justes. Quelques-uns, et Voltaire tout le premier, n'ont voulu de garanties pour les peuples que la douceur des mœurs et la faiblesse des croyances; ils ont cherché la liberté par une voie qui conduit au despotisme. L'autorité royale a constamment été invoquée par tous, comme une Providence suprême; alors il était simple qu'elle devînt un objet d'hommage plutôt qu'un sujet d'observation. Mézeray est le dernier historien dont le langage ait conservé quelque franchise;

malgré son peu de savoir et l'absence de toutes recherches, on lui sait gré de cette vieille tradition française. Vers la fin du dernier siècle, d'autres, asservis par une autre préoccupation, sont tombés dans le ton satirique et déclamatoire. L'histoire a été pour eux une allusion perpétuelle. Ils l'ont rendue dépositaire de leurs aversions actuelles; la peinture et le jugement du passé ont pris une amertume toute relative au temps présent.

Ainsi enveloppée et confondue avec les systèmes de politique, avec la pompe du théâtre, avec la mauvaise foi ou les ménagemens d'un humble respect pour la puissance, l'histoire s'est vue condamnée à une dignité factice. La représentation fidèle de la vérité, ou, pour mieux parler, la vive impression que produit sur notre esprit le spectacle des faits, lui a été comme interdite. Nous en sommes venus à ce

point qu'un homme de talent [1] a pu dire que la narration froide, brève et austère de l'historien ne pouvait suffire à notre curiosité exigeante, et que comme il nous fallait plus de mouvement et plus de détails, comme nous voulions non-seulement apprendre, mais voir et écouter, le cadre d'un roman comportait plus de vérité que le plan d'une histoire.

On a vu même l'illustre historien des républiques italiennes, M. de Sismondi, lui qui le premier a su dépouiller les commencemens de notre histoire des fausses couleurs dont elle avait toujours été revêtue, recourir à une fable romanesque, pour nous faire connaître les mœurs d'une époque qu'il venait de raconter [2].

L'antiquité avait de bien autres idées sur l'histoire, ainsi l'attestent les monumens qu'elle nous a laissés; et Quintilien,

1 M. de Salvandy, Préface de l'Espagne.

2 Julia Sévère ou l'an 496.

faisant succéder le précepte à l'exemple, ne se lasse point de répéter que l'histoire doit se garder de toutes les formes et de tous les procédés de l'orateur. Tantôt il dit que son allure doit être rapide, et ne point s'arrêter aux phrases d'un *effet périodique* et calculé; tantôt qu'elle doit couler d'un cours doux et continu, et s'inquiéter, plus du cercle qu'elle a à parcourir et du tissu de son récit, que d'un langage nombreux, coupé par d'habiles repos et soutenu par d'industrieuses combinaisons de mots. Ailleurs il en permet la lecture à l'orateur, qui pourra s'y nourrir d'une substance facile et agréable; mais il rappelle avec soin que ce qui est charme dans l'histoire serait défaut dans l'orateur; car, dit-il, et par là nous voyons en même temps combien la poésie, même chez les Latins, était vraie et naturelle; « car l'histoire est voisine de la poésie; c'est une sorte de versification

libre : elle doit raconter et non pas démontrer. » Ce n'est pas, suivant lui, une œuvre destinée à exercer une action réelle pour un intérêt positif. Elle n'a pas à livrer un combat sur l'heure même; c'est à la postérité qu'elle parle. Elle cherche la renommée, dans l'avenir, et non pas à atteindre un but donné et actuel. Son langage doit donc être facile, un ton ambitieux ne doit pas apporter l'ennui dans ses narrations. Lucien, dans son Traité de la manière d'écrire l'histoire, raille aussi les auteurs contemporains, dont le style pompeux signalait la décadence des lettres.

C'est que le récit était alors le principal caractère de l'histoire. Sa parenté avec la poésie vient de ce qu'elles s'adressent toutes deux à l'imagination; l'une peut se livrer davantage à la vérité des impressions, l'autre est tenue de se conformer plus étroitement à la vérité positive des faits. Et lorsque, dans

les premiers âges, l'observation des faits ne s'est point encore séparée des prestiges et des illusions d'une poétique ignorance, lorsqu'en même temps le langage métrique n'est encore que l'expression harmonieuse, mais toute sincère de *la réalité* telle qu'on la voit; alors l'histoire et la poésie vont se confondre dans l'épopée.

Mais quand le langage démonstratif de la philosophie et les mouvemens oratoires, seraient interdits à l'histoire, elle ne se trouverait pas rangée au nombre des arts frivoles. L'ame de l'homme peut être envisagée sous des aspects divers, mais elle ne perd point son unité, on arrive au centre par toutes les routes. L'éloquence demande à l'imagination de lui prêter son charme. La philosophie s'est plus d'une fois élevée sur les ailes de la poésie. Les pensées profondes, les sentimens sérieux parlent souvent le langage des

beaux-arts. Quel serait le pouvoir de la raison, si elle était inhabile à émouvoir; et quelle conviction serait démontrée, si elle ne faisait point battre le cœur! C'est ainsi que ces historiens antiques, les Hérodote, les Thucydide qui, selon Cicéron [1], ne se sont occupés d'aucun artifice de composition, ont éveillé plus de sentimens, inspiré plus d'opinions, donné plus de grandes leçons, que tous nos écrivains modernes. Ils ont laissé la vie dans leurs écrits, et par-là nous en apprenons plus que par toutes les dissertations et tous les jugemens.

Tous, à la vérité, n'ont pas été de simples narrateurs. Chacun a empreint de son propre génie, l'histoire qu'il a racontée. Hérodote, dans sa naïveté presqu'épique, ne nous a inspiré d'intérêt que par la simple succession des événemens; il répète la destinée des anciens peuples,

[1] *Ciceron. de oratore.*

comme il l'avait vue ou apprise. Il avait pris plaisir aux récits des prêtres d'Egypte. Tels ils l'avaient charmé, tels il nous les rapporte.

Thucydide et Xénophon ont écrit comme des citoyens et des guerriers. Ils ont *recueilli* avec gravité les leçons sévères *de l'histoire*, auxquelles ils avaient eux-mêmes assisté.

Plutarque, à travers une philosophie incertaine et pleine de doute, dans un temps de décadence et de servitude, a reporté avec charme son imagination vers les hommes des temps anciens; il s'est plu aux détails de leur vie publique ou privée. On le voit se distraire sans amertume et avec bienveillance, du présent par le passé.

Tite-Live a été, en connaissance de cause, ce qu'Hérodote avait été involontairement. Il a aimé les vieux récits qui plaisaient à son imagination, sans obte-

nir sa croyance. Tout s'anime sous sa plume; il pourrait douter, il pourrait juger, on le voit bien, mais il préfère raconter.

Toutefois ce qui est commun à tous, même à ce Salluste qui cachait les chagrins de l'ambition trompée sous le voile d'une philosophie amère et découragée, c'est le talent du récit. Tous en ont fait ou le but ou le moyen de leurs compositions. Tous l'ont présenté avec naïveté ou avec l'inspiration d'un sentiment vif et profond. S'ils ont une opinion, un jugement à faire prévaloir, une moralité à faire ressortir, on en retrouve la couleur dans leurs narrations; que les faits se déroulent devant eux seulement comme un spectacle, ou bien qu'ils cherchent à les approfondir, à y puiser la connaissance de l'homme et des peuples, ils savent toujours nous les faire voir, tels qu'ils ont apparu à leurs propres yeux. Ils ont étudié le vrai, ils l'ont senti; et le copier,

c'est pour eux une œuvre de l'imagination.

Tacite lui-même, qui plus qu'aucun autre a contribué à élever et à fortifier la pensée humaine, lui dont les paroles converseront éternellement avec les nobles ames que flétrit le despotisme; lui, qui semble s'être donné la seule consolation qu'admettent la tyrannie et la bassesse, le plaisir de les connaître et de les mépriser; cherchez quel est son secret, par quels moyens il parvient à de tels effets; comment il persuade ses opinions, comment il démontre ou les causes générales, ou les motifs particuliers. Il raconte et, en témoignage de son jugement, produit devant nous les scènes ou les personnages. Les voilà sous nos yeux! notre esprit peut recueillir et s'approprier des jugemens profonds, des réflexions fécondes, et ce sont des images qui ont passé vivantes devant nous! Est-ce un philosophe qui nous

a professé ses graves enseignemens ? est-ce un politique qui a exposé devant nous les ressorts du gouvernement ? est-ce un orateur qui a porté une solennelle accusation contre Tibère ou Séjan ? Non ; pour parler avec Racine [1], c'est le plus grand peintre de l'antiquité.

Peut-être l'époque où nous vivons est-elle destinée à remettre la narration en honneur ? Jamais la curiosité ne s'est portée plus avidement vers les connaissances historiques. Nous avons vécu depuis plus de trente années, dans un monde agité par tant d'événemens prodigieux et divers ; les peuples, les lois, les trônes, ont tellement roulé sous nos yeux ; l'avenir, même prochain, semble chargé de la solution de si grandes questions, que le premier emploi du loisir et de la réflexion a été l'étude de l'histoire. Comme l'existence de chacun, tel grand ou tel

1 Préface de Britannicus.

petit qu'il soit, est venue se rattacher immédiatement aux vicissitudes de la destinée commune; comme la vie, la fortune, l'honneur, la vanité, l'emploi de soi-même, les opinions peut-être, en un mot, la situation tout entière du citoyen a *dépendu* et dépend encore des *événemens* généraux de son pays, ou même du monde, l'observation a dû prendre pour but presque unique l'histoire des nations. Là, s'est dirigée la philosophie; car quelles causes et quels effets peuvent être plus dignes d'être recherchés à leur source? La poésie elle-même ne peut plus être écoutée, lorsqu'elle ne parle pas de ce qui offre tant de merveilles, de ce qui excite tant d'émotions. Le drame ne semble plus destiné qu'à reproduire les scènes de l'histoire. Le roman, ce genre autrefois frivole, et que la peinture des grandes passions avait rendu si éloquent, a été absorbé par l'intérêt historique. On lui a

demandé, non plus de raconter les aventures des individus, mais de les montrer, comme témoignages vrais et animés, d'un pays, d'une époque, d'une opinion. On a voulu qu'il nous servît à connaître la vie privée d'un peuple; ne forme-t-elle pas toujours les mémoires secrets de sa vie publique?

Une telle disposition des esprits doit encourager à écrire l'histoire; mais aujourd'hui ce ne sont plus des systèmes et des jugemens qu'on attend de celui qui voudra essayer cette tâche. Nous vivons dans un temps de doute; les opinions absolues ont été ébranlées; elles s'agitent encore, plus par souvenir que par chaleur réelle; mais au fond, personne ne les croit plus assez pour leur faire des sacrifices, et le besoin de se composer des convictions nouvelles, est plus grand que le besoin de défendre celles qu'on a l'air de conserver. D'ailleurs les mouve-

mens qui agitent les races civilisées ont été soumis à une telle publicité de révélation et d'examen ; tout est si bien avoué ou dévoilé; les questions sont si nettement posées, qu'on ne peut espérer de détacher personne de professions de foi *adoptées* volontairement et en *connaissance* de cause. Ce n'est point par la raison qu'on y tient : on les conserve, en sachant bien leurs côtés faibles, et l'habitude, les affections, l'amour-propre, l'intérêt servent de liens, au défaut de persuasion véritable. Le passé, sans doute, est moins connu; il est obscurci par beaucoup de systèmes et de préjugés : on pourrait essayer de les combattre ou de les détruire pour en proposer d'autres. Cependant suivre l'exemple de la plupart des écrivains historiques, et demander encore aux siècles précédens des argumens pour fortifier telle ou telle vue politique, ne serait un moyen

de persuader qui que ce soit ; ce serait seulement exciter la méfiance du lecteur ; et qui pis est, lui apporter l'ennui. On est las de voir l'histoire, comme un sophiste docile et gagé, se prêter à toutes les preuves que chacun en veut tirer. Ce qu'on veut d'elle, ce sont des faits. De même qu'on observe, dans ses détails, dans ses mouvemens, ce grand drame, dont nous sommes tous acteurs et témoins ; de même on veut connaître ce qu'était avant nous l'existence des peuples et des individus. On exige qu'ils soient évoqués et ramenés vivans sous nos yeux : chacun en tirera ensuite tel jugement qu'il lui plaira, ou même ne songera point à en faire résulter aucune opinion précise. Car il n'y a rien de si impartial que l'imagination, elle n'a nul besoin de conclure ; il lui suffit qu'un tableau de la vérité soit venu se retracer devant elle.

Tel est le plan que j'ai essayé de suivre, en écrivant l'Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois. Dès longtemps la période qu'embrassent les quatre règnes de cette dynastie, m'a semblé du plus grand intérêt. J'ai cru trouver ainsi un moyen de circonscrire et de détacher de nos longues annales, une des époques les plus fécondes en événemens et en résultats. En la rapportant aux progrès successifs et à la chute de la vaste et éclatante domination des princes de Bourgogne, le cercle du récit se trouve renfermé dans des limites précises. Le sujet prend une sorte d'unité qu'il n'aurait pas, si je l'avais traité à titre d'histoire générale. Ainsi que le dit Brantôme : « Je crois qu'il ne fut jamais quatre plus grands ducs, les uns après les autres, comme furent ces quatre ducs de Bourgogne. » Le premier, Philippe-le-Hardi, commença à établir la puissance bourgui-

gnone et gouverna la France durant plus de vingt ans. Le second, Jean-sans-Peur, pour conserver sur le royaume le pouvoir qu'avait eu son père, commit un des crimes les plus éclatans de l'histoire moderne; par-là il forma de sanglantes factions, et alluma une guerre civile, la plus cruelle peut-être, qui ait jamais souillé notre sol. Succombant sous un crime semblable, sa mort livra la France aux Anglais. Philippe-le-Bon, son successeur, se vit l'arbitre entre la France et l'Angleterre; le sort de la monarchie sembla dépendre de lui. Son règne, long et prospère, s'est signalé par le faste et la majesté, dont commença à s'investir le pouvoir souverain, et par la perte des libertés de la Flandre, de ce pays jusqu'alors le plus riche et le plus libre de l'Europe. Enfin, le règne de Charles-le-Téméraire offre le spectacle continuel de sa lutte avec Louis XI, le triomphe de

l'habileté sur la violence, le commencement d'une politique plus éclairée, et l'ambition mieux conseillée des princes, qui, devenus maîtres absolus de leurs sujets, font tourner au profit de leurs desseins, les progrès nouveaux de la civilisation et du bon ordre. C'était un avantage que de rattacher de la sorte le récit de chaque époque à un grand personnage; l'intérêt en devient plus direct et plus vif; les événemens se classent mieux; c'est comme un fil conducteur qui guide à travers la foule confuse des faits. On objectera peut-être que pour écrire l'histoire de Bourgogne il n'était pas absolument nécessaire d'entrer avec autant de détails dans les affaires de France; mais la liaison est intime. Aucun événement important dans le royaume n'a été sans influence immédiate sur la fortune de cette branche de la maison royale. D'ailleurs, comme je l'ai dit, ce

que j'ai voulu surtout, c'est présenter une peinture fidèle d'un des siècles de notre histoire, et je devais me garder d'omettre rien de ce qui le caractérise. C'est à moi de me faire excuser en présentant une narration, qui ne soit jamais dénuée de suite, ni d'intérêt.

C'est, je l'avoue, ce que je me suis proposé avant tout. Charmé des récits contemporains, j'ai cru qu'il n'était pas impossible de reproduire les impressions que j'en avais reçues, et la signification que je leur avais trouvée. J'ai tenté de restituer, à l'histoire elle-même, l'attrait que le roman historique lui a emprunté. Elle doit être, avant tout, exacte et sérieuse, mais il m'a semblé qu'elle pouvait être, en même temps, vraie et vivante. De ces chroniques naïves, de ces documens originaux, j'ai tâché de composer une narration suivie, complète, exacte, qui leur em-

pruntât l'intérêt dont ils sont animés, et suppléât à ce qui leur manque. Je n'ai point tâché d'imiter leur langage; c'eût été une affectation et une recherche de mauvais goût; mais pénétrant dans leur esprit, je me suis efforcé de re*produire* leur couleur. Ce qui pouvait le *plus* y contribuer, c'était de faire disparaître entièrement la trace de mon propre travail, de ne montrer en rien l'écrivain de notre temps. Je n'ai donc mêlé d'aucune réflexion, d'aucun jugement les événemens que je raconte. Ainsi que je l'ai dit plus haut, le dégoût du public pour les opinions, sa méfiance pour toute tendance vers un but, m'ont encouragé à ne point faire des événemens le support de mes pensées. Ce sont les jugemens, ce sont les expressions des contemporains qu'il fallait exprimer; c'est en voyant ce qu'ils éprouvaient, c'est en apercevant l'effet que les actions produisaient sur

leur propre théâtre, qu'on peut se faire une idée juste du temps passé. Après la loi première que je me suis imposée, de donner de l'intérêt au récit des faits, je n'ai rien souhaité autant que de représenter l'opinion publique, ses vicissitudes, ses progrès, son influence. Cette étude, où je devais bien me garder de me livrer à aucune supposition, où tout a dû être scrupuleusement puisé dans les contemporains, m'a semblé surtout profitable; elle fait rentrer dans l'histoire, son mobile le plus puissant, et, si l'on peut ainsi parler, son principal personnage. Plus on examine de près le cours des choses politiques, plus on voit s'amoindrir l'action des causes particulières, au point de ne paraître plus que les signes ou les moyens des causes générales. On demeure convaincu, avec une sorte de satisfaction, que même dans ces temps barbares où régnait la force, où l'iné-

galité entre les droits que les hommes ont à la justice était une croyance admise de tous; dans ces temps où les communications entre les citoyens d'une même patrie étaient si imparfaites, la pensée et la voix du peuple exerçaient déjà un immense pouvoir. On remarque comment la plus extrême violence éprouvait le besoin de se faire autoriser de l'approbation publique, et la recherchait par l'hypocrisie et le mensonge. Ce que je pense de ce qui se faisait, il y a quatre cents ans, importe peu; ce qu'on en pensait alors, voilà ce qui peut surtout y reporter notre imagination. Pas une des opinions exprimées sur les hommes, ou sur les faits, n'est donc tirée d'ailleurs que des sources où j'ai puisé. A plus forte raison, j'ai dû m'interdire de supposer les discours directs. Toutes les fois que je les ai trouvés dans les écrivains contemporains, et qu'ils ont pu venir naturelle-

ment dans le récit, j'ai saisi avec empressement ce moyen dramatique de faire connaître le caractère des personnages et l'esprit du temps. Rien, assurément, n'a plus de charme; toutefois le langage simple que j'ai adopté, l'absence complète de tout artifice de rhéteur, tant recommandée par Quintilien, et, ce me semble, par le bon goût, ne me permettaient rien de plus que de copier en ceci les chroniqueurs du temps passé. Je sais bien qu'ils rapportent, sans doute, des discours et des conversations qui n'ont pas été réellement tenus; mais racontés par eux, ils n'en portent pas moins l'empreinte de l'époque dont je voulais donner l'idée. En inventer qui auraient eu la pompe d'un style académique, ou même le ton soutenu d'un discours du temps présent, c'eût été rompre l'unité de langage que je voulais conserver. En composer dans le goût naïf des vieux siècles, eût été un

travail puéril; d'ailleurs ce que je devais surtout éviter, c'était la couleur romanesque.

Puisque je me proposais d'exciter l'intérêt, et de rendre le récit attachant; puisque pour n'en point troubler le cours j'en écartais toute discussion sur la vérité des faits, sur le plus ou moins de foi à ajouter aux témoignages; puisque j'en effaçais les résumés généraux et statistiques; puisque je m'abstenais de tout jugement et de toute réflexion, il fallait, sous peine de devenir un frivole romancier, apporter l'exactitude la plus consciencieuse dans mon travail. J'ai fait disparaître soigneusement l'échafaudage, mais la construction doit être en état de soutenir l'examen le plus attentif et le plus rigoureux. Je pourrais, si j'y voyais la moindre utilité, justifier le choix que j'ai fait de telle ou telle version, la confiance que j'ai accordée dans telle ou telle cir-

constance à un document plutôt qu'à un autre, les motifs et le degré de vraisemblance que j'ai trouvés à un témoignage, de préférence à l'autre; je devais surtout me défendre du penchant, qui aurait pu me porter à préférer toujours l'aspect le plus intéressant et le plus dramatique. Par bonheur lorsqu'on a goût à la vérité, tout naturellement on trouve qu'elle agit d'autant plus sur l'imagination, qu'elle est plus scrupuleusement observée, et l'on s'offense, comme d'un manque d'harmonie, des inventions qu'on tenterait d'y mêler, des altérations qu'on lui ferait subir. Sans doute je n'ai pu faire de mon travail un tissu de citations textuelles. Il a fallu lui donner de l'ensemble et de l'unité. Les matériaux, dont j'indique que je me suis servi, ont quelquefois besoin d'être examinés de suite pour y retrouver les traits épars, dont j'ai essayé de former un tableau. Mais du moins rien n'a été

dénaturé, ni détourné de son vrai sens.

Le guide le plus sûr, celui qui m'a fait rectifier le plus d'erreurs, c'est l'étude minutieuse des dates. Ce n'est pas un travail difficile, mais il exige beaucoup de soin. Durant l'époque, dont je fais le tableau, l'*année* civile commençait à Pâques, et *le* premier jour de l'an avait ainsi une date mobile. Les écrivains les plus exacts se trompent souvent en rapportant leurs récits à notre calendrier actuel. A moins d'une attention soutenue, on oublie sans cesse que le mois de décembre précédait le mois de janvier, et qu'une partie des mois de mars ou d'avril appartenait tantôt à une année, tantôt à l'autre. Quelques distractions ont pu m'échapper; mais étant venu après d'autres écrivains, j'ai pu facilement rectifier les leurs, en recommençant les mêmes recherches. Constamment, avant d'écrire, j'ai eu soin de me faire la table chronologique des moin-

dres circonstances du récit. L'histoire de Bourgogne des Bénédictins, et ses nombreuses preuves, m'ont été particulièrement utiles pour ce travail; cependant le quatrième volume, qui est d'une autre main que les premiers, est rempli des plus singulières erreurs de date.

J'ai, autant que cela m'a été possible, inséré et encadré, dans la narration, les actes officiels et les pièces de chancellerie. Nul détail n'est, à mon gré, plus instructif, ni plus intéressant. Les mœurs et la couleur du temps s'y montrent en action. M. de Buffon, lorsqu'on voulait lui faire connaître quelqu'un, disait: « Montrez-moi ses papiers. » Cela est vrai, à plus forte raison, lorsqu'il s'agit d'un pays ou d'une époque. Par-là on entre dans leurs affaires, on se mêle à la réalité; il n'y a plus d'historien, ni d'auteur; c'est le vrai, qui s'offre lui-même aux regards de l'observateur. Non pas qu'il soit à dire

pour cela que les publications faites, en ces temps-là, par les gouverneurs des nations, fussent plus sincères qu'elles ne l'ont été depuis. Mais on apprend beaucoup en voyant sous quel aspect la force veut se montrer, quels prétextes prend l'injustice, quels ménagemens elle croit devoir à l'opinion, quels sophismes elle emploie; ou bien quels droits réclame l'opprimé, quels griefs il allègue; et encore quels motifs proclame la sédition, quelles prétentions elle produit. En un mot, pour qui sait y lire, peu de documens indiquent mieux la vérité que les mensonges officiels.

En outre, ce genre de renseignemens supplée aux examens et aux recherches explicites des historiens modernes. A ce moyen, l'on peut voir, non pas seulement par un exposé systématique, mais en œuvre et dans leur propre mouvement, le mécanisme de l'administra-

tion, l'ensemble des lois, l'action des tribunaux, les droits des classes diverses d'individus, sans que pour cela le récit soit interrompu; il suffit qu'il soit plus exact et plus détaillé. L'on connaît ainsi tout l'état social; et comme nous l'avons dit plus haut, l'idée qu'on s'en forme est plus juste, que lorsqu'on lui suppose une régularité qui appartient au travail de l'auteur, bien plus qu'aux époques désordonnées, où rien n'avait un caractère fixe ni légal.

Par exemple, le traité que Philippe-le-Hardi conclut avec les villes de Flandre, lorsqu'il voulut mettre un terme à de longues et sanglantes guerres, nous apprend en quoi consistaient les libertés communales; et les conditions que Jean-sans-Peur imposa aux Liégeois vaincus, nous enseignent de quelles libertés on dépouillait un peuple lorsqu'on voulait l'asservir. Les alliances, que la reine ou les prin-

ces contractent entre eux, nous montrent dans quelles idées de désordre et d'indépendance étaient alors les grands seigneurs et les vassaux du royaume. Les remontrances de l'université exposent à nos regards le déréglement du clergé et l'état pitoyable de la religion. Le discours du carme Pavilly aux états-généraux est un exposé presque complet de la situation de la France, et des réformes qu'invoquait alors l'opinion publique. De même au lieu de recherches expressément faites sur le progrès des lumières, sur l'état des lettres, sur la direction des études, nous avons pensé que des manifestes, des harangues, des sermons mettraient pour ainsi dire en action ce que des écrivains doctes et habiles ont résumé méthodiquement, et que si nous donnions des notions moins complètes, nous aurions du moins l'avantage de les fondre avec l'intérêt historique. Les longs discours

siècle, le caractère d'une société originairement fondée sur la force et la conquête, et dont la première loi avait été une distinction tranchée entre le vainqueur barbare et le vaincu dégradé. Les races avaient bien pu se mêler ainsi que les langages; mais le fait primitif, le principe d'association d'un peuple persiste longtemps; les siècles ne suffisent pas toujours à l'effacer; on le retrouve sans cesse à travers les variations que subit la position des diverses classes d'individus. Après avoir achevé la destruction des derniers vestiges, et pour ainsi dire aboli le souvenir de la civilisation romaine, les habitudes de violence et d'inégalité s'étaient long-temps opposées à ce qu'aucune règle pût s'établir. Ce qu'avait essayé de fonder la force, la force le détruisait. Charlemagne avait échoué dans la noble et merveilleuse entreprise de répandre la lumière et de créer l'ordre en son vaste

empire[1]. Enfin, tout pouvoir social, toute unité de nation avaient fini par disparaître; et le commencement de la troisième race offre le spectacle de ce droit du plus fort exercé localement, sans nul ensemble, sans aucune hiérarchie solide. Tel fut le berceau de la féodalité. L'absence des lois et d'un pouvoir central représentant la société, qui pût les faire observer, livra l'homme entièrement à lui-même. Les engagemens individuels remplacèrent les devoirs légaux. Tout reposa sur la foi promise. Le faible et le fort, sous les noms de vassal et de seigneur, contractèrent ensemble de mutuelles obligations, qui n'avaient d'autres garanties que la fidélité. C'est là ce qui donne au régime féodal, vu de loin, cet aspect de noblesse et de grandeur. Il semble reposer sur la loyauté et le devoir moral. L'action coercitive de la loi n'inter-

[1] Essai sur l'Histoire de France, par M. Guizot.

vient pas dans des relations que l'état de la civilisation a rendu nécessaires. On peut dire que, supérieures à des règles écrites, elles émanent librement de la nature des choses et de l'état de la société.

Mais la force ne se laisse pas ainsi enchaîner, et ne résigne point volontairement ses droits aux mains de la justice et de la raison. Ces liens, tissus par la seule promesse et le sentiment de l'équité, étaient sans cesse brisés. Le sujet du maître féodal ne trouvait presque jamais cette sécurité, qui lui avait été promise en retour de sa soumission; dès que le vassal pouvait résister, le suzerain n'obtenait point obéissance; les alliances contractées entre égaux, se rompaient au gré des intérêts de chacun. Il y a plus, c'est que le peu de soulagement et de repos acquis par ce régime précaire, contribuait à rendre les inférieurs plus exigeans; ils se relevaient peu à peu de leur abrutis-

sement servile, et sentaient que, sinon les lois et la coutume, du moins la qualité d'hommes leur conférait quelques droits. Les croisades, la renaissance du commerce, les communications plus faciles et plus actives entre les diverses régions, que la féodalité, dans sa première rudesse, avait isolées les unes des autres, amenèrent successivement un besoin plus grand d'ordre et de lois. Saint-Louis, inspiré par un sentiment pur et élevé de religion et de justice, tenta vainement de réglementer la société féodale, dont il était le chef. L'ambition active de Philippe-le-Bel donna une impulsion plus forte encore; il introduisit parmi cette nation de seigneurs, où jusqu'alors s'étaient passés les mouvemens politiques, les représentans des communes. Alors commença à paraître une nouvelle classe de citoyens. Ils avaient vécu jusque-là sous le pouvoir seigneurial du roi, et

avaient fait partie de son domaine, non de sa monarchie; maintenant ils furent ses sujets. Eux aussi, eurent à demander des droits; bientôt après ce fut de même par la force, qu'ils les réclamèrent, lorsqu'ils les crurent violés; et comme dans ces temps-là rien n'était fixe ni régulier, le progrès de la civilisation fut attesté par l'introduction d'un nouvel élément de troubles.

Tant que les seigneurs dispersés sur la surface du royaume avaient vécu dans des mœurs grossières, et consumé leur activité à guerroyer contre leur suzerain et leurs voisins, leur tyrannie avait consisté surtout, à exposer les serfs et les vassaux aux ravages des guerres privées, à exiger d'eux des services en nature, à disposer arbitrairement de leur temps et de leur peine, à leur ravir les denrées obtenues par leur industrie agricole. Lorsqu'il fallut que le seigneur marchât dans

les armées royales, en la compagnie de ses hommes d'armes et de ses archers ; lorsque les voyages et les croisades dans l'Orient lui eurent donné le besoin d'être mieux vêtu, mieux logé, orné et garanti par de magnifiques armures ; lorsqu'il eut *pris le* goût des tournois et des fêtes ; lorsqu'il eut contracté l'habitude de venir en grande pompe à la cour du roi, et de se faire construire quelque vaste logis à Paris ; alors ce fut à se procurer de l'argent que toute la hiérarchie féodale, depuis le roi jusqu'au simple seigneur, appliqua sa volonté et sa puissance ; ce fut pour se défendre contre les rapines et les exactions, que les communes se révoltèrent, et usèrent de leurs forces nouvelles.

Telle était la situation de la France, à l'époque où s'ouvre l'histoire de la seconde maison de Bourgogne. Le traité de Bretigny venait de donner aux Anglais une grande partie du royaume. Le reste

était dévasté par les compagnies d'aventuriers et de brigands, qui n'obéissaient à aucun souverain. Des taxes énormes pesaient sur les sujets, et les portaient au murmure et à la révolte. Durant la prison du roi Jean, on avait vu, pour la première fois, les états-généraux et la bourgeoisie de Paris intervenir dans les affaires de l'Etat, avec une autorité, qui ne tenait pas seulement à des séditions passagères, mais qui manifestait la progression rapide d'intérêts et d'opinions d'une nouvelle sorte.

Le règne, malheureusement trop court, de Charles V, fut une époque de réparation. On s'étonne, au milieu d'un temps si orageux, parmi tant d'élémens de troubles, qu'il ait pu y avoir un gouvernement occupé avec constance, durant quinze années, du bien commun, de la paix publique, de l'établissement de l'ordre. Charles V ne fut point, comme son

père et son aïeul, roi aventureux d'une nation d'hommes d'armes et de chevaliers. Il s'entoura de sages conseillers; tout fut délibéré avec réflexion. Aux seigneurs, aux grands vassaux, furent préférés les gens d'affaires, les serviteurs éclairés et utiles. Philippe-le-Hardi, homme grave et habile, fut le seul des princes qui obtint la confiance de son frère.

A l'ombre du pouvoir royal, exercé d'une façon si peu conforme à ce qu'il avait été jusqu'alors, on vit croître ce nouveau peuple, dont Charles V, encor dauphin, avait appris à connaître tout l'énergie. L'université, les cours de jus tice, les corporations, les bourgeois d Paris, leurs échevins, leurs quartenie devinrent chaque jour plus importai Leur voix fut entendue; leurs conse recherchés. Une aristocratie se for parmi eux : aristocratie paisible, amie

bien public, sage, respectueuse pour l'autorité royale, mais sachant au besoin lui résister. C'est de ce règne que date la première origine de cet esprit parlementaire : impuissante garantie contre la monarchie absolue, mais dont les nobles efforts font l'honneur de notre histoire. Au-dessous de cette aristocratie bourgeoise, s'agitait une démocratie turbulente et barbare, toujours prête aux plus sanglantes séditions, ennemie impitoyable de la noblesse et de la chevalerie, qui lui semblait la cause de tous ses maux.

Ce n'était pas seulement dans le royaume qu'éclatait cette haine. La France, l'Angleterre et la Flandre formaient pour lors une sorte de système à part dans l'Europe. L'Italie avait ses intérêts, ses traditions, sa civilisation, son état politique entièrement différens. L'Espagne se mêlait par des guerres avec le midi de

la France, mais n'avait point de rapports habituels avec l'ensemble du royaume. Les mœurs et l'état de la société n'y étaient point les mêmes. L'Allemagne au-delà du Rhin était tenue pour barbare; plus loin elle était comme inconnue. Les chevaliers y allaient à la croisade contre les idolâtres, de même qu'en Afrique ou en Asie. Mais les Anglais, les Flamands et les Français, rapprochés par le territoire, confondus depuis plusieurs siècles par les guerres, les invasions et les conquêtes; parlant, du moins dans les classes supérieures, le français, qui était pour ainsi dire la langue commune; ayant entre eux des rapports habituels par le négoce, se trouvaient au même point de civilisation, et rien ne se passait chez les uns, qui n'eût d'influence sur les autres.

Cependant ces trois peuples étaient constitués bien différemment. En Angleterre, la noblesse avait toujours été, non

une collection de petits souverains, succombant l'un après l'autre sous le pouvoir royal, mais un corps collectif, qui au contraire avait, par sa réunion, conquis ses libertés sur la discipline despotique établie par Guillaume-le-Conquérant. Le parlement existait depuis long-temps; mêlées aux petits barons, les communes commençaient à y apparaître et à y porter leur influence. Les rois avaient déjà à compter avec les intérêts et la volonté d'une nation, qui avait une autre manière de les manifester que la guerre civile. Pour être un souverain tyrannique et satisfaire une ambition active, du moins fallait-il que le roi fût habile et heureux.

En Flandre, la bourgeoisie était devenue d'une richesse inconnue au reste de l'Europe, et en même temps sa puissance s'était accrue à un point merveilleux. L'association des métiers et corporations, leurs priviléges, les libertés municipales,

les alliances des villes entre elles avaient créé une force populaire, redoutable au souverain, et supérieure à l'autorité de la noblesse. En même temps, la façon dont ces hommes, encore grossiers, jouissaient de ce bien-être et de cette indépendance, portait tout le caractère brutal et cruel de ce siècle. Ils avaient aussi leur aristocratie; il y avait des bourgeois plus riches ou plus anciennement riches que les autres; il y avait les grands et les petits métiers; mais la classe supérieure de cette population avait contracté l'habitude de faire cause commune avec l'autre: quelque dure et sanglante que fût la domination de la populace, l'aristocratie municipale aimait mieux la subir, que de faire le sacrifice de sa liberté au prince et à la noblesse.

En France, on ne voyait rien de pareil. Les seigneurs n'avaient pas été, comme les Normands de Guillaume, des soldats éta-

blis sur le sol de la conquête, sous la discipline de leurs chefs. Ils s'étaient élevés par leur propre force, au milieu du chaos, et dans l'absence de toute règle et de toute autorité. Leur résistance, c'était la guerre; leur union, c'étaient des alliances librement contractées entre eux. Ils se divisaient en partis différens, tantôt auxiliaires, tantôt ennemis déclarés de l'autorité royale.

Pour les communes, elles avaient, surtout au nord de la France, une existence précaire et incomplètement reconnue. Ce qui leur avait été accordé, elles pouvaient le perdre, car elles n'avaient pas la force de le défendre. Au milieu de tant d'effroyables calamités, elles n'avaient pu acquérir encore la grande puissance de la richesse; d'ailleurs appelées en auxiliaires par la couronne, pour balancer la force des seigneurs, elles avaient contracté l'habitude de considérer le pouvoir

royal comme une providence bienfa
sante, dont elles devaient attendre secou
et protection. Leur aristocratie, qui ava
pu entrevoir la possibilité d'entourer
trône de ses conseils, inclinait à y che
cher un abri, et n'envisageait point, sa
crainte et sans dégoût, les fureurs séd
tieuses du menu peuple. De-là cette rel
gion française pour la royauté. La nobles
elle-même et sa hiérarchie féodale, to
indocile et infidèle qu'elle était, était pou
tant convaincue par une sorte de sen
ment chevaleresque, que son unique d
voir était la foi et la loyauté. Elle en ten
le langage, elle s'efforçait de croire et
prouver que les rébellions et les parju
se conciliaient avec le respect pour son
et son suzerain. Dans les communes, l'a
chement pour le sol français et la pers
ne royale, avait quelque chose de
complet et de plus simple. Là, elles
çaient leurs espérances sans cesse t

pées, et sans cesse renaissantes. Humbles et faibles, quand elles ne furent point poussées à la fureur par l'excès du malheur, elles n'eurent jamais un sentiment réel de leurs droits. Les vraies libertés, celles qu'on a conquises et qu'on peut maintenir, leur furent toujours inconnues. Aucune forme, aucune institution ne fut établie, ni consacrée. En cherchant dans notre histoire le gouvernement du royaume, et l'administration de la commune, l'on ne trouvera que continuelles variations, absence de droits reconnus, changement de maximes, alternatives de liberté imprévoyante et de pouvoir absolu : spectacle digne de pitié, qui nous a toujours laissés sans garantie, et que nos historiens ont voilé sous une monotone adulation pour l'autorité royale et pour la nation elle-même. En effet, ils l'ont traitée peut-être selon son goût, et ils l'ont bercée de louanges.

Sans cesse, ils lui ont parlé de sa gloire; ils ont voulu lui faire oublier ses longs malheurs par l'éclat de ses armes; ils lui ont déguisé ses fautes et ses revers; ils lui ont inspiré le plus frivole dédain pour un bien-être qui l'eût rendue plus heureuse, plus libre et plus morale. Un témoignage moins mensonger nous a été laissé par les contemporains de ces époques désastreuses; et qui se sont tant prolongées: le pauvre peuple, ainsi disent toutes les chroniques, les préambules de mainte ordonnance, et les manifestes de tant de princes, qui lui promettaient soulagement. Et tandis que la voix publique a imposé au peuple anglais, en le personnalisant, le nom d'un animal indompté, Jacques Bonhomme est le sobriquet que le Français d'autrefois se donna à lui-même.

En effet, cette façon d'envisager et de juger l'état de la nation, n'est pas un sys-

tème né de nos jours, une vue de l'esprit, qui se fait de vaines théories du passé; c'est tout simplement le retour à une vérité, que proclament les faits. Des sophistes croient que la race humaine n'a droit de réclamer bonheur ni dignité; ils s'imaginent froidement qu'aucune compassion n'est due aux peuples, qui vivent sous des dominations arbitraires et sans garanties; il leur semble que la soumission est une consolation suffisante aux maux que ces peuples endurent; qu'ils s'en font une habitude; qu'il y a des mœurs appropriées à cet état de la société, où la justice due aux faibles, est au gré de la volonté du fort; que la pitié qu'on leur accorde est une déclamation séditieuse. L'histoire se présente pour démentir cette commode résignation aux malheurs des nations; elles peuvent être abruties au point de perdre l'espérance d'un soulagement, et le courage de tenter de géné-

reux efforts, mais elles ne s'abdiquent jamais assez pour cesser de souffrir. L'imagination recule devant les tableaux que nos pères nous ont laissés de leurs misères; devant ces peintures d'une société où *la* propriété, l'industrie, la *famille*, *la* vie, étaient en proie aux ravages des guerres civiles et étrangères; où les discordes des grands, leur manque de foi, leur brillante, mais fatale activité, désolaient le royaume et le couvraient de mort et de ruine. Pour n'en pas affaiblir l'idée, il eût fallu peut-être, sans crainte de tomber dans la monotonie, répéter à chaque page, comme l'ont fait les contemporains, ces scènes de deuil, qui les jetaient dans le désespoir et la rage. C'est sans doute une belle et poétique chose, que cette ardeur guerrière, cet esprit d'aventure, ce besoin du danger, cette confiance en sa propre force; l'existence de l'homme semble agrandie par cet af-

franchissement de tous les liens. Lorsque la loyauté et la vertu se présentent avec une telle indépendance, au milieu d'un temps et d'un régime où rien ne les commandait, elles apparaissent avec une noblesse inconnue aux époques de civilisation et d'ordre. L'historien, qui n'éprouverait point l'impression que produit un tel spectacle, tomberait dans une étroite partialité : il doit laisser à la vie chevaleresque, son éclat et son charme; mais il faut aussi ne la point présenter d'une façon théâtrale et romanesque; il faut qu'elle se montre dans sa rudesse et sa cruauté, pour qu'on puisse voir combien de calamités faisaient le fond de ces mœurs épiques.

De même cette haine quelquefois si terrible des communes contre la noblesse, n'est point une supposition destinée à soutenir une opinion moderne : c'est un récit des anciens temps. Froissart et les

contemporains ont vu nettement de quoi il s'agissait dans cette grande révolte de la Flandre; ce sont eux qui ont dit qu'il y allait du sort de la noblesse en Europe, et qu'elle avait été sauvée par la victoire de Rosebecque. C'est d'eux que nous avons appris comment Paris avait perdu ses libertés par la défaite des Flamands, et comment cette grande question politique avait été posée et résolue d'une façon aussi claire et aussi générale qu'elle pourrait l'être dans nos temps civilisés, où les opinions, plus que le sol, établissent une communauté d'intérêt et de cause. Après que l'orgueil et l'espérance de ces puissantes républiques municipales de la Flandre eurent été abattus, nous voyons les communes de France asservies sans ressource. Cet humble recours à l'autorité royale, cette foi en sa protection, apparaissent dans le respect touchant du peuple pour Charles VI. La filiale vénération

pour un monarque en démence, dont le peuple n'avait jamais reçu aucun bienfait; l'espoir attaché aux lueurs passagères de sa raison, sont les signes assurés du manque complet de garanties. Les regards ne sont-ils pas frappés aussi d'un caractère déjà imprimé à notre histoire politique? caractère, qui appartient à une nation sans droits et sans institutions, et pourtant impatiente du joug : parfois elle semble docile, sans fierté et sans aiguillon, soumise pour jamais à un pouvoir dont rien n'arrête les abus; l'opinion paraît asservie et assoupie. Cependant les fondemens de cette domination qui ne rencontre nulle résistance, sont insensiblement minés; peu à peu elle se trouve, à son insu, sans racines et sans force réelle. Alors arrive un embarras, un accident, une faible attaque, et tout-à-coup on voit se relever terrible, la volonté publique; rien ne subsiste devant son impétuosité, l'auto-

rité ne trouve plus de défenseurs; ses partisans confus la renient et l'abandonnent; le lendemain de sa chute, on dirait qu'elle est depuis long-temps vaincue, tant elle est désertée et méprisée. Puis les hommes ou la faction, qui ont servi d'instrument à cette révolution, forts de la faveur populaire, aidés par la confiance aveugle qu'on a mise en eux, commencent à régner sans réaliser aucune des espérances qu'ils ont données, et marchent plus ou moins rapidement à une chute pareille. C'est ainsi que, d'abord dans les conseils du roi, et parmi les seigneurs, le parti des oncles de Charles VI, et le parti du connétable et du duc d'Orléans, se succèdent dans le gouvernement, jusqu'à ce que ces déplorables alternatives, descendant plus bas, soulèvent la population parisienne, et excitent les monotones et sanglantes

réactions des Bourguignons et des Armagnacs.

Qu'était-il besoin aussi de faire ressortir par d'inutiles remarques, par des parallèles académiques, les différences nationales de l'Angleterre et de la France? Ne sont-elles pas frappantes? ne suffisait-il pas de ne point changer les couleurs avec lesquelles fut représenté, dans le temps même, ce long conflit entre deux peuples qui, marchant d'un pas égal dans la civilisation, rapprochés par tant de rapports, et divisés par tant d'antipathies, ont donné à l'Europe, durant des siècles, le spectacle d'une inimitié d'autant plus vive, qu'elle semblait une de ces haines de famille, les plus âcres de toutes, comme dit Tacite.

Les peuples d'Aquitaine, lassés du gouvernement du prince Noir, et retournant sous l'administration déréglée de la France, plutôt que d'endurer l'insolence

des Anglais ; la vieille aversion des Bretons pour leur alliance ; toute l'habileté et la sagesse de Henri V échouant à se faire un parti en France ; la fierté des gentilshommes bourguignons, incompatible avec la morgue britannique ; la cruauté où l'orgueil blessé jette les chefs et les soldats anglais, lorsque Jeanne-d'Arc tombe entre leurs mains ; tous ces récits n'en disent-ils pas plus que nos propres remarques n'en pourraient dire ?

D'autre part, les grands désastres de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt, de Crevant, de Verneuil ne sont-ils pas plus puissans pour exciter en nous une pitié éclairée, qu'un portrait satirique de notre noblesse française, de sa vanité frivole, de son esprit de déréglement, de sa folle confiance ? Faudrait-il par de banales réflexions, nuire au sentiment d'admiration douloureuse, qu'excitent tant de vaillance, un si noble dédain de la

mort, un courage si facile contre le malheur? Des dissertations sur les armées de ce siècle, en diraient-elles plus que le spectacle de nos haines et de nos méfiances civiles, troublant la constitution militaire, comme la constitution politique? Nos hommes d'armes et nos chevaliers dédaignant, ou plutôt redoutant le secours de l'infanterie et des archers tirés des communes; ne sachant point mettre pied à terre pour les guider et leur servir de chefs; craignant que le peuple n'acquît le sentiment de sa force en apprenant l'usage de l'arbalète; refusant le dévouement de la milice parisienne,.tandis que les Anglais conquèrent deux fois le royaume avec leur Yeomanry, et marchent avec confiance à la tête de la classe populaire: c'est là ce qui s'offre à nos yeux; que peut-on y ajouter?

J'en dirai autant pour la seconde époque de cette histoire, tout importante

qu'elle est à observer, comme point de départ d'une ère nouvelle de la civilisation. Elle est moins dramatique et moins animée, sans doute; cependant, n'y démêle-t-on pas pleinement la lassitude des peuples brisés par de longues souffrances, le besoin universel de l'ordre, et la possibilité de l'établir après la sanglante agonie du grand régime féodal? Les révolutions de la France n'ont jamais créé une vraie et solide garantie, mais à chaque fois, lorsque la convulsion a cessé, l'état de la société s'est trouvé changé; et les progrès de l'égalité ont compensé l'incurable défaut de liberté fondée sur les lois. Une fois que le mouvement est apaisé, Charles VII, roi faible et frivole, successivement gouverné par de mauvais ministres, sans que la gloire puisse s'attacher à son nom ni à aucun autre de cette époque, réussit à commencer une sorte d'administration, à régler les impôts, à

solder régulièrement les troupes, à avoir quelque police. Tout est changé; l'attitude des seigneurs devant l'autorité royale n'est plus la même; tous ces petits souverains sont presque devenus des sujets; et le fils du roi, plus actif et plus habile que lui, impuissant à troubler un peuple fatigué, est contraint de sortir du royaume en fugitif.

Pendant qu'en France l'ordre se fonde, et que le pouvoir de la couronne s'accroît ainsi par la seule force des choses, les vastes états du duc de Bourgogne, mieux gouvernés et plus riches, nous offrent un aspect à peu près pareil. On y voit le progrès rapide de l'autorité. Un joug, bienfaisant en apparence, s'appesantit sur des peuples jusque-là indomptés. Le souverain, régnant sur des contrées diverses, dès que sa domination ne fut plus un combat continuel, employa les forces que lui donnait une province, pour en

comprimer une autre. Ce fut parce qu'il était maître de la Bourgogne, pays sans libertés; ce fut parce qu'il avait, d'après la politique constante de sa dynastie, transformé ses vassaux en courtisans, que Philippe-le-Bon réussit à tenir la Flandre *captive*.

Ce pouvoir absolu qu'il légua à son fils, devint la cause de sa ruine. Il lui fut permis d'être insensé dans ses projets, et de se livrer à l'activité dévorante qui le perdit. Ce n'était plus le temps des passions aveugles et de l'ambition aventureuse. Les ressorts de la société étaient déjà devenus plus compliqués et plus difficiles à toucher. Sa chute ne fut pas un cas fortuit. Le dénouement de notre histoire se trouve ainsi ne pas être une simple date, mais le résultat de causes nécessaires et manifestes.

Cependant on n'a pas demandé seulement à l'histoire la connaissance des faits,

l'exposition méthodique de l'état de la société, et l'examen de la marche de la civilisation; on a voulu aussi qu'il en résultât quelque grande leçon morale, qu'elle formât comme un vaste apologue, dont le sens fût profond et d'une application générale. Ici l'auteur peut encore, ce nous semble, s'abstenir de se montrer; il peut s'en fier à la vérité, s'il a su la raconter naïvement. L'histoire, quand elle est sincère, donne ses enseignemens à haute voix; lorsqu'on veut en tirer une moralité mensongère, il a fallu d'abord mettre le mensonge dans ses récits. Ainsi, malgré une scrupuleuse impartialité, le temps passé ne m'est pas apparu comme un simple divertissement. Ses mouvans tableaux ont sans doute préoccupé mon imagination, mais n'ont point laissé ma pensée indifférente. La marche des choses a bien pu me sembler nécessaire et inévitable; je n'ai pas cru pour cela que les événe-

mens se succédassent, poussés l'un par l'autre, sans être destinés par la Providence à l'accomplissement de quelque grand résultat.

J'espère donc, sans l'avoir traitée explicitement, ne pas être demeuré inutile à *cette* vaste question, qui occupe et absorbe tous les esprits, et qui se plaide sur toute la surface du monde civilisé par la parole ou par les armes : à cette question qui embrasse aujourd'hui la politique, la morale, la religion, et jusqu'à l'intelligence humaine : à cette question du pouvoir et de la liberté, ou pour mieux parler, de la force et de la justice.

Des hommes établissent en doctrine, que tout pouvoir est non-seulement permis, mais préposé par la Providence ; ils ne demandent au succès que d'être durable pour le nommer légitime, et pour lui reconnaître une mission divine. Ils nient que Dieu ait mis en nous une loi de

justice, pour apprécier les actes humains. Selon eux, la force, c'est l'esprit saint; elle a vaincu, obéissez et adorez! Il y a orgueil à se croire des droits, rébellion à les réclamer. Le trouble et la corruption résultent toujours de la résistance du faible. Tout, au contraire, devient régulier et moral par l'action unique du pouvoir. Comme il est l'instrument de Dieu, il devient de même, par la force des choses, le représentant de la société; elle est en lui : donc, il ne peut rien faire, qui lui soit préjudiciable. Aucune condition mutuelle n'existe entre eux, ni expressément, ni tacitement. Le devoir de la société est de se soumettre; le devoir de l'autorité est envers Dieu seul, qui prononce par l'événement; il applique la peine, sans avoir laissé connaître aux hommes la loi, qu'on ne doit point transgresser envers eux.

De même pour la règle morale, elle

n'est pas en nous; elle nous est imposée du dehors. La puissance du consentement universel ne provient même pas de l'harmonie intérieure, qui s'établit entre les hommes, par une pensée nécessaire et inhérente à leur ame; elle est la puissance du *nombre*. Il s'agit de constater un fait, non de reconnaître un droit; partout et toujours, il n'y a qu'un mérite, c'est de se soumettre au pouvoir; qu'une faute, c'est de compter avec lui.

Les temps, dont on va lire l'histoire, sont, pour ainsi dire, une longue expérience faite sur cette doctrine. L'esprit des hommes était alors humble et borné dans ses connaissances et ses lumières. Il ne demandait que soumission : partout il cherchait un appui dans l'autorité; et lorsqu'il voulait échapper à l'une, c'était pour recourir à une autre. L'inégalité entre les races humaines, et la différence de droits entre elles, était chose reconnue;

c'était l'organisation naturelle et nécessaire de la société. Dans les lettres, dans la philosophie, dans la morale, l'examen ne s'était pas encore introduit; les textes étaient un pouvoir, et pour convaincre, il ne fallait que citer.

Cependant fut-il heureux, fut-il moral, fut-il religieux, fut-il même obéissant, ce siècle où la raison humaine ne péchait, certes, pas encore par trop d'orgueil? Il y a plus, cette religion du pouvoir donna-t-elle à l'homme, pouvait-elle lui donner cette complète sécurité, cette facilité à trouver sa route, qu'on promet aux obéissans? Fut-il dispensé de la condition humaine, n'avait-il pas encore, et bien plus qu'aujourd'hui, à chercher, à choisir, à se tromper? ses passions, qui aujourd'hui le font se méprendre dans son examen, ne pouvaient-elles pas l'égarer dans son obéissance?

En effet, pour parler de la puissance

religieuse, et sans examiner les désordres du clergé, à quoi sert l'esprit de soumission, lorsque, durant cinquante années, la chrétienté se partage entre deux papes, qui lancent des anathèmes l'un contre l'autre? Auquel obéir? quel est le véritable? L'emploi de la raison et l'examen ne deviennent-ils pas nécessaires?

Mais peut-être la puissance civile en pourra dispenser? Autre exemple du système d'obéissance passive! Ce roi, qui doit imposer son autorité, il ne jouit pas de sa raison. Vainement dira-t-on que la royauté existe indépendamment du prince; en ce cas, vous accordez déjà un commencement de garantie. Mais aucune n'est jamais assurée, si elle ne s'appuie sur beaucoup d'autres. La puissance royale avait, dans sa prudence, réglé la minorité, la tutelle, la régence. Mais comme aucune force de résistance ne pouvait maintenir ces réglemens, on vit les

princes s'arracher le pouvoir, sous prétexte que le roi était captif; ils couvrirent la France de massacres, en proclamant qu'un monarque insensé devait gouverner librement.

Et pour achever ce tableau de la mission absolue accordée au pouvoir, ce même roi donne le royaume aux Anglais; et les sujets ont à choisir entre deux souverains.

Montrerons-nous le désordre que ce même esprit d'obéissance sans examen, peut apporter dans la morale? Fondée sur des textes, et sur l'autorité doctorale, elle disparaît en entier, l'on ne sait plus où est le mal. Les apôtres et les pères de l'Église sont appelés en témoignage, pour justifier l'assassinat; un confesseur publie l'apologie de son pénitent meurtrier, et un concile délibère long-temps sur les ménagemens qu'il faut garder envers cette doctrine.

La foi jurée elle-même, cette dernière ressource de la morale dans les temps où elle est détruite, la foi jurée, ce principe de la chevalerie, n'est qu'une occasion de scandale. Les sermens violés profanent les reliques et les évangiles; on cherche vainement un moyen d'enchaîner l'homme à sa parole, les parjures succèdent aux parjures; tout demeure incertain, parce que l'homme ne sait plus, ou ne sait pas encore, consulter la voix intérieure de la conscience. On a placé sa règle hors de lui; dès-lors il ignore où il la doit trouver.

Nous ne parlerons pas de cet horrible dédain pour la vie humaine, de ce manque de pitié pour la souffrance, car les docteurs, que nous combattons, attachent une sorte de courage et d'ostentation à ne point reculer devant le sang. Ils sont cruels dans leurs abstractions; les

supplices sont à leurs yeux une expiation, et les bourreaux des sacrificateurs [1]. Cela est tout simple; pour tous ceux qui reconnaissent une souveraineté absolue et sacrée, qu'ils la placent dans le peuple ou dans le prince, la dernière raison est, en définitif, le droit du plus fort. Les relations entre les hommes doivent donc leur apparaître comme un état de guerre.

Mais de même qu'un père de l'Église a dit : « Ce n'est pas la mort qui fait le martyre, c'est la cause; » de même, ne peut-on pas dire à ces hommes : « Ce n'est pas la cruauté qui fait le mérite, c'est la cause. » Et si nous recherchons pourquoi tant d'inhumanité dans les temps passés, nous trouverons que ce n'était ni un enthousiasme aveugle, ni une conviction profonde, ni même un sentiment d'obéissance au pouvoir, qui mettaient le glaive à la main. C'était la rapine,

1 M. De Maistre. Soirées de Saint-Pétersbourg.

l'envie, la vengeance, l'enivrement progressif du sang répandu. En observant les générations et les hommes qui furent cruels, on s'assure qu'on peut laisser amollir son cœur à la miséricorde, sans courir le risque d'y perdre une seule vertu.

Si donc, les récits qui vont passer sous les yeux du lecteur, lui font sentir combien, plus de lumières, plus de raison, plus de sympathie et d'égalité entre les hommes, ont perfectionné, non pas même les arts et le bien-être de la vie, mais l'ordre des sociétés, la morale des individus, le sentiment du devoir, l'intelligence de la religion; s'il reste convaincu qu'à travers tant de vicissitudes et de calamités, les peuples civilisés peuvent se comparer, avec un juste orgueil, à leurs devanciers courbés sous des jougs pesans et retenus par tant de liens, je ne croirai pas avoir accompli une tâche inutile. Étu-

diés isolément, les exemples de l'histoire peuvent enseigner la perversité et l'indifférence. On y peut voir la violence, la ruse, la corruption, justifiées par le succès; regardée de plus haut et dans son ensemble, l'histoire de la race humaine a toujours un aspect moral. Elle montre sans cesse cette Providence, qui ayant mis au cœur de l'homme le besoin et la faculté de s'améliorer, n'a point permis que la succession des événemens pût faire un instant douter des dons qu'elle a faits.

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE.

PHILIPPE-LE-HARDI.

1364 — 1405.

LIVRE PREMIER.

Fin du premier duché. — Établissement du second. — Guerre contre les compagnies. — Mariage du duc Philippe. — Guerre contre les Anglais. — Révolte des Gantois. — Mort du roi Charles V. — Guerre de Flandre. — Bataille de Rosebecque. — Mort du comte de Flandre. — Traité avec les Gantois.

PHILIPPE, duc de Bourgogne, mourut au château de Rouvre, dans les premiers jours

de décembre 1361. Il était le dernier de la maison des ducs de Bourgogne, qui avait eu pour origine Robert, fils du roi Robert. Cette branche de la maison de France avait régné sur la Bourgogne pendant trois cent vingt-neuf ans. Mais ce n'était plus ce grand royaume de Bourgogne, fondé par les Goths, qu'avait ensuite possédé la postérité de Clovis, et qui souvent avait compris, dans ses limites, la Comté de Bourgogne, la Suisse Romande, la Savoie, Lyon et le pays qui l'entoure, la Savoie, le Dauphiné, Avignon et la Provence.

Ce royaume de Bourgogne fit corps avec la France sous Charlemagne et Louis-le-Débonnaire; puis commença à être divisé par l'empereur Lothaire. On put dès-lors le distinguer en trois régions différentes, dont les limites ont varié souvent : le royaume de Provence, la Bourgogne transjurane, comprenant la Comté, et le Duché proprement dit, devenu par la suite province du royaume de France, sous le nom de Bourgogne.

Les deux premières régions eurent d'a-

bord des rois; puis furent quelque temps réunies sous le nom de royaume d'Arles. Quant à la troisième, au milieu des désordres de la race carlovingienne, il y eut des ducs de Bourgogne, qui semblent y avoir commandé au nom du roi de France; et qui, comme *la* plupart des hauts seigneurs de ce *temps-là*, ne possédaient pas encore à titre *de* domaine et de succession. Cependant c'était bien moins l'autorité royale, que la guerre et l'anarchie, qui rendaient cette autorité changeante et révocable. Les ducs de Bourgogne, sous la seconde race, furent membres ou alliés de cette grande famille des comtes de Paris et des ducs de France, bien plus puissante alors que les rois; qui, après avoir usurpé la couronne une fois, et l'avoir depuis placée sur la tête de Raoul, duc de Bourgogne, finit par la garder, et commença en la personne de Hugues-Capet, la troisième race de nos rois.

Ce fut vers ce temps que tous les hauts seigneurs devinrent propriétaires du territoire, où autrefois ils avaient dû exercer par délégation la puissance royale. Ce qui exis-

tait en fait et avec désordre, fut désormais reconnu et habituel. Ainsi se créa le droit.

De sorte que Henri-le-Grand, frère de Hugues-Capet, est censé, aux yeux de nos historiens, être devenu duc et légitime possesseur de la Bourgogne, en même temps que son frère devint roi de France. Ce qu'il y a d'assuré, c'est qu'il l'était avant, qu'il le fut après, et qu'on ne trouve aucun titre de donation. Mais, par un penchant naturel et respectable, les écrivains aiment à se persuader que les origines ont toujours quelque chose de régulier. Ils veulent que la loi ait disposé, même des circonstances d'où elle est dérivée.

Quoi qu'il en soit, après la mort de Henri, son fils adoptif, Othe-Guillaume, fils d'Aldebert, duc de Lombardie, disputa le duché de Bourgogne au roi Robert, pendant plusieurs années; puis il finit par en quitter le titre, mais conserva la Comté de Bourgogne et de grands biens. Robert donna d'abord le titre de duc de Bourgogne à son fils Henri, qui depuis fut roi de France. A son avénement, Robert, son frère, devint duc de Bour-

gogne. A quel titre et à quelles conditions, c'est ce qu'on ignore faute de documens. La force peut bien encore n'avoir pas été tout-à-fait étrangère à ce droit, car en 1029, on voit que Robert s'empara, les armes à la main, de plusieurs villes de Bourgogne. C'est en 1032 qu'on fixe le commencement de son autorité légale.

Cette autorité ne fut d'abord ni puissante, ni étendue. Le souverain de la Bourgogne, comme celui de la France, n'était qu'un seigneur, qui s'établissait le premier parmi ses égaux; et de même qu'on déterminerait difficilement quels étaient pour lors ses devoirs envers le roi de France, de même on ne saurait bien dire jusqu'où s'étendait son pouvoir sur ceux qui, depuis, furent ses vassaux, et qui furent soumis aux institutions féodales, lorsque peu après elles eurent pris leur assiette et leurs règles. Les jurisconsultes qui ont voulu trouver un principe originaire et fondamental à la règle des fiefs, ont fini par dire que sa seule essence était la fidélité : pur devoir moral, qui n'était pas toujours observé.

Le territoire de ce duché était bien éloi-

gné d'être ce qu'il fut depuis. Les comtés d'Auxerre, de Tonnerre et de Mâcon n'en dépendaient point. Le territoire de Châtillon-sur-Seine appartenait à l'évêque de Langres; la Comté de Bourgogne et même le comté de Dijon étaient restés à Othe-Guillaume.

L'histoire intérieure de la Bourgogne offre le même spectacle que l'histoire du royaume de France. C'est la création successive et contestée du pouvoir souverain, et d'un régime qu'on s'efforçait à rendre régulier; ce sont des fondations continuelles de couvens, et des contestations avec les couvens sur la possession des territoires, sur la faculté de créer des impôts et d'établir des redevances; des querelles du même genre avec les seigneurs, dont il est resté moins de traces, parce qu'on y procédait moins par écritures, et que les titres ont dû être moins bien conservés : c'est le droit de suzeraineté s'établissant plus expressément; des agrandissemens par mariage et par saisies; des établissemens de communes et des procès avec les communes; des voyages à la Palestine; durant ces in-

tervalles, des régences et plus de liberté dans les sujets; en même temps, et par le même progrès, on voit les liens féodaux avec le roi de France devenir plus étroits, et le duché institué en pairie du royaume.

Ainsi, et peu à peu, la Bourgogne était devenue un puissant État, au moment où s'éteignait la race de ses ducs.

Le jeune Philippe de Rouvre, ainsi surnommé parce qu'il naquit et mourut en ce château, près de Dijon, était fils de Philippe de Bourgogne, tué au siége d'Aiguillon, où il combattait dans l'armée française. Il succéda en 1349, étant encore enfant, à Eudes IV, son aïeul. Sa mère, Jeanne de Boulogne, lui avait apporté les comtés de Boulogne et d'Auvergne; il tenait de Jeanne de France, sa grand'mère, les comtés de Bourgogne et d'Artois; ainsi son duché comprenait une grande partie du royaume. Comme il était âgé de quatre ans seulement, Jean, fils aîné de France, duc de Normandie, qui épousa Jeanne de Boulogne, fut régent de Bourgogne, aux droits de sa femme, ainsi qu'il le déclara authentiquement. Il continua, quand

il fut devenu roi de France, à remplir cet office, sans nulle confusion entre les deux gouvernemens. En 1356, lorsqu'il fut vaincu et fait prisonnier à la bataille de Poitiers, la reine prit la régence, et la conserva jusqu'en 1360.

Ce fut l'année d'après que mourut le duc Philippe. Le roi Jean était récemment revenu de sa prison d'Angleterre; il était le plus proche parent du jeune duc, par sa mère, Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe de Valois, et qui était sœur d'Eudes IV, avant-dernier duc de Bourgogne. Ce fut sans nulle difficulté, et sur-le-champ, qu'il se porta pour héritier. Ce ne fut pas un fief, faisant retour à la couronne, car la Bourgogne avait été concédée, sans nulle clause semblable, par le roi Robert; ce fut un domaine advenant naturellement par succession [1].

Cependant tous les États de Philippe ne passèrent pas au roi Jean. Marguerite de Flandre, sa veuve, eut les comtés d'Artois et

[1] Notes de l'Histoire de Bourgogne. — Gollut : Mémoires de la république sequanoise.

de Bourgogne. Jean de Boulogne, comte de Montfort, eut les comtés d'Auvergne et de Boulogne.

Jean gouverna la Bourgogne pendant deux ans; puis, retournant en Angleterre se remettre aux mains du roi d'Angleterre, à qui il n'avait pu encore payer sa rançon, il *commit* au gouvernement de la Bourgogne *Philippe*, duc de Touraine, son quatrième fils.

Philippe était le fils chéri du roi. A la bataille de Poitiers, le dauphin, qui fut depuis un si sage roi, s'était retiré dès le commencement du combat, ainsi que ses deux frères. Cette conduite avait passé pour trop prudente; tandis que Philippe, âgé de seize ans seulement, avait, jusqu'à la dernière extrémité, combattu, aux côtés de son père, avec la plus chevaleresque vaillance; il y avait été blessé, et avait été ensuite son compagnon de captivité en Angleterre.

Son caractère avait de quoi plaire à un prince plus chevalier que roi. Déjà le combat de Poitiers lui avait valu le surnom de Hardi [1]. Fier dans sa captivité, il frappa un

[1] Froissart.

jour l'échanson d'Édouard III, qui, dans un repas, avait servi son maître avant le roi de France, lui disant : « Qui t'a donc appris à » servir le vassal avant le seigneur? — Vous » êtes bien Philippe-le-Hardi, » repartit Édouard, qui jamais ne manqua de courtoisie pour un si noble malheur [1].

Le dauphin, durant sa triste régence, ayant à remplir autant de devoirs envers le royaume qu'envers son père, parut peut-être ne pas hâter assez sa délivrance. Des conditions consenties par le roi prisonnier ne furent pas ratifiées en France.

Le duc d'Anjou, second fils du roi, avait été donné parmi les otages de l'exécution du traité de Bretigny. Il s'était lassé de son exil, et, sous un prétexte quelconque, il était retourné en France. Il semble que ce fut un grand chagrin pour son père, le plus loyal chevalier qui fut jamais. Sa grande raison pour retourner en Angleterre, était surtout d'excuser son fils, le duc d'Anjou [2].

Le roi Jean avait donc de grands motifs

[1] Gollut. — [2] Froissart.

de préférence pour son fils Philippe. Aussi, en partant de France, où il ne devait plus revenir, il voulut assurer son état, et déposa entre les mains de Philibert Paillart, chancelier de Bourgogne, des lettres de donation du duché à son très-cher fils, le duc de Touraine, commandant de ne les remettre qu'après sa mort. Elle arriva le 8 avril 1364. Le 26 mai, le roi Charles V fut sacré à Rheims; le duc de Touraine quitta son gouvernement de Bourgogne, pour assister à cette cérémonie, et peu de jours après, le 2 juin, le roi publia, en la forme suivante, les lettres, par lesquelles le roi défunt avait donné à Philippe le duché de Bourgogne, pour lui et ses héritiers.

« Charles, par la grâce de Dieu, roi des Français, à tous présens et à venir, savoir faisons; que nous avons vu des lettres de notre père, d'illustre mémoire, conçues en la forme ci-après : Jean, par la grâce de Dieu, roi des Français, toujours occupés avec soin et sollicitude de la paix et du repos de nos sujets, nous avons appris, par expérience, que ce n'est pas un petit avantage d'avoir des

vassaux fidèles et courageux; car, par leurs mérites, les envieux et les rivaux sont repoussés, la tranquillité de la paix est acquise, et la justice, ce fondement de tous les royaumes, est paisiblement administrée pour l'honneur et la gloire de ceux qui règnent; d'où s'élève une ferveur d'amour envers le seigneur, lequel aussi devient porté d'une vive affection pour ses vassaux. Nous avons connu, en outre, que la couronne se maintient d'une manière royale, lorsque des personnes de race illustre, également remarquables par leurs mœurs et leur probité, sont portées aux plus hautes dignités; leur assistance et leur adjonction ne relevant pas moins le sceptre de ceux qui règnent, que les perles ne relèvent l'éclat de la couronne. C'est pourquoi, suivant les traces des rois nos prédécesseurs, qui étaient accoutumés à répandre leur munificence sur ceux qui en étaient dignes, et bien que nous regrettions de ne pouvoir, par nos faveurs et grâces, récompenser chacun selon son mérite, nous avons résolu de décorer les plus dignes par les plus grandes dignités. Consi-

dérant, que si nous sommes naturellement tenus d'assigner à nos enfans de quoi supporter honorablement l'éclat de leur origine, nous sommes pourtant induits à traiter plus libéralement celui d'entre eux dont les mérites le réclament avec plus d'instance. D'autre part, désirant avec affection faire cesser les fléaux et l'oppression que l'invasion des ennemis a fait souffrir à nos sujets du duché de Bourgogne, qui, par la succession du dernier duc Philippe d'excellente mémoire, nous a été dernièrement déféré, comme à son plus proche parent; voulant pourvoir au repos desdits sujets; et rappelant encore à notre mémoire les services excellens et dignes de louange, de notre très-cher Philippe, le quatrième de nos fils, qui s'exposa de plein gré à la mort avec nous, et, tout blessé qu'il était, resta inébranlable et sans peur, durant la bataille de Poitiers; qui a été captif et prisonnier chez les ennemis, et qui depuis notre libération n'a pas cessé de nous donner des preuves de son constant amour filial. Voulant donc, à juste titre, honorer sa personne, et lui témoigner,

par une récompense perpétuelle, l'amour paternel que nous lui rendons; plaçant notre foi et notre espérance en Dieu, dont la Providence favorable soulagera de leurs calamités, nosdits sujets du duché de Bourgogne. C'est pourquoi, à tous présens et à venir, savoir faisons, qu'à ces causes et par d'autres encore plus justes, et d'après les humbles supplications des sujets de notre susdit duché, nous avons, par la teneur de ces présentes, avec connaissance de cause, autorité royale, et grâce spéciale, concédé, comme aussi nous concédons et donnons, à notredit fils, le susdit duché et pairie de Bourgogne, avec tout ce que nous y pouvons avoir de droit, possession et propriété, ainsi qu'en la Comté de Bourgogne ou en toute autre part de ladite succession, et aussi les honneurs généraux et particuliers, droits, rentes, prébendes, hommes, vassaux, hommages, fiefs, arrière-fiefs, hautes, moyennes et basses juridictions, souveraineté complète ou incomplète, cités, villes, châteaux et châtelleries, maisons, manoirs, étangs, rivières et francs bords, bois, forêts, vignes,

terres, prés, cens, et toutes autres possessions dudit duché, ainsi que les droits que nous pourrions avoir pour ladite cause, dans la susdite Comté, quel que soit leur nom et leur valeur. Pour le tout être transféré à lui, de telle sorte qu'il le tienne et possède par lui-même ou les héritiers provenant de lui en légitime mariage, et qu'il en jouisse paisiblement et tranquillement. Plaçant dès à présent ledit duché de Bourgogne et le droit que nous avons, par la susdite succession sur la susdite Comté, avec les appartenances ci-dessus désignées, hors de notre domaine, et les en séparant absolument; bien que nous eussions statué que tout ce qui est dessus désigné devait être joint à notre domaine. Nonobstant donc ce que nous aurions voulu et ordonné sous quelque mode, obligation, permission, condition et teneur que ce puisse être; et malgré ce que nous aurions pu désormais concéder en tout ou en partie, de notre domaine, ou du domaine de notre couronne, soit aux habitans du susdit duché, soit aux communautés des villes, châteaux ou autres lieux, ou à tous particuliers, duquel nous faisons

et instituons notre susdit fils, duc et premier pair de France; voulant et concédant que lui et les héritiers provenant de lui en légitime mariage, qui lui succéderont audit duché, usent et jouissent en paix et à perpétuité de tous et de chacun des priviléges, franchises, droits, libertés et prérogatives, dont ont joui et jouissent les autres pairs de France, en la même forme et manière, et avec les mêmes susdits priviléges dont jouissaient par le passé les ducs de Bourgogne, et spécialement le dernier duc Philippe en son vivant; sauf toutefois les donations et concessions que nous avons faites depuis que ledit duché est venu entre nos mains, et dont nous ne voulons pas anéantir l'effet. Sauf en outre, et réservant pour nous et les rois de France nos successeurs, la suzeraineté et le ressort desdits objets donnés, ainsi que la foi et hommage que le duc doit rendre à nous et à nos successeurs, en la manière due et accoutumée qu'ils étaient rendus par les ducs de Bourgogne, aux temps passés; et sauf les régales et autres droits royaux à nous appartenant à cause de notre couronne,

et que nous avions dans ledit duché, durant la vie du susdit dernier duc. Pour laquelle donation notredit fils nous a fait hommage, comme duc et premier pair de France, en la même manière que les ducs de Bourgogne étaient tenus et accoutumés de le rendre à nous ou à nos prédécesseurs ; auquel hommage nous l'admettons, et à ce moyen l'avons émancipé et placé, et le plaçons par les présentes hors de notre puissance paternelle. Sauf en outre, et sous la réserve que si notredit fils ou sa postérité, comme il a été dit plus haut, viennent à manquer, ce que Dieu ne veuille, et restent sans héritiers de leur corps, succédant audit duché, tous et chacun des objets, ainsi donnés, retournent de plein droit et intégralement à nous, ou pour le temps à venir aux rois nos successeurs, pour être réunis au domaine de notre couronne. Par cette même concession, et notre présente donation nous reprenons et remettons en notre main le duché de Touraine et ses appartenances, que nous avions précédemment donné à notredit fils, nous réservant d'en disposer selon

notre bon plaisir. A ces causes, nous ordonnons, par les présentes, à tous les prélats et autres personnes ecclésiastiques, à tous les ducs, comtes et autres nobles, et tous autres clercs et laïques à qui il appartiendra, de rendre et d'acquitter sans délai envers notre fils, et les héritiers provenant de son légitime mariage, les hommages et devoirs, honneurs, services et obéissances, auxquels ils étaient tenus envers nous, avant la présente donation, à raison dudit duché et des autres susdits objets, le tout en la même forme et manière qu'ils l'ont fait et devaient le faire envers le dernier duc défunt; de laquelle prestation nous les absolvons et acquittons, moyennant qu'ils obéissent pleinement et sans difficulté à notredit fils comme duc du duché et premier pair de France. Mandons en outre à nos fidèles et amés conseillers, présidens et autres gens à nous de notre parlement de Paris, à tous autres présens et à venir, gens de justice et officiers à nous dans notre royaume, de recevoir et admettre notredit fils et ses héritiers, comme ducs de Bourgogne et premiers pairs de France, en

toute occasion et en tout lieu, tant en jugement qu'hors jugement; de leur permettre et de les faire jouir paisiblement des prérogatives, franchises, libertés, honneurs et droits du duché et de la pairie, en la même sorte que les ducs et premiers pairs de France; leur commandant de tenir et d'observer à perpétuité et inviolablement notre présente ordonnance, et de ne rien faire, ni entreprendre, qui y soit contraire en aucune façon; nonobstant toutes coutumes, statuts, usages ou priviléges quelconques, comme aussi toutes donations et grâces que nous aurions pu faire par ailleurs à notredit fils, et qui ne seraient pas exprimées dans les présentes. Et afin que ceci demeure ferme et stable à l'avenir, nous y avons fait apposer notre sceau, sauf notre droit sur toutes autres choses. — Donné à Germiny sur Marne le 6 septembre, l'an du Seigneur 1363.»

Le roi Charles V confirmait ensuite cette donation dans les termes les plus formels, et y ajoutait l'abandon de l'hôtel de Bourgogne, situé à Paris, sur la montagne Sainte-Gene-

viève, qui depuis long-temps avait appartenu aux ducs de Bourgogne, et leur servait de demeure, lorsqu'ils habitaient auprès du roi. Il fut, en même temps, réglé que la succession du duché ne serait transmissible qu'en ligne directe. Cet acte est daté du Louvre près Paris le 2 juin 1364.

Le même jour, le roi s'occupa de régler un autre droit fort important, qu'avait à réclamer son frère. Quand il n'était encore que duc de Touraine, en 1362, l'empereur Charles IV de la maison de Luxembourg, grand ami et allié des rois de France, l'avait investi de la Comté de Bourgogne. C'était un fief de l'Empire, et l'empereur alléguait qu'il devenait vacant à défaut d'héritier mâle. La chose était fort contestable, puisque Jeanne, comtesse de Bourgogne, avait porté cette Comté à Philippe-le-Long, roi de France, et que c'était de Jeanne de France, leur fille, que le duc Eudes IV, et par suite le duc Philippe de Rouvre, la tenaient. C'était donc après deux successions féminines qu'on venait appliquer une règle, qui n'était pas même celle des fiefs, mais seulement la loi d'hérédité de

la couronne de France. Aussi, Marguerite de France, veuve du comte Louis de Flandre, réclamait-elle l'héritage de Jeanne sa sœur, qui devait lui revenir à défaut d'héritiers directs. Elle habitait dès long-temps la Comté; comme elle y avait de grandes terres, elle y était fort puissante et regardée comme souveraine par le pays, qui, depuis la mort du dernier duc de Bourgogne, lui obéissait, du moins en attendant.

Elle s'était alliée avec quelques hauts seigneurs des environs, le comte de Montbelliard, Jean de Châlons, Jean de Neufchâtel, le sire de Rigny, et avait essayé la voie des armes. Le duc de Touraine avait facilement vaincu cette ligue; alors la comtesse s'était adressée au roi que l'affaire ne semblait pas concerner, puisqu'il s'agissait d'un fief de l'Empire; mais dans ces temps-là, il n'y avait pas tant de règles fixes qu'on a voulu le dire depuis.

Le roi, qui faisait toutes choses avec prudence, et qui n'avait déjà que trop de troubles en son royaume, demanda à son frère de lui remettre sa lettre impériale d'in-

vestiture, et lui promit de ne la donner ni à la comtesse Marguerite, ni à nul autre, se réservant ainsi de traiter directement avec elle. Les deux frères se signèrent à ce sujet un mutuel engagement. Ce fut dans le même esprit de sagesse que le roi Charles V, voyant que le roi de Navarre, et le duc d'Orléans, frère du roi Jean, demandaient quelque part dans le duché de Bourgogne, et se prétendaient héritiers, promit par écrit à son frère de lui donner un apanage équivalent, dans le cas où l'on reconnaîtrait des droits à ces princes, ce qui n'était pas apparent. Depuis, après la mort du duc d'Orléans, le roi, qui héritait de ses droits, rénonça solennellement à tous ceux qu'il pouvait avoir sur la Bourgogne [1].

Philippe ne put retourner sur-le-champ dans son nouveau duché. La situation du royaume était pour lors bien triste. La guerre avait recommencé avec Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, dont les troupes occupaient une grande partie de la Normandie. En ou-

[1] Histoire de Bourgogne.

tre, des compagnies de gens de guerre, formées d'hommes de toute nation et de tout état, désolaient la France par leurs brigandages. Depuis la paix de Bretigny, elles avaient mis deux fois à rançon le pape dans Avignon; elles avaient gagné, en 1361, la bataille de Brignais, près Lyon, sur Jacques de Bourbon, qui y avait été tué. Le marquis de Montferrat en avait bien pris une partie à sa solde; mais ces bandes aimaient mieux guerroyer pour le pillage et sans discipline; elles se trouvaient si bien en France, qu'elles la nommaient leur chambre. Les unes étaient commandées par de vaillans chevaliers, habiles et expérimentés dans les armes; les autres, par des aventuriers, qui se faisaient ainsi un grand état. Elles traversaient la France sans résistance, prenaient des villes et des châteaux, y tenaient garnison, rançonnaient les provinces, traitaient avec le roi, et recevaient parfois son argent, sans trop lui garder parole. Il y en avait, qui prétendaient appartenir au roi de Navarre. On y comptait beaucoup d'Anglais et de sujets du duché d'Aquitaine; et l'on croyait en France

que le roi d'Angleterre et le prince de Galles aidaient et favorisaient secrètement ces grandes compagnies. Le duc de Bourgogne, quand il n'était encore que gouverneur de la province, avait eu à la défendre de ces ravages, et n'y avait pas encore bien réussi. Mais comme la Beausse et le pays Chartrain étaient en ce moment encore plus saccagés, Philippe fut envoyé par le roi, son frère, pour les dégager. Il se rendit à Chartres, et y manda tout son monde. Ensuite on se forma en trois armées : l'une, commandée par Bertrand Duguesclin, alla garder le Cotentin contre les Navarrais; l'autre, sous les ordres d'un loyal chevalier, nommé Jean de la Rivière, qui avait toute l'amitié du roi, alla faire la guerre dans le comté d'Evreux, patrimoine du roi de Navarre; la troisième, plus considérable, fut conduite par le duc de Bourgogne contre la forteresse de Marcheville, près de Chartres, qu'occupaient les Navarrais et les gens des compagnies. Les nobles chevaliers de Bourgogne étaient venus sous le commandement de leur nouveau duc : il avait près de lui, Jean de Vienne,

maréchal de Bourgogne, les seigneurs de Coucy, de Beaujeu, de Noyer, de Crux, de Jaucourt, avec leurs gens d'armes, leurs écuyers et leurs archers. Le maréchal de Boucicault était aussi de cette armée.

Le siége de Marcheville fut vivement pressé; on fit venir des machines de Chartres, et jour et nuit on jetait de grosses pierres dans la forteresse; si bien qu'elle fut contrainte de se rendre. De-là, le Duc alla assiéger Camerolles, qui ne put tenir davantage; les soldats étrangers qui s'y trouvèrent furent reçus à merci, et le Duc fit pendre les Français qui s'étaient mis dans ces compagnies de pillards. Il eût peut-être conservé ce château, comme Marcheville, mais les bourgeois de Chartres étant venus demander leur paiement pour les grandes machines qu'ils avaient fournies, le Duc n'ayant point d'argent à leur compter, leur abandonna le château qu'ils pillèrent et détruisirent en vengeance des maux que la garnison leur avait faits [1]. Dreux fut aussi pris sur les compagnies, et ceux

[1] Froissart.

qui étaient dedans tous mis à mort. Puis le Duc reçut à composition la garnison de Preuil, et après quelques jours de repos à Chartrēs, il s'en alla mettre le siége devant Conneray. Comme les gens, qui s'y tenaient, avaient fait mille ravages dans le pays d'alentour, le Duc jura sa foi qu'il ne s'en irait point sans les avoir pris à discrétion. Or il arriva que le roi, ayant appris que le comte de Montbelliard pénétrait du côté de Besançon et dévastait toute la contrée, fit dire au Duc de s'en retourner au plutôt défendre son duché de Bourgogne. Le Duc fut fort en peine pour ce serment qu'il avait prêté : mais les gens de son conseil lui dirent, qu'étant là par les ordres du roi, il devait lui obéir en tout, et que ce ne serait pas forfaire à son honneur. Conneray n'en fut pas moins pris, mais point à discrétion; la garnison obtint sûreté pour sa vie et ses biens [1].

Le Duc laissa l'armée au maréchal de Boucicault et au comte d'Auxerre, et partit avec ses Bourguignons. Il s'arrêta un jour

[1] Froissart.

près du roi à Vaux en Brie, et continua promptement sa route. A Langres, il trouva un grand rassemblement de seigneurs bourguignons, qui l'attendaient impatiemment; le sire de Vergy, le sire de Sombernon, le sire de Grancey, messire Hugues de Vienne, l'évêque de Langres et d'autres s'étaient réunis pour arrêter l'ennemi. Ils étaient sous le commandement du plus célèbre de tous les chefs des compagnies, Arnaud de Cervolles, surnommé l'archiprêtre, parce qu'il possédait un fief ecclésiastique. Le roi de France avait acheté ses services, et avait eu parfois à se louer beaucoup de son habileté et de son courage. Se trouvant pour lors forts et nombreux, ils marchèrent contre le comte de Montbelliard, qui se retira, sans combat, de l'autre côté du Rhin. Ils entrèrent dans son comté, et en mirent une grande partie à feu et à sang, par justes représailles [1].

Mais, tandis qu'on défendait une des provinces du royaume, les autres étaient en

[1] Histoire de Bourgogne. — Gollut.

proie aux bandes et aux Navarrais; il fallait toujours courir de l'une à l'autre. Déjà, depuis assez long-temps, la Charité-sur-Loire était tombée aux mains d'une compagnie, qui s'y était fortifiée. De concert avec Louis de Navarre, qui parcourait, en les ravageant, la Basse-Auvergne et le Bourbonnais, cette garnison de la Charité se rendait maîtresse d'une grande partie du cours de la Loire. Le roi y avait envoyé le connétable Moreau de Fiennes, et les deux maréchaux Boucicault et Neuville, avec une nombreuse armée; mais ce n'était pas assez, car il fallait empêcher Louis de Navarre de venir au secours des assiégés. Le duc de Bourgogne reçut donc l'ordre de s'y rendre, aussitôt après son expédition de Montbelliard. Il y vint avec plus de mille lances; de sorte que l'armée était bien de trois mille lances, ce qui, avec les écuyers, gens d'armes et fantassins ou archers, formait une armée d'environ vingt mille hommes. La fleur de la chevalerie française s'y trouvait; aussi, comme cela se pratiquait aux occasions solennelles, y fit-on des chevaliers : entr'au-

tres Pierre d'Alençon, arrière-petit-fils de Philippe-le-Hardi, roi de France, dont le père avait été tué à Crécy, et messire Louis d'Auxerre, de l'illustre maison de Châlons. Ils eurent ainsi pouvoir de lever une bannière à eux, au premier combat que l'on livra contre les assiégés quand ils firent une sortie. Bientôt cette garnison n'eut plus aucun espoir de secours; le duc de Bourgogne voulait qu'elle se rendît à discrétion; mais le roi, avec plus de sagesse, lui ordonna de la recevoir à composition. Ces gens promirent de ne pas servir de trois ans contre la France, et s'en allèrent sans pouvoir rien emporter de leurs biens.

Mais tandis que le duc de Bourgogne s'occupait à délivrer le royaume, qu'il y employait la noblesse de son État et tout son avoir, ses propres affaires n'allaient pas mieux. Pour payer les seigneurs et capitaines avec leurs gens d'armes, il avait été obligé de contracter beaucoup de dettes et d'engager plusieurs de ses terres et châteaux. D'autre part, en recevant de son frère le duché de Bourgogne, il avait consenti à la condi-

tion nouvelle, que le roi pourrait lever, de sa propre autorité, des impôts en Bourgogne. Toutefois Charles V, sachant les dépenses que le duc Philippe avait faites pour le plus grand bien du royaume, lui concéda d'abord tout ce qui restait encore à payer par le duché pour la rançon du roi leur père. Peu après le roi lui donna aussi le produit d'un impôt qu'il venait d'établir, consistant en douze deniers par livre du prix de toutes les denrées vendues dans l'étendue de la Bourgogne; ce qui montait à environ trente-quatre mille francs par an.

La pauvre province de Bourgogne, bien qu'elle n'eût pas été le théâtre d'autant de guerres, ni le passage d'autant d'armées que le reste du royaume, était donc fort obérée. Il avait fallu, après la bataille de Crécy, se racheter des Anglais, qui menaçaient d'envahir le pays; il avait fallu se taxer pour la rançon du roi Jean; enfin on avait traité, à prix d'argent, avec beaucoup de compagnies de pillards, tout en étant dévasté, soit de nouveau par celles-là, soit par les autres.

Encore, en ce moment, pendant que le

Duc était à l'armée du roi avec ses chevaliers, il y avait une bande, qui occupait le château de Vesvres près Autun, et qui, de-là, faisait des incursions dans tout le pays. Les habitans en portèrent plainte au Duc. Autun ne faisait pas partie de son duché, mais comme il était lieutenant du roi dans les diocèses de Langres, Autun, Mâcon et Lyon, c'était à lui qu'on s'adressait. Ne pouvant s'y rendre ni employer les armes, il autorisa son conseil à faire un traité. La garnison promit de se retirer moyennant deux mille cinq cents francs d'or.

On n'avait pas cette somme. Alors on l'emprunta à l'Archiprêtre, qui s'était établi en Bourgogne, où il avait reçu la seigneurie de Château-Vilain, et qui, au métier qu'il avait fait, ne manquait pas d'argent; le château de Vesvres lui fut remis en gage. Guy de Pontallier, maréchal de Bourgogne, et le bailli d'Autun se portèrent caution; le Duc ordonna que la somme fût imposée sur les cantons d'alentour.

Mais les habitans s'y refusaient. Ils avaient souvent payé fort inutilement à des bandes,

ou à des garnisons, sans pour cela s'être trouvés plus en sûreté. Ils demandaient du moins que le Duc s'engageât à ne donner jamais le château en fief à aucun seigneur particulier, qui ne saurait le défendre contre les compagnies, ou qui même pourrait bien, comme d'autres, s'y enrôler tout le premier. Ils disaient aussi que le Duc n'avait pas droit de les taxer, puisqu'ils n'étaient point ses sujets. Le Duc leur donna la satisfaction de réunir Vesvres à son domaine avec serment de ne l'aliéner jamais; puis il accorda quelque diminution aux gens, qui avaient déjà été taxés pour d'autres traités pareils, et fit porter l'impôt sur un territoire plus étendu [1].

Ce fut vers ce temps-là que le Duc trouva enfin le loisir de prendre possession authentique de son duché. Le 26 novembre 1364, il fit son entrée solennelle dans sa ville capitale de Dijon, accompagné de son frère le duc d'Anjou, de l'évêque d'Autun, dont le diocèse et les domaines comprenaient

[1] Histoire de Bourgogne.

une grande part de la Bourgogne, des prélats, de la noblesse, des gens de justice, des gens des villes et communes. Il se rendit d'abord à Saint-Benigne. Cette antique église, agrandie et embellie de siècle en siècle, où se trouvait la sépulture de l'apôtre des Bourguignons, appartenait à une puissante abbaye, qui avait joué un rôle important dans l'histoire de Bourgogne; tantôt dotée et enrichie par les ducs; tantôt réclamant contre leur autorité, alléguant ses priviléges, les faisant confirmer et accroître; se plaignant de la justice ducale, ou des officiers fiscaux, et forçant souvent les ducs à les désavouer [1]. L'abbé de Saint-Benigne était un des grands personnages de Bourgogne.

Là, le Duc, étant devant le grand autel, fit lire à haute voix par Philibert Paillart, chancelier de Bourgogne, la donation du roi son père et les lettres du roi régnant, qui la confirmaient. Le procureur de la ville s'avança et en demanda copie : le Duc ordonna qu'elle fût donnée à la ville de Dijon,

[1] Histoire de Bourgogne.

ainsi qu'à toute autre, qui la pourrait demander.

Et alors s'avança Jean Poissonnet, maire de Dijon, à la tête de ses échevins. Il représenta au Duc, qu'en 1187, le duc Hugues III, sous l'autorité du roi Philippe-Auguste, avait établi la commune de Dijon; que son fils Eudes III y avait adhéré du vivant de son père, et avait confirmé depuis les libertés et priviléges de la commune de Dijon; que le duc Eudes IV, en 1334, les avait encore, sur les plaintes des habitans, expressément renouvelés par une charte authentique, d'après laquelle les ducs de Bourgogne devaient, en prenant possession, faire serment, en l'église de Saint-Benigne, de garder et faire garder les priviléges de la ville de Dijon [1]; qu'ainsi, il suppliait humblement le Duc de promettre et jurer, comme ses prédécesseurs, de garder les franchises de la commune.

Le Duc écouta le maire; puis, après avoir demandé l'avis de son frère et consulté ses conseillers, il fit répondre par son chancelier:

[1] Cartulaire des priviléges de la ville de Dijon : manuscrit de la bibliothèque de Dijon.

« Messieurs, Monseigneur le duc, que
» vous voyez ici présent en cette église, a
» fait examiner, par son conseil, les chartres
» qui contiennent vos franchises et vos liber-
» tés. Voulant suivre l'exemple des ducs ses
» prédécesseurs, il va jurer ici devant Dieu
» et sur les saints évangiles, qu'il tiendra et
» gardera fidèlement, et fera tenir et garder
» par ses officiers, les libertés, priviléges,
» immunités, franchises, que les ducs de
» Bourgogne ont accordés par leurs char-
» tres aux maire, échevins et commune
» de Dijon, et de la manière qu'ils ont été
» accordés par ces mêmes chartres, qu'il con-
» firme par les patentes qu'il en fera déli-
» vrer. Mais aussi, vous, maire, échevins
» et procureur de la commune de Dijon,
» vous promettrez à Monseigneur le duc, et
» jurerez de garder et faire garder, et con-
» server tous les droits qu'il a et doit avoir
» en la ville et banlieue de Dijon, ainsi qu'ils
» sont rapportés dans les mêmes chartres,
» qui contiennent vos priviléges; de rendre
» à Monseigneur le duc toute l'obéissance
» que vous lui devez, et de lui donner un

» acte scellé du sceau de votre commune,
» qui contiendra vos promesses et vos en-
» gagemens. »

Le Duc jura alors sur les saints évangiles de garder les libertés de la ville de Dijon, et les officiers de la ville lui jurèrent obéissance. Puis l'abbé de Saint-Benigne mit au doigt du prince l'anneau consacré, signe de ce mutuel engagement [1].

Cependant le Duc ne pouvait faire un long séjour dans ses États. Le roi son frère avait en lui une telle confiance que sans cesse il lui confiait des expéditions contre les compagnies, ou voulait le retenir près de lui pour s'aider de ses conseils. Ses soins eussent néanmoins été nécessaires à la Bourgogne. Il y régnait un grand désordre; les compagnies y faisaient sans cesse des courses; elles se mêlaient et s'alliaient avec les seigneurs de la Comté qui faisaient la guerre au nom de leur prétendue souveraine, nonobstant les traités qu'elle avait faits avec le roi. Le Navarrais, de son côté, prétendant toujours avoir des

[1] Histoire de Bourgogne.

droits sur le duché, soudoyait et autorisait les compagnies. Ce désordre mettait la Bourgogne dans un véritable état de guerre privée; car chaque seigneur tâchait de se défendre par ses propres moyens, ce qui rompait parfois les mesures que le roi et le Duc prenaient pour faire des traités et des compositions, surtout avec les seigneurs de la Comté.

Le Duc, malgré son dévouement à son frère et au royaume, ne donnait pas moins tous ses soins à la défense et au bon ordre de son duché. Il nommait de sages et vaillans chevaliers pour commander les principales forteresses, ou même les villes, comme Dijon par exemple; bien que les bourgeois se refusassent à payer une garnison, et réclamassent leurs priviléges : ce que le Duc trouva rebelle et étrange. Quand il avait traité avec quelque bande, il la faisait escorter par des gens d'armes jusqu'aux frontières, pour la forcer à tenir ses conditions. Il faisait payer très-ponctuellement la solde des chevaliers bannerets, des chevaliers bacheliers, qui n'avaient pas assez de vassaux

ni d'argent, ou qui étaient trop jeunes encore pour lever bannière, ainsi que celle des écuyers, des archers et des arbalétriers; il en faisait passer d'exactes revues. Souvent il convoquait des assemblées de notables pour consulter sur les affaires du pays. Il rachetait et dégageait les terres, que les ducs ses prédécesseurs avaient mises en gage ou vendues sous conditions; il faisait examiner, par des commissaires royaux, le compte des impôts levés et de leur emploi. Malgré la concession qu'il avait faite au roi, il défendait les priviléges de la province contre l'établissement des gabelles et autres taxes nouvelles. Il maintenait ses droits et sa juridiction contre les prétentions des évêques. La commune de Dijon, étant grevée de dettes qu'elle ne pouvait payer, obtint un secours sur sa propre finance. On a conservé même un ordre de lui à son trésorier, de donner à l'aumonier une somme suffisante, afin que tous les pauvres qui, chaque jour, se présentaient à la porte de son hôtel, pour manger les restes de sa table, reçussent quelque argent, lorsque ces restes étaient insuffisans.

Le Duc croissait toujours en faveur auprès du roi son frère, à qui il rendait tant de bons services. Pour lui en donner une preuve nouvelle, il l'avait créé en 1366 son lieutenant dans les diocèses de Rheims, Châlons, Laon, Troyes et Soissons; mais il s'agissait dès-lors d'une marque bien plus importante de l'affection du roi.

Le duc Philippe de Rouvre avait épousé la fille et l'unique héritière du comte Louis de Flandre; restée veuve, elle était assuré*ment* le plus puissant parti qu'un prince pût épouser. On avait fort blâmé le roi de France de ne l'avoir pas recherchée; mais tant riche qu'elle fût, le bon prince l'avait trouvée trop laide, et avait préféré la belle Jeanne de Bourbon qu'il aima toujours tendrement [1]. Édouard III avait demandé cette héritière de Flandre pour son fils Edmond, duc de Cambridge, et le mariage avait été conclu; mais le pape Urbain V, qui était Français de cœur [2] et de nation, n'avait pas voulu ac-

[1] Meyer. — Duhaillan.

[2] Guillaume Grimoard, abbé de Saint.-Victor de Marseille.

corder les dispenses de parenté. La jeune Marguerite de Flandre était petite-fille de Marguerite de France, que nous avons vue réclamer les comtés d'Artois et de Bourgogne. Le roi et le Duc avaient traité à des conditions fort avantageuses pour elle; d'ailleurs, étant fille de France, elle devait préférer sa famille aux Anglais : aussi pressait-elle beaucoup son gendre, le comte de Flandre, de donner sa fille au duc de Bourgogne [1]. Le comte Louis y faisait une grande résistance, et toutes les villes de Flandre déclaraient hautement qu'elles ne voulaient point cette alliance avec la France. Il y avait plus de sept années que ce mariage se négociait sans se conclure; le roi de France était venu jusqu'à Tournay pour s'efforcer d'y mieux réussir, et le comte de Flandre, feignant d'être malade, avait refusé de s'y rendre. Enfin madame Marguerite, courroucée du peu de pouvoir qu'elle avait sur son fils, vint le trouver; comme il persistait dans ses refus, elle écarta tout-à-

[1] Froissart.

coup sa robe, et se découvrant le sein, elle lui dit avec colère : « Puisque vous ne voulez point obéir à la volonté de votre roi et de votre mère, pour vous faire honte, je vais trancher ce sein, qui vous a nourri, vous et point d'autres, et je le donnerai à manger aux chiens. Sachez aussi que je vous déshérite, et que vous n'aurez jamais mon comté d'Artois. » Le comte, ému et effrayé, se jeta aux pieds de sa mère et promit de donner l'héritière de Flandre au duc de Bourgogne[1]. Cependant, tout en y consentant, il n'oublia point ses intérêts; il prétendait depuis longtemps que les villes de Douay, Lille et Orchies devaient lui être restituées par la France; en outre il demanda cent mille francs. Le roi avait tant à cœur de faire faire ce haut mariage à son frère, qu'il consentit à contribuer pour moitié dans les cent mille francs et à abandonner les trois villes, moyennant promesse du duc de les rendre quand il hériterait de la Flandre. Ainsi cette alliance fut arrêtée, et le pape, pour lors, donna la dispense, bien que le degré de parenté fût le même.

[1] *Annales Flandriæ*, par Meyer.

Ce mariage jeta le Duc dans de grandes dépenses, car il convenait de faire les choses magnifiquement; il emprunta de l'argent au roi et à tous les grands seigneurs; il assembla les États de Bourgogne et leur envoya son conseiller, Pierre d'Orgemont, qui leur fit part de tous ses embarras. On obtint d'eux que l'on continuerait encore pendant un an la taxe de douze deniers pour livre, sur les marchandises vendues. Le Duc ramassa tout ce qu'il put trouver de perles, de diamans, de joyaux, de pierreries de toutes sortes. Enguerrand, sire de Coucy, lui en vendit à lui seul pour onze mille francs [1].

Il partit au mois de juin 1369, avec une suite brillante, pour se rendre à Gand, où devaient se célébrer les noces. Il traversa la Flandre dans le plus grand appareil, donnant partout de grandes fêtes. Une foule de grands seigneurs et de noblesse étaient accourus de toutes parts, pour assister à ces solennités. Le sire de Coucy y brillait entre ous par la grandeur et la courtoisie de ses

[1] Histoire de Bourgogne.

manières. Le roi de France l'y avait exprès envoyé, comme le chevalier qui était le mieux séant dans une fête[1].

Mais le duc Philippe avait été si magnifique, avait agi si généreusement, que quatre jours après son mariage, il n'avait plus d'argent pour son retour; il lui restait encore quelques pierreries ; il les mit en gage chez trois bourgeois de Bruges, où il donna encore un repas splendide aux principaux de la ville[2].

Le Duc ne put rester que peu de jours auprès de sa femme, et n'eut pas même le temps de la conduire en Bourgogne; de grandes affaires se commençaient en France à ce moment, et jamais le roi Charles V n'avait eu tant besoin de son frère.

Par le traité de Bretigny, le roi Jean avait été contraint de céder au roi d'Angleterre une grande partie de son royaume. L'Aquitaine, le Béarn, la Saintonge, l'Angoumois, le Limousin, le Quercy, le Poitou et le comté de Ponthieu avaient servi à acheter la paix.

[1] Froissart. — [2] Histoire de Bourgogne.

C'était avec une grande douleur que ces bonnes provinces françaises avaient passé sous l'obéissance des Anglais. Il avait fallu toutes les instances du roi Jean pour les faire consentir à se soumettre : « Car, disaient-elles, nous aimerions mieux être taxées chaque année de la moitié de notre avoir, et rester Français. » Le roi d'Angleterre leur envoya, pour les gouverner, son fils le prince de Galles, duc d'Aquitaine, le vainqueur de Crécy et de Poitiers. C'était un loyal et courtois chevalier, brillant de gloire, habile à la guerre et aux affaires. Il tenait à Bordeaux, à Angoulême, à Niort, une cour brillante, et montrait bonne volonté de faire accueil aux seigneurs gascons; mais l'orgueil des Anglais était si grand, qu'ils ne savaient se faire aimer d'aucune nation. Ils ne voulaient laisser arriver à aucune charge, ni emploi, les gentilshommes de Gascogne et d'Aquitaine, ne les en trouvant pas dignes. Cela déplaisait fort à ceux-ci, qui avaient besoin du revenu des charges, pour réparer les pertes de la guerre.

Aussi, comme l'avaient écrit les gens de La

Rochelle au roi Jean, quand il leur avait fallu se séparer du royaume de France, c'était des lèvres qu'on obéissait aux Anglais, mais les cœurs ne changeaient pas. Quelques seigneurs se laissaient bien séduire par les faveurs du prince de Galles, et mêlaient leurs bannières aux bannières anglaises; mais les grands seigneurs, ceux surtout dont les domaines étaient sur les frontières : les sires de Périgord, d'Albret, d'Armagnac, de Comminges, quelque ménagement qu'on fût obligé d'avoir pour eux, gardaient leur indépendance, et n'étaient qu'à demi soumis. Quant aux communes et aux bonnes villes, qui ne voyaient dans les Anglais que des maîtres étrangers, la seule crainte les empêchait de secouer le joug [1].

Mais le prince ayant eu besoin de lever une taxe extraordinaire, la résistance se déclara; on commença à dire que le roi de France n'avait pu disposer des droits de ses sujets, et qu'il ne dépendait pas de lui de renoncer à être leur seigneur suzerain. Les

[1] Froissart.

sires de Périgord, d'Albret, de Comminges, et plusieurs autres se rendirent à Paris, et réclamèrent auprès du roi contre cette taxe. Le roi, qui ne faisait rien soudainement, mais qui agissait toujours avec prudence, soumettant sa volonté à la raison [1], voyait bien qu'il allait s'engager dans une grande guerre, lorsqu'à peine son royaume commençait à rentrer dans l'ordre. Il réfléchissait mûrement, et accueillait, sans se résoudre, les prières des Gascons, les conseils des grands seigneurs, les instances de tous les prélats, comtes, barons ou chevaliers du royaume. Enfin il céda; et après avoir fait consulter les plus fameux docteurs en droit de Bologne, Montpellier et Orléans, ainsi que les plus notables clercs de la cour de Rome [2], il commença par faire ajourner le prince de Galles pour venir au parlement de Paris, voir juger la réclamation que les Gascons faisaient contre la taxe. Le prince répondit qu'il y viendrait à la tête de soixante mille lances. Alors le roi de France envoya un

[1] Christine de Pisan. — [2] *Idem.*

serviteur de son hôtel défier le roi d'Angleterre, et se prépara à la guerre.

Elle commençait avec des circonstances favorables. Édouard III était vieux et avait perdu son activité. Son fils, le prince de Galles, l'espoir de l'Angleterre, se mourait d'une lente maladie, et ne pouvait plus faire la guerre. Partout, les villes se révoltaient contre les Anglais et ouvraient leurs portes aux gens du roi de France. Les chevaliers gascons quittaient chaque jour le service de l'étranger, pour venir retrouver leurs anciens compagnons d'armes; on avait pris à solde plusieurs des bandes, qui couraient le royaume, car toute cette guerre ne se faisait encore que par compagnies françaises ou anglaises; elles s'assaillaient et se poursuivaient dans les diverses provinces, assiégeant alternativement les villes ou châteaux, qu'elles tenaient.

Mais le roi avait envie de tenter une bien plus grande entreprise. Il rassemblait à Honfleur une grande quantité de navires et de bateaux de toutes grandeurs, pour porter en Angleterre une forte armée; c'était le duc

de Bourgogne, qui devait en être le chef ; il quitta la Flandre peu de jours après son mariage, pour venir à Rouen retrouver le roi, qui était là pour hâter les préparatifs de l'expédition ; mais beaucoup de gens sages et habiles la déconseillaient, entre autres le sire de Clisson. Comme le roi d'Angleterre envoya à Calais une nombreuse armée, sous les ordres de son fils, le duc de Lancastre, et qu'elle menaçait déjà le royaume, on renonça à l'embarquement. Le duc de Bourgogne emmena sur-le-champ son armée, et s'en vint camper du côté de Montreuil, d'Hesdin et de Saint-Pol; les Anglais se retirèrent à Tournehem, où le duc les suivit. Les deux armées prirent position près l'une de l'autre; les Français étaient plus nombreux, et tous les chevaliers demandaient avec instance qu'on les menât au combat. Le Duc lui-même avait grande envie de venger l'honneur de la France; mais le roi ne voulait pas risquer ainsi le sort de son royaume en une seule bataille, il se souvenait de Crécy et de Poitiers. En vain le Duc lui envoya messages sur messages, il résista

à ses instances et défendit de livrer bataille. Il fallut supporter toutes les bravades des Anglais, il fallut que Philippe-le-Hardi se résignât à entendre faire des railleries et des chansons sur sa prudence[1]. Tout se borna à quelques faits d'armes, que des chevaliers des deux camps tentaient les uns contre les autres, sans les ordres de leurs chefs. Enfin après plus d'un mois de séjour et de patience, le Duc envoya représenter au roi que toute cette assemblée de chevaliers était là à grands *frais*; qu'il devenait difficile de les retenir; qu'il y avait peu d'honneur à gagner, et que sûrement les Anglais n'attaqueraient pas. Comme les choses se passaient, sans doute, de même sorte dans le camp du duc de Lancastre, il faut être peu surpris que le roi ait tout-à-coup licencié cette belle armée. Les Anglais gardèrent encore assez de monde pour parcourir la côte jusqu'à Harfleur, et ravager le canton de Saint-Pol, une partie de la Picardie et de la Normandie; mais ils n'avaient plus les forces nécessaires

[1] Froissart.

pour tenter aucun siége; les habitans de la campagne se réfugièrent dans les villes. Peu après l'armée anglaise fut licenciée aussi, et le duc de Lancastre promit aux chevaliers étrangers, qui étaient venus chercher fortune avec lui, de revenir une autre fois avec une plus grosse armée, pour pouvoir pénétrer en France.

Le duc de Bourgogne, pendant ce loisir, envoya la comtesse de Vendôme, la dame de Saint-Etienne et le comte de Dammartin, avec une suite de quatorze chevaux, chercher la duchesse sa femme, qu'il avait laissée à Lens en Artois; elle vint à Paris et s'établit dans l'hôtel d'Artois, rue Mauconseil, qui lui appartenait, et qui commença à s'appeler hôtel de Bourgogne; puis elle alla, quelques mois après, rejoindre son mari à Montbart, où elle arriva avec pompe et solennité. Elle fut reçue avec le plus grand accueil, dans une province, dont elle se trouvait duchesse pour la seconde fois, et où elle s'était fait aimer du temps de son premier mari.

Le Duc et la duchesse faisaient leur séjour habituel au château de Rouvre, près de

Dijon. Là, ils tenaient fort grand état, y recevant de hauts personnages, qui venaient de toutes parts les visiter [1].

Le Duc faisait aussi de fréquentes courses dans la province, pour en régler les affaires, et surtout afin de pourvoir à sa sûreté, toujours menacée par les compagnies et les Navarrais. Ce fut dans cette vue qu'il contracta une alliance défensive avec la comtesse Marguerite, grand'mère de sa femme, avec le comte de Savoie et avec le comte de Châlons. Comme il était exposé à faire de fréquentes et longues absences pour le service du roi son frère, il établit Eudes de Grancey gouverneur du duché de Bourgogne, lui confiant tout pouvoir de veiller à la défense du pays; l'autorisant à rassembler des hommes d'armes, à contraindre les communes de s'armer pour garder leurs villes et bourgs; il lui assigna trois florins par jour pour ses honoraires [2].

[1] Histoire de Bourgogne.

[2] Pièces de l'Histoire de Bourgogne. 13 décembre 1369.

De cette sorte, les dépenses du duché continuaient à être considérables; il fallut s'adresser aux États. Du commun accord des gens d'église, des nobles et des bourgeois, la taxe de douze deniers fut encore continuée pour deux ans, et la gabelle du sel fut aussi établie pour le même terme. Mais quelque complaisans que fussent les États, il y avait des murmures dans le pays. Aussi le Duc promit-il, par lettres-patentes, que ces impositions ne tireraient pas à conséquence pour l'avenir, ne porteraient aucun préjudice aux priviléges et franchises de la province, et dispenseraient de tout autre subside. Il s'engageait aussi à défendre de tout son pouvoir, le pays contre toute subvention venant de la part de monseigneur le roi.

Toutes ces promesses n'étaient pas tenues bien fidèlement. Peu après il y eut des députés à envoyer au roi pour les affaires du duché. Les abbés de Citeaux et de Saint-Benigne, le sire de Grancey et le maire de Dijon furent chargés de cette commission, et il fut alors ordonné de lever deux mille francs sur le duché pour payer les frais de

leur voyage. On y fit d'abord quelque résistance, puis on acquitta la somme, et encore une autre de trois mille francs pour un second voyage des mêmes députés.

Vers ce temps-là, son frère le duc d'Anjou, qui commandait en Languedoc, et se tenait d'ordinaire à Montpellier, lui donna rendez-vous à Avignon auprès du pape. Le Duc s'embarqua à Châlons, avec une grande suite. Le Duc était dans un premier bateau avec *les* principaux seigneurs. Puis venait le bateau du chancelier avec d'autres chevaliers. Il y avait ensuite les bateaux de la cuisine, de la garde-robe, de l'échansonnerie et du poisson. Il parut avec grand éclat à Avignon, et offrit au pape un coursier, une haquenée, deux flacons et deux bassins de vermeil. Il répandit aussi ses générosités parmi les cardinaux : aussi fut-il obligé, pour revenir, de mettre en gage ses joyaux chez un Lombard, et de lui emprunter vingt mille francs [1].

Il tarda peu à faire un autre voyage en Auvergne, où commandait son frère, le duc

[1] Histoire de Bourgogne.

de Berri ; car il importait de bien concerter la guerre qu'on allait faire à l'Angleterre. Le duc de Bourgogne ne fut pas moins magnifique en Auvergne, qu'à Avignon ; il traversa les villes de Riom, Clermont, Issoire, Brioude, Saint-Flour, partout faisant des offrandes aux églises, distribuant des aumônes, récompensant tous ceux qui lui rendaient le moindre service.

Revenu en Bourgogne, il continua à donner ses soins au gouvernement de son État. Une des choses qui troublait le plus le bon ordre, c'étaient les entreprises et voies de fait, que les seigneurs faisaient les uns sur les autres; recourant sans cesse à la voie des armes pour vider leurs débats, au mépris de toute juridiction. Cela allait si loin, que Humbert, seigneur de Rougemont, qui avait fait partie de la suite du Duc, lors de ses noces à Gand, fut au retour pris et dépouillé par Jean de Blaisy ; celui-ci le retenait en prison pour venger, disait-il, la mort de Garnier de Blaisy son cousin. Cette querelle divisait la Bourgogne : chacun des seigneurs prenant fait et cause pour l'un ou pour l'autre. Enfin, les parties

se soumirent à en passer par ce que le Duc ordonnerait, et consentirent que leur juge naturel et leur souverain prononçât entre eux [1]. Le Duc, s'autorisant encore plus de ce consentement que de ses droits, et voulant que le service du roi ne souffrît pas de telles discordes, régla que Jean de Blaisy irait tenir prison un jour chez le seigneur Leray, ami de Humbert de Rougemont; puis que les deux chevaliers boiraient ensemble en sa présence [2].

Ce fut cette année 1371, que la duchesse accoucha, le 28 mai, de son premier enfant, qui eut pour parrain le pape Grégoire XI, et pour marraine sa bisaïeule, Marguerite de France. La cérémonie du baptême fut fort pompeuse; le pape avait délégué, pour tenir sa place, Charles d'Alençon, archevêque de Lyon, et avait envoyé de beaux présens. La ville de Châlons donna aussi deux grands bassins d'argent en témoignage de sa joie. L'enfant fut nommé Jean. Toute la noblesse

[1] Histoire de Bourgogne.

[2] Pièces de l'Histoire de Bourgogne. 11 mars 1371.

de Bourgogne, tant les dames que les seigneurs, fut mandée pour assister aux cérémonies.

La guerre continuait toujours à se faire par compagnies, et par courses des Français sur le territoire anglais, ou des Anglais sur le territoire français. Toutefois elle profitait moins à ces derniers, qui avaient partout le pays contre eux. Beaucoup de villes et de châteaux passaient aux mains du roi et de ses capitaines. Le Duc eut donc le temps de faire un assez long séjour en Bourgogne : il alla cependant conduire en Flandre, chez le comte de Flandre, la duchesse qui voulait revoir son père. Ce mariage avait empêché le comte de devenir l'allié des Anglais; mais les villes de ce pays avaient déjà un si grand commerce, que la guerre leur faisait un tort notable; et il ne fut pas possible de les faire déclarer contre l'Angleterre. Elles promirent d'être neutres, et les Anglais rendirent les navires qu'ils avaient commencé à leur prendre. Enfin vers le milieu de l'année 1372, le Duc reçut ordre du roi de se rendre en Guyenne avec trois cents lances; elles furent

sur-le-champ convoquées avec leur suite; mais il s'en offrit un plus grand nombre. Le Duc s'engagea à payer deux francs d'or par jour à chaque chevalier banneret, un franc à chaque chevalier bachelier, à l'écuyer un demi-franc, à l'arbalêtrier et à l'archer un tiers de franc. Le franc d'or se divisait alors en vingt sols, le gage d'un valet de charrue était de sept francs par an, et il consommait pour trois à quatre francs de blé [1].

Le Duc partit de Nevers, et arriva, par Bourges et Chinon, à Poitiers, que les Français avaient repris l'année d'avant. Il y trouva les ducs de Berri et de Bourbon, et le sire Duguesclin, qui venait d'être fait connétable.

Ils ne tardèrent pas à voir arriver des députés de la ville de La Rochelle. Le maire, qui se nommait Jean Candorier, voyant toutes choses bien tourner pour le roi, et qu'il pourrait être secouru par les Français, résolut de délivrer la ville. Le commandant anglais était un brave cheva-

[1] Essai sur les monnaies. — Variations dans le prix de diverses choses. Dupré de Saint-Maur.

lier, mais assez simple. Le maire, l'ayant à dîner chez lui, fit arriver une belle lettre du roi d'Angleterre. Le commandant reconnut le sceau royal, et demanda qu'on lui dît le contenu, car il ne savait pas lire. Alors le maire lut un ordre de faire sortir la garnison du château, pour en passer la revue sur la place de la ville. Le chevalier n'y manqua point. Pendant la revue, les postes furent surpris, et les Anglais contraints de se rendre. C'était ce que les députés venaient dire aux princes. Ils avaient refusé de rendre la place à nul autre qu'à eux; encore demandaient-ils, en rentrant sous l'obéissance royale, que jamais, soit par mariage, donation ou apanage, la ville de La Rochelle ne sortît du ressort et domaine direct du roi, et que désormais il n'y eût point de château fort en la ville. Les princes n'osèrent accorder une telle demande, et envoyèrent les députés vers le roi, qui leur fit grande fête, leur donna de beaux présens, et leur octroya par chartre authentique les priviléges qu'ils demandaient; comme aussi d'avoir chez eux un hôtel des monnaies, et de ne jamais être

taxés sans leur consentement. Ils revinrent, firent au plutôt abattre leur château, puis mandèrent aux princes que maintenant ils pouvaient envoyer prendre possession de la ville. Les princes y allèrent dîner, et y furent reçus avec une grande joie [1].

Tout le reste de la campagne s'écoula à faire successivement le siége d'un grand nombre de villes et de châteaux, qui ne tardaient guère à se rendre. Tout allait mal pour les Anglais en ce moment. Le prince de Galles était à Londres, bien près de mourir; le valeureux Jean Chandor avait été tué l'année d'avant auprès de Poitiers; Jean de Grailly, captal de Buch, était prisonnier; tous les chevaliers de Gascogne et de Poitou rentraient dans l'obéissance du roi de France. Autrefois le roi Philippe et son fils Jean avaient perdu leur affection par légèreté et par hauteur; le roi Charles V les regagnait par sa sagesse et sa douceur [2]; les garnisons anglaises n'attendaient nul renfort, ni secours; partout elles étaient trahies par les habitans; aussi en

[1] Froissart. — [2] *Idem*.

peu de mois, Benon, Surgère, Saint-Jean-d'Angely, Saintes, Niort, Fontenai, Thouars furent pris par l'armée du connétable et des princes : « Il n'y eut jamais roi, disait le roi d'Angleterre, parlant du sage roi Charles V, qui moins s'armât, et qui tant me donnât à faire. »

Après cette campagne, le Duc revint en Bourgogne, et séjourna tantôt dans son duché, tantôt auprès du roi. Il continuait toujours à faire de grandes dépenses, à se jeter dans l'embarras, et à grever ainsi ses sujets. Sa magnificence était telle, que non-seulement il faisait des pensions à ses vassaux et serviteurs, mais encore aux serviteurs du roi, dont il avait à se louer; comme par exemple à sire Bureau de la Rivière, premier chambellan du roi et son ami de confiance, à qui le Duc accorda une pension de huit cents francs à titre de fief. Il donna aussi des pensions aux sires Jean et Guy de la Trémoille, qui, dans l'expédition contre Montbelliard, avaient fait prisonnier Jean de Neufchâtel, et le lui avaient cédé moyennant huit mille francs. Le comte de Neuf-

châtel était mort en prison; de sorte que le duc de Bourgogne n'avait touché aucune rançon; et, comme il était trop obéré, ne pouvant payer les sires de la Trémoille, il leur faisait une pension. Il assigna aussi des sommes aux avocats qui défendaient ses affaires au Parlement de Paris, où il en avait assez souvent. Pourtant, selon les mœurs du temps, il ne se conformait pas toujours aux arrêts qui en émanaient; comme il arriva avec l'évêque d'Autun. Ils se disputaient tous deux sur l'étendue de leur justice dans la ville, et, mécontens du jugement rendu, ils agirent de force et d'autorité. L'évêque fit mettre en prison un officier du Duc. Le Duc fit abattre le pont-levis du palais épiscopal; l'évêque excommunia les gens du Duc; enfin il fallut que le roi et le pape se rendissent arbitres de ce différend [1].

Les Anglais avaient envoyé une seconde armée à Calais; le roi, fidèle à ses projets, ne voulut pas risquer une grande bataille. On laissa le duc de Lancastre pénétrer en France;

[1] Histoire de Bourgogne.

les forteresses et les villes étaient en bon état de défense, les habitans s'y réfugiaient de toutes parts, ne laissant aucune provision aux Anglais. Des troupes françaises surprenaient les détachemens ennemis, dès qu'ils s'éloignaient de l'armée; elle prit la route de Soissons, Auxerre, le Nivernais, le Forez, l'Auvergne, le Limousin, et enfin arriva à Bordeaux, réduite à moins de six mille hommes, sans avoir pris un seul château de France; jamais les Anglais n'avaient fait une entreprise plus malheureuse. Le Duc avait pendant ce temps-là laissé la régence à sa femme, qui rendit toutes les ordonnances nécessaires pour que la province fût mise en état de défense, et que le plat pays ne pût fournir aucune ressource aux Anglais partout où ils passeraient.

Cependant le pape s'entremettait de son mieux pour engager les rois de France et d'Angleterre à faire la paix. Ses légats avaient suivi l'armée anglaise, pendant toute sa course en France, s'efforçant d'amener le duc de Lancastre à des sentimens pacifiques. Enfin, au commencement de l'année 1374, on commença à

traiter. Ce fut dans la ville de Bruges que se réunirent les envoyés des deux royaumes : le duc de Bourgogne, le comte de Saarbruck, l'évêque d'Amiens et l'élu de la ville de Bayeux, étaient de la part du roi de France. Le duc de Lancastre, le comte de Salisbury, et l'évêque de Londres, de la part de l'Angleterre. Le duc de Bourgogne y arriva avec sa magnificence accoutumée; il commença par faire faire des prières publiques et une grande procession, où, afin d'obtenir le succès du traité, on porta le vrai sang de Notre Seigneur, que Thierry d'Alsace, comte de Flandre, avait, en 1150, rapporté de la Terre-Sainte. Après quelques mois de pour-parlers, on ne conclut cependant qu'une trêve d'un an. Le Duc promit de revenir avant la Toussaint, et retourna en Bourgogne.

Deux ans après environ, il eut à faire un nouveau voyage à Avignon. Le pape Grégoire VI, se sentant dangereusement malade, avait résolu de retourner à Rome, que les papes n'habitaient plus depuis tant d'années. Le roi apprenant son dessein, en fut très-affligé, car il lui était commode

de conserver le pape sous sa main. Il envoya ses frères de Bourgogne[1] et d'Anjou, pour rompre ce projet. « Très-Saint-Père, dirent-ils au pape, vous allez parmi des gens dont vous êtes petitement aimé; vous laissez un royaume qui est la source de la foi, et où l'église est plus excellente que dans tout le monde. Elle pourra bien, par votre fait, tomber en de grandes tribulations; car si vous mourez là-bas, ce qui est bien apparent, selon vos médecins, les Romains, qui sont merveilleusement traîtres, se rendront maîtres des cardinaux; puis feront un pape par force et à leur volonté. » Les cardinaux qui, pour la plupart, étaient Français, joignaient leurs instances aux avis des princes; mais tous ces efforts furent inutiles, le pape se rendit à Rome[2].

Il y mourut un an environ après, et il arriva ce qu'avaient annoncé les frères du roi. Les Romains se portèrent à une sédition furieuse, et demandèrent un pape d'Italie. Les seize cardinaux qui étaient à Rome, effrayés de leurs menaces, nommèrent, le 16 avril 1378,

[1] Histoire de Bourgogne. — [2] Froissart.

l'archevêque de Bari. Peu après, treize cardinaux se réunirent à Anagni, et protestèrent contre la violence de l'élection; puis, le 20 septembre, à Fondi, dans le royaume de Naples, ils élurent le cardinal de Genève, qui était Français. Ces cardinaux étaient même si bien portés pour les intérêts de la France, qu'ils avaient pensé à choisir le roi Charles V lui-même [1].

Le premier pape élu, qui se nomma Urbain VI, avait été reconnu par presque toute la chrétienté; mais il avait vainement offert au roi de France les plus grands avantages. Il n'avait pu le décider. Dès que Clément VII fut pape, le conseil de France se mit sous son obédience. Bientôt après il vint établir le siége pontifical à Avignon. Ainsi commença un schisme qui divisa l'église durant plus de quarante ans : l'Espagne et la France tenaient seules pour le pape d'Avignon; l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre et la Flandre pour le pape de Rome.

Après le voyage d'Avignon, le Duc était

[1] Villaret.

revenu chez lui à Dijon; les affaires de ses finances devenaient de plus en plus embarrassées; il faisait beaucoup de dépenses; il agrandissait son domaine, en achetant de belles terres. La défense du pays donnait lieu à des frais considérables. D'un autre côté, le roi taxait aussi la province, et venait de lui demander un subside de vingt-sept mille livres. Le voyage de Bruges avait été fort coûteux, car les cinq mille livres par mois que le roi avait assignées au Duc pour tenir sa maison, avaient été loin de lui suffire; il avait emprunté à la ville de Dijon et à plusieurs autres de son duché. Enfin, il était si dénué d'argent, que maintenant il était obligé, quand il promettait une somme à quelqu'un de ses serviteurs, de lui abandonner une portion de son domaine pour servir de gage à sa promesse et compenser l'intérêt de la somme par le revenu [1].

Aussi faisait-on toutes sortes de projets et réglemens pour être plus économe. Si bien que le Duc fit stipuler, par les gens de ses comptes,

[1] Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

jusqu'où pourraient aller les dépenses de sa maison. Trois officiers devaient en être chargés ; le premier, son trésorier, devait pourvoir à la dépense des chevaux, à l'achat des draps d'or, de soie ou de laine, des broderies et joyaux, tant pour le propre usage de monseigneur et de madame, que pour les cadeaux et étrennes qu'ils auraient à faire. Cette dépense ne devait pas excéder dix-huit mille livres, qui devaient se prendre sur les revenus de la chancellerie, sur les droits perçus à la foire de Châlons, sur la taxe des laines et sur la ville d'Auxonne.

La dépense de la maison, y compris les commissions faites à un seul cheval, était payée par un autre, à qui l'on assignait trente-deux mille livres pour le plus. Elles étaient fournies et octroyées par le duché : savoir vingt-une mille livres sur la taxe des douze deniers, et onze mille livres sur l'impôt que les États venaient d'établir en remplacement de la gabelle qu'ils n'avaient pu endurer.

Enfin, dix mille livres environ devaient servir à réparer les châteaux, et faire travailler les vignes, à acheter le parchemin,

les armes, armures, éperons et autres clincailleries, les épices pour l'usage de la chambre, et à donner à monseigneur et à madame l'argent dont ils pourraient avoir besoin.

Plus tard, il réduisit de près d'un tiers les gages de ses officiers et serviteurs, et abolit les pensions de toute espèce.

Les États se montraient assez faciles à accorder de l'argent au Duc, mais ils prenaient de leur mieux des précautions pour que les impôts fussent bien répartis, et levés sans trop de vexations; souvent ils instituaient, de leur propre autorité, les élus chargés de percevoir les taxes. Ils voulurent aussi que le compte de la recette et de la dépense fût rendu à ces mêmes élus. Le Duc ne se conforma pas en cela à leur intention, et en chargea les maîtres de ses comptes; à la vérité on appelait quelquefois les élus pour y être présens.

Vers ce temps-là, le Duc trouva moyen de tirer aussi quelque revenu des juifs, en leur permettant, moyennant mille livres par an, de rester en Bourgogne; car les princes en voulaient beaucoup moins aux juifs quand ils

pouvaient donner de l'argent, qu'aux hérétiques, dont on brûla pour lors bon nombre, qui se nommaient Begards ou Turlupins.

Cependant le roi Édouard venait de mourir, peu de temps après son fils le prince de Galles. Les Anglais n'étaient plus en état de résister aux armes de France; néanmoins, leurs garnisons de Calais et des environs faisaient des ravages dans le pays. Le roi sut qu'il était possible de prendre Ardres sans grands frais. On assembla une armée choisie, en tenant secret le but de l'expédition. Quand tout fut prêt, le duc de Bourgogne vint en prendre le commandement. Le château fut investi sur-le-champ, on avait de grosses machines qui jetaient des pierres de deux cents livres pesant. Le commandant n'était pas muni contre une si vive attaque, il fut forcé de se rendre. Le Duc s'empara aussi de Mardick, que défendaient les sires de Maulevriers, poitevins qui n'avaient pas encore quitté le service d'Angleterre. Gravelines ne se défendit pas non plus; de sorte que les Anglais n'avaient plus que Calais sur cette côte. Après ces succès, l'armée fut congédiée.

Au commencement de l'année 1378, l'empereur Charles IV arriva en France pour accomplir le vœu qu'il avait fait de venir en pélerinage à Saint-Maur, près de Paris. Le Duc fit les plus grands préparatifs pour le recevoir. Il ordonna à tous les seigneurs et chevaliers de sa maison, et de sa suite ordinaire, de se fournir d'habits et d'équipages convenables, puis de le venir joindre à Paris. Le séjour de l'empereur fut une suite des plus belles fêtes et des plus solennelles cérémonies. On lui offrit, ainsi qu'à tout ce qui l'accompagnait, des présens magnifiques. Le duc de Bourgogne n'était jamais en reste dans de telles occasions. Il donna au fils de l'empereur une épée, dont le pommeau d'or était enrichi de diamans.

Bientôt après il se mit à la tête d'une expédition dont le roi le chargea. Le roi de Navarre continuait à faire la guerre à la France, en violant tous les engagemens qu'il prenait, et en suscitant toutes sortes d'ennemis au roi; il n'y avait sorte de crimes qu'on ne lui imputât, et qu'on ne pût croire de lui. On disait même qu'il venait d'empoisonner sa

femme, sœur de la reine de France. Le roi résolut de lui enlever toutes les villes et forteresses qu'il avait encore en Normandie. Deux de ses fils étaient comme otages entre les mains du roi. Le Duc emmena avec lui Charles l'aîné, et ce fut sur l'ordre du jeune prince que toutes les places furent ouvertes, hormis Pont-Audemer et Mortagne qu'il fallut assiéger. L'armée fut ensuite congédiée.

Le Duc avait une fille âgée pour lors de cinq ans; tout enfant qu'elle était, elle était déjà promise en mariage au jeune fils du duc Léopold d'Autriche, et le contrat fut solennellement passé dans l'abbaye de Remiremont par des ambassadeurs envoyés des deux parts. Puis le duc d'Autriche et le duc de Bourgogne se réunirent à Montbelliard avec toute leur cour pour y célébrer, par des fêtes, des tournois et des jeux publics, l'espoir de cette heureuse union.

Dans le même temps, la Flandre, qui devait être un jour l'héritage et le domaine du Duc, était livrée à de grands troubles. Le comté Louis de Mâle, ainsi surnommé parce qu'il était né au château de Mâle, avait jus-

ques-là vécu le plus tranquille et le plus heureux des souverains. Son pays était fertile et bien cultivé; les villes avaient reçu, depuis deux cents ans, de leur comte Philippe d'Alsace, des chartres de commune, et presqu'aussitôt après elles avaient commencé à devenir le siége d'un grand commerce; elles étaient ainsi parvenues à être fort peuplées et puissantes. Les quatre communes principales, autrement les quatre membres de Flandre, étaient Gand, Ypres, Bruges, et la campagne de Bruges, qu'on nommait le Franc. La richesse et la liberté des habitans, surtout de ceux de Gand, les avaient rendus fiers et difficiles à soumettre. Ils connaissaient leurs priviléges, et se montraient courageux et habiles à les défendre; ils avaient même souvent, les armes à la main, forcé les comtes de Flandre à les accroître. Ils étaient divisés en corps de métiers, qui avaient chacun leurs magistrats, leur justice, leur bannière. La juridiction des juges de la commune était universelle, et les gens du comte n'avaient pas pouvoir de prononcer des peines contre les bourgeois. Ils ne pouvaient

être taxés sans leur consentement. Le commun peuple était donc plus redoutable que dans les autres états. Les princes et les seigneurs ne le trouvaient point si humble ni si respectueux pour la noblesse. Tout ce qui pouvait faire tort à son commerce éveillait surtout son attention et sa résistance [1].

Aussi le comte avait-il toujours fort ménagé ses sujets. Pour ne les point mécontenter, il ne s'était pas jeté dans les guerres qui l'environnaient : mais il était très-adonné à ses plaisirs, et en faisait sa seule affaire. De même que ses riches sujets étaient, de toute la chrétienté, ceux qui se livraient le plus à bien vivre et se divertir ; de même leur souverain était environné d'un luxe inconnu dans les autres cours. Cela le rendait grand dépensier, et il avait souvent besoin d'argent. Déjà trois fois les communes de Flandre avaient payé ses dettes, et il demandait encore qu'on le tirât de peine. En accordant aux gens de Bruges la permission de creuser un canal, pour faire communiquer

[1] Froissart. — Meyer. — Oudegherst.

la rivière de Lys, qui passe chez eux, avec la Verze, qui passe à Gand, il avait obtenu leur consentement. Mais les Gantois se refusaient à établir de nouvelles taxes.

Le comte avait depuis quelque temps accordé toute sa confiance à un riche bourgeois de Gand, nommé Jean Hyons, homme réfléchi, froidement hardi et entreprenant, au besoin même assez cruel. Il avait été exilé de la ville pour avoir tramé le meurtre d'un bourgeois qui déplaisait au comte. Mais ce prince avait eu le pouvoir de le ramener à Gand, et de le faire nommer syndic des marchands bateliers. Tout habile qu'était Jean Hyons, il ne put faire consentir le peuple à la nouvelle taxe. Il avait un ennemi personnel nommé Mathieu Ghisbert, qui, par sa famille et sa richesse, jouissait d'un grand crédit dans la ville. Cet homme profita de l'occasion, offrit au comte de faire passer l'impôt, et supplanta ainsi Jean Hyons dans sa faveur.

Alors celui-ci n'eut d'autre pensée que de se venger. Il commença à faire valoir auprès du peuple tous les sujets de méconten-

tement que pouvait donner l'autorité du comte : les violations de privilége, les craintes pour le commerce, et surtout la permission donnée aux gens de Bruges de construire un canal, qui détournerait les bateaux de passer à Gand. Il rétablit aussi une sorte de confrérie, qu'on nommait les chaperons blancs, où il enrôla tous les gens qui aimaient mieux le trouble que le repos, et qui n'avaient rien à perdre. Ce lui fut chose facile, car il n'y avait rien de si turbulent et de si querelleur que le menu peuple de Gand. Le commerce allait si bien qu'on gagnait sa vie largement en ne travaillant guère; les tavernes et tous les lieux de divertissement étaient sans cesse remplis; ce n'était que désordres et rixes continuelles; on comptait que, dans l'année d'auparavant, il y avait eu quatorze cents meurtres dans la ville[1]. En excitant tout ce peuple, Hyons se rendit donc puissant et redoutable. Il s'établit grand défenseur des franchises de la commune; les hommes paisibles eux-mêmes n'étaient pas fâchés de voir leurs droits

[1] Meyer. — Froissart.

soutenus par des gens excessifs et turbulens. Ce fut donc avec l'approbation de tous, que les chaperons blancs s'en allèrent chasser et mettre en déroute les pionniers de Bruges qui travaillaient au canal.

Or, il arriva que le baillif du comte fit arrêter un bourgeois de Gand et le fit retenir en prison. « Cela est directement contre nos privilé-
» ges, disaient les amis de Jean Hyons, et c'est
» ainsi que se brisent petit à petit, et s'affai-
» blissent nos franchises qui, du temps passé,
» étaient si nobles, prisées si haut, et avec
» cela si bien gardées que nul n'osait les
» enfreindre, et que le plus noble chevalier
» de Flandre se tenait, pour lors, tout glo-
» rieux d'être bourgeois de Gand. » Les magistrats envoyèrent réclamer le prisonnier; mais le sire d'Auterme, baillif du comte, qui était hautain et présomptueux, et ne parlait jamais que de pendre tout le monde, répondit seulement : « Ah! que de paro-
» les pour un marchand! il serait dix fois
» plus riche, que je ne le mettrais pas hors
» de prison, si monseigneur le comte de
» Flandre ne le commandait. »

Jean Hyons était content d'une si folle conduite, et savait bien en tirer parti, en l'exagérant auprès du peuple. « Je ne dis » pas que nous affaiblissions en rien l'héri- » tage de monseigneur de Flandre, car rai- » son et justice s'y opposent. Je ne suis pas » d'avis non plus que nous fassions rien qui » nous mette mal avec lui, et nous attire » son indignation; car on doit toujours » être bien avec son seigneur. Monseigneur » de Flandre est notre bon seigneur, un » très-noble prince fort illustre et redouté; » il nous a toujours tenus en grande paix » et grande prospérité. Nous devons le re- » connaître, et avoir plus de patience envers » lui, que s'il nous avait tourmentés et rui- » nés par la guerre. Mais il est à présent » mal conseillé contre nous et contre les » franchises de la bonne ville de Gand. Il » faut donc lui députer des hommes sages » et avisés, sachant bien parler, qui lui re- » montreront hardiment tous nos griefs; ils » lui diront qu'il ne pense pas, lui et ses gens, » qu'au besoin nous ne puissions résister si » nous le voulons. — Il dit bien! il dit bien! »

se mit à crier tout le peuple. On envoya des députés au comte qui se tenait au château de Mâle. Il les reçut fort bien, et leur accorda toutes leurs requêtes; mais il demanda avec douceur que la confrérie des chaperons blancs fût dissoute.

Ce n'était pas l'affaire de Jean Hyons : « Bonnes gens, dit-il au peuple de Gand, » vous avez vu comment ces chaperons ont » gardé vos franchises, mieux que n'eussent » fait chaperons d'écarlate. Ils se sont fait » craindre, et si l'ordonnance de monsei- » gneur, qui les veut dissoudre, s'exécute, je » ne donnerais pas trois deniers de toutes vos » libertés. — Il dit vrai et nous conseille » bien, » répondirent les gens de Gand.

Alors le comte voulut employer la force, et sire d'Auterme, le baillif, s'en vint à Gand avec deux cents chevaux pour enlever Jean Hyons. Celui-ci s'en était douté, et avait pris toutes ses mesures. Les chaperons blancs se réunirent à l'heure même; on tomba sur les hommes du comte; son baillif fut massacré sur la place du marché, sa bannière renversée et déchirée; puis les maisons des principaux

bourgeois qui étaient de son parti, furent pillées et démolies.

Les chaperons blancs pour lors dominèrent toute la ville; nul n'osait s'y opposer. Cependant les bons bourgeois de Gand, les hommes riches et notables, ceux qui, ayant femmes, enfans et marchandises, aimaient à vivre honorablement et en paix, n'étaient pas bien aises de voir les choses en cet état. Après beaucoup de pourparlers et d'assemblées, on résolut d'envoyer douze députés au comte pour lui demander pardon de la mort de son baillif, mais en requérant que tous fussent compris dans l'amnistie, et que jamais personne ne fût inquiété. Ils supplièrent le comte, à mains jointes, d'avoir pitié d'eux et de rendre ses bonnes grâces à la ville de Gand, qui l'aimait tant. Le comte les reçut d'abord rudement; cependant ils le prièrent si humblement, que sa première colère passée, il leur donna une réponse favorable.

Mais Jean Hyons, pendant ce temps-là, avait mis les choses au point qu'il n'y avait plus de paix à espérer. Il avait rassemblé ses

chaperons blancs au nombre de dix mille, et les avait conduits au château d'Andreghien, que le comte venait de faire bâtir magnifiquement, et qu'il aimait beaucoup [1]. Ils le saccagèrent et y mirent le feu. La nouvelle en arriva comme les douze députés étaient encore à Bruges auprès du comte. Il les fit venir. « Mauvaises gens, leur dit-il tout pâle de colère, vous
» me priez l'épée à la main. Je vous avais
» accordé toutes vos demandes, et voici vos
» gens qui ont brûlé l'hôtel que j'aimais
» le mieux au monde. Sachez que si ce
» n'était pour mon honneur, et que je ne
» vous eusse pas donné un sauf-conduit, je
» vous ferais à tous trancher la tête. Sortez
» de ma présence, et dites à vos méchantes
» gens de Gand, que jamais ils n'auront la
» paix; que je n'entendrai parler d'aucun
» traité jusqu'à ce que je les aie à merci,
» pour faire couper la tête à ceux que je
» voudrai. »

C'était là ce que désirait Jean Hyons. La guerre était tout-à-fait déclarée. Le comte

[1] Froissart. — Meyer. — Oudegherst. — Chron. manuscr., n. 8380.

manda tous les chevaliers de la Flandre, prit leurs avis, reçut leurs sermens de loyauté, et les distribua en garnison dans ses forteresses, avec des hommes d'armes allemands qu'il avait fait venir. D'un autre côté, les villes de Flandre, sans bien examiner qui avait tort ou raison voyant que leurs libertés souffriraient beaucoup, si le comte domptait ceux de Gand, s'unirent toutes sous la conduite de Jean Hyons. Il alla même en grande troupe à Bruges, où le comte devait avoir beaucoup de partisans, puisque les préférences et faveurs qu'il avait accordées à cette ville étaient au fond la première et principale cause qui avait ému les Gantois. Les échevins et les riches bourgeois penchaient en effet pour le prince : mais il leur fallut céder à la volonté prononcée du commun peuple et des gens des petits métiers.

Ce fut au milieu de ces succès que Hyons tomba malade, et mourut subitement, non sans soupçon de poison. Ce fut une grande désolation à Gand et dans la Flandre, mais rien ne changea de ce qu'il avait mis en

train. Les doyens de chaque métier et les centeniers élurent quatre capitaines, et leur donnèrent toute autorité. On se mit en campagne. Courtray et Thorout ouvrirent volontiers leurs portes, et se joignirent aux Gantois. Ypres en aurait bien fait autant, mais le comte y avait mis une garnison de chevaliers. « Ouvrez à nos bons amis et voi» sins de Gand, disaient les gens des petits » métiers. — Nous n'en ferons rien, et gar» derons le commandement du comte de » Flandre, » répondaient les chevaliers. La querelle s'anima, et alors le peuple se mit à crier : « A la mort, vous ne serez pas sei» gneurs dans notre ville. » L'on se jeta sur les chevaliers; ils n'étaient pas les plus forts; plusieurs furent tués, et les autres échappèrent à grand'peine [1].

Alors les Gantois allèrent mettre le siége devant Audenarde. C'était là qu'était réunie presque toute la noblesse de Flandre, et les meilleurs chevaliers du comte. Les Flamands étaient environ soixante mille hommes, bien armés, pourvus de tout, ayant beaucoup de

[1] Froissart. — Meyer. — Oudegherst. — Chron. man.

canons et de machines de guerre. Mais la vaillante garnison se sentait en mesure de se défendre, malgré la mauvaise volonté des bourgeois de la ville, et la hardiesse des assiégeans, qui faisaient chaque jour des attaques, sans beaucoup de précaution, ni de connaissance de la guerre.

Le comte se tenait près de-là à Termonde. Une nuit, les Flamands essayèrent de l'y surprendre; mais leur projet fut connu. Les chevaliers et écuyers se tinrent sur leurs gardes, et l'attaque fut vivement repoussée.

Cependant il n'y avait nul espoir de secourir Audenarde. La ville ne pouvait manquer d'être prise, du moins par famine. Les comte de Flandre vit bien qu'il fallait traiter. C'était comme malgré lui que cette guerre avec ses sujets avait été allumée, et elle lui déplaisait beaucoup. Sa bonne dame de mère, la comtesse Marguerite d'Artois en était encore plus affligée, et le blâmait sans cesse. Elle écrivit au duc de Bourgogne de venir aviser aux troubles qui désolaient son héritage. Le Duc vint à Arras, où elle habitait, amenant avec lui son conseil et les princi-

paux de sa suite. Il commença à parlementer avec les Flamands. Tous ceux d'entre eux, qui avaient quelque sagesse, étaient las de cette guerre; elle troublait tout leur commerce. Néanmoins le Duc avait affaire à des gens qui montraient beaucoup de fierté, et le prenaient sur un ton bien haut. Ils voulaient absolument qu'on leur rendît Audenarde pour en démolir les murailles. Le Duc eut permission d'y envoyer le maréchal de Bourgogne; il trouva les chevaliers manquant de tout, mais en ferme attitude. « Dites » de notre part à monseigneur de Bourgo- » gne, dirent-ils, qu'il n'entende pour nous » à aucun mauvais traité; car, Dieu merci, » nous saurons nous défendre. » Le Duc n'en continua pas moins à négocier [1]. Il promettait que tout serait pardonné sans réserve ni exception; que le comte viendrait habiter sa bonne ville de Gand. Ces propositions, les bonnes façons du Duc, les avis des gens sages, et surtout de ceux de Bruges finirent par l'emporter, et par décider une

[1] Froissart. — Meyer. — Oudegherst.

paix que les plus habiles regardaient comme peu solide, et arrachée au comte de Flandre seulement par le péril où étaient ses chevaliers. Jean Pruniaux, qui avait succédé en quelque sorte à l'importance de Hyons, vint trouver le Duc à Tournay. On lui fit grand accueil. Il y eut des festins magnifiques, des fêtes, et le traité fut signé.

Cependant le comte ne pouvait s'empêcher de garder beaucoup de rancune contre ses sujets, tout en faisant de son mieux pour la cacher; il ne venait point habiter à Gand, comme il l'avait promis, et se tenait toujours à Bruges. Les honnêtes gens, les sages et riches bourgeois s'en affligeaient beaucoup, car son absence ne profitait qu'aux chaperons blancs et aux amis du trouble. On lui envoya des députés, à qui l'on dit que s'ils ne ramenaient pas le prince, ce n'était pas la peine qu'ils rentrassent jamais en la ville, et qu'on leur en fermerait les portes. Ils trouvèrent le comte, qui voyageait à cheval, avec toute sa suite, entre Bruges et Deynse. Ils s'inclinèrent humblement; à peine fit-il semblant de les voir, et

porta seulement un peu la main à son chaperon, sans les regarder. A Deynse, où il s'arrêta, il consentit enfin à les recevoir à l'issue de son dîner. Ils se jetèrent à genoux devant lui, le suppliant de revenir dans sa bonne ville de Gand, qui le désirait tant. « Je crois bien, répondit-il d'un ton assez » calme, qu'il y a à Gand des gens qui me » désirent; mais je m'étonne qu'on se sou- » vienne si peu du temps passé. J'ai tou- » jours été propice et débonnaire à leurs » requêtes; j'ai chassé de mon pays mes » gentilshommes, quand ils avaient offensé » leurs lois et leur justice. J'ai ouvert mes » prisons à leurs bourgeois, et même à des » gens à moi, quand ils m'en ont prié. Je les » ai aimés et honorés plus que tous les habi- » tans de mon comté. Eux, au contraire, » ont massacré mon baillif, ruiné les mai- » sons de mes gens, chassé mes officiers, » brûlé l'hôtel du monde que j'aimais le » mieux, forcé et pillé mes villes, tué mes » chevaliers, et fait tant de maux que je » voudrais n'en pas garder souvenir, comme » je fais malgré moi. — Ah! Monsei-

» gneur! dirent-ils, ne regardez jamais à cela; » vous avez tout pardonné. — C'est vrai, » répliqua le comte, et je ne veux point par » ces paroles vous menacer de nul tort » pour l'avenir; j'ai voulu seulement rap» peler les cruautés et félonies des gens de » Gand. » Il s'apaisa, se leva, les fit relever, et ordonna qu'on apportât du vin pour boire avec eux.

Le lendemain, il entra à Gand. Les habitans étaient venus au-devant de lui tout joyeux, et lui témoignèrent leur respect et leur amour. Pour lui, il passait parmi eux sans parler, et saluant à peine de la tête. Les jurés de la commune lui apportèrent des présens, et se confondirent en humilité. « En » bonne paix, dit-il, il ne doit y avoir que » paix; cependant il faut que les chaperons » blancs soient dissous, et que la mort de » mon baillif soit vengée, car sa famille » l'exige de moi. — Monseigneur, nous » le voulons bien, repartirent les jurés, mais » ce peuple est si réjoui de vous voir, que » vous le persuaderez beaucoup mieux que » nous; venez demain sur la place du mar-

» ché; parlez-leur, et ils vous accorderont
» tout ce que vous voudrez. »

Les capitaines des chaperons blancs, avertis de ceci, rassemblèrent leurs plus méchantes gens, et leur enjoignirent de se trouver sur la place du marché, bien armés, de s'y tenir tranquilles et froids, mais de garder leurs chaperons. Le comte arriva à cheval, accompagné de tous ses chevaliers, des jurés et des plus riches bourgeois de la ville. En traversant la place, il vit ces chaperons, et cette vue le rendit tout soucieux. Cependant il monta à un balcon, qu'on avait orné d'une draperie d'écarlate. De-là il harangua le peuple du ton le plus raisonnable; il leur rappela l'amour qu'il leur avait autrefois montré, et comment le devoir d'un peuple étant d'aimer, craindre, servir et honorer son prince et seigneur, ils avaient fait tout le contraire; qu'il les avait défendus envers et contre tous; qu'il les avait maintenus dans la paix et dans la prospérité; qu'il avait favorisé leur commerce, et ouvert des passages de mer, qui, avant son règne, leur étaient fermés. Il parla environ une heure

avec bonté et sagesse, et fut écouté en grand silence; puis il finit par leur dire qu'il pardonnait toutes les offenses qu'il avait reçues, et n'en voulait plus entendre parler, mais qu'il ne fallait rien faire de nouveau contre lui, et dissoudre les chaperons blancs. A peine eut-il dit cette parole qu'il s'éleva des murmures, qu'il entendit fort bien; il pria chacun de se retirer tranquillement. Mais les chaperons blancs restèrent, et quand il traversa *la place*, il crut les voir sourire pour le braver, et le regarder insolemment. Ils ne lui firent aucun salut. Il rentra triste en son hôtel, disant : « Je ne pourrai jamais venir » à bout de ces chaperons blancs; ce sont de » méchantes gens et des forcenés. Le cœur » me dit que la chose n'en restera pas là : » elle est au point qu'il en doit sortir de » grands maux. Mais je devrais tout perdre, » que je ne puis souffrir leur orgueil et leur » méchanceté. » Il ne passa que cinq ou six jours à Gand, et s'en alla de mauvaise humeur sans prendre congé de personne.

Les habitans s'en affligèrent, et pensaient que jamais il ne les aimerait pas plus qu'eux

ne pourraient l'aimer. Jean Pruniaux et les capitaines des chaperons blancs étaient au contraire fort joyeux; ils annonçaient que le comte allait rompre la paix, et faisaient faire des provisions de toute sorte. Les hommes sages et notables, les riches marchands se trouvaient maintenant conduits, où ils n'auraient pas voulu aller. Au commencement, ils avaient vu, avec un secret plaisir, les chaperons blancs prendre la défense des franchises de la ville; ils avaient mieux aimé se tenir hors de presse, se conserver dans leur honorable repos et leur bonne renommée, que de se porter ouvertement contre leur souverain. De la sorte les chaperons blancs étaient devenus leurs seigneurs et maîtres; nul n'osait plus parler, ni leur résister, et ces bons bourgeois payaient bien cher leur prudence. Pourtant quelque différence qu'il y eût entre les habitans dans la manière de juger toutes ces choses, ils étaient très-résolus à ne se point diviser et à ne faire qu'un, pour défendre les franchises et bourgeoisies de la ville. La suite le fit bien voir; rien ne leur coûta, chacun donnait,

pour la défense commune, or, argent, joyaux, provisions : les gens les plus riches contribuant plus que les autres.

Cependant le roi de France entendait chaque jour faire des récits différens sur les divisions et les guerres de Flandre. Pour savoir à quoi s'en tenir, et les apaiser s'il était possible, il manda au comte de venir le trouver. Mais ce prince ne se hâtait point de se rendre à la volonté de son seigneur [1]; il avait sujet en effet de redouter sa colère, car il l'avait gravement offensé. D'abord il avait reçu et gardé long-temps près de lui le duc de Bretagne, pour lors ennemi de la France ; peu après il avait commis une faute plus grande encore.

Le roi avait envoyé en Écosse Pierre de Bournezeaux, sage chevalier, qui avait toute sa confiance. Ce messager prit la route de Flandre. Tandis qu'il attendait au port de l'Écluse que le vent fût favorable, et qu'il menait un fort grand train d'ambassadeur, le baillif vint à Bruges raconter cela au comte de Flandre; il ordonna qu'on lui amenât

[1] Chron. manusc. — Meyer.

ce gentilhomme. On l'arrêta rudement en le prenant au collet, sans tenir compte de sa qualité d'envoyé du roi de France, qu'il allégua en vain. Conduit devant le comte, il le trouva qui conversait avec le duc de Bretagne, appuyés tous deux sur une fenêtre et regardant les jardins; le chevalier se jeta à ses genoux en disant : « Je suis votre » prisonnier. — Comment, ribaud, dit le » comte avec colère, a-t-il fallu te man- » der pour venir devant moi? les gens de » monseigneur peuvent bien venir me par- » ler; tu as passé long-temps à l'Écluse, tu » me savais si près de toi, et tu ne daignais te » présenter ici! — Monseigneur, repartit le » chevalier, faites-moi grâce. » Alors le duc de Bretagne ajouta : « Vous autres beaux » parleurs du palais de Paris et de la chambre » du roi, vous gouvernez le royaume à votre » volonté, vous disposez de monseigneur se- » lon votre bon plaisir, et il n'y a prince du » sang assez puissant pour être écouté, quand » vous l'avez pris en haine. Mais il faudra pen- » dre ces gens-là, et que tous les gibets en » soient garnis. » Le pauvre chevalier était

toujours à genoux, bien confus d'être si rudement traité : les princes le renvoyèrent à son logis. Mais la chose avait fait du bruit, les Anglais le guettaient, et son voyage en Écosse fut manqué. Il revint, et raconta au roi, surpris de son retour, ce qui lui était arrivé en Flandre. Messire Jean de Ghistelles, chambellan du roi, qui se trouvait là, voulut, pour justifier le comte son cousin, dire que Bournezeaux faisait un faux récit. Le chevalier ne se laissa pas intimider. « Messire
» Jean, dit-il, toutes les paroles que j'ai dites,
» sont vraies, et si vous les démentez, jetez
» votre gage, je le ramasserai. — C'est assez,
» interrompit le roi, n'en parlons plus. » Mais quand le sage prince fut retiré en sa chambre :
« Je suis bien aise, reprit-il, que sire Pierre
» ait si franchement parlé, et relevé ainsi
» messire de Ghistelles ; il lui a bien tenu
» pied, et je ne donnerais pas cette aventure
» là pour vingt mille francs. » Jean de Ghistelles fut obligé de quitter le service du roi, et le roi écrivit des lettres fort dures au comte de Flandre.

Après ces lettres reçues, le comte avait

assemblé les députés des bonnes villes, et leur avait dit : « Mes enfans et bonnes gens du pays
» de Flandre, je suis, par la grâce de Dieu,
» votre seigneur depuis long-temps, je vous
» ai gouvernés en paix tant que j'ai pu, et
» vous ai entretenus en grande prospérité,
» ainsi qu'un seigneur doit tenir ses gens.
» Mais aujourd'hui à mon grand chagrin et
» au vôtre aussi sûrement, monseigneur le
» roi me hait parce que je soutiens et garde
» près de moi le duc de Bretagne mon cou-
» sin germain. Il veut que je le chasse de
» mon hôtel et de mes États; ce qui serait
» chose bien étrange. Si je venais au secours
» de mon cousin en lui donnant des villes
» ou châteaux pour qu'il y mît garnison
» contre le royaume de France, le roi aurait,
» certes, bien cause de se plaindre; mais
» je n'en ai nullement la volonté. Je vous
» ai assemblés pour savoir si vous consen-
» tez que le duc de Bretagne reste près de
» moi, en vous exposant à tout ce qui peut
» en arriver. » Les députés répondirent tout d'une voix : « Oui, monseigneur, et
» nous avons deux cent mille hommes

» bien armés à votre service contre tout sei-
» gneur qui viendrait vous attaquer [1]. » Voilà comment était le comte de Flandre avec ses sujets avant ces malheureux troubles.

Maintenant le comte avait, au contraire, besoin du roi contre les Flamands; il fallait s'efforcer d'apaiser son courroux, et il ne savait s'il oserait se rendre à Paris. Heureusement sa mère, madame Marguerite, que le roi et tous les princes de France aimaient beaucoup, s'offrit à l'accompagner. Elle fut courtoisement accueillie par le roi, qui traita aussi fort doucement le comte et reçut ses soumissions. Il leur fit de beaux présens à tous deux, et les écouta répéter toutes leurs plaintes contre leurs sujets. « Leur rébellion
» vient de ce qu'ils sont trop riches, trop
» contens et trop paisibles; il serait à pro-
» pos qu'ils souffrissent et fussent rudement
» traités. » Tel était le langage qu'on tenait au roi, et il promit que dans peu, s'il ne lui survenait point d'autres affaires, il chercherait quelque remède à ces fâcheuses discordes [2].

[1] Froissart. — [2] Chron. manusc.

Ainsi rassuré sur la volonté du roi, le comte se trouva plus fort contre ses sujets; il alla s'établir à Lille. Les gens de Bruges continuaient à lui être favorables, et le suppliaient de revenir parmi eux. Dans ce même temps, Olivier d'Autermes, et plusieurs autres seigneurs envoyèrent défier la ville de Gand pour le meurtre du baillif, Roger d'Autermes. Sur-le-champ, ayant rencontré quarante barques chargées de marchandises, qui se rendaient à Gand par l'Escaut, ils les arrêtèrent, crevèrent les yeux aux mariniers, et les envoyèrent tout mutilés aux gens de la ville [1].

Les Gantois sentaient vivement cette injure, leurs magistrats ne savaient que leur dire pour les apaiser : c'était au comte que tout était imputé, et pas un homme de bien ne pouvait l'excuser. En effet ce n'était plus depuis long-temps une chose commune, ni permise, qu'un vassal déclarant la guerre à un autre, sans la permission de son souverain.

Dans leur embarras, les Gantois ne firent aucune plainte, ne réclamèrent aucune jus-

[1] Froissart. — Meyer.

tice du comte ; mais Pruniaux et les chaperons blancs, sans consulter personne, s'en allèrent à Audenarde, où ils abattirent deux portes, et une portion des murs. « Ah ! les mau-
» dites gens, le diable les tient, dit le comte,
» en apprenant cette nouvelle ; je n'aurai ja-
» mais la paix tant que cette ville de Gand sera
» si puissante. » Il envoya donc aux magistrats pour leur reprocher d'avoir violé la paix qu'ils avaient signée avec le duc de Bourgogne ; les jurés alléguaient les cruautés commises sur leurs mariniers. « Vous avez donc pré-
» tendu, disaient les envoyés du comte, vous
» venger au lieu de demander justice à votre
» seigneur ; il eût convenu de vous adresser
» d'abord à lui en rendant plainte. — Ce n'est
» pas, répondaient les jurés, que nous vou-
» lions excuser les chaperons, mais ceux qui
» ont mis à mort ou mutilé nos bourgeois sont
» des gens de l'hôtel même du comte ; et il a
» consenti à leur violence. » Les conseillers s'en allèrent, en menaçant les Gantois de toute la vengeance du comte. Il avait cependant grande envie de ravoir Audenarde, se repentait assez d'avoir violé la paix et tâchait

de la renouer. Après plusieurs messages, et par l'entremise des bourgeois les plus riches et les plus sages, il fut encore convenu qu'Audenarde serait rendu, que Pruniaux serait banni de Gand, et que les seigneurs qui avaient massacré les mariniers seraient aussi bannis du pays.

Dès que le comte tint Audenarde, il le fit fortifier mieux qu'auparavant; puis il se fit livrer par son cousin le duc de Brabant, Pruniaux, qui s'était réfugié à Ath, et le fit périr sur la roue; ensuite il se rendit à Ypres, et pour venger la mort de ses chevaliers, il fit punir aussi quelques bourgeois turbulens. Alors ceux de Gand commencèrent à se repentir d'avoir écouté les avis des hommes sages. Jean de la Faucille, le plus riche et le plus notable bourgeois; qui avait toujours servi les intérêts du comte, mais qui ne voulait pas perdre l'amour de ses concitoyens, s'était déjà retiré et se tenait en arrière des uns et des autres, nageant, comme on disait, entre deux eaux. « Le comte veut nous dé-
» truire, s'écriait-on; n'a-t-il pas fait mourir
» Pruniaux; c'est nous qui en sommes cause,

» c'est nous qui l'avons tué, prenons garde » à nous [1]. » Pour lors un nommé Pierre Dubois se mit à dire : « Nous ne serons pas » en sûreté, tant qu'il y aura une maison ou » un château de gentilhomme ; car c'est de-là » qu'on peut nous détruire. » Les autres répondirent : « Vous dites vrai, allons. » Sans plus tarder, ils abattirent, brûlèrent et pillèrent toutes les maisons des gentilshommes. Pour cette fois, il ne se trouva pas un homme à Gand qui leur dît : « Vous avez mal fait. »

Les gentilshommes, chevaliers et écuyers ne pouvaient rester sans se venger, ni se défendre. Ils demandèrent au comte la permission d'abattre un peu l'orgueil des gens de Gand. Il leur donna toute licence ; alors, s'associant à leurs amis de Brabant et de Hainault, ils commencèrent une rude guerre de seigneurs contre bourgeois, où l'on combattait bravement de part et d'autre, sans se faire quartier.

Les Gantois essayèrent de diminuer le nombre de leurs ennemis, en demandant au duc de Hainault de rappeler ses chevaliers :

[1] Froissart. — Meyer.

il s'y refusa ; comme c'était surtout de son pays que la Flandre tirait ses objets de commerce, on ne pouvait pas risquer de le fâcher, et il fallut bien se contenter de sa réponse ; mais ils imaginèrent de confisquer les biens des seigneurs du Hainault, qui se trouvaient dans leur territoire ; les seigneurs n'en tinrent compte, et continuèrent à faire la guerre plus âprement. Le comte de Flandre finit par y envoyer sa propre bannière, et par faire la guerre en son nom.

FIN DU TOME PREMIER.

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE.

TOME SECOND.

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE

DE LA MAISON DE VALOIS.

1364—1477;

PAR

M. DE BARANTE,

PAIR DE FRANCE.

Scribitur ad narrandum non ad probandum.
QUINTILIEN.

2e Edition.

TOME SECOND.

PHILIPPE-LE-HARDI.

A PARIS,

CHEZ LADVOCAT, LIBRAIRE

DE S. A. S. MONSEIGNEUR LE DUC DE CHARTRES,

AU PALAIS-ROYAL.

1824

IMPRIMERIE DE J. TASTU,
RUE DE VAUGIRARD, N° 36.

HISTOIRE
DES
DUCS DE BOURGOGNE.

PHILIPPE-LE-HARDI.

SUITE DU LIVRE PREMIER.

Rien n'importait plus aux gens de Gand que de ne pas avoir contre eux le roi de France. Ils lui envoyèrent des messagers et lui écrivirent les lettres les plus humbles, en le priant de ne se point déclarer contre eux. « Nous ne voulons, disaient-ils, que » paix, obéissance, amour et justice; mais » le comte notre seigneur est trop cruel » pour nous; il veut nous enlever nos » franchises et nous abattre tout-à-fait. »

Le sage roi Charles écoutait volontiers, et, sans trop le montrer, il inclinait vers le parti des villes. Il ne pardonnait pas au comte les offenses qu'il en avait reçues, et lui en

voulait surtout d'avoir reconnu le pape de Rome plutôt que le pape d'Avignon [1].

Mais le roi ne pouvait guère se mêler de cette affaire. Sa santé s'affaiblissait de plus en plus, et il sentait sa fin approcher ; aussi retenait-il toujours près de lui son frère le duc de Bourgogne, qui ne pouvait pas non plus s'occuper de la Flandre. Depuis plusieurs années, en 1374, il l'avait désigné pour régent du royaume, en cas de mort du duc d'Anjou, le préférant ainsi au duc de Berri. En même temps il l'avait, ainsi que le duc de Bourbon, associé à la reine pour la garde et tutelle du jeune roi ; cette princesse étant morte en 1377, il le nomma pour être principal tuteur, dans le cas où il n'aurait pas à exercer la régence [2].

Enfin en 1380, dans les derniers mois de sa vie, voyant les Anglais nouvellement descendus en son royaume, et les affaires de Bretagne en mauvais train, parce qu'il avait voulu, avec une imprudence qui ne lui était pas ordinaire, réunir ce duché à la France, et qu'il avait ainsi excité contre lui tous les

[1] Froissart. — [2] Histoire de Bourgogne.

habitans, le roi nomma son frère capitaine général des gens d'armes et des arbalêtriers. Les plus grands pouvoirs furent joints à ce titre; il pouvait réunir les armées et les conduire où il le jugerait convenable; mettre garnison en toutes villes et forteresses; élever des murailles et fortifications; nommer et renouveler les commandans et capitaines; contraindre tous nobles ou autres à marcher avec lui; remettre et pardonner tout crime qu'il trouverait rémissible; accorder des lettres de grâce; rappeler les bannis; enfin faire tout ce qu'il trouverait nécessaire pour défendre le royaume et y rétablir la paix [1].

La France était alors livrée encore une fois aux ravages d'une invasion des Anglais. Le duc de Buckingham, dernier fils d'Édouard III, avait débarqué à Calais, et s'était dirigé vers la Champagne; il faisait la guerre comme auxiliaire du duc de Bretagne, et prétendait se rendre dans cette province en traversant le royaume. Le duc de Bourgogne avait donné mandement pour que la réunion des gens d'armes se fît à Troyes. Il s'y trouvait

[1] Histoire de Bourgogne.

à la tête d'une belle armée. Le duc de Bourbon, le comte d'Eu, le sire de Coucy, l'amiral Jean de Vienne, le sire de Vergy et tous les grands seigneurs du royaume étaient avec lui. Le roi avait ordonné, comme il l'avait toujours fait et s'en était si bien trouvé, de ne point livrer de grande bataille. Mais toute cette chevalerie ne désirait que combattre et s'illustrer. On envoya donc le sire de la Trémoille, pour obtenir du roi la permission de se mesurer avec les Anglais.

Il n'était pas encore de retour que les ennemis parurent devant Troyes, et s'y arrêtèrent dans une belle plaine; le duc de Buckingham fit venir ses deux hérauts, Chandos et Aquitaine. « Vous irez à Troyes, leur dit-il, et vous » parlerez aux seigneurs français; vous leur » direz que nous avons quitté l'Angleterre » pour nous distinguer par des faits d'armes, » que nous allons où nous croyons en rencontrer; comme la fleur des lys et de la » chevalerie de France est ici, nous y sommes venus, et s'ils veulent nous dire quelque chose, ils nous trouveront, dans la » contenance que doivent avoir de loyaux

» ennemis. » Les hérauts demandèrent qu'on écrivît cela dans des lettres; mais on leur répondit : « Allez, et répétez ce qu'on » vous a dit, vous êtes assez croyables. »

Ils arrivèrent auprès d'une bastille, que les Français avaient construite un peu au-devant de la ville avec des planches, des tables, des portes et des fenêtres. Il y avait là des arbalètriers gênois, et les chevaliers s'y portaient en foule pour voir les Anglais de plus près, pensant les combattre. Le duc de Bourgogne se tenait à la porte de la ville, la hache à la main, donnant ses ordres, et voyant passer tout son monde. Les hérauts voulurent pénétrer jusqu'à lui, mais il y avait tant de presse qu'ils ne pouvaient avancer. « N'allez » pas plus loin, leur criaient les chevaliers; » le commun peuple de la ville est méchant, » nous ne répondons pas de vous. » Pendant ce temps-là, de jeunes Anglais que, la veille, le duc de Buckingham avait faits chevaliers, commençaient à escarmoucher, et tout était déjà en désordre. Il y eut même un écuyer anglais, qui, sans doute pour accomplir quelque vœu, s'élança tout armé, fit

franchir les barrières à son cheval et arriva à la porte de la ville, tout près du Duc; il voulait qu'on fît prisonnier ce brave écuyer, mais il avait été sur-le-champ abattu et blessé à mort. Voyant combien l'attaque était vive et respectant les ordres du roi, le Duc fit abandonner la bastille et se renferma dans la ville. Les Anglais n'étaient pas en force pour l'assiéger; ils prirent la route de Sens, assez en peine de se procurer des vivres. De-là, ils entrèrent en Beauce, et arrivèrent devant Thoury; toujours suivis et harcelés par l'armée française.

Pendant qu'ils étaient là, un écuyer, nommé Gauvain Micaille, sortit de la ville, vint aux barrières et dit aux Anglais: « Y » a-t-il parmi vous quelque gentilhomme » qui veuille, pour l'amour de sa dame, es- » sayer un fait d'armes? Me voici tout prêt » et armé de toutes pièces pour jouter trois » coups de lance, trois coups d'épée et trois » coups de dague. Voyons s'il y en a chez » vous qui soient amoureux. » Le sire de Fitz-Water, maréchal des Anglais, lui répondit: « Venez, vous trouverez ici votre hom-

» me. » Les seigneurs français l'aidèrent à se bien armer, en le félicitant; il monta à cheval et passa la barrière suivi de ses valets, qui portaient ses trois lances, ses trois épées et ses trois dagues. Les Anglais le regardaient avec surprise, car ils ne s'attendaient pas qu'aucun Français voulût ainsi combattre corps à corps. Le duc de Buckingham arriva pour voir la joute; mais comme il y eut quelques retards, et que les Anglais étaient forcés de continuer leur chemin, ils emmenèrent Micaille avec eux, en lui faisant grand accueil, et envoyèrent dire aux Français de ne pas être en peine de lui, car au premier loisir on ferait la joute. Ce ne put être de quelques jours, les Anglais étant toujours serrés de près par l'armée française.

Les chevaliers avaient beau dire que c'était une honte de refuser ainsi le combat, le roi maintenait ses ordres et disait : « Laissez-les aller, ils se dissoudront » d'eux-mêmes. » Enfin les Anglais, ayant pris quelque repos à Marchenoir, on ordonna la joute de Micaille. Au combat

de la lance, le chevalier anglais, ayant baissé son arme, perça le Français à la cuisse, ce qui courrouça beaucoup le comte de Buckingham et les seigneurs anglais, car c'était un coup déloyal; la joute était de frapper seulement au corps. Micaille voulut continuer la joute de l'épée, mais il perdait tout son sang, on fit cesser le combat. Le comte de Buckingham donna de grands éloges à l'écuyer, lui fit présent de cent francs, et le renvoya aux Français.

L'armée anglaise continuait sa route vers la Bretagne, et les Français s'indignaient de plus en plus de la prudence du roi, qui leur défendait de combattre, tout vaillans et nombreux qu'ils étaient. Aussi étaient-ils bien résolus à ne pas laisser les Anglais passer la rivière de Sarthe, et à livrer bataille, que le roi le voulût ou non. Mais le duc de Bourgogne reçut au Mans, où il était avec l'armée, l'ordre de se rendre, avec le duc de Bourbon, auprès du roi. Ce sage roi se sentait mourir; jadis il avait été empoisonné par quelque infâme complot de son cousin le roi de Navarre; du moins c'était à lui qu'on

attribuait ce crime, comme bien capable de le commettre. Ce poison l'avait mis, dans le temps, près de la mort, et il avait été sauvé seulement par les soins d'un médecin allemand que lui avait envoyé l'empereur. Ce qui le maintenait dans sa faible santé et le faisait vivre, c'était une suppuration que cet habile homme avait établie à son bras : lui disant que lorsqu'elle viendrait à se dessécher, il n'aurait plus long-temps à vivre. Averti ainsi de sa mort, il voulait régler tout, autant qu'il le pourrait, pour le bien de son fils qu'il laissait encore enfant, et le bonheur de son royaume, dont il avait si bien commencé à réparer les maux, et dont il avait reconquis la moitié presque sans sortir de sa chambre [1].

Il avait lieu de craindre que tout le fruit d'un si bon gouvernement ne fût bientôt perdu pour son peuple, qu'il avait aimé plus qu'aucun roi n'avait fait jusqu'alors. Ses frères ne pouvaient pas rassurer sa prévoyance. Le duc d'Anjou était un prince avide, dur, entreprenant. Il avait commis

[1] Froissart.

de telles exactions en Languedoc, et y avait si cruellement réprimé les séditions causées par sa mauvaise conduite, que le roi venait d'être obligé de lui en ôter le gouvernement. Il s'était en outre fait adopter par la reine Jeanne de Naples, et aurait employé les trésors et le sang de la France à recueillir ce lointain héritage. Le duc de Berri avait des vices d'une moindre étoffe. Il était débauché, dissipateur et peu estimé dans le royaume. Le duc de Bourgogne avait toujours eu la confiance et l'amitié du roi son frère, et les avait méritées par son attachement et sa fidélité. Son ame était plus grande et meilleure que celle des autres princes; mais il était loin d'avoir cette sagesse et cette prudence, ce soin pour le bien commun, qui avaient rendu le roi mourant si cher à son royaume. Il était prodigue, toujours embarrassé d'argent. Or, la justice envers les sujets résultait toujours de l'économie dans les finances. Quand on ménageait son revenu on n'opprimait point les peuples; ils étaient heureux ou malheureux selon que le maître savait bien ou mal gérer son domaine. D'ail-

leurs le duc de Bourgogne était souverain d'un autre État; et ses intérêts n'étaient pas les mêmes que ceux de la France. Le duc de Bourbon, beau-frère du roi, eût mieux mérité sa confiance. C'était un excellent prince; mais son rang et sa puissance ne l'égalaient point aux autres.

Le roi n'avait point fait appeler le duc d'Anjou, et lui avait ordonné au contraire de rester dans son apanage à la tête des troupes qu'il commandait pour la guerre de Bretagne. Il le savait d'une telle rapacité, qu'il voulait empêcher que le trésor ne tombât entre ses mains[1]. Aussi, en réglant la tutelle du jeune roi, il avait eu soin de séparer la régence de l'administration des finances, qui devait être confiée aux ducs de Bourgogne et de Bourbon, avec la garde et tutelle du jeune roi.

Quand ces deux princes furent, ainsi que le duc de Berri, auprès du roi qui, depuis deux jours, se préparait à la mort par les plus saintes prières, et avec la plus ferme raison, il les fit approcher et leur dit : « Mes bons frères,

[1] Froissart.

» je sens bien que l'ordre de la nature ne
» me laisse plus long-temps à vivre. Je vous
» confie et je vous recommande mon fils
» Charles. Conduisez-vous avec lui comme
» doivent faire des oncles loyaux et fidèles.
» Couronnez-le roi au plus tôt après ma
» mort. Je mets toute ma confiance en vous.
» L'enfant est jeune, d'un caractère facile;
» il a besoin d'être bien conduit et élevé
» dans de bonnes doctrines. Enseignez-lui,
» et faites-lui enseigner les préceptes et de-
» voirs de la royauté! Mariez-le à un si haut
» parti que le royaume en puisse profiter.
» J'ai eu long-temps un maître astronome[1]
» qui affirmait qu'en sa jeunesse il aurait fort
» à faire, et échapperait à de grands dangers.
» J'ai beaucoup réfléchi sans imaginer d'où
» ils pourraient venir, à moins que ce ne
» soit du fait de la Flandre; car, Dieu merci,
» les affaires de notre royaume sont en bon
» point. Le duc de Bretagne est inconstant
» et cauteleux; il a toujours eu le cœur plus
» anglais que français. Il faut donc, pour
» rompre ses desseins, que vous gagniez

[1] Thomas Pisan, père de Christine de Pisan.

» toujours l'amour des nobles et des bonnes » villes de Bretagne. J'aime les Bretons; » ils m'ont toujours servi loyalement, et aidé » à garder mon royaume contre mes enne- » mis. Faites le sire de Clisson connétable; » tout bien considéré, je ne vois personne » qui convienne mieux à cet office. Cherchez » à marier mon fils Charles en Allemagne; » il y trouvera de fortes alliances. Vous sa- » vez que notre adversaire veut aussi y » prendre une femme dans le même espoir. » Les pauvres gens de notre royaume sont » bien tourmentés, et grevés par les subsi- » des et les aides. Otez-les le plus tôt que » vous pourrez; nonobstant que je les aie » établis, rien ne me chagrine plus, et ne » pèse davantage sur mon cœur; ce sont les » grandes affaires que nous avons eues dans » toutes les parties de notre royaume qui » m'ont contraint à y recourir [1]. » Il leur parla encore long-temps, leur donnant les plus sages conseils. Puis il fit apporter la sainte couronne d'épines, et lui adressa une longue prière. Il demanda aussi qu'on tirât

[1] Froissart.

du trésor de Saint-Denis sa couronne royale, et la fit poser aux pieds de son lit. « Ah ! » précieuse couronne de France, dit-il, et » à cette heure si impuissante et si humble : » précieuse, par le mystère de justice ren- » fermé en toi : mais vile, plus vile que tou- » tes choses, à cause du fardeau, du travail, » des angoisses, des tourmens, des peines » de cœur, de corps, d'ame, et des périls » de conscience que tu donnes à ceux qui te » portent. Ah ! s'ils pouvaient d'avance les » savoir, ils te laisseraient plutôt tomber en » la boue que de te placer sur leur tête. »

Il avait fait entrer dans sa chambre des gens du peuple, et se tournant vers eux et vers la foule de ses domestiques, il leur dit : « Je sais bien que dans le gouvernement du » royaume, et en mainte occasion, j'ai dû » offenser les grands, les moyens et les pe- » tits, auxquels j'aurais dû être bienveillant » et reconnaissant pour leurs loyaux servi- » ces. Ayez donc merci de moi, je vous » prie, je vous en demande pardon. »

Et, comme tout le monde pleurait autour de lui, il les consolait en disant : « Réjouis-

» sez-vous, mes bons amis, mes loyaux ser-
» viteurs, dans une heure ce sera fini. »

Sa fin approchait; il ordonna qu'on fît venir le jeune dauphin pour le bénir, ce qu'il fit dans les paroles de la Bible, comme Isaac avait béni Jacob. « Plaise à Dieu d'accorder
» à mon fils Charles la rosée du ciel, la
» graisse de la terre, l'abondance du fro-
» ment, du vin et de l'huile; que sa famille
» lui obéisse; qu'il soit le seigneur de ses
» frères; que les fils de sa mère s'inclinent
» devant lui; qui le bénira soit béni; qui le
» maudira soit maudit. »

Il donna encore sa bénédiction à tous ceux qui étaient présens, ajoutant : « Mes amis,
» maintenant retirez-vous; priez pour moi,
» et laissez-moi endurer en paix le dernier
» travail de la mort. » Il se tourna de l'autre côté, se fit lire la Passion, et commença d'agoniser. Peu après il rendit le dernier soupir entre les bras de son ami le sire de la Rivière [1].

Le duc d'Anjou n'avait point obéi; il

[1] Livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V, par Christine de Pisan.

avait de secrets amis près du roi, qui l'instruisaient de moment en moment, par des messages, des progrès de la maladie. Quittant son armée, il arriva avant la mort de son frère; sans chercher à le voir, il était à Paris, même assez près de sa chambre, au moment où il expira.

A peine eut-il les yeux fermés, que le duc d'Anjou commença à s'emparer des joyaux et du trésor, qu'on faisait, chose incroyable, monter à dix-neuf millions. Sans nul égard pour les dernières volontés de son frère, il voulait aussi se saisir de l'autorité entière et absolue; les autres princes étaient loin d'y consentir. Chacun avait ses partisans, ses hommes d'armes. Le duc d'Anjou se tenait à Paris; ses frères avaient emmené le jeune roi à Melun. La guerre allait éclater entre eux. Les hommes sages et considérables du royaume obtinrent cependant qu'on proposerait les difficultés à une assemblée composée des princes du sang, des évêques, des principaux seigneurs et des gens les plus habiles du Parlement et de la Chambre des comptes.

Il n'y avait par malheur nulle règle et nulle habitude dans le royaume. Les nobles ni les communes n'avaient jamais eu la coutume de se réunir en parlement chaque année. Chacun des seigneurs et des gentilshommes défendait ses droits comme il pouvait, et cherchait ses avantages en se mettant du parti de quelqu'un des princes ou des grands vassaux. Les bonnes villes faisaient leurs affaires, chacune à part, selon qu'elle avait de bonnes relations avec le roi, avec les gouverneurs qu'il envoyait, ou avec le seigneur héréditaire dont elle dépendait plus ou moins. Il n'y avait pas, à bien dire, de libertés, ni de priviléges du royaume, pas plus que de moyens légitimes de les faire valoir. Ce qu'il y avait de droits et de franchises tenait plus à chaque province qu'à la France. Les états-généraux ne s'assemblaient jamais en la même forme, ni de la même sorte. Depuis long-temps on ne les appelait plus que lorsque le royaume était tombé dans la détresse; alors les communes arrivaient toutes courroucées de tant de maux, de tant d'abus, de tant de promesses violées. Sans

tenir compte des périls et des malheurs où l'on avait jeté la France, elles ne songeaient qu'à en prévenir le retour, à éloigner les nouveaux conseillers, et à gêner le pouvoir du roi au moment où il aurait eu besoin d'en avoir beaucoup pour se tirer d'affaire. Les factions, qui divisaient la noblesse, cherchaient d'abord à se faire un appui de la force des communes; mais les intérêts étaient si différens, les répugnances et les rancunes si grandes, que de telles alliances étaient peu durables. Rien ne préservait donc le royaume des calamités que le gouvernement d'un roi peut amener à sa suite. L'œuvre du sage roi Charles V ne devait pas survivre à sa personne; sa dernière volonté, les dispositions qu'il avait prises n'étaient garanties par rien; elles étaient considérées comme non avenues, bien qu'il en eût fait jurer solennellement le maintien par ses frères.

Il avait, par son ordonnance de 1374, désigné un conseil de tutelle formé des archevêques de Reims et de Sens; des évêques de Laon, de Paris, d'Auxerre et d'Amiens;

des abbés de Saint-Denis et de Saint-Maixent; du chambellan de France; du connétable, du bouteiller, du pannetier, des deux maréchaux, du grand-maître de la maison, garde de l'oriflamme; de Pierre d'Aumont et Philippe de Savoisy, chambellans; du comte de Brienne, du sire de Coucy, du sire de Clisson, d'Arnaud de Corbie et Étienne de la Grange, présidens au Parlement; de Nicolas Dubois et Evrard Tramagon, conseillers; de Philibert l'Espinasse, Thomas Boudenay et Jean de Rye, chevaliers; de Nicolas Braque, Jean Pastourel, Jean Bernier, Bertrand Duclos, Philippe d'Augier et Pierre Duchatel, maîtres des comptes; du doyen de Besançon, de Jean le Mercier, général des aides; de Jean d'Ay, avocat; et de six bourgeois de Paris au choix des princes [1]. Ce ne fut point ce conseil qu'on rassembla, et auquel on eut recours pour décider les querelles des princes. On réunit à la hâte les personnages importans de l'État qui se trouvaient présens, et l'on conféra sur les affaires du moment [2]. Le

[1] Le Laboureur.

[2] Le Religieux de St.-Denis. — Juvénal des Ursins.

duc d'Anjou, qui savait fort bien parler, soutint que la régence lui appartenait de droit, et que la garde et la tutelle du roi ne pouvaient en être séparées. Ses frères, moins habiles dans le discours, ne répliquèrent point eux-mêmes; mais le chancelier d'Orgemont demanda que les dernières volontés du roi Charles V fussent exécutées. L'avocat-général Desmarets soutint qu'elles ne devaient pas l'être en ce qui était contraire au droit du duc d'Anjou. On ne se persuada point; les esprits s'animèrent; chacun avait dans la ville ou aux environs ses hommes d'armes prêts à combattre. Il fallait se hâter de prévenir de grands maux; c'était, pour le moment, la suprême justice [1]. Sur les instances de l'avocat-général, les princes consentirent à en passer par la décision de quatre arbitres, dont le nom n'est pas resté connu. Ces arbitres prêtèrent serment sur les saints évangiles de n'agir ni par haine, ni par crainte, ni par intérêt, et de ne consulter que le bien du royaume [2]. La convention fut agréée par les

[1] Le Religieux de St.-Denis. — [2] Registres du Parlement. — Juvénal des Ursins.

princes et enregistrée au Parlement en solennel lit de justice.

Le point important aux yeux de toute la France, c'était que le jeune roi fût sacré; sans cette solennité, il n'eût pas semblé qu'il fût revêtu de la puissance souveraine. Le duc d'Anjou y consentit pour le meilleur gouvernement du royaume et pour nourrir la paix et l'union entre les princes. En conséquence, de sa propre autorité, il émancipa le roi et le réputa suffisamment âgé[1]. On ne toucha pas non plus à la sage disposition du feu roi, qui avait fixé à quatorze ans la majorité des rois. La garde et la tutelle furent conservées aux ducs de Bourgogne et de Bourbon; mais le duc d'Anjou obtint ce qu'avant tout il avait voulu avoir, les joyaux, la vaisselle et l'argent : sa seule pensée était de réunir le plus de trésors qu'il pourrait, afin de commencer son entreprise sur Naples. Il cessa de solder les hommes d'armes qui environnaient Paris, et qui pour lors se répandirent de tous côtés, en pillant. Le duc de Bourgogne s'en plaignit;

[1] Registres du Parlement. — Juvénal des Ursins.

le régent licencia alors les troupes, ce qui ne fit qu'augmenter le désordre [1].

En même temps le peuple de Paris, qui savait que le bon roi Charles avait, en mourant, recommandé qu'on supprimât les aides, voulait que cette paternelle volonté fût accomplie. On refusa de payer, on se mutina. Les bourgeois vinrent en foule, le prévôt des marchands à leur tête, trouver le régent, et se mirent à crier qu'ils mourraient plutôt mille fois que d'endurer tant d'exactions et d'injures faites à leurs libertés [2]. Le régent n'avait pas de forces pour leur résister, et aucune envie de leur rendre justice. Il fit de vagues promesses qui ne réussirent à rien calmer. Cependant il continuait à presser les receveurs des impôts et à faire argent de tout. Il s'entendait avec le pape Clément d'Avignon, pour laisser les bénéfices en vacance et partager les revenus : il taxait aussi les bénéficiers. Ce fut encore par avidité qu'il vendit aux juifs une prolongation de cinq ans de séjour dans le royaume.

On se rendit à Reims pour le sacre : che-

[1] Le Religieux de St.-Denis — [2] *Idem.*

min faisant, le duc d'Anjou apprit que le roi Charles V avait caché un trésor dans son hôtel de Melun. Il manda le sire de Savoisy, chambellan, et lui demanda où était ce trésor. Le sire de Savoisy s'y refusa et voulut demeurer fidèle aux promesses qu'il avait faites. Le régent furieux fit avancer le bourreau, et obtint par cette menace la révélation qu'il souhaitait [1].

La pompe du sacre fut magnifique. Le roi était accompagné de ses quatre oncles, des ducs de Brabant, de Lorraine, de Bar, des comtes d'Eu et de Namur; auprès de lui étaient les jeunes princes de son âge et de sa parenté, les fils du roi de Navarre du comte d'Albret, du duc de Bar, du sire d'Harcourt, et tous les jeunes gens des premières maisons du royaume, qui lui servaient de compagnons. Il entra à Reims au son de vingt-quatre trompettes, ce qui sembla à tout le monde une bien harmonieuse musique. Le jeune roi fit, suivant l'usage, la veille des armes dans la cathédrale de Reims; car il devait être reçu chevalier en même

[1] Le Religieux de St.-Denis.

temps que roi. Le lendemain, entouré de tout ce beau et jeune cortége, où l'on voyait son frère, encore enfant, porter la Joyeuse, célèbre épée de Charlemagne, le roi fut sacré de la Sainte-Ampoule par l'archevêque de Reims, et armé chevalier par son oncle le duc d'Anjou; puis lui-même conféra la chevalerie à ses jeunes compagnons, qui avaient fait avec lui la veille des armes. L'église était remplie de toute la noblesse de France, si pressée qu'on ne pouvait se retourner [1].

Puis on se rendit au festin dans une grande salle de charpente qui avait été élevée en la cour du palais. Les prélats s'assirent à la droite du roi; le duc d'Anjou avait mis son siége à la gauche; mais le duc de Bourgogne, réclamant les droits et les honneurs de premier pair de France, s'élança, et sans s'adresser à personne se plaça entre son frère et le roi. Chacun fut surpris de cette assurance : le duc d'Anjou resta interdit; le roi et les autres princes ne parurent point blâmer la démarche soudaine de Philippe-le-Hardi, et il assura ainsi, pour le

[1] Froissart. — Grandes Chroniques.

présent et l'avenir, le rang de sa pairie, qui jusqu'alors n'avait passé qu'après le duc de Normandie et le comte de Flandre [1].

Le service du festin fut commandé par les plus hauts barons du royaume : le sire de Coucy, le connétable de Clisson, l'amiral de Vienne, le sire de la Tremoille, remplirent cet office, montés sur leurs chevaux de parade et vêtus de drap d'or. On représenta aussi pendant le repas plusieurs beaux mystères nouvellement composés. Puis on revint à Paris où se célébrèrent encore de nouvelles fêtes.

Cependant tout allait de plus mal en plus mal. Chaque jour les amis et les conseillers du roi Charles V, l'évêque d'Amiens, le chancelier d'Orgemont étaient renvoyés et exilés par le crédit des princes. Le sire de la Rivière l'eût été aussi sans l'amitié du connétable [2] qui prit sa défense. Le peuple mécontent se mutinait; les princes étaient en discorde; les gens de guerre se payaient par le pillage. C'était surtout au duc d'Anjou qu'on

[1] Gollut. — Grandes Chroniques. — Juvénal. — Le Religieux de St.-Denis. — [2] Le Religieux de St.-Denis.

reprochait ces désordres. Son frère, le duc de Bourgogne, ne l'épargnait point, rappelait sans cesse qu'il avait dérobé les trésors du roi, et voulait les lui faire restituer. Les grands et les prélats s'efforçaient d'apaiser ces dangereuses querelles. Maître Jean Desmarets était alors l'homme le plus habile et le plus considéré des conseils du roi, mais il inclinait toujours pour le régent, contre les autres princes.

Enfin le peuple de Paris se lassa de tant de désordres, et commença à s'émouvoir de ce que le duc d'Anjou n'acquittait point la promesse solennelle qu'il avait faite d'abolir les aides et les gabelles. Le prévôt des marchands, ainsi que les sages et riches bourgeois, faisaient leur possible pour calmer la populace. Mais enfin l'on fut contraint de faire une assemblée dans le parloir aux bourgeois. Le prévôt les exhortait à prendre encore patience, à ne point troubler la joie que causait le retour du jeune roi, lorsque tout-à-coup un savetier prit la parole [1].

« Nous n'aurons donc jamais de repos, dit-

[1] Le Religieux de St.-Denis.

» il, et l'avarice des seigneurs nous chargera
» donc toujours d'exactions prises contre nos
» droits. On nous demande plus que nous ne
» pouvons payer; on nous écrase jusqu'à en
» mourir; en outre, on nous méprise trop!
» A peine veut-on nous reconnaître la voix
» et la figure d'homme. On ne nous appelle
» point dans les assemblées des notables, et
» l'on nous dit avec arrogance que la terre
» ne doit pas se mêler au ciel. Nous leur don-
» nons tout notre avoir, nous prions pour
» eux, et avec nos impôts, ils ne songent qu'à
» se vêtir d'or et de perles et à bâtir de beaux
» hôtels. On accable la bonne ville de Paris,
» cette mère des autres villes du royaume;
» mais il n'y a plus de patience à avoir; que
» tous les bourgeois prennent les armes; il
» vaut mieux mourir que de vivre si misé-
» rables et d'endurer tant d'injures. »

Aussitôt plus de trois cents hommes s'armèrent et se portèrent au palais en grande fureur. Le duc d'Anjou ne manquait ni de courage, ni d'habileté. Il reçut ce peuple avec douceur et sang-froid; puis monta, avec le chancelier de France, sur la grande table

de marbre, pour entendre la remontrance du prévôt. Celui-ci commença à parler avec force au nom des Parisiens; puis, peu à peu, prenant le ton le plus respectueux, il s'y prit si bien que le peuple ne fut point mécontent et se trouva tout apaisé. Alors le duc d'Anjou leur parla avec bonté, les adoucit par ses discours, et lorsqu'ils furent mieux disposés, le chancelier prit la parole d'un ton plus grave. Il rappela ce que la ville devait aux rois, les priviléges qu'ils lui avaient accordés, les beaux édifices qu'ils y avaient construits, la bonté avec laquelle on avait toujours écouté ses plaintes. Puis il leur parla plus sévèrement, leur reprocha cette sédition, blâma ce manque de respect, promit qu'on s'occuperait de leur demande; car les rois ne pouvaient rien résoudre sans conseil; ainsi il renvoya chacun chez soi.

On se croyait hors de danger; on parlait déjà de ne pas encourager le peuple par trop d'indulgence, lorsqu'il revint dès le lendemain plus animé de colère. Pour lors il fallut céder, et le roi par des lettres-patentes abolit les aides et les gabelles. Cette complai-

sance n'apaisa pas le trouble; plusieurs seigneurs s'étaient mêlés parmi le peuple, et profitant de l'occasion, ils l'excitèrent à se porter contre les juifs, dont ils étaient débiteurs pour de fortes sommes. On courut à leur quartier, on entra dans leurs maisons, on pilla toutes leurs richesses. Les seigneurs reprirent les titres de leurs dettes; un massacre s'ensuivit. Beaucoup d'hommes et de femmes furent égorgés, et l'on baptisait les petits enfans. Le reste se sauva dans le Châtelet comme dans un asile. Enfin le désordre s'apaisa, le conseil du roi prit ces malheureux sous sa protection, les rétablit dans leurs maisons et maintint leurs priviléges [1].

Cependant l'état des affaires, la suppression soudaine des aides et gabelles, l'embarras des finances, rendaient nécessaire d'assembler les États du royaume. Ils exigèrent aussi impérieusement que les Parisiens la suppression des impôts, et redemandèrent les franchises, libertés, priviléges et immunités, telles qu'elles avaient été données par

[1] Le Religieux de St.-Denis.

Philippe-le-Bel. Mais tous ces beaux édits et ces ordonnances que faisaient rendre les états-généraux, n'étaient que vain langage. Les princes auraient voulu s'y conformer, que ce n'eût pas été chose possible. Il fallait des armées, il fallait payer les hommes d'armes. Les rois avaient aliéné leurs domaines, et leurs revenus propres ne suffisaient plus. Les seigneurs et les vassaux ne pouvaient plus aller à la guerre à leurs dépens. Toutes les promesses qu'on faisait pour apaiser le peuple ne pouvaient donc être sincères. Cette mauvaise foi courrouçait d'autant plus les sujets, que les impôts étaient perçus avec dureté et malversation, ensuite fort mal employés.

Ce fut à ce moment que les quatre princes firent encore un nouvel arrangement. Ils convinrent qu'ils formeraient entre eux un conseil de régence, dont le duc d'Anjou aurait la présidence; qu'ils établiraient au-dessous d'eux un autre conseil de douze personnes. La garde de la personne du roi continuait à être confiée aux ducs de Bourgogne et de Bourbon. Le duc de Berri se fit donner le

gouvernement du Languedoc, au grand chagrin des habitans de cette province. Le duc d'Anjou n'avait d'autre pensée que son expédition de Naples, et disposait tout pour que rien ne le retînt en France. Le duc de Bourgogne sentait que sa présence était chaque jour plus nécessaire dans son héritage de Flandre, où tout était en guerre et en discorde. On fit la paix avec le duc de Bretagne, qui était plus empressé encore de se délivrer de la présence des Anglais, qu'il ne l'avait été de les appeler. Il perdait chaque jour l'estime et l'affection de ses sujets, pour avoir introduit de tels alliés dans son duché. Peu après, une trêve de six mois fut conclue avec l'Angleterre.

Mais les troubles et les séditions étaient loin de s'apaiser. Le duc d'Anjou s'occupait de pressurer le royaume par toutes sortes de moyens. Les impôts ayant été refusés par les états-généraux, il tâcha de les obtenir des états de chaque province; le Languedoc, le Ponthieu, le comté de Boulogne, l'Artois, cédèrent aux instances qui leur furent faites. Mais la ville de Paris fut intraitable. Depuis

la mort du roi le calme ne s'y était pas rétabli. C'était toujours séditions nouvelles. Il y en eut une grande contre Hugues Aubriot, prévôt de Paris. Cet Aubriot était un bourgeois de Dijon, que le duc de Bourgogne avait reconnu pour fort habile, et qu'il avait placé dans la faveur de son frère le roi Charles V. Le prévôt avait mis beaucoup d'ordre dans la ville; il avait fait construire les nouveaux remparts de Paris, la Bastille Saint-Antoine, le pont Saint-Michel, le Petit-Châtelet, les égoûts, le quai du Louvre et d'autres bâtimens. Toutes ces constructions avaient coûté de grandes sommes d'argent; en outre il faisait prendre les vagabonds, les mauvais sujets et gens sans aveu, et les contraignait à travailler par corvée. C'était donc un homme fort détesté dans le peuple. L'Université le haïssait encore plus; car il ne ménageait point les écoliers, et au moindre bruit les faisait mettre en prison. En outre on lui imputait, tout vieux qu'il était, une conduite fort débauchée, un dédain public des choses de la religion, et des discours fort impies. Ce fut ce qui le perdit; l'Université soutenue de

la voix publique le traduisit devant la justice de l'évêque. La protection des princes ne put le sauver. Il fut condamné comme hérétique à demeurer jusqu'à sa mort dans un cachot. Mais n'étant pas remis à la justice séculière, sa vie fut sauvée. Le peuple poursuivait partout ses partisans comme des ennemis de Dieu [1].

Dans le même temps, à Rouen, le menu peuple se souleva, nomma roi, par une sorte de dérision, un marchand mercier, le porta en triomphe et lui présenta requête pour abolir les aides. Le duc d'Anjou et le duc de Bourgogne y menèrent le roi. On réprima la sédition par des peines sévères. Mais au même instant, il en éclata une plus cruelle à Paris. Pressé d'argent, on avait voulu y rétablir les aides par force et par surprise. Le bail en avait été passé en secret et sans publication. Quand ce fut pour faire payer le peuple, il fallait bien, selon l'usage du temps, lui signifier l'ordonnance. On croyait que pour le mettre dans son tort cette formalité était nécessaire. Un huissier à

[1] Le Religieux de St.-Denis. — Juvénal.

cheval parut au milieu du marché, commença à dire qu'on avait dérobé la vaisselle du roi; et quand il vit la foule un peu occupée de cette nouvelle, il s'enfuit en grande hâte, en criant que le lendemain on était tenu de payer les aides.

Alors l'émeute fut terrible. On se saisit de maillets de plomb; les collecteurs des aides furent assommés. Beaucoup de maisons furent pillées. On parlait d'aller brûler les hôtels du roi. On alla délivrer Hugues Aubriot pour le mettre à la tête de la ville; lui, bien prudemment, ne profita de sa liberté que pour s'en retourner en Bourgogne. Le conseil de régence, qui était à Rouen, fit marcher des gens d'armes. Les Parisiens avisèrent à se défendre; mais les riches bourgeois étaient effrayés et désolés des cruautés des maillotins, ainsi nommait-on les porteurs de maillets. L'on pensa donc que cette sédition pourrait encore se calmer par les voies de la douceur. Le sire de Coucy, qui était le plus sage et le plus aimable chevalier de son temps, s'en vint accompagné de ses seuls serviteurs, et sans armes, descendre à l'hôtel qu'il avait

à Paris. Il fit venir les principaux bourgeois et leur parla si bien de l'amour que le roi avait pour sa bonne ville, de l'indignité des maillotins qui avaient tué les officiers royaux et forcé les prisons, du chagrin que les princes auraient d'assiéger Paris à main armée, qu'il acheva de toucher leur cœur [1]. Ils se concertèrent avec l'évêque et l'université qui s'en allèrent à Vincennes faire au roi des discours d'excuse; on leur accorda que les aides seraient remplacées par une taxe que la ville mettrait sur elle-même, et verserait chaque mois chez son propre receveur. Une amnistie fut aussi promise. Les chefs de la révolte en furent exceptés. On ne pouvait cependant ni les juger, ni les exécuter publiquement, à cause du peuple; chaque nuit, on en liait quelques-uns dans des sacs, et on les jetait dans la rivière [2].

Mais le duc d'Anjou, qui voulait partir pour Naples, était pressé d'argent; il lui en fallait à tout prix. Les états-généraux furent encore une fois mandés; on leur représenta qu'il y

[1] Froissart.

[2] Le Religieux de St.-Denis. — Juvénal.

avait des dépenses nécessaires, que le roi avait fait beaucoup de retranchemens sur sa maison, que des officiers royaux avaient été supprimés, qu'on avait même retranché sur les gages des compagnies de justice : rien ne put persuader les députés. On leur disait des choses vraies et raisonnables, leurs motifs ne l'étaient pas moins; d'ailleurs Paris leur aurait inspiré la fermeté nécessaire pour résister. Ils se séparèrent, disant qu'ils n'étaient pas autorisés à consentir les subsides.

Le roi n'avait pu encore rentrer dans la ville, tant le calme y était mal rétabli; les gens sages et ceux qui avaient quelque chose à perdre, s'efforçaient toujours de remettre la paix et d'obtenir le retour du roi. Le conseil exigeait que le menu peuple fût désarmé, que le roi entrât en appareil de guerre, que les portes de la ville restassent ouvertes, et que les chaînes des rues ne fussent plus tendues ni jour ni nuit. De semblables conditions mirent la populace en fureur; elle voulait massacrer l'avocat-général Desmarets, et ceux qui s'étaient entremis de négocier; alors ils retournèrent à Vincennes chez

le roi ; ils y furent tout aussi mal reçus, et traités de rebelles par les gens du conseil ; on ne voulut ni les croire, ni écouter leurs excuses. Le sire Villiers de l'Isle-Adam, grand maître de France, fut envoyé dans la ville pour y voir les choses par lui-même, et proposer le rétablissement, sinon des aides, du moins de la gabelle. Dès qu'il eut entrevu comment les choses allaient, il revint sans avoir osé même dire un mot de sa commission ; le conseil du roi se radoucit, et consentit à une amnistie générale. Mais le duc d'Anjou voulut que la ville fît un présent de cent mille francs au roi, c'est-à-dire à lui. Le lendemain, le roi rentra et fut fort bien reçu. Pour avoir la somme de cent mille francs, les bourgeois taxèrent le clergé, qui trouva ce procédé contraire à la raison, et se refusa à payer ; le duc d'Anjou en toucha ce qu'il put et partit pour la Provence [1].

Le duc de Bourgogne se trouvait dès-lors seul à gouverner la France. Le plus pressant usage qu'il avait à faire de son pouvoir, c'était de secourir le comte de Flandre, et de

[1] Le Religieux de St.-Denis. — Juvénal.

remettre en obéissance des sujets, qui allaient devenir les siens. D'ailleurs on disait que c'était l'exemple, et même les messages et les exhortations des Flamands qui excitaient sans cesse les Parisiens [1]. Pendant les deux années que les affaires de France avaient retenu le Duc, tout avait empiré en Flandre, nonobstant les hommes d'armes de Bourgogne qu'il avait envoyés en grand nombre et à grande dépense, sous les ordres de son maréchal Guy de Pontailler, pour renforcer l'armée de son beau-père.

Or voici ce qui s'était passé : les gros bourgeois de Bruges, qui avaient toujours été du parti du comte, avaient réussi à prendre tout-à-fait le dessus sur les gens des petits métiers; ils avaient fait périr un grand nombre de foulons et de tisserands; le prince était alors revenu dans leur ville. La banlieue de Bruges qui formait une commune à part, sous le nom du Franc, se rangea aussi à l'obéissance du comte. Il arriva, persuadé que tout irait dorénavant pour le mieux, et qu'il fallait venir à bout des rebelles. Il fit mettre en prison, à Bruges, ceux

[1] Le Religieux de Saint-Denis.

qu'on soupçonnait d'être favorables aux Gantois, et chaque jour il faisait couper la tête à quelqu'un d'entre eux ; puis il alla mettre le siége devant Ypres.

Les Gantois envoyèrent neuf mille hommes sous leurs meilleurs capitaines, pour secourir la ville, qui en mit aussi huit mille en campagne. Mais les deux troupes manquèrent leur jonction ; les gens de Gand furent entièrement défaits ; le capitaine des troupes d'Ypres, contre l'avis duquel la marche avait été dirigée, n'en passa pas moins pour un traître, et fut mis en pièces par les Gantois fugitifs.

Les riches bourgeois d'Ypres firent alors ouvrir au comte les portes de leur ville en implorant sa miséricorde. Il leur promit merci, mais on trancha la tête à trois cents hommes des petits métiers et l'on envoya trois cents otages dans les prisons de Bruges. Courtray se rendit ensuite en conjurant le prince d'accorder son pardon. Il se contenta d'enlever deux cents otages[1].

Voyant que tout lui succédait, et que son

[1] Froissart. — Meyer. — Chron. Manus.

pays était, presqu'en entier, rentré en obéissance, le comte alla mettre le siége devant la ville de Gand. Ce n'était pas une entreprise facile; la ville était si grande qu'il eût fallu au moins deux cent mille hommes pour l'environner. Il arrivait donc des vivres et des munitions par trois ou quatre de ses portes. Elle recevait des secours du Hainault, et surtout de Bruxelles, qui était très-favorable aux Gantois. Les gens de Liége étaient encore plus portés pour la cause des communes de Flandre; car eux aussi étaient fort sujets à se révolter contre leur seigneur évêque, et vivaient mal avec les gentilshommes. Ils pensaient que le bon droit était tout entier pour la ville de Gand; et s'ils eussent été plus voisins, ils y auraient volontiers envoyé des renforts.

Les Gantois continuaient à tenir la campagne, tout en soutenant le siége. Ils se portaient aux lieux où l'ennemi était le moins en force, et s'emparèrent ainsi successivement d'Alost, de Termonde et de Grammont. Ils rencontrèrent aussi les milices de Bruges; ils les mirent en déroute, et s'emparèrent

même de la bannière du corps des orfèvres, qui furent presque tous exterminés. L'hiver approchait, l'armée du comte était fatiguée, il leva le siége en laissant forte garnison à Audenarde.

Au printemps 1381, il rassembla encore ses hommes d'armes. La campagne commença malheureusement. Les Gantois rencontrèrent un parti de chevaliers et en tuèrent bien six cents; mais ce succès les rendit si présomptueux qu'ils vinrent attaquer le gros de l'armée à Nivelle. Le comte de Flandre avait quinze cents chevaliers, et du reste environ vingt mille hommes. Il ne se fiait pas trop aux gens des bonnes villes; aussi après avoir bien prié et averti les chevaliers de faire de leur mieux pour tirer vengeance de ces enragés de Gantois, il harangua d'autre sorte les bourgeois, leur disant: « Soyez » sûrs que si vous vous enfuyez, vous n'y » gagnerez rien, car je vous ferai couper » la tête à tous [1]. »

La bataille fut rude, et bien que les gens

[1] Froissart.

du comte fussent quatre fois plus nombreux, ils trouvèrent une ferme résistance; enfin ils l'emportèrent. Rasse de Harselles, le plus brave et le plus habile des chefs gantois, fut tué, et Jean de Launoy qui était aussi un bon capitaine, s'étant réfugié dans le clocher de Nivelle, fut environné; il se défendit long-temps, on mit le feu au monastère. Il montra aux ennemis sa cotte remplie de florins, et les leur offrit; mais on se moquait de lui en lui criant : « Sautez, comme vous en avez » tant fait sauter des nôtres. »

Un troisième capitaine, nommé Pierre Dubois et qui avait grand crédit à Gand, y ramena les restes de l'armée; on lui reprocha de n'avoir pas secouru les autres, et il faillit être mis à mort; cependant il parvint à se justifier et à empêcher les riches bourgeois de traiter avec le comte comme ils en avaient la secrète envie. On remit des troupes sur pied et l'on reprit la campagne d'autant plus facilement, que le comte venait de retourner à Bruges et de séparer son armée; il ne pouvait jamais la garder long-temps rassemblée, tant à cause du manque d'argent, que

parce que les milices des bonnes villes ne pouvaient faire de longues absences.

La guerre continuait ainsi avec des fortunes diverses. Les bourgeois de Gand voyaient que les troubles ne finissaient pas; ils se trouvaient de plus en plus sous la tyrannie des chaperons blancs et autres compagnons, sans biens et sans aveu; on les faisait sans cesse contribuer pour la défense des franchises de la ville; enfin ils auraient bien voulu se réconcilier avec leur seigneur. Quand Pierre Dubois vit que les riches commençaient ainsi à faiblir, et la ville à se fatiguer, ne se trouvant pas assez d'autorité parmi le peuple, il s'avisa d'un homme auquel personne ne pensait à Gand; son nom y était pourtant bien connu. C'était le fils du fameux brasseur Artevelde, dont Pierre Dubois avait entendu conter tant de choses à son maître Jean Hyons et aux anciens de la ville, et qui avait gouverné sept ans la Flandre avec tant d'honneur et de succès; il avait laissé une si grande mémoire, que les Gantois disaient tous les jours : « Ah! si Jacques » d'Artevelde vivait! » Il avait été, dans son

temps, si bien venu des rois et des princes, que la reine Philippe d'Angleterre, femme d'Édouard III, avait été marraine de son fils, qui en effet se nommait Philippe. Ce fils était assez riche et vivait tranquillement. Un soir, Pierre Dubois vint le trouver et lui dit :
» Si vous voulez suivre mon conseil, je
» vous ferai le plus grand de toute la Flan-
» dre. — Et comment cela? répondit Phi-
» lippe. — Nous avons maintenant très-grand
» besoin de choisir un souverain capitaine
» d'un grand renom. Vous aurez le gouver-
» nement et l'administration de la ville de
» Gand, vous ressusciterez en ce pays votre
» père Jacques Artevelde qui fut, de son
» vivant, tellement aimé et craint en Flan-
» dre. Il m'est facile de vous mettre en sa
» place; mais vous vous gouvernerez par
» mon conseil jusqu'à ce que vous vous soyez
» mis au fait; ce qui ne tardera guère. —
» Pierre, repartit Philippe, vous m'offrez là
» une grande affaire; je vous crois, et vous
» promets que, si vous me placez là, je ne
» ferai rien sans votre conseil. — Ah ça,
» ajouta Pierre Dubois, saurez-vous bien

» être hautain et cruel? car un homme du » commun peuple comme nous, et spéciale» ment pour ce que nous avons à faire, ne » vaudrait rien, s'il n'était pas fort redouté » pour sa cruauté. Les Flamands veulent » être ainsi menés, et avec eux il ne faudra » pas plus tenir compte de la vie des hom» mes que de celle des alouettes quand » vient la saison d'en manger. — Je ferai ce » qu'il faudra, » dit Artevelde; et ils se quittèrent là-dessus[1].

Le lendemain, Pierre Dubois proposa ce choix à l'assemblée, en rappelant toute la gloire et les services de Jacques Artevelde. Cette idée saisit tout-à-coup les habitans, et ils crièrent tout d'une voix : « Nous n'en » voulons pas d'autre, qu'on aille le cher» cher. — Non, dit Pierre Dubois, allons » plutôt le trouver et nous expliquer avec » lui. »

Alors le peuple ayant à sa tête les syndics des métiers et les capitaines, s'en vint chez Artevelde. Là ils lui exposèrent comment la bonne ville de Gand avait be-

[1] Froissart. — Meyer. — Oudegherst.

soin d'un souverain capitaine, au nom duquel on pût se rallier tant au dedans qu'au dehors, comment aussi tous les habitans de Gand le préféraient à cause de la mémoire de son père, et de son nom qui leur paraissait mieux séant à prononcer que nul autre. « Vous di-
» tes, répondit-il, que vous y êtes portés
» par l'amour que vos pères ont eu pour le
» mien ; et, cependant, malgré tous les
» grands services qu'il leur avait rendus, ils
» finirent par le tuer. Je ne dois pas être
» engagé par une telle récompense. » Pierre Dubois prit la parole et dit : « Vous serez
» toujours si bien conseillé, que personne
» n'aura qu'à se louer de vous. »

Il accepta, fut conduit sur la place du marché où il prêta serment, et reçut celui du maire et des échevins. Au commencement, il obtint grande faveur, car il parlait avec douceur et sagesse à tous ceux qui avaient affaire à lui. Toutefois il n'oubliait pas le conseil de Pierre Dubois, et savait aussi se montrer cruel. Il tarda peu à faire trancher la tête à douze bourgeois de Gand, sous divers prétextes; mais, au vrai, parce

qu'ils avaient autrefois pris part à la mort de son père. Peu après, il fit aussi exécuter le syndic des tisserands, qu'on accusa de trahison, et chez qui l'on trouva du salpêtre et de la poudre. Ces rigueurs ne le rendaient que plus cher aux gens de guerre, et à ceux qui craignaient la paix. Les Gantois continuaient ainsi à être fort unis, nonobstant quelques murmures.

Le comte n'en avait pas moins repris le siége de Gand. Le chevalier le plus vaillant et le plus aimable de son armée était alors le jeune sire d'Enghien; c'était tout l'honneur de la Flandre. Le comte l'aimait beaucoup, l'appelait son fils, et se plaisait à dire que ce beau et noble enfant serait par la suite un vaillant homme et un bon chevalier. Il se mettait à la tête de toutes les entreprises hasardeuses, et les jeunes gentilshommes, qui aimaient les aventures, venaient se ranger sous ses ordres. Une fois, entre autres, il amena sa bannière devant la ville de Grammont que tenaient les Gantois, et l'emporta d'assaut; suivant les ordres du comte, la ville fut brûlée; plus de cinq cents per-

sonnes, hommes, femmes ou enfans, y périrent. Le comte de Flandre le loua fort de ce succès; aussi s'en allait-il tous les jours tenter quelque nouveau fait d'armes; tantôt en grande compagnie, tantôt avec si peu de gens d'armes, qu'il était bientôt repoussé; enfin il ne laissait aucun repos aux Gantois. Eux, animés du désir de venger les massacres de Grammont, et voyant le sire d'Enghien si aventureux, espéraient bien qu'à force de se risquer, il finirait par trouver mauvaise chance. Ils le guettèrent si bien, qu'un jour il tomba dans une embuscade : « Maintenant à la mort, lui crièrent-ils! — » C'est trop tard pour s'en tirer, dit le sire » d'Enghien, il ne nous reste qu'à vendre » chèrement notre vie. » Les chevaliers firent le signe de la croix, se recommandèrent à Dieu et à saint Georges; puis combattirent de leur mieux jusqu'au moment où ils tombèrent. Les Flamands portèrent leurs corps en triomphe dans la ville.

Ce fut un coup mortel pour le comte : « Ah! Walter, Walter, mon fils, dit-il, qu'il » est vite arrivé malheur à votre jeunesse!

» Je veux que chacun sache que jamais les » gens de Gand n'auront la paix de moi, jus» qu'à ce qu'ils aient payé ceci tant que ce » sera assez. » Il envoya rechercher son corps, afin de lui faire un noble convoi. Les Gantois le lui vendirent cent mille francs; puis le comte, triste et découragé par cette mort, leva encore une fois le siége [1].

Quand il voulut le recommencer, il prit mieux ses précautions; il obtint de ses cousins, le duc de Brabant et le comte de Hainault, qu'ils interdiraient à leurs sujets de commercer avec la ville de Gand, et d'y apporter des vivres et des provisions. Il eût voulu faire adopter la même résolution aux Liégeois; mais ils étaient gens libres et orgueilleux, et ne tinrent aucun compte de l'invitation du prince. C'était là le vrai moyen de réduire les Gantois. Dès qu'ils virent ainsi leurs communications coupées, ils songèrent à traiter. Le duc de Brabant, le comte de Hainault et l'évêque de Liége se firent médiateurs; des députés furent envoyés à Harlebecque; enfin, la chose était en bon train

[1] Froissart.

à la grande satisfaction de tous les gens sages de Gand.

Mais Pierre Dubois savait bien que la paix ne pourrait se faire qu'aux dépens de lui et de ses pareils. « Je ne veux pas encore » mourir disait-il; et mon digne maître, » Jean Hyons, n'est pas encore assez vengé. » Il s'en alla trouver Artevelde et lui remontra leur danger commun; il le détermina à se rendre à l'assemblée des habitans avec cent hommes bien armés, et à l'avouer de tout ce qu'il y ferait. Là, deux des meilleurs bourgeois de la ville se levèrent : ils dirent comment ils avaient parlementé à Harlebecque, et obtenu à grande peine, par les soins du duc de Brabant et du comte de Hainault, que la paix serait faite sous la condition que la ville livrerait deux cents otages au choix du comte; il avait même laissé espérer qu'il leur ferait grâce. « Comment » avez-vous osé, reprit Pierre Dubois, trai- » ter à de si honteuses conditions pour la » ville; il vaudrait mieux pour elle être » toute ruinée que d'être ainsi déshonorée » et trahie. On voit bien que ce n'est ni

» vous ni vos amis qui seront dans les deux
» cents prisonniers. Vous avez fait votre af-
» faire : nous allons faire la nôtre. » Disant cela, il tira son poignard, et frappa à mort un de ces deux bourgeois; autant en fit Artevelde à l'autre député. Puis ils se mirent à crier : « A la trahison ! » Leur parti était puissant; la plupart des hommes riches ne voulaient pas se brouiller avec eux, et les craignaient; leur conduite fut approuvée. Le comte fut plus outré que jamais, se repentit d'avoir eu la faiblesse de traiter, et la guerre continua plus cruellement encore qu'auparavant. Mais le prince ne cherchait plus qu'à affamer la ville. Les habitans du comté d'Alost ayant contrevenu à la défense, et continué d'y porter leur lait et leurs fromages, le comte fit brûler et saccager tout leur pays; en telle sorte qu'ils furent obligés de se réfugier en Hainault avec leur bétail.

Cependant les vivres commençaient à manquer; les greniers étaient vides; on avait même forcé ceux des abbayes. Une troupe de douze mille hommes sortit de la ville pour tâcher d'y faire entrer quelques convois de

provisions. Ils arrivèrent, tout haves et tout jaunis par la faim, devant les portes de Bruxelles. Les habitans leur étaient assez favorables; mais le duc de Brabant avait défendu de secourir les Gantois. Néanmoins on leur fournit des vivres pour ceux de la troupe seulement; de-là ils allèrent à Louvain où ils furent reçus aussi avec pitié et affection. Se trouvant alors assez près de leurs amis de Liége, le capitaine François Aterman, s'y rendit, et y reçut grand accueil. « Ah! lui dit-on, si nous étions vos proches » voisins, comme ceux de Hainault et de » Brabant, nous vous aiderions bien autre- » ment à soutenir votre bon droit, et à gar- » der vos franchises. Ce n'est pas que les » gens de Bruxelles n'aient grande compas- » sion de vos souffrances; mais le duc et la » duchesse de Brabant les contraignent dans » l'intérêt de leur cousin le comte de Flan- » dre; car tous ces seigneurs s'entendent » toujours entre eux. Pour nous, nous n'allons » pas moins vous secourir de notre mieux; » ils ne peuvent pas refuser passage à nos » marchandises; ainsi, emmenez avec vous

» cinq ou six cents chariots de vivres et de » farine; payez-les seulement aux bonnes » gens qui vous les fourniront[1]. »

Au retour, François Aterman, du consentement de sa troupe, s'en alla trouver la duchesse de Brabant, et la supplia bien humblement de s'entremettre encore avec l'évêque de Liége, pour réconcilier la ville de Gand avec le comte de Flandre son beau-frère. « Volontiers, dit la duchesse, et il y » a long-temps que j'aurais fini cette guerre » si je l'avais su ou pu faire. Mais vous avez » tant de fois courroucé votre seigneur, vous » lui avez montré une opinion si merveil- » leusement contraire, que cela maintient » sa colère et sa haine. Cependant j'y en- » verrai mes conseillers avec ceux de Liége » et de Hainault. » Aterman continua ensuite sa route, et amena les six cents chariots dans la ville; elle se trouva ainsi soulagée, mais pour peu de temps. Le comte qui savait la détresse des Gantois, se croyait sûr de les tenir: ni lui, ni son conseil, et encore moins les Gantois fugitifs, qui l'en-

[1] Froissart.

touraient, ne voulaient entendre à aucun traité.

Aussi résista-t-il à toutes les instances des médiateurs et aux supplications de la ville de Gand. Pour cette fois tout le monde y désirait la paix. Artelvelde et ses amis, touchés des maux de leurs concitoyens, consentaient sincèrement à se sacrifier pour leur salut. La seule condition était que le comte ne ferait périr personne, se contentant de bannir qui il voudrait. Artevelde lui-même s'était rendu à Tournay, où des conférences avaient été indiquées. On y attendait le comte, il avait promis de s'y rendre. Comme il ne venait pas, on lui députa à Bruges des conseillers et des bourgeois de Brabant, de Liége et du Hainault. Il les reçut assez bien, et dit qu'il enverrait sa réponse. Elle fut dure : il exigeait que tous les habitans de la ville de Gand, depuis quinze ans jusqu'à soixante, vinssent, pieds nuds, en chemise et la corde au col, à moitié chemin de Gand à Bruges, et là se missent à sa merci. Les Gantois demeurèrent saisis de cette réponse : « Mes beaux » seigneurs, leur dit le bailli de Hainault,

» vous êtes là en grand péril. Je vous con-
» seille d'accepter cette offre, tandis qu'on
» veut bien encore vous la faire. Le comte ne
» fera pas mourir tous ceux qui viendront se
» présenter devant lui. Il ne prendra que
» ceux contre lesquels il est le plus courrou-
» cé ; puis la pitié s'en mêlera, et les choses
» ne se passeront pas comme on le craint
» maintenant. —Nous vous remercions bien
» de vos soins et de vos peines, dit Arteveldé,
» mais nous n'avons pas pouvoir d'accepter
» de telles conditions ; nous allons les re-
» porter à ceux de la ville ; s'ils y consen-
» tent, il ne tiendra pas à nous qu'elles s'exé-
» cutent [1]. »

Il revint à Gand ; tout le peuple était venu au-devant de lui, empressé de savoir la réponse du comte. Dès qu'ils virent arriver Artevelde : « Hé bien ! crièrent-ils, donnez-» nous vos bonnes nouvelles. » Il baissa tristement la tête, et comme on le pressait : « Retournez chez vous, dit-il, pour aujour-» d'hui, et venez demain matin sur la place » du marché. Alors vous les saurez, les nou-

[1] Froissart. — Meyer.

» velles. » Pierre Dubois vint le trouver, et dès qu'il sut ce qu'exigeait le comte : « Par » ma foi, dit-il, il a bien raison. M'en voilà » venu à mes fins et à celles de mon maître » Jean Hyons. Il n'y a nul moyen de remet- » tre la paix et le repos à Gand; maintenant » il faut prendre le mors aux dents, et » montrer s'il y a dans la ville des gens ha- » biles et courageux. Dans peu de jours » Gand sera la plus glorieuse ville de la » chrétienté ou la plus misérable. Si nous » mourons pour cette querelle, du moins » nous ne mourrons pas seuls. C'est à vous à » aviser comment vous raconterez cela de- » main au peuple, et ce que vous leur » conseillerez; car ils vous aiment tant, » pour votre père et pour vous aussi, qu'ils » vous croiront à la vie et à la mort. — Oui, » dit Artevelde, voici le moment où nous, » qui gouvernons cette ville, nous devons » vivre ou mourir avec honneur, et je sais » bien ce que je leur dirai. »

Le lendemain à neuf heures, tous se rendirent au marché. Artevelde monta sur le balcon, et raconta par le détail toute la négo-

ciation et l'exigence du comte. « Maintenant, mes bonnes gens, dit-il, c'est à vous » de voir si vous voulez prendre ce parti. » Alors ce fut grande pitié de voir les hommes, les femmes, les enfans, pleurer et se tordre les mains de désespoir. Quand ce premier trouble fut un peu apaisé, Artevelde fit faire silence et reprit :

« Il n'y a autre chose à faire que de prendre une résolution prompte. Vous savez » que nous n'avons plus de vivres, et qu'il » y a ici trente mille personnes qui, depuis » quinze jours, n'ont pas mangé un morceau de pain. Or il y a trois partis à prendre : » le premier, de nous enfermer dans la ville, » d'aller tous confesser nos péchés, de nous » jeter à genoux dans les églises et les monastères, et là, d'attendre la mort, comme » des martyrs, à qui l'on a refusé toute miséricorde. Dieu du moins aura pitié de nos » ames, et le monde dira que nous sommes » morts en braves gens. Le second est de » s'en aller tous, hommes, femmes et enfans, pieds nuds et la corde au col, sur la » route de Bruges, crier merci à monsei-

» gneur le comte de Flandre. Il n'a pas le
» cœur assez dur, ni assez obstiné pour
» n'avoir pas pitié de son peuple, quand il
» le verra en cet état. Moi, tout le premier,
» je lui présenterai ma tête pour l'apaiser.
» Enfin, le dernier parti est de choisir cinq
» ou six mille hommes des mieux armés et
» des plus vaillans de la ville, et de les en-
» voyer attaquer sur-le-champ le comte à
» Bruges. Si nous mourons, ce sera au
» moins honorablement; Dieu prendra de
» même pitié de nous, et le monde dira aussi
» que nous avons loyalement défendu notre
» querelle. Si au contraire nous sommes
» victorieux, et que Dieu nous fasse la même
» grâce qu'aux Machabées qui détruisirent
» la nombreuse armée des Syriens, alors
» nous serons le plus glorieux peuple qu'on
» ait connu depuis les Romains. Voyez donc
» laquelle de ces trois choses vous voulez
» faire. — Ah! cher seigneur, s'écrièrent
» les Flamands, nous avons toute confiance
» en vous, conseillez-nous. — Hé bien!
» par ma foi, dit Artevelde, mon avis est que
» nous allions, à main armée, trouver mon-

» seigneur.— Nous le voulons, répondirent-
» ils. — Retournez donc en vos maisons,
» préparez vos armures, continua Arte-
» velde, je vais envoyer le constable de
» chaque paroisse choisir les mieux équipés
» et les plus dignes. » La ville fut fermée étroitement. Les cinq mille hommes s'apprêtèrent; ils chargèrent deux cents chariots de leurs canons et artillerie. On leur apporta tout ce qui restait de vivres dans la ville : cinq chariots de pain et deux tonneaux de vin. Puis tous les habitans vinrent leur dire adieu : « Braves gens, leur disait-on,
» vous voyez en quel état vous nous laissez;
» n'espérez pas revenir ici autrement que
» victorieux, car dès que nous vous saurons
» morts ou défaits, nous mettrons le feu à
» la ville, et nous détruirons nous-mêmes.—
» Allons, disaient les hommes armés, c'est
» bien dit, mais priez Dieu pour nous, nous
» avons espoir qu'il nous aidera [1]. »

Ils arrivèrent, le surlendemain, à une lieue de Bruges, le jour où l'on célébrait la fête du sang de notre Seigneur par de magnifi-

[1] Froissart. — Meyer.

ques processions, qui avaient attiré une foule d'étrangers. Les Gantois se retranchèrent derrière leurs chariots. Artevelde ordonna d'abord que tout le monde se recommandât à Dieu, comme gens qui implorent sa miséricorde, et que la messe fût célébrée. Des frères mineurs, qui étaient venus avec l'armée, officièrent en sept endroits différens, et prêchèrent, comme on le leur avait recommandé, afin de soutenir le courage des hommes d'armes. Ils leur parlèrent des Hébreux délivrés de Pharaon et des Egyptiens :

« De même, mes bonnes gens, vous êtes » tenus en servitude par votre seigneur » le comte de Flandre. Vos ennemis sont » en grand nombre et ne craignent guères » votre puissance; ne regardez pas à cela. » Dieu, qui peut tout, aura pitié de vous. » Ne pensez pas non plus à ce que vous avez » laissé derrière vous; car si vous êtes » défaits, il ne vous reste aucun espoir. » Vendez votre vie vaillamment, et s'il vous » faut mourir, mourez avec honneur. Ne » vous ébahissez point si vous voyez sortir » de Bruges de grandes troupes contre vous.

» Souvenez-vous que la victoire n'est pas
» aux gros bataillons, mais à ceux que Dieu
» favorise, et l'on a vu par sa grâce, comme
» par exemple les Machabées ou les Ro-
» mains, des gens de bonne volonté se con-
» fiant à Dieu, défaire un grand peuple.
» Songez aussi que vous avez le bon droit
» et la justice pour vous; que cela vous
» soutienne et vous encourage. »

Plus des trois quarts de l'armée communia avec grande dévotion et crainte de Dieu, puis Artevelde les rassembla encore autour de lui, et leur parla avec éloquence; car cet homme qui avait passé tranquillement sa vie, sans autre occupation ni passe-temps que de pêcher à la ligne dans l'Escaut, se trouva tout-à-coup habile dans son langage, ferme dans ses projets, et courageux dans l'action [1]. Il représenta aux Gantois tous leurs griefs envers leur seigneur : comment ils avaient humblement demandé pardon et voulu se soumettre, et comment on les avait repoussés par des conditions trop cruelles. « Maintenant, dit-il en finissant et montrant

[1] Froissart.

» les charriots, voici toutes vos provisions : » après celles-là, si vous voulez manger, » il faut en gagner d'autres par l'épée. Par- » tageons-les cordialement et en bons » frères. » Ils se mirent en rang, on leur distribua un peu de pain et un coup de vin. Puis se sentant pleins de courage et de force, ils se disposèrent en bataille, plaçant toujours leurs charriots sur le front de leur armée.

Cependant le comte avait su que cette petite troupe de Gantois approchait : « Ah! » dit-il, qu'ils sont fous et insolens! leur » malice les conduit à leur ruine. Pour le » coup voici la fin de la guerre. Il faut s'en » aller combattre ces méchantes gens. En- » core sont-ils vaillans de mieux aimer périr » par l'épée que par la famine. »

Les barons, chevaliers et gens d'armes s'assemblèrent; toute la milice de Bruges, plus ardente encore contre les Gantois, prit aussi les armes et sortit de la ville en belle ordonnance, au nombre de quarante mille environ; l'on arriva auprès de cette poignée de gens, qu'on allait exterminer. Quelques chevaliers dirent au comte : « Sire, il

» se fait tard, le soleil baisse déjà ; atten-
» dons à demain, cette troupe n'a pas de vi-
» vres. Nous les aurons demain presque sans
» combattre. » Le comte penchait assez pour cet avis, mais les gens de Bruges étaient si pressés qu'ils attaquèrent sans ordres, et commencèrent à tirer. Alors les Gantois démasquèrent leurs canons, et en tirèrent trois cents à la fois. En même temps, ils changèrent leur ordre de bataille, et se placèrent de façon à mettre les ennemis en face du soleil. Puis voyant les milices de Bruges ébranlées et troublées, ils se jetèrent dessus, marchant toujours serrés, en criant : « Gand. » Les gens de Bruges s'épouvantèrent, prirent la fuite, laissèrent là leurs armes, se dispersèrent. Jamais on ne vit de si lâches combattans après avoir été si présomptueux. Les chevaliers ne purent pas même essayer de les rallier, ni s'opposer à l'ennemi ; ils furent entraînés par la déroute. Le comte de Flandre lui-même fut abattu de son cheval, et tiré à grande peine de la presse et du péril. Une peur panique avait gagné tout le monde. On s'enfuyait à qui mieux mieux. Le

fils n'attendait pas le père, ni le père le fils.

Le comte voulait au moins arriver à temps aux portes de la ville et les fermer. Ce fut chose impossible. La pompe des processions ajoutait encore au désordre. Bref, les Gantois, toujours poursuivant et abattant les fuyards, entrèrent dans la ville avec eux. La seule ressource du comte était de réunir son monde sur la place du marché. Les Gantois y pensèrent et commencèrent par y mettre leur troupe en bataille. Le jour était tombé, de sorte que le comte, en arrivant sur la place avec des lanternes, la trouva occupée par l'ennemi. « N'allez pas » plus avant, Monseigneur, lui cria-t-on, » les Gantois sont maîtres du marché et de » toute la ville. Ils vous cherchent déjà ; » ceux de Bruges, qui sont de leur parti, » se joignent à eux et les guident par- » tout. » Artevelde avait en effet grand désir de prendre le comte; il avait ordonné qu'on ne lui fît aucun mal, afin qu'on pût le mener à Gand, et pour lors traiter à bonnes conditions.

Le comte n'eut donc rien de plus pressé

que de faire éteindre les lanternes. Il se jeta en une petite ruelle, se fit désarmer par son valet, dont il vêtit la houppelande, et lui dit : « Va-t-en, sauve-toi, et si tu es » pris ne me trahis pas. » Alors le comte de Flandre erra de rue en rue, pendant la nuit, tandis que les Gantois couraient la ville, le cherchant lui et ses partisans, qu'on tuait à mesure qu'on les découvrait. Enfin, après minuit, il se trouva dans une petite rue obscure, devant la demeure d'une pauvre femme. Il entra dans cette maison sale et enfumée, où il n'y avait qu'une salle basse et une soupente à laquelle on montait par une mauvaise échelle : « Femme, » sauve-moi, dit en entrant le comte tout » troublé, je suis ton seigneur le comte de » Flandre ; les ennemis me cherchent, ca- » che-moi, je te récompenserai. — Ah ! je » vous connais bien, dit la pauvre femme, » j'ai souvent reçu l'aumône à votre porte. » Montez vite à cette échelle, et cachez-vous » dans le grabat où dorment mes enfans. » Le comte y grimpa comme il put, et se blottit entre la paillasse et le lit de plume. Il était

temps, les gens de Gand entraient : « Nous
» avons vu un homme entrer ici, dirent-ils.
» — Non, dit-elle, c'était moi qui rentrais ;
» cherchez, » et elle continua à jouer auprès
du feu avec un de ses enfans. Les Gantois
prirent la chandelle, regardèrent partout,
montèrent l'échelle, ne virent dans la soupente que les enfans dormant sur le grabat, puis se retirèrent. Le comte parvint ensuite à s'échapper de la ville, seul, à pied. Il cheminait à l'aventure, ne connaissant aucun chemin, comme un prince qui n'a jamais voyagé à pied. Il vit venir un homme d'armes, et se cacha sous les broussailles. Mais reconnaissant à la voix un chevalier à lui qui avait même épousé une de ses filles bâtardes, il l'appela. « Ah ! Monseigneur,
» je vous ai bien cherché dans la ville et à
» l'entour, s'écria le chevalier. — Vite, fais-
» moi avoir un cheval, dit le comte, car
» je ne puis marcher, et allons à Lille, si tu
» sais le chemin. » Ils furent encore près d'un jour avant de trouver un cheval ; enfin le comte monta sur la jument d'un paysan, et arriva dans sa bonne ville de Lille, en

cet équipage, sans selle à son cheval, et couvert de la misérable souquenille de son valet. Beaucoup de chevaliers, échappés de la déroute de Bruges, y arrivaient aussi de tous côtés [1].

Pendant ce temps-là les Gantois usaient de leur victoire à Bruges. Ils prirent grand soin qu'aucun dommage ne fût fait à tous les marchands étrangers, qui se trouvaient en la ville. La vengeance et la colère se portèrent d'abord sur les quatre corporations des verriers, des bouchers, des poissonniers et des corroyeurs, qui avaient toujours tenu le parti du comte. On allait chercher ces pauvres gens dans les maisons et on les tuait. Il en périt bien douze cents de la sorte, et ce massacre fut accompagné de beaucoup de désordre et de pillage. On se porta aussi au beau château de Male, qui était à une demi-lieue de Bruges; il fut saccagé. Le berceau en orfévrerie, où le comte avait dormi en son enfance, y fut trouvé et fondu; cela lui fit beaucoup de peine quand il l'apprit.

[1] Froissart. — Chron. manus.

Cependant Artevelde remit le bon ordre dès qu'il le put, et défendit, sous peine de mort, toute violence et tout larcin. Aucun mal ne fut fait aux gens des petits métiers; et, en somme, jamais ville ainsi forcée ne fut aussi doucement traitée dans ces temps-là. Bien qu'on eût grand désir d'avoir le comte, on ne s'occupa point beaucoup de le chercher; les Gantois étaient si joyeux de leur victoire, qu'ils ne se souciaient d'aucun comte, baron ou chevalier qui fût en Flandre[1]. Ils ne songèrent pas non plus à profiter du premier moment de surprise pour s'emparer d'Audenarde qu'il leur était si important d'avoir. Du reste toutes les villes de Flandre se mirent avec empressement sous leur obéissance. Artevelde se trouva alors comme souverain de la Flandre; il prit le titre de régent et tint état de prince, faisant sonner les trompettes au dehors à l'heure de ses repas, se servant de la belle vaisselle du comte, passant par les villes de Flandre, recevant partout de grands honneurs, et des sermens de fidélité.

[1] Froissart.

Après la première ivresse du succès, Artevelde, pour achever toute la conquête de Flandre, fit mettre le siége devant Audenarde où se tenaient trois cents braves chevaliers. Ils répondirent à toutes sommations qu'ils ne faisaient aucun cas des menaces d'un brasseur de bière, et qu'ils défendraient et garderaient jusqu'à la mort l'héritage de leur seigneur le comte de Flandre. Le prince eut ainsi le temps de renforcer la garnison, d'approvisionner la ville et d'y envoyer pour gouverneur un de ses premiers chevaliers, le sire d'Hallwyn. Les Gantois firent alors les plus grands efforts, construisirent d'énormes machines de siége, et redoublèrent leurs attaques. Cette résistance les irritait, et ils avaient recommencé à courir les campagnes pour brûler et démolir les châteaux des gentilshommes. Ils poussèrent même jusqu'à Lille, dont les habitans s'armèrent pour les chasser; dans cette excursion ils pillèrent et brûlèrent la ville d'Helchin qui était du royaume de France; c'était mettre peu de prudence en leur conduite.

En effet le comte de Flandre, voyant toutes

ses villes révoltées contre lui d'un commun accord, n'avait plus aucun moyen de les ramener à l'obéissance que le secours des autres princes; son secours le plus naturel était le duc de Bourgogne, son gendre et son héritier, qui pour lors avait la principale part au gouvernement de la France. Le sage roi Charles V ne se fût sans doute mis en peine et en dépense pour tirer d'embarras un prince qui lui avait toujours été contraire, ou du moins il eût profité de l'occasion pour réunir le fief à la couronne; mais le nouveau roi était trop jeune pour ne pas se conduire entièrement à la volonté de son oncle. C'était donc une grande folie à ces Flamands de fournir des motifs au duc de Bourgogne pour décider le conseil du roi à leur faire la guerre.

D'ailleurs les affaires de Flandre commençaient à importer beaucoup à tous les princes et seigneurs. La victoire et la grande puissance des gens de Gand réjouissaient et donnaient courage aux petits bourgeois de toutes les villes et au commun peuple. Louvain, Bruxelles, et tout le Brabant ne cachaient

point leur contentement; il semblait que ce fût leur cause qui eût été gagnée. Le duc de Brabant était bien informé de tous les discours qu'on tenait, mais ce n'était pas le moment de les entendre, il fallait plier la tête et fermer les yeux. Les choses allaient de même en Hainault; c'était pis encore à Liége. Enfin les séditions de Paris, de Rouen et des autres villes, s'autorisaient aussi beaucoup du succès des communes de Flandre; environ en même temps il y avait eu en Angleterre des révoltes pareilles et plus fortes encore, puisqu'un couvreur nommé Wat-Tyler s'était emparé de la ville de Londres, et avait exercé de grandes contraintes sur le roi.

Le comte de Flandre vint trouver son gendre à Bapaume et implorer son secours. Le Duc lui montra grand intérêt, disant : « Monseigneur, par la foi que je dois à vous » et aussi au roi, je n'ai pas une autre pensée » que votre rétablissement; vous aurez sa» tisfaction : car ce serait manquer à son » devoir que de laisser une telle canaille » gouverner un pays; si l'on n'y mettait » ordre, toute chevalerie et seigneurie pour-

» raient être détruites dans la chrétienté[1] ! »
Il partit aussitôt pour se rendre auprès du roi à Senlis, où chacun s'enquérait avec soin des nouvelles de Flandre. Il commença par conférer avec le duc de Berri ; il lui représenta combien il importait d'abattre l'orgueil de ces Gantois, et le danger que leur puissance faisait courir à toute la noblesse. Il fit valoir l'insulte qui venait d'être faite au royaume de France par ces rebelles. Le duc de Berri répondit : « Mon frère, nous en
» parlerons au roi, nous sommes les deux
» plus hauts de son conseil, et nous en pour-
» rions décider ; mais ce ne peut être chose
» légère que d'émouvoir la guerre entre le
» royaume de France et la Flandre ; s'il en
» arrivait malheur, c'est à nous que la faute
» en serait imputée. Voyez, dirait-on par-
» tout, ces ducs de Bourgogne et de Berri,
» qui ont jeté la France dans une guerre où
» elle n'avait que faire. Il faut donc rassembler
» la meilleure partie des prélats et des nobles
» du royaume, leur exposer toute l'affaire,
» et nous verrons la volonté générale de la

[1] Froissart.

» France. » Comme il finissait, le roi entra, un épervier sur le poing : « Hé bien! dit-il, » mes oncles, de quoi parlez-vous donc, en » quel grand conseil êtes-vous? est-ce chose » que je puisse savoir? — Ah, Monseigneur, » dit le duc de Berri, c'est vous que cela re- » garde. Mon frère de Bourgogne raconte » comme quoi les Flamands ont chassé de » son héritage, leur seigneur et tous les » gentilshommes, et comment un brasseur » nommé Artevelde, qui d'ailleurs a le cœur » tout Anglais, assiége le reste des chevaliers » de Flandre enfermés dans Audenarde; » ils ne peuvent recevoir secours que de » vous. Qu'en dites-vous donc? voulez-vous » aider votre cousin le comte de Flandre, » à reconquérir son héritage, que ces or- » gueilleux vilains lui ont ôté? — Par ma foi, » repartit le roi, j'en ai grande volonté; au » nom de Dieu, allons-y; je ne désire rien » plus que de m'armer, car je n'ai pas en- » core porté les armes; et pourtant il le faut, » si je veux régner avec puissance et hon- » neur. »

Les princes se regardèrent l'un l'autre bien

contens : « Ah ! Monseigneur, reprit le duc
» de Berri, que tout cela est bien dit. Puis-
» que vous êtes en si bonne volonté, par-
» lez ainsi à tous ceux qui sont autour de
» vous ; nous allons assembler les prélats et
» les barons de votre royaume ; dites-leur
» votre pensée, haut et clair, comme vous
» venez de faire ; et tous diront : Nous avons
» un roi entreprenant et bien décidé. — Par
» ma foi, je voudrais partir demain, disait le
» jeune roi [1]. »

On rassembla à Compiègne les principaux seigneurs du royaume. Il n'y eut pas grande délibération : le roi n'avait pas une autre idée que cette guerre. Il disait que, pour faire de bonne besogne, il ne fallait pas tant parlementer, que c'était donner du temps aux ennemis ; et quand on lui parlait des périls qui pourraient en advenir : « Oui, oui,
» disait-il, mais qui ne commenee rien n'a-
» chève rien. »

Les Flamands, instruits de cette résolution du roi de France, essayèrent de la prévenir. Ils lui écrivirent des lettres soumises et res-

[1] Froissart.

pectueuses, en le suppliant de leur servir de médiateur auprès de leur seigneur. Les messagers arrivèrent à Senlis, les lettres furent remises et lues au conseil du roi où l'on ne fit qu'en rire; les envoyés furent même retenus en prison. Quand Artevelde le sut, il entra en grande colère de cette insulte. « Il faut, dit-il, nous allier aux Anglais, car » le roi de France n'est qu'un enfant; c'est le » duc de Bourgogne qui le mène, et il n'en » demeurera pas là. Nous avons à pourvoir » à notre défense, ou du moins à intimider » la France en lui montrant que nous allons » avoir les Anglais pour alliés. »

On envoya donc douze députés des plus considérables bourgeois du pays, en Angleterre, pour y traiter d'une alliance. En même temps, on les chargea de redemander deux cent mille florins que le roi Édouard III avait empruntés à la Flandre, et qui étaient dus depuis quarante ans. Cette exigence des Flamands au moment où ils avaient besoin d'aide, parut aux seigneurs anglais trop insolente et orgueilleuse; ils se raillèrent des députés, et il n'y eut pas d'alliance. L'Angle-

terre n'était plus alors habilement gouvernée; elle avait aussi un très-jeune roi, dont les oncles dictaient les volontés. D'ailleurs c'était ici la querelle des communes contre la noblesse, et les seigneurs de tous les pays savaient bien qu'ils avaient même intérêt[1]. Mais comme cette réponse des Anglais se fit attendre, le conseil du roi de France s'inquiéta des négociations que les Flamands avaient entamées, et commença à montrer moins d'empressement à la guerre. Le messager fut tiré de sa prison, et renvoyé à Artevelde. Des commissaires furent choisis et allèrent à Tournay pour s'expliquer et traiter. Cette prudence de conduite enfla beaucoup l'espérance et la présomption d'Artevelde; il déclara que jamais il ne traiterait avant d'avoir Audenarde. Néanmoins les commissaires dont était Miles de Dormans, évêque de Beauvais et chancelier de France, ne laissèrent pas que d'écrire fort honnêtement à Artevelde, non pas comme au régent de toute la Flandre, mais comme au capitaine de la ville de Gand, le traitant sur le même pied que

[1] Froissart.

les capitaines d'Ypres et de Bruges. Artevelde fit mettre les messagers en prison, et commença par dire : « Je crois que ces gens de » France se moquent de moi ; ils doivent » bien savoir que j'ai déclaré ne pouvoir » traiter qu'après Audenarde rendu. » Cependant il consentit à leur écrire, mais d'un ton fort insolent, exigeant pour préliminaire qu'il ne restât pas une forteresse, ni une ville close dans toute la Flandre, et parlant de la mauvaise foi du comte, qui rendait de telles garanties nécessaires. Il annonçait ses alliances prochaines avec les Anglais, disait le peu de crainte que lui inspirait la puissance de la France ; et se plaignant de la prison de son messager, il déclarait que, par représailles, ceux de la France étaient retenus. Pour porter cette réponse, il s'avisa d'un valet fait prisonnier au siége d'Audenarde, et lui dit : « Tu es mon prisonnier, je pour- » rais te faire mourir si je le voulais, et tu » en as couru le risque ; mais je te délivre, » seulement donne-moi ta foi que tu rendras » cette lettre aux conseillers du roi de » France, qui sont à Tournay. » Le valet

fut joyeux, car il comptait bien mourir; il reçut deux écus, emporta la lettre, et la remit respectueusement et à genoux aux commissaires. Ils s'émerveillèrent d'une telle insolence. La lettre fut lue publiquement devant l'assemblée de la ville de Tournay, dont les échevins avaient reçu en même temps une autre lettre d'Artevelde; mais celle-là était flatteuse et polie, comme s'adressant à de bons amis et confrères en bourgeoisie.

Les commissaires revinrent auprès du roi, rendirent compte de leur négociation et montrèrent les lettres d'Artevelde. Un si grand orgueil ne devait pas être enduré, et la guerre pour laquelle on s'était déjà fort préparé, ne pouvait se reculer. Le comte de Flandre se trouvait pour lors auprès du roi à qui il était venu rendre foi et hommage pour le comté d'Artois, dont il venait d'hériter de sa mère. « Votre querelle est la » nôtre, lui dit le roi; retournez en Artois, » nous y serons bientôt, et nous verrons nos » ennemis. » Le comte partit, et commença par mettre en liberté tous les ôtages qu'il

avait enlevés aux villes de Flandre, afin de les disposer en sa faveur.

Les préparatifs pour la guerre étaient formidables; tous les seigneurs du royaume, même des provinces les plus reculées, avaient été convoqués à Arras. Le duc Philippe envoya aussi ses commandemens en Bourgogne, et alla y tenir les États de la province à Châtillon-sur-Seine. Il obtint d'eux un subside pour cette guerre de Flandre. On taxa chaque feu, et l'on imposa le huitième du vin vendu en détail. Déjà, l'année d'auparavant, la Bourgogne avait payé un fort impôt pour solder les gens d'armes qui s'étaient rendus au secours du comte de Flandre; aussi cette fois, pour ne pas trop mécontenter ses sujets, le Duc leur accorda plusieurs de leurs demandes; il les dispensa de tout ce qui restait dû sur les taxes précédentes, imposées soit par le roi, soit par lui; il promit de chasser les Juifs et les Lombards. La perception devait se faire, dans les villes, par les soins des officiers de la commune; dans la campagne, par les seigneurs ou les officiers royaux, selon la juridiction. Les nobles

étaient exempts de ces taxes, comme à la coutume.

Mais ces subsides n'étaient pas encore suffisans aux grandes dépenses du Duc, il fit des emprunts considérables et fut même contraint à fondre et à monnoyer une partie de sa vaisselle et de celle de la duchesse : elle fut envoyée aux orfèvres de Malines en Brabant, et produisit trente-six mille cinq cent soixante-douze livres [1].

L'assemblée des hommes d'armes se fit donc en Artois, et vers la fin d'octobre 1382, le roi partit de Paris avec le duc de Bourgogne pour aller la joindre. Il vint auparavant à Saint-Denis prendre l'oriflamme, qui fut confié à Pierre Villiers, maître de la maison du roi, suivant le droit de sa charge. Ce qui était le plus à redouter, c'est qu'en l'absence du roi, des princes et des seigneurs, les séditions de Paris ne vinssent à recommencer; les esprits y semblaient assez disposés : le duc de Bourgogne réunit les principaux bourgeois et leur recommanda de garder obéissance et fidélité au roi leur seigneur [2].

[1] Hist. de Bourg. — [2] Juv. — Le Relig. de St.-Den.

Artevelde continuait à montrer un grand dédain pour les armes du roi de France. « Ah, ah! disait-il, de quoi s'avise ce roi-» telet? Il est encore trop jeune d'un an pour » nous faire peur avec ses assemblées de » gens d'armes; par où compte-t-il donc » entrer en Flandre? »

C'était là en effet la principale espérance des Flamands. Leur pays est entouré presque entièrement par la rivière de Lys, qui est large et profonde; des autres côtés, il touche à la mer et à l'Escaut, qui est un énorme fleuve. Calais et son territoire, qui appartenaient aux Anglais, défendaient à peu près tout l'espace entre la Lys et la mer. Le soin d'Artevelde et des capitaines était donc de garder la Lys, dont ils avaient fait couper tous les ponts. Cependant une compagnie de chevaliers s'était risquée la première; et sans ordres, sous la conduite d'un bâtard du comte de Flandre, avait passé la Lys; ce fut derrière elle que les ponts furent coupés; elle se trouva ainsi presque entièrement massacrée. Ce premier succès ne servit pas peu à

Artevelde pour encourager le peuple et lui donner grand espoir.

Il s'agissait donc pour les Français de passer cette rivière ; on était au mois de novembre, la pluie tombait tous les jours ; le sol est gras et marécageux ; on commençait à trouver que l'entreprise était téméraire en cette saison. « Mais d'où vient donc cette rivière » de Lys, disait le connétable de Clisson ? » — Elle commence à quinze lieues d'ici, » du côté de Saint-Omer, lui répondit-on. » — Eh bien, reprit-il, puisqu'elle a un » commencement, nous la passerons bien ; » remontons jusqu'à Saint-Omer, et par-» là nous entrerons en Flandre. D'ail-» leurs ces gens-là sont si orgueilleux et si » méchans, qu'ils viendront au-devant de » nous nous combattre. » Le plan en fut d'abord arrêté ainsi ; mais en s'informant mieux, on sut que c'était s'enfoncer dans un pays de marais, d'où l'on ne se tirerait jamais. « Par où passerons-nous donc, s'écriait le » connétable ? » Le sire de Coucy conseillait de prendre un long détour, de renoncer à passer la Lys, mais de s'emparer du cours

de l'Escaut, et d'aller jusqu'à Audenarde, où sans doute Artevelde viendrait attaquer l'armée française. Ce projet était sage, mais c'était s'éloigner de l'ennemi, lui montrer de la timidité, encourager son audace, et cela affligeait beaucoup tous les braves chevaliers. Il était surtout fort important de finir promptement cette guerre. L'Angleterre pouvait envoyer des secours; les séditions pouvaient s'étendre. Déjà l'on apprenait qu'à Paris les troubles recommençaient. Les maillotins avaient voulu assaillir et raser le Louvre, Vincennes, Beauté et tous les châteaux du roi. Ils l'eussent fait sans le conseil de Nicolas Flamand, un des leurs, qui leur représenta qu'il valait mieux attendre que les gens de Gand en fussent venus à leurs fins; ce qui était fort à espérer; que pour lors on ferait ce qu'on voudrait [1]. A Orléans, à Blois, en Beauvoisis, à Rouen, tout commençait aussi à s'émouvoir contre les gentilshommes, comme au temps de la Jacquerie; aux bords de la Marne, presque sur les derrières de l'armée, les gentilshommes, leurs femmes,

[1] Froissart.

leurs enfans étaient en grand péril. Les gens de Reims osèrent même prendre et retenir Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne, qui allait rejoindre l'armée. Le Duc, pressé de le délivrer, fut contraint à le racheter par une rançon [1].

Tout commandait de se hâter. L'avant-garde de l'armée se porta sur Comines, pour essayer d'y forcer le passage de la Lys; mais il était si bien gardé, qu'il parut insensé de faire la moindre tentative. Le connétable commençait à se désespérer, lorsqu'il apprit que quelques chevaliers de son avant-garde, ayant aussi tenu conseil de leur côté, avaient fait transporter de Lille trois petites barques, et qu'ils établissaient un passage au-dessus de Comines, à un endroit où les bords de la rivière étaient assez couverts, et que les Flamands ne gardaient pas. « Allez » donc voir ce qu'ils font, dit le connétable » au maréchal de Sancerre, et si vous trou- » vez que ce soit chose possible, il faudra » les aider. » Le maréchal trouva le sire de Saimpy, chevalier de Hainault, prêt à monter

[1] Histoire de Bourgogne.

dans une des barques qu'on avait attachée à des cordes, et disposée pour aller et venir d'un bord à l'autre, comme un bac. « Sire, » dit Saimpy, vous plaît-il que nous passions » ici? — Certes oui, cela me plaît beaucoup, » repartit le maréchal; mais vous vous met- » tez en grande aventure; vous ne pouvez » passer qu'à très-petite compagnie, et si » les gens de Comines s'en aperçoivent, » vous êtes perdus. — Qui ne risque rien n'a » rien, » répliqua le sire de Saimpy; et il planta sa bannière dans la nacelle. Il traversa la rivière avec huit autres, car les barques ne tenaient que neuf hommes au plus. Arrivés à l'autre bord, ils se tapirent dans un petit bois d'aunes, et attendirent leurs compagnons. C'était à qui passerait; sans le maréchal qui y mit un peu d'ordre, on eût enfoncé les barques, en les chargeant plus que de raison.

Il y avait là beaucoup de chevaliers bretons qui étaient de cette entreprise : le sire de Rohan, le sire de Laval, le sire de Malestroit, Olivier Duguesclin, le sire du Camboût. Quelques Poitevins s'étaient joints à eux : le

sire de Thouars, le sire de Pouzauges, le sire de la Jaille; le vicomte de Meaux, et le sire de Mailly, passèrent aussi. Le connétable envoya son neveu, le sire de Rieux, voir comment allaient les choses; il y courut, et se jeta tout joyeux en une barque, pour traverser avec les autres. Pendant ce temps-là, le connétable faisait une fausse attaque avec ses arbalétriers au pont de Comines. De la sorte, il passa près de quatre cents hommes; le maréchal de Sancerre, trouvant qu'il serait honteux à lui de ne pas être avec tant de gens d'honneur, les rejoignit; mais c'était le sire de Saimpy qui conduisait la troupe, parce qu'il connaissait le pays. Ils marchèrent tout hardiment sur Comines, où Pierre Dubois, instruit de leur passage, tenait ses Flamands en grand ordre, en belle position et fort nombreux.

Quand le connétable, qui était resté de l'autre côté du pont, vit apparaître, sur la rive opposée, les bannières flottantes de cette petite troupe, qui venait combattre la redoutable armée flamande, qu'il voyait aussi toute déployée, son sang commença à se glacer d'an-

goisse. « Ah ! par Saint-Yves et Notre-Dame, » dit-il, je voudrais être mort ! Qu'est-ce que » je vois ? La fleur de notre armée qui s'est » mise en dure position ! Quelle imprudence ! » O messire de Sancerre ! je vous croyais » plus froid et plus habile ! comment ! vous » avez osé risquer de si nobles chevaliers et » écuyers, de si vaillans hommes de guerre, » contre dix ou douze mille gens fiers et » bien avisés ! Et moi, qui ne puis les secourir ! » Ah ! Rohan, Laval, Longueville, Beau- » manoir ; ah ! mon cher Rieux, qu'allez-vous » devenir ? Que va-t-on dire du connétable » de France ? On lui en imputera la faute ! » On dira que je vous ai envoyés en cette » folie ! Hé bien ! puisqu'il en est ainsi, » passe qui pourra, afin d'aller les aider. »

Alors, chevaliers et écuyers se mirent à travailler au pont, plaçant leurs boucliers sur les poutres au défaut de planches. La nuit arriva : les chevaliers, qui avaient passé l'eau, se tenaient serrés et sur leurs gardes. Pour se faire croire plus nombreux, ils poussaient les cris de guerre de chacun des seigneurs de l'armée française ; puis ils s'encou-

rageaient l'un l'autre, en disant : « Nous » avons de bien meilleures armes que ces » bourgeois; nos épées sont longues et » faites de bon fer de Bordeaux, ainsi que » nos lances; à tout coup, nous percerons » leurs hauberts. » De l'autre côté, le maréchal de Bourgogne et d'autres chevaliers tâchaient de rassurer le connétable : « Monseigneur, lui disaient-ils, ne vous alarmez » pas; ce sont des gens vaillans, sages, bien » avisés; ils ne feront rien qu'avec bon sens. » Vous voyez qu'ils n'attaquent pas ce soir, » et demain nous passerons le pont, pour » les secourir. »

Le lendemain, Pierre Dubois, à la pointe du jour, pensa que tous ces chevaliers, qui avaient passé une longue nuit, très-froide, sans rien manger, tout armés et les pieds dans la boue, seraient plus aisés à combattre. Il fit avancer sa troupe à petit bruit; mais le sire de Saimpy, qui n'avait fait toute la nuit qu'aller et venir pour reconnaître les mouvemens de l'ennemi, annonça à ses compagnons que le moment était venu de se montrer bons hommes d'armes; ils s'apprêtèrent.

Voyant arriver les Flamands, ils avancèrent, serrés, pas à pas, et frappant de grands coups avec leurs bonnes épées, qui, comme ils l'avaient pensé, tranchaient et perçaient tout. Par bonheur pour eux, Pierre Dubois fut blessé des premiers, et l'on fut obligé de l'emporter. Ce qui découragea encore beaucoup les Flamands, c'est qu'une devineresse, femme de mauvaise vie, qui leur avait assuré que la victoire serait à eux si elle tirait le premier sang aux Français, et à qui ils avaient en conséquence confié leur bannière, fut aussi tuée d'abord[1]. Bientôt la déroute commença, et le carnage fut horrible. Pendant ce temps le connétable qui avait entendu les cris des Français, s'efforçait de faire achever le pont pour aller les secourir. Il passa comme la victoire était décidée.

Le roi et les princes, qui étaient à l'abbaye de Marquette, apprirent cette nouvelle avec grande joie; ils partirent dès le lendemain pour Comines, où ils trouvèrent la ville toute saccagée et pleine de morts; on y avait

[1] Le Religieux de St.-Denis. — Chron., n. 10297.

tué plus de quatre mille personnes. Le pillage était grand et profitable, dans de si riches pays, où les habitans n'avaient pas eu le temps de rien mettre à l'abri ; les Bretons, qui étaient arrivés des premiers, firent là de grands profits ; ils ne se souciaient même plus des belles pièces de drap, ni des plumes d'autruche ; ils ne tenaient compte que de l'or, de l'argent et des joyaux ; mais ceux qui venaient après eux ramassaient le reste, de façon qu'ils n'y laissaient rien. Pour tirer parti de ce butin, on ouvrit de grands marchés, et l'on vendait le pillage aux gens de Lille, de Douay et de Tournay, qui achetèrent à bon compte les beaux draps de Verviers. D'autres gens d'armes qui avaient mieux le temps d'attendre, et surtout les Bretons, faisaient emballer l'or, l'argent, la vaisselle, les étoffes précieuses, et envoyaient cela chez eux sur des charriots avec l'escorte de leurs valets.

De Comines, l'armée marcha sur Ypres ; pendant qu'on délibérait si on y mettrait le siége, les riches bourgeois assemblèrent le conseil de ville, et résolurent de se rendre

au roi. Le capitaine qu'Artevelde y avait placé s'y refusa; mais la prise de Comines avait commencé à abattre les espérances et l'orgueil des Flamands; ils ne voyaient point d'apparence d'être secourus par l'Angleterre. Les riches bourgeois furent mieux crus que le capitaine, les habitans se révoltèrent et le massacrèrent. Alors on envoya au roi et aux princes deux frères prêcheurs. Le roi consentit à recevoir les députés d'Ypres et à parlementer : il fallait montrer de la douceur, encourager les villes à se rendre, et ne pas commencer par la cruauté, c'est ce qui fut bien conseillé au roi; aussi il fit bon accueil aux bourgeois, et se contenta d'exiger quarante mille francs pour les frais de la guerre. Quand la somme eut été payée, il consentit à venir se rafraîchir quelques jours dans la ville.

Bientôt après Cassel, Bergues, Bourbourg, Gravelines, Poperinghes, Tourhout, et d'autres villes imitèrent cet exemple. Les habitans saisirent les capitaines et les amenèrent au roi, lui disant à genoux : « Noble roi, nous » mettons nos personnes et nos biens en

» votre obéissance, et pour montrer que » nous vous reconnaissons pour notre légi- » time seigneur, voici les capitaines qu'Ar- » tevelde nous a donnés; disposez d'eux à » votre volonté, car ce sont eux qui nous » ont gouvernés. » Ils en furent quittes pour soixante mille francs et la charge de fournir des vivres. Le comte de Flandre n'était de rien dans tout cela; il n'était pas appelé au conseil, on le tenait fort à l'écart, ses troupes avaient défense de passer la Lys. Il fut même défendu, sous peine de la vie, à tous les gens de sa suite de parler flamand. Les Français craignaient quelque trahison, et avaient d'ailleurs en grande déplaisance ceux qui parlaient une autre langue que la leur [1]. C'était un grand chagrin pour le comte, mais il ne pouvait que l'endurer [2].

Les gens de Bruges auraient voulu se rendre; la ville avait toujours été opposée aux Gantois, mais elle leur avait donné des ôtages. D'ailleurs Pierre Dubois en était capitaine; il s'y était fait transporter après ses blessures, et

[1] Meyer.

[2] Froissart.

il savait bien encourager et contenir les habitans. Pendant ce temps, Artevelde se préparait avec espoir et présomption à combattre les Français : cela était peu sage, puisque la mauvaise saison et les misères de toutes sortes qu'avaient à souffrir ces chevaliers auraient, sans bataille, bientôt détruit leurs forces. Ce fut donc à leur grande satisfaction qu'ils virent l'ennemi s'approcher d'eux : cette grande armée de soixante mille hommes leur était moins redoutable que l'hiver et les pluies. Enfin, les deux camps se trouvèrent près l'un de l'autre à Rosebecque, entre Ypres et Courtray. De part et d'autre on se prépara à combattre. La veille au soir, Artevelde réunit à souper ses capitaines, et leur dit : « Mes compagnons, » j'espère que demain nous aurons rude » besogne; car le roi de France est là, à » Rosebecque en grande volonté de com» battre. Conduisez-vous tous loyalement; » ne vous alarmez point; nous défendons » notre bon droit et les libertés de la Flan» dre. Les Anglais ne nous ont point se» courus, mais nous n'en aurons que plus

» d'honneur; s'ils fussent venus, ils nous » auraient dérobé notre renommée. Avec » le roi de France est toute la fleur de son » royaume; il n'a rien laissé derrière lui; » dites à vos gens de tout tuer et de ne faire » nul merci. Il ne faut épargner que le roi » de France; ce n'est qu'un enfant; on lui » doit pardonner; nous l'emmènerons à Gand » pour lui apprendre à parler flamand. Quant » aux ducs, comtes, barons et autres gens » d'armes, tuez-les tous; les communes de » France ne nous en sauront pas mauvais » gré, et je suis bien assuré qu'elles vou- » draient qu'il n'en revînt pas un [1]. »

Les capitaines assurèrent Artevelde de leur bonne volonté, et il se retira en sa tente avec une demoiselle de Gand qu'il aimait et avait amenée avec lui. Pendant qu'il dormait, on rapporte que, ne pouvant trouver le sommeil, cette fille sortit pour regarder le ciel et les étoiles. Elle aperçut dans le lointain les flammes et la fumée des feux que les Français avaient allumés dans leur camp; en même temps, il lui sembla entendre, sur la

[1] Froissart.

colline qui séparait les deux armées, un grand bruit d'armes, et le cri de guerre des Français : « Mont Joye et St.-Denis. » Toute effrayée, elle éveilla Artevelde, qui passa en hâte une robe, prit sa hache, entendit les mêmes bruits, et fit sonner la trompette. Les Flamands s'éveillèrent; on accourut à sa tente pour prendre ses ordres. Il demanda si l'on avait entendu du bruit sur la colline. Plusieurs capitaines lui dirent que oui, et qu'ils y avaient envoyé sans qu'on y eût rien trouvé; qu'alors ils n'avaient pas voulu réveiller le camp et mettre l'armée en vaine rumeur. Tous pensèrent que c'était quelque prodige, peut-être les démons qui couraient, se réjouissant déjà de la belle journée qu'ils allaient avoir le lendemain, et de la proie qu'ils y feraient. Cette merveille jeta le trouble dans l'ame des Flamands et détruisit leur assurance.

Pendant ce temps-là, le roi avait autour de lui à souper les princes ses oncles, le comte de Flandre, le connétable, les maréchaux, le sire de Coucy, et les plus grands seigneurs de France, de Flandre, de Bra-

bant, de Hainault, d'Allemagne, de Lorraine, de Savoie; car il était venu des chevaliers de partout. Là on régla l'ordre de bataille pour le lendemain. Le conseil n'était pas sans inquiétude pour la personne du roi. En effet, beaucoup de gens sages avaient blâmé le duc de Bourgogne d'emmener un si jeune prince, l'espoir du royaume, dans une guerre hasardeuse. Déjà huit des plus braves et des plus renommés chevaliers avaient été commis pour l'entourer et ne le jamais quitter pendant le combat; pour plus de sûreté, on résolut de confier sa garde au connétable de Clisson, en chargeant, pour ce jour seulement, le sire de Coucy de remplir son office et de commander l'armée. Le connétable demeura tout surpris. « Très-
» cher seigneur, dit-il, je sais qu'il n'y a pas
» de plus grand honneur que de garder
» votre personne; mais ce serait un grand
» chagrin pour mes compagnons, et surtout
» pour mon avant-garde, s'ils ne m'avaient
» pas avec eux. Je ne dis pas qu'on ne puisse
» se passer de moi, ni finir l'affaire sans que
» j'y sois; mais voilà quinze jours que je

» prépare tout pour le plus grand honneur » de vous et de vos gens. C'est moi qui ai » tout réglé et ordonné, et ils seraient bien » surpris si maintenant je me retirais. Ils » croiraient sûrement que c'est moi qui ai » arrangé cela en dessous pour ne pas af- » fronter les premiers coups avec eux. » Le roi ne savait trop que répondre. « Je voudrais » beaucoup, disait-il, vous avoir en ma com- » pagnie dans une telle occasion, car vous » savez bien que feu monseigneur mon père » vous aimait et se fiait à vous plus qu'à au- » cun autre. Mais au nom de Dieu et de saint » Denis, faites ce que vous trouverez le meil- » leur. Vous y voyez plus clair que moi et » que ceux qui m'ont conseillé. Venez seule- » ment demain à ma messe. »

Le lendemain matin, un brouillard épais couvrait les deux camps; à peine voyait-on à quelques pas devant soi : on envoya plusieurs chevaliers à la découverte. Ils rencontrèrent bientôt l'armée flamande, qui avait quitté sa position et s'avançait sur la colline. Artevelde était à la tête des gens de Gand, en qui il avait plus de confiance qu'en tous les autres.

Chaque ville avait sa bannière, et ses hommes étaient habillés de sa livrée. Les corps de métiers portaient aussi chacun leur enseigne; tous bien armés de casques de fer, de hocquetons, de brassards, portant des lances, de grands coutelas et des maillets. Artevelde leur ordonna de marcher serrés sur l'ennemi, comme ils avaient fait à ce combat de Bruges qui leur donnait tant d'orgueil, et d'entrelacer leurs bras pour ne pas laisser pénétrer l'ennemi entre leurs rangs. Un page marchait près de lui, conduisant un cheval magnifique, qu'il devait monter pour être le premier à la poursuite des Français dans leur déroute.

Les Français avaient aussi bonne espérance, et le connétable, en abordant le roi, lui dit, en ôtant son chaperon: « Sire, réjouissez-» vous, ces gens-ci sont à nous; il suffi-» rait de nos valets pour les battre. — En » avant donc, dit le roi, au nom de Dieu et » de saint Denis. » On commença par faire beaucoup de chevaliers qui levèrent bannière pour la première fois; bientôt après on déploya l'oriflamme. C'était la seule bataille

où elle eût flotté contre des chrétiens. Mais le pape Clément d'Avignon l'avait permis, parce que les Flamands tenaient pour le pape Urbain de Rome, et qu'il les regardait comme hérétiques. A peine l'oriflamme eut-elle été développée, que le soleil commença à dissiper le brouillard et le temps à s'éclaircir, ce que les Français attribuèrent à la vertu miraculeuse de cette simple bannière qu'ils croyaient venue du ciel. Il y en eut qui virent aussi une colombe blanche volant au-dessus du roi. Tout contribuait de la sorte à leur donner courage et confiance [1].

Avant de commencer le combat, le duc de Bourgogne qui désirait épargner le sang de ses futurs sujets, envoya encore un héraut pour proposer aux Flamands de se remettre à la merci de leur seigneur et de payer une demi-année de solde à l'armée de France [2]. A peine les Flamands eurent-ils entendu lire le parchemin que portait le héraut, qu'ils s'écrièrent que le bon droit était de leur côté, qu'ils voulaient leurs priviléges et le

[1] Meyer. — [2] Chron. manusc.

maintien de leurs vieilles chartes; que sans ces conditions ils n'avaient rien à entendre, et s'en remettaient à la justice de Dieu [1].

Voyant les Flamands venir en une masse serrée, le connétable avait disposé l'armée française pour les envelopper. Leur premier choc fut rude. Ils allaient droit devant eux, descendant la colline comme un sanglier lancé, si bien que le corps d'armée où était le roi en fut ébranlé au premier moment. Mais bientôt les Flamands furent attaqués et enveloppés sur leurs flancs. Le désordre se mit parmi eux : Artevelde fut tué des premiers. Alors on tomba sur eux de toutes parts, et l'on en fit un horrible massacre. Les valets suivaient les chevaliers pour piller, et ils égorgeaient avec leurs couteaux les ennemis abattus. La déroute fut complète, et la victoire ne coûta pas même beaucoup aux Français.

Ainsi fut gagnée le 29 novembre 1382, cette grande bataille de Rosebecque, qui sauva toute la noblesse du sort cruel qui la menaçait [2], et qui fut aussi bien gagnée

[1] Le Relig. de St.-Denis. — Juvénal. — [2] Froissart.

contre la ville de Paris et les communes de France, que contre les Flamands. On chercha le corps d'Artevelde. Un pauvre Flamand blessé qu'on trouva sur un champ de bataille le montra parmi un monceau de gens de Gand, qui s'étaient fait tuer près de lui. Le roi et sa suite regardèrent un moment la figure de ce fameux régent de la Flandre, puis il fut pendu à un arbre. Le roi voulut sauver la vie et faire panser les blessures de l'homme qui avait indiqué le corps d'Artevelde; il refusa et ne voulut pas survivre à son capitaine [1].

La poursuite des fuyards avait conduit jusqu'aux portes de Courtray; elles étaient sans défense, on y entra. C'était près de cette ville que, quatre-vingts ans auparavant, Robert d'Artois avait péri à la tête d'une grande armée de chevaliers français. Les Flamands avaient ramassé sur le champ de bataille les éperons dorés de ces chevaliers, et en avaient fait un trophée dans l'église de Notre-Dame. Tous les ans, ils en célébraient l'anniversaire. Pendant cette guerre, le souvenir de la victoire de Courtray avait con-

[1] Le Religieux de St.-Denis.

tribué souvent à augmenter leur fierté et à leur donner bonne espérance. Les Français se sentirent animés d'un grand désir de vengeance contre cette ville de Courtray, et le roi annonça qu'il allait en la quittant y faire mettre le feu, de façon à ce qu'on se souvînt dans l'avenir que le roi de France y avait passé. Le comte de Flandre, instruit de cette dure résolution, vint conjurer à genoux le roi d'épargner sa ville : « Mon cousin, dit le roi, » je vous ai aidé et si bien secouru, que » vos ennemis sont détruits; cependant du » temps de feu monseigneur mon père, » vous aviez alliance avec nos ennemis les » Anglais, et leur étiez très-favorable. N'y » revenez pas désormais, et je vous aurai » en ma grâce. Quant à la ville de Cour-» tray, j'en ferai à ma volonté [1]. » Le comte n'osa pas ajouter un mot, et se retira. La ville fut réduite en cendres, après avoir été pillée. Il y avait une horloge fameuse qui sonnait les heures. Le duc de Bourgogne la fit enlever avec soin, pièce par pièce, pour l'envoyer à Dijon. Il n'y en avait guère alors

[1] Juvénal. — Froissart. — Le Religieux de St.-Denis.

qu'à Paris et à Sens, où le roi Charles V les avait fait faire. On ne se contenta point de s'emparer de toutes les richesses de Courtray; des hommes, des femmes, des enfans furent emmenés comme en servitude, pour être ensuite rendus à leur famille moyennant rançon.

L'ardeur du butin était si grande, surtout parmi les Bretons, qu'en ce moment tout leur désir était de traiter de la même sorte la riche ville de Bruges. Le comte de Flandre tremblait pour sa ville favorite, la plus belle de ses États. Il en parla à son gendre, le duc de Bourgogne, et promit qu'il allait s'employer à obtenir la soumission des gens de Bruges, si on voulait les recevoir à composition. Le Duc y consentit. Les frères mineurs s'entremirent encore à négocier, et douze des principaux bourgeois de la ville furent admis devant le roi. Ils se prosternèrent en lui demandant de les épargner, et en rappelant leur attachement constant pour leur seigneur. C'était le comte qui leur servait d'interprète, et il finit par se mettre à genoux avec eux. Le roi leur dit qu'il fallait

pourtant de l'argent pour apaiser ses Bretons, et demanda deux cent mille francs. On marchanda, et ils en furent quittes pour cent vingt.

Les Bretons ne furent nullement apaisés : ils disaient que cette guerre de Flandre ne leur rapportait rien, et qu'ils en auraient trop peu de profit. Si bien que pour se dédommager, ils résolurent de se répandre dans le Hainault ; ils s'accordèrent pour cela avec des chevaliers bourguignons et savoyards. Leur prétexte fut que le comte de Hainault n'étant point venu au secours de son cousin de Flandre, il était juste d'aller chez lui se payer de leur solde et de leurs frais [1]. Le comte de Blois fut instruit de ce projet ; alors de concert avec les principaux seigneurs de l'armée, le sire de Coucy, le seigneur d'Enghien, le comte de Saint-Pol, le comte de la Marche, il fit tous ses efforts pour en rompre l'exécution. Enfin, à force d'aller de l'un à l'autre, et de faire agir ses amis, il dissuada les chevaliers de cette entreprise. Le sire D'Esquemines, cheva-

[1] Froissart.

lier flamand, avait résolu de profiter aussi de l'occasion pour se venger de la ville de Valenciennes, où l'un de ses parens avait été jugé à mort à cause de quelques crimes qu'il avait commis; il s'entendit avec les amis qu'il avait dans le camp, et se disposa à aller, avec une troupe de cinq cents lances, mettre la ville à feu et à sang. Le comte de Blois s'employa encore, et par menaces et par exhortations, il parvint à sauver Valenciennes.

Si l'on fût entré à Gand, comme on l'eût pu faire au premier moment, lorsque la victoire de Rosebecque y avait jeté l'alarme et le trouble, la guerre eût été finie; mais les pillages de l'armée française, et le peu d'obéissance qu'on y trouvait, furent cause que les Gantois eurent le temps de se remettre. Pierre Dubois arriva dans la ville et leur rendit courage; en peu de jours, ils retrouvèrent leur orgueil et leur ferme résolution. Cependant ils demandèrent un sauf-conduit pour envoyer des deputés au roi, qui se tenait à Tournay; là, ils offrirent de se soumettre au roi, à condition de relever directement de

lui, et d'être du ressort du parlement de Paris, sans jamais rentrer sous la juridiction et le pouvoir du comte de Flandre [1]. Il fut impossible de rien obtenir de plus. Ils eussent gagné la bataille de Rosebecque, qu'ils ne se fussent pas montrés plus fiers et plus intraitables. Leur proposition ne pouvait pas être agréée par un conseil où dominait le duc de Bourgogne. Il n'aurait pas renoncé à la plus grande ville de tous ses domaines; d'ailleurs on exigeait avant tout que les Flamands reconnussent le pape d'Avignon, et ils ne voulaient rien entendre sur ce point. Les députés retournèrent à Gand. La ville se rassura de plus en plus, et ce n'était pas sans motifs, car l'armée française se trouvait désormais hors d'état d'en faire le siége. La saison était froide et pluvieuse; les rivières débordées; les routes fangeuses; les gens d'armes fatigués, mécontens d'être mal payés de leur solde; il fallut congédier ceux des provinces lointaines du Languedoc, de l'Auvergne, de la Savoie, du Dauphiné, de la Bourgogne. Mais les princes voulurent gar-

[1] Meyer.

der les Bretons et les Normands, parce qu'ils croyaient en avoir besoin à Paris. Ainsi l'on mit de fortes garnisons dans les villes de Flandre; puis l'on reprit la route de France. A Arras, les Bretons commencèrent à se mutiner, et voulaient piller la ville, puisque leur solde n'était pas payée. Le connétable et les maréchaux leur firent à grand'peine entendre raison, et se portèrent personnellement garans qu'on leur paierait à Paris tout ce qui leur était dû [1].

Les princes amenèrent ainsi le roi jusqu'à Senlis, et l'on cantonna l'armée aux environs. On ne croyait pas pouvoir rentrer à Paris, sans précautions. Les habitans avaient, pendant la guerre de Flandre, montré toute leur mauvaise volonté contre les seigneurs. On avait même, disait-on, trouvé à Courtray des lettres, qui prouvaient des intelligences avec les rebelles flamands. Le roi envoya donc d'abord quelques-uns de ses serviteurs préparer son logement au Louvre. Autant en firent les princes pour leur hôtel. On voulait par-là sonder le terrain et savoir des nouvelles.

[1] Froissart.

Les Parisiens prirent un mauvais parti. Ils voulurent montrer au roi quelles étaient leurs forces, et crurent en imposer par-là. Ils firent sortir de la ville vingt mille hommes bien armés, qui se rangèrent en bataille devant Saint-Lazare, sous Montmartre. Le roi s'était avancé jusqu'au Bourget, et quand cela lui fut annoncé, les seigneurs se mirent à dire : « Voyez l'orgueilleuse canaille et sa jactance! » Ils n'avaient qu'à venir avec cette belle ar- » mée servir le roi en Flandre. Mais ils s'en » sont bien gardés; ils n'avaient au contraire » d'autre pensée en tête que de prier Dieu, » pour qu'il ne revînt pas un seul d'entre » nous. Si le roi est bien conseillé, il ne se » mettra pas aux mains de ce peuple-là qui, » au lieu de venir humblement, en louant » Dieu, et de sonner les cloches pour célé- » brer nos victoires sur les Flamands, ose » se présenter en armes devant son sei- » gneur [1]. » Cependant l'affaire était grave, et demandait de la prudence. Il fut résolu que le connétable, le sire d'Albret, le sire de Coucy, messire de la Tremoille et mes-

[1] Froissart.

sire Jean de Vienne, iraient parler aux Parisiens, et s'expliquer avec eux. Ils ne s'armèrent point et envoyèrent avec eux des hérauts. « Où sont vos chefs? Lesquels de vous » sont les capitaines? » dirent les hérauts. Les Parisiens furent surpris et répondirent : « Nous n'en avons point d'autres que le roi » et ses seigneurs. » Les hérauts annoncèrent de quelle part ils venaient, et demandèrent si le connétable et les quatre barons pourraient entrer en sûreté : « Ah! vous » nous raillez, repartirent les Parisiens, c'est » sans doute par dignité qu'ils en usent de » la sorte avec nous. Allez leur dire que nous » sommes prêts à recevoir leurs ordres.» Le connétable arriva au milieu d'eux, entouré de leur respect : « Hé bien, gens de Paris, » leur dit-il, qui vous a donc fait sortir ainsi » de la ville? il semble que vous vouliez » combattre le roi votre seigneur. — Mon» seigneur, nous n'en avons nulle volonté, » et ne l'avons jamais eue. Nous désirons » seulement que le roi voie la puissance de » sa bonne ville de Paris. Il est bien jeune, et » ne sait pas ce qu'il pourrait faire de nous,

» si jamais il en avait besoin. — C'est bon, » ajouta le connétable, mais le roi pour » cette fois ne veut pas vous voir ainsi. Si » vous voulez qu'il vienne dans votre ville, » rentrez chacun chez vous, et quittez vos » armures. » Ils obéirent.

Le roi s'arrêta d'abord à Saint-Denis, pour y rapporter humblement l'oriflamme, qu'il remit à l'abbé, tête nue et sans ceinture. Le prévôt des marchands de Paris et douze bourgeois vinrent implorer sa bonté pour la ville. Il ne leur donna pas de réponse, et se mit en marche pour y rentrer, à la tête des hommes de guerre, comme si c'eût été une place conquise. Le connétable commandait l'avant-garde, et commença par faire enlever les portes Saint-Denis. On mit des gens d'armes en bataille sur les principales places, et le roi, à cheval au milieu de ses oncles et des autres princes, s'avança jusqu'à l'église de Notre-Dame, sans vouloir écouter, ou recevoir aucune députation, ni aucun des magistrats [1]. Les ordres les plus sévères furent donnés aux hommes d'armes de ne commettre aucun

[1] Juvénal. — Froissart. — Le Relig. de St.-Denis.

désordre. Le reste de l'armée était campé près des portes de la ville. Le duc de Bourgogne et le duc de Berri, à la tête des hommes d'armes, parcouraient les rues à cheval. Les habitans se tenaient chez eux, n'osant pas même ouvrir leur porte ou leurs fenêtres.

Bientôt après commencèrent les rigueurs. On emprisonna d'abord trois cents bourgeois, parmi lesquels il y en avait de fort considérables, et des avocats très-estimés dans la ville. Les craintes devinrent plus grandes, quand on vit deux des prisonniers, l'un orfèvre et l'autre drapier, pendus publiquement. La femme de l'un d'eux, qui était grosse, se précipita de sa fenêtre ; chacun tremblait pour soi. Les chaînes des rues furent enlevées et portées au château de Vincennes. Tous les bourgeois eurent ordre de rapporter leurs armes et leurs maillets. On ordonna de démolir la porte Saint-Antoine, et d'achever la forteresse de la Bastille, commencée sous le règne précédent.

La duchesse d'Orléans, fille de Charles-le-Bel et belle-sœur du roi Jean, arriva pour lors dans cette ville désolée qui attendait, dans

le désespoir, le sort dont on semblait la menacer. Cette princesse se rendit auprès du jeune roi, son arrière-neveu, et le supplia de pardonner à la bonne ville de Paris. L'Université se présenta aussi, et son orateur fit une si noble et si touchante harangue, que le roi en fut tout ému [1]. Mais son oncle le duc de Berri, qui se trouvait là, prit la parole, et ne laissa nul espoir aux supplians. « On doit faire exemple,
» dit-il, sur les auteurs de tant de rébellions;
» mais on verra à distinguer l'innocent du
» coupable. » En effet les supplices commencèrent. Un des principaux fut celui de Nicolas Flamand, marchand drapier, celui qui pendant l'absence du roi avait calmé la dernière sédition des maillotins; son crédit sur eux le recommandait mal. D'ailleurs on se souvint que plus de trente ans auparavant, il était un des compagnons de Marcel, lorsque les maréchaux de Clermont et de Conflans avaient été massacrés en présence du dauphin. Il était si aimé du peuple, qu'on offrit quarante mille francs pour racheter sa vie; car il y eut beaucoup de riches bour-

[1] Le Religieux de St.-Denis. — Juvénal.

geois qui se sauvèrent ainsi par leur argent. On les faisait venir, un à un, en la chambre du conseil; là on les taxait, avec menace de la mort, les uns à six mille, les autres à trois mille francs: qui plus, qui moins selon la richesse de chacun [1]. Le roi se procura bien environ quatre cent mille francs de la sorte. Pour les pauvres gens, il n'y avait nulle grâce. Beaucoup furent exécutés en public; d'autres cousus dans des sacs et jetés à la rivière, pendant la nuit; d'autres se tuèrent eux-mêmes dans leur prison [2].

Mais de tous les supplices, celui qui répandit le plus de deuil et de surprise, ce fut celui de l'avocat-général Jean Desmarets: c'était un vieillard de soixante-dix ans, le magistrat le plus honoré du parlement, qu'on avait toujours vu sage et prudent conseiller des rois Philippe, Jean et Charles; qui s'était toujours loyalement entremis pour apaiser le peuple par des conditions justes et raisonnables. Ce fut justement son crédit et son autorité dans la ville qui le perdirent. Beaucoup de gens disaient aussi qu'on

[1] Froissart. — [2] Le Religieux de St.-Denis.

ne lui pouvait connaître d'autre crime que d'avoir défendu la prérogative du duc d'Anjou contre le duc de Bourgogne. Tout clerc qu'il était, il fut soustrait à la justice de l'évêque, et condamné à mort.

Pendant qu'on le menait à l'échafaud sur une charrette, et placé au-dessus de douze autres condamnés, il disait : « Où sont-ils,
» ceux qui m'ont jugé? Qu'ils viennent et
» qu'ils exposent le motif de ma mort. » Il haranguait le peuple qui pleurait sans que personne osât parler; il exhortait saintement ses compagnons de malheur, et leur donnait courage : « Jugez-moi, mon Dieu, disait-il
» encore en répétant les paroles du psaume,
» et discernez ma cause de celle des impies. »
Arrivé aux halles, on commença par abattre devant lui la tête des autres condamnés, et quand ce vint à lui de mourir, on lui cria :
« Demandez merci au roi, maître Jean, pour
» qu'il vous pardonne vos fautes. » Il se retourna et dit : « J'ai servi bien et loyalement
» le roi Philippe son bisaïeul, le roi Jean, et
» le roi Charles son père; jamais aucun de
» ces rois n'a rien eu à me reprocher; et

» celui-là ne me reprocherait rien non plus, » s'il avait l'âge et la connaissance d'un » homme fait. Je ne pense pas que ce soit » lui qui soit en rien coupable d'un tel juge- » ment. Je n'ai donc que faire de lui crier » merci. C'est à Dieu seul qu'il faut deman- » der merci, et je le prie de me pardonner » mes péchés. » Son corps fut recueilli pour être enseveli secrètement, et beaucoup d'années après il reçut une honorable sépulture dans l'église de Sainte-Catherine [1].

Le conseil du roi ne témoigna pas moins sa rigueur, par la manière dont il traita les libertés et priviléges de la ville. Par lettre du 27 janvier, tous les offices qui étaient à l'élection des bourgeois, le prévôt des marchands, les échevins, le greffier, furent abolis; toute juridiction municipale fut ôtée à la ville, comme aussi la gestion de ses propres deniers. Les maîtrises, corporations, confréries et assemblées des métiers furent supprimées, hormis pour se rendre aux processions et à l'église, et leurs syndics remplacés par des visiteurs que pouvait nommer le

[1] Froissart. — Le Relig. de St.-Denis. — Juvénal.

prévôt de Paris, officier royal, qui devenait ainsi le seul magistrat de la ville. Les centeniers, quarteniers, dixainiers de la milice bourgeoise furent supprimés. La recette des impôts cessa aussi de se faire par les hommes de la commune.

La veille, le roi, sur l'avis de son conseil, et sans appeler les états du royaume ni des notables, avait rétabli les aides et les impôts. La taxe de douze deniers pour livre de toutes marchandises vendues; le quart du prix du vin débité, plus douze deniers, furent de nouveau exigés de ce peuple qui s'était révolté si furieusement contre ces exactions. Quelques conseillers voulaient même qu'on déclarât que ces taxes faisaient partie du domaine royal, et n'auraient jamais besoin du consentement des peuples. D'autres plus prudens, empêchèrent qu'on allât jusque-là [1].

Il y avait plus d'un mois que duraient ces exécutions sévères, elles se terminèrent par une grande scène. On assembla le peuple dans la cour du palais. Un échafaud avait été

[1] Ordonnances des rois de France. — Le Religieux de St.-Denis.

élevé sur les degrés. Le trône du roi y fut placé et magnifiquement orné. Le jeune prince s'y assit, entouré de ses oncles, de sa suite et de son conseil. Pierre d'Orgemont, chancelier de France, que le ressentiment du duc d'Anjou avait éloigné, et que la faveur du duc de Bourgogne venait de rappeler, prit la parole. D'une voix tonnante, il rappela toute la longue histoire des séditions de Paris depuis quarante ans, l'audace des bourgeois contre l'autorité royale, les désordres et les cruautés qui avaient mainte fois rempli la ville. Puis il parla des justes punitions qui déjà étaient tombées sur les coupables, et de celles qui étaient encore nécessaires. Il se retourna ensuite vers le roi, et lui demanda s'il n'avait pas parlé selon ses intentions : « Oui, » dit le roi. Alors toute cette foule se mit à gémir, à se désespérer en criant miséricorde. Les femmes et les filles des pauvres bourgeois, qui étaient encore en prison, sanglotaient et s'arrachaient les cheveux.

En ce moment, les ducs de Bourgogne et de Berri s'avancèrent devant le trône, mi-

rent le genou à terre, et demandèrent grâce pour la bonne ville de Paris. Le roi dit qu'il y consentait, et qu'il voulait bien commuer en peine civile la peine criminelle méritée par tant de rébellions. C'était le besoin d'argent qui faisait parler ainsi, et l'on continua à taxer et à pressurer tous les riches bourgeois de Paris, les quarteniers, les centeniers, les dixainiers [1].

Les bonnes villes de Rouen, de Reims, d'Orléans, de Troyes, de Sens, de Châlons, furent traitées de même sorte. On y vit beaucoup de supplices, et l'on y leva de fortes sommes. Cet argent passa presqu'en entier au profit du duc de Berri et du duc de Bourgogne, à qui l'on assigna même authentiquement cent trois mille livres [2]. Le connétable, les maréchaux et les principaux seigneurs de la suite du roi y eurent part aussi afin de payer leurs gens de guerre. Mais la chose fut si mal gouvernée, qu'en définitif pour solder les hommes d'armes des grands vassaux et premiers barons

[1] Le Religieux de St.-Denis. — Juvénal.

[2] Histoire de Bourgogne. — Froissart.



du royaume, on ne fit rien que leur permettre de taxer leurs sujets. Comme le roi les taxait aussi en même temps, et que la taille royale devait toujours être payée avant celle du seigneur, cette permission ne pouvait procurer grande ressource [1].

Dans ce même temps, il y eut un défi qui attira grandement l'attention du roi, des princes et des principaux du royaume. Le roi d'Angleterre avait promis une grande récompense à celui de ses chevaliers qui viendrait soutenir contre le meilleur chevalier de France, que l'Angleterre l'emportait en vaillance et en chevalerie. Le sire de Courtenay passa la mer, vint à Paris et défia le sire de la Tremoille, grand chambellan de Bourgogne; c'était le favori et le plus intime conseiller du Duc. Aussi le roi fit-il tout ce qu'il put pour empêcher ce combat, et s'efforça d'en dissuader le sire de Courtenay. Mais le chevalier anglais insistait; le sire de la Tremoille n'était pas homme à refuser; et quand on lui disait qu'il n'y avait nulle matière à combattre:

[1] Froissart.

« Il est Anglais et je suis Français, disait-il; » c'est cause suffisante. » On s'apprêta à ce mémorable fait d'armes. Les astrologues furent consultés, et donnèrent bonne espérance. Ils choisirent les jours et les heures pour que les armes du sire de la Tremoille fussent forgées aux momens favorables. Le champ clos était derrière l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs. Le roi s'y rendit en grand appareil. Les astrologues avaient annoncé un jour clair et serein, cependant la pluie ne cessait point. Le combat n'en commença pas moins; mais le duc de Bourgogne, sitôt qu'il vit les chevaliers courir l'un sur l'autre, les lances baissées, supplia le roi de faire cesser la joute. On combla d'honneurs et de présens le sire de Courtenay. Il s'en retourna très-fier, et se vanta assez publiquement de n'avoir pu trouver un chevalier français qui voulût le combattre. Comme, à son retour, il tenait de tels discours chez la comtesse de Saint-Pol en Picardie, le sire de Clary, chevalier languedocien, s'en offensa et le défia. La comtesse, qui était sœur du roi d'An-

gleterre, permit le combat où l'Anglais, renversé et blessé, fut contraint de s'avouer vaincu. Le duc de Bourgogne fut très-courroucé de ce que le sire de Clary avait ainsi acquis cet honneur, comme aux dépens du sire de la Tremoille, et voulut le faire punir de mort pour avoir combattu sans le congé du roi. Le sire de Clary fut obligé de se tenir long-temps caché avant d'obtenir son pardon [1].

Paris et les grandes villes situées au nord de la Loire étant domptées, le duc de Bourgogne voulut visiter le reste du royaume. Il avait d'abord eu l'intention d'emmener le roi dans ce voyage, en lui faisant traverser la Bourgogne, et des ordres avaient été donnés pour qu'on se préparât à recevoir dignement le roi. C'était un grand sujet de dépense. Lorsque le roi s'arrêtait en une ville, il ne fallait pas moins, pour la nourriture de lui et de sa suite, que six bœufs, quatre-vingts moutons, trente veaux, sept cents poulets, deux cents pigeons, et encore beaucoup d'autres objets pour la table, l'écurie et l'é-

[1] Froissart.

clairage. On estimait à deux cent trente livres les frais d'une journée du roi. Les grandes villes, comme Dijon, avaient aussi des présens à offrir en joyaux ou vaisselle d'argent. Ce fut donc encore une occasion de taxes et d'emprunts [1]. Cependant le roi ne fit pas ce voyage. Le Duc se rendit en Guyenne avec une suite nombreuse de chevaliers et d'arbalétriers. Quelques rébellions qui semblaient commencer en Touraine le forcèrent ensuite à aller un moment dans cette province.

En quittant la Flandre, on l'avait laissée bien loin d'être soumise. La ville de Gand avait repris son audace et sa fierté. D'ailleurs les seigneurs anglais, après avoir vu avec contentement les communes de Flandre vaincues et affaiblies, craignirent que les Français ne s'enorgueillissent trop pour avoir culbuté un tas de vilains à Rosebecque, et reprirent leurs traités avec les Gantois [2]. Le comte de Flandre voulut d'abord faire prendre des Anglais établis à Bruges, par qui l'alliance se négociait en secret. Ils eurent

[1] Histoire de Bourgogne. — [2] Froissart.

le temps de quitter le pays, mais leurs biens furent saisis. C'était le moyen d'irriter l'Angleterre encore davantage.

Dans le même temps, le pape de Rome, Urbain VI, qui était reconnu des Anglais, résolut de ranimer la guerre contre le roi de France, principal allié et soutien du pape d'Avignon, Clément VII. Il fit prêcher la croisade en Angleterre, et promettre des indulgences à ceux qui s'armeraient. Cela ne suffisait pas, car les nobles d'Angleterre ne se seraient pas mis en mouvement pour des absolutions, il leur fallait de l'argent. Les gens d'armes ne pouvaient pas vivre d'indulgences seulement, et n'en faisaient guère de cas, hormis à l'article de la mort [1]. Aussi le pape ordonna-t-il la levée d'une dîme sur tous les biens d'église, et chargea-t-il Henri Spenser, évêque de Norwich, de solder et de commander les hommes d'armes qui marcheraient contre les sectateurs du pape Clément. L'évêque de Norwich était jeune et aventureux; il aimait le métier des armes, et leva promptement deux mille lances

[1] Froissart.

des meilleurs chevaliers d'Angleterre, avec quatre mille archers, puis il passa à Calais. Sans plus tarder, et pour bien employer l'argent de l'église, il résolut d'entrer en Flandre. Les principaux chevaliers lui représentèrent que les Flamands, et même le comte, tenaient pour le pape Urbain, et qu'il était peu raisonnable de dévaster leur pays. Il répondit que c'était le roi de France qui y avait mis garnison, qu'ainsi c'était faire la guerre aux Français et aux schismatiques. Il donna assez durement les mêmes raisons aux envoyés du comte de Flandre, et leur refusa des saufs-conduits pour l'Angleterre où ils voulaient aller traiter.

Le bâtard du comte de Flandre, voyant que cette troupe, après avoir pris Gravelines, s'avançait sur Dunkerque, rassembla à la hâte douze mille hommes tant chevaliers qu'habitans du pays. L'évêque marcha hardiment à leur rencontre. « Mais, lui disait sir Hugues » Colwerlie, un des principaux chevaliers » de l'armée, ce n'est pas faire la guerre » avec courtoisie; vous entrez dans le pays » du comte de Flandre; vous allez atta-

» quer ses hommes sans lui avoir envoyé
» un défi, sans pouvoir donner un motif,
» car il est de la même opinion que nous, et
» tient pour le pape Urbain. — C'est au roi
» de France et au duc de Bourgogne que je
» fais la guerre, répliqua l'évêque, et ils sont
» tous défiés depuis long-temps. D'ailleurs
» qui sait si ces gens d'armes qui sont là en
» face de nous sont urbanistes ou clémen-
» tins? — Au nom de Dieu, ajouta sir Hu-
» gues, envoyons du moins un héraut pour
» le leur demander, et les sommer, s'ils
» sont urbanistes, de se joindre à nous pour
» entrer en France. » En effet, un héraut fut envoyé; mais à peine fut-il à portée de ces Flamands que, comme gens grossiers et ignorant les usages de la guerre, ils le tuèrent nonobstant les remontrances des gentilshommes [1]. Ce fut le signal de l'attaque, elle fut vive. Les archers anglais, qui étaient les meilleurs de la chrétienté, commencèrent par mettre le désordre dans la troupe des Flamands; puis les hommes d'armes et plusieurs vaillans prêtres qui avaient suivi l'é-

[1] Froissart. — Meyer.

vêque [1], y pénétrèrent à coup de lances. La déroute fut entière, et les Anglais poursuivirent si vivement les fuyards qu'ils entrèrent en même temps qu'eux à Dunkerque; le combat recommença dans les rues avec une nouvelle ardeur. Mais enfin les Anglais demeurèrent maîtres de la ville, après avoir exterminé presque toute l'armée du comte de Flandre. Il fut consterné de ce nouveau malheur; toute sa ressource était dans le duc de Bourgogne. Il lui manda promptement ces nouvelles. Le duc envoya sur-le-champ ses hommes d'armes de Bourgogne tenir garnison à Saint-Omer, à Aire, à Bergues, et dans toutes les forteresses et châteaux des frontières de France.

L'évêque de Norwich ne perdit pas de temps; cependant il n'osa pas marcher tout d'un coup à Bruges, qui lui aurait sans doute ouvert ses portes. Il prit, en peu de jours, Bourbourg, Cassel, Saint-Venant et plusieurs autres places, où les garnisons que le duc y venait d'envoyer, se défendirent bravement, bien qu'elles ne fussent pas en force.

[1] Hollinshed.

Puis les Anglais allèrent mettre le siége devant Ypres. Les gens de Gand vinrent, en grande joie, et au nombre de vingt mille hommes, se joindre à l'armée de l'évêque de Norwich. Le duc de Bourgogne se hâtait de sauver son comté de Flandre, mais ce n'était pas avec de faibles secours qu'il pouvait s'opposer aux Anglais. Soixante lances bretonnes, qu'il envoyait renforcer la garnison de Courtray, tombèrent dans une troupe de deux cents lances anglaises, et presque tous les hommes d'armes périrent en cette rencontre.

Le Duc vit bien qu'il fallait agir avec toutes les forces de la France. Les hauts barons et les princes du royaume furent convoqués en parlement à Compiègne [1]. Là il fut arrêté que le roi se rendrait en Flandre avec une aussi puissante armée que l'année précédente. Les ordres furent envoyés partout pour que les hommes d'armes se trouvassent sans faute à Arras le 15 d'août 1383. Les chevaliers des pays les plus éloignés furent avertis, le comte d'Armagnac, le comte de Savoie, et jusqu'au duc Frédéric de Bavière,

[1] Froissart.

qui arriva de la Haute-Allemagne pour s'illustrer en combattant avec les Français; car la France était la source de tout honneur [1]. Le duc de Bretagne se joignit à l'armée française avec deux mille lances pour secourir son beau-frère le comte de Flandre. Le comte de Blois, tout malade qu'il était, s'y fit traîner à la tête de ses chevaliers. Le comte de Genève, le duc de Lorraine, le duc de Bar, le comte de Namur amenèrent aussi leurs bannières. Jamais on n'avait vu une armée française ni si grande, ni si belle. Le ban et l'arrière-ban avaient été convoqués. Toutes poursuites en justice contre les gens de guerre avaient été suspendues. Cependant les chevaliers des cours souveraines avaient été exemptés de services, comme par exemple les maîtres des comptes [2]. On comptait vingt-six mille lances. Cette armée était aussi en fort bon ordre, et pour qu'elle ne manquât point de vivres, on avait passé un marché avec Boulard, bourgeois de Paris, pour qu'il fournît du blé à cent mille hommes pendant

[1] Froissart. — [2] Le Religieux de St.-Denis. — Ordonnances des rois de France.

quatre mois; précaution fort utile et fort nouvelle [1].

L'évêque de Norwich avait conduit toute cette guerre avec tant de présomption et de jeunesse, qu'il avait même refusé les renforts qu'on voulait lui envoyer d'Angleterre. Il commença donc à être blâmé hautement par les sages chevaliers, qui lui avaient donné de meilleurs conseils. On trouva qu'il avait très-mal employé l'argent du pape. Après un rude et inutile assaut donné à la ville d'Ypres, il fallut lever le siége. Les Anglais se réfugièrent d'abord à Bergues, espérant bien s'y défendre; mais leurs capitaines les plus expérimentés ne soupçonnaient pas la force de l'armée française. Cela passait toutes leurs idées; ils ne voulaient même pas croire ce qu'on en rapportait. A son approche, ils quittèrent Bergues précipitamment. Les Français y entrèrent sans combat, mais sans condition. Aussi la ville fut-elle pillée, bien que les Anglais n'y eussent presque rien laissé. Par bonheur les femmes et les enfans s'étaient réfugiés en une grande église, de

[1] Le Religieux de St.-Denis. — Juvénal.

façon qu'ils purent être sauvés et conduits à Saint-Omer. Les autres habitans furent exterminés, et la ville brûlée et détruite au point que le roi ne put trouver le soir à s'y loger [1].

L'armée anglaise se retira dans Bourbourg, et s'y croyait en force pour soutenir des assauts. Mais les Français étaient nombreux. On entoura la ville.

Pendant ce temps les Gantois ne se décourageaient point. Le même jour où le roi de France prenait Bergues, Aterman, à la tête de quatre cents hommes d'élite, s'en vint le soir, à la nuit tombée, pour surprendre Audenarde, dont presque toute la garnison était allée rejoindre l'armée française. Une pauvre vieille femme, qui ramassait de l'herbe pour ses vaches sur les remparts, vit s'avancer ces Gantois avec leurs échelles. Par deux fois et au péril de sa vie, elle vint avertir la sentinelle, mais on se moqua de ses bons avis, et la ville fut surprise [2]. Quelques gens d'armes se sauvèrent à demi-

[1] Froissart. — Le Religieux de St.-Denis.

[2] Froissart. — Meyer.

nus sans pouvoir essayer de se défendre. Aterman trouva dans Audenarde de grandes provisions, et sa troupe y fit de beaux profits. Mais ils avaient toujours soin de ménager les magasins qui appartenaient aux marchands étrangers.

Lorsque la nouvelle en arriva au camp du roi de France, elle hâta les traités qui se négociaient avec l'armée anglaise. Le comte de Flandre et surtout le duc de Bretagne faisaient tous leurs efforts pour que la ville de Bourbourg fût reçue à composition, et même pour qu'une trève fût conclue. Mais les Bretons, les Allemands, les Bourguignons qui espéraient un grand pillage, ne craignaient rien tant que le succès d'un tel projet. En attendant, ils pressaient et redoublaient leurs attaques. Les canons mettaient chaque jour le feu en maint endroit de la ville. Enfin l'assaut fut annoncé, et l'on fit crier dans le camp que quiconque apporterait un fagot devant la tente du roi, recevrait un blanc de dix deniers : c'était pour combler les fossés. Toutefois le traité se négociait toujours, et le duc de Bretagne le fit agréer au roi et aux

princes, malgré les avis de presque tous les seigneurs du conseil. Les Anglais, que les capitaines français tenaient pour perdus, et sans ressources, obtinrent de repasser la mer, et même d'emporter leurs armes et leurs biens. Le sire de Courtenay et d'autres chevaliers anglais vinrent dans le camp français, où le roi et les princes leur firent grand accueil comme à de loyaux ennemis. Cette courtoisie hâta la conclusion du traité; car le jeune roi avait le don et le désir de plaire [1].

Le lendemain les Anglais partirent, emmenant leurs bagages; cela faisait un grand chagrin aux Bretons, tellement que ceux des Anglais, qui tardèrent un peu en arrière, n'étaient pas en sûreté. La ville de Bourbourg en souffrit aussi; elle fut toute pillée. Les Bretons se répandirent même dans les églises. Un d'entre eux monta sur l'autel de l'église de Saint-Jean, pour arracher une pierre précieuse de la couronne d'une statue de la Sainte-Vierge; mais l'image fit un mouvement, dit-on, et le sacrilége tomba roide mort sur le pavé. Un autre voulut en-

[1] Froissart.

core prendre ce diamant, aussitôt toutes les cloches sonnèrent. Ces prodiges furent rapportés au roi qui vint en cette église et fit de beaux présens à l'image de Notre-Dame; autant en firent les principaux seigneurs de l'armée, et toute la foule se porta bien dévotement dans la chapelle [1].

Cette grande armée française se trouvait pour lors inutile. Le roi la congédia en témoignant toute sa reconnaissance aux seigneurs des pays lointains, qui étaient venus à son armée. Lui-même revint en France; mais le duc de Bourgogne resta encore quelque temps dans ces cantons qui étaient en grand désordre et tout ravagés; d'ailleurs le duc de Bretagne avait tant fait, que des négociations allaient s'ouvrir pour la paix. Les oncles du roi d'Angleterre, le sire de Percy et l'évêque de Suffolk, se rendirent entre Calais et Boulogne, où vinrent aussi les ducs de Bourgogne et de Berri, le chancelier de France et l'évêque de Laon. Le duc de Bretagne et le comte de Flandre s'y trouvaient. On y attendit des envoyés d'Espagne. Mais la paix n'était pas

[1] Froissart. — Le Religieux de St.-Denis.

possible; la France exigeait que les Anglais lui rendissent toutes les villes et tous les territoires qu'ils tenaient encore par de-là la mer. Les Anglais n'y voulaient pas entendre, surtout pour Bordeaux, Brest, Cherbourg et Calais. Il fut donc question d'une trève seulement. Le comte de Flandre demanda avec instance que les Gantois n'y fussent pas compris. Le duc de Lancastre, qui était né dans leur ville, et s'était fait leur patron, déclarait au contraire que l'Angleterre n'entendait à aucune trève, dont on voudrait les exclure. Rien ne pouvait se terminer; enfin le duc de Berri, impatient de tant de difficultés, s'adressant au comte de Flandre, lui dit : « Mon cousin, je voudrais vous voir » plus doux. Les Gantois seront dans la » trève. Par votre peu de sagesse, vous avez » jeté vous et les vôtres dans de grands pé» rils et dommages. Laissez là votre colère » et montrez plus de prud'homie[1]. »

Ce discours fier et hautain pénétra de douleur le comte de Flandre; il se retira à Saint-Omer. Une trève d'un an fut signée, en lais-

[1] Meyer.

sant toutes choses en leur état; ainsi Audenarde et Gravelines restaient aux mains des Gantois. Ce fut le dernier affront qu'endura le comte de Flandre; il en mourut de chagrin, peu après le 20 janvier 1384. Sa mort pourtant fut racontée d'autre sorte; suivant un bruit qui se répandit en Flandre, il avait voulu exiger du duc de Berri l'hommage du comté de Boulogne, que ce prince tenait de sa femme, et qui toujours avait relevé du comté d'Artois; alors une vive querelle s'était engagée entre eux; tellement qu'après d'injurieuses paroles, le duc de Berri, transporté de colère, l'avait frappé d'un coup de poignard. On ajoutait que le duc de Bourgogne avait tenu secrète, autant qu'il avait pu, cette action cruelle de son frère [1].

Quoi qu'il en soit, il fit faire à son beau-père auquel il allait succéder, les plus magnifiques funérailles qu'on eût jamais vues; son corps fut transporté auprès de celui de sa femme dans l'église de Saint-Pierre à Lille.

[1] Heuterus. — Meyer, d'après une vieille Chronique dont il cite le passage. — Mezeray.

Le Duc héritait, par cette mort, des comtés de Flandre, d'Artois, de Rhetel et de Nevers; des seigneuries de Malines et de Salins; des terres de l'Isle en Champagne, de Beaufort et de Jaucourt. Cette succession, qui le rendait le prince le plus puissant de la chrétienté, n'empêchait pas qu'il ne fût pour lors très-gêné dans ses finances. Aussi obtint-il d'abord du roi une somme de cent mille francs, puis une autre de cent vingt mille, et la pension de mille francs par mois, qu'il recevait d'abord, fut aussi portée à quinze cents francs, puis à trois mille.

Ce fut au mois de mai 1384 qu'il alla prendre possession solennelle de son héritage, accompagné d'un nombreux et brillant cortége de chevaliers bourguignons. Il commença bientôt à déployer toute sa munificence accoutumée. Il accorda des pensions aux principaux seigneurs de Flandre, et surtout à ceux de la maison du feu comte. Mais il ne pouvait par les mêmes moyens se concilier l'amour des bonnes villes. Elles ne se soumirent pas plus à lui qu'elles n'avaient fait à son prédécesseur. Bruges et Ypres, fi-

dèles auparavant, contractèrent même alliance avec Gand, pour la défense des libertés de Flandre.

Le Duc se voyait donc contraint d'employer la force et la guerre. Il commença par faire confisquer tous les biens que les Flamands pouvaient avoir dans son duché de Bourgogne. Puis il convoqua les états à Dijon, et obtint d'eux quarante mille francs pour faire la guerre aux Flamands rebelles [1]. Le clergé refusa d'abord de payer sa part dans cette taxe, qui se levait à la diligence de commissaires nommés par les états eux-mêmes. Mais Jean, comte de Nevers, fils aîné du Duc, et qu'il avait nommé son lieutenant général en Bourgogne, menaça de faire saisir tout le temporel du clergé; ainsi il le contraignit à céder. Les Juifs donnèrent aussi trois mille francs pour les frais de cette guerre.

Elle ne pouvait pas encore commencer, car la trève n'expirait qu'au mois de novembre. Cela n'empêcha pas un seigneur flamand, nommé le sire d'Escournay, de

[1] Histoire de Bourgogne.

rassembler ses gens et ses amis pour se saisir à l'improviste de la ville d'Audenarde; il voulait se venger de la garnison qui avait ravagé ses domaines, touché ses revenus, exigé les redevances de ses vassaux. Aterman, se fiant sur la trève, n'était pas sur ses gardes et même se trouvait à Gand. Le sire d'Escournay avec quatre cents hommes d'armes, parmi lesquels se trouvaient d'illustres chevaliers, comme le sire Jacques de la Tremoïlle, le seigneur d'Estripont et d'autres, s'avança vers la ville. Des valets hardis s'étaient déguisés en charretiers et avaient embarrassé la porte de leurs voitures. A l'aide de ce stratagême, les chevaliers entrèrent, tuèrent ceux qui essayaient de se mettre en défense, et firent un grand butin [1].

Les Gantois envoyèrent au Duc, pour se plaindre de cette violation de la trève. Il répondit qu'elle ne provenait point de son fait, et qu'il consentait à écrire au sire d'Escournay, pour le blâmer et lui commander de rendre Audenarde. Mais le sire d'Escournay

[1] Froissart. — Meyer.

se justifia en disant que la garnison, avant et depuis la trève, avait dévasté son héritage, qu'il y avait donc guerre entre eux, et que, pour sa part, il n'avait signé aucune trève. Il offrait seulement de rendre Audenarde lorsque Gand obéirait à son légitime seigneur. Les choses en demeurèrent là, et Audenarde fut perdu pour les Gantois.

Le duc de Bourgogne et le conseil du roi étaient résolus à pousser vivement la guerre avec l'Angleterre, en même temps qu'avec les rebelles de Flandre. On faisait de grands préparatifs pour envoyer une armée en Écosse. Une autre, sous les ordres du duc de Bourbon, devait assiéger les châteaux et forteresses que les Anglais avaient encore sur les limites du Limousin et de l'Auvergne, et qui servaient d'asile aux compagnies dont le pays était dévasté.

A cette même époque, se négociaient des traités qui promettaient encore plus de puissance et de prospérité au duc de Bourgogne. Le duc de Brabant, de la maison de Luxembourg, était mort, et sa veuve avait pour héritière Marguerite de Flandre, duchesse

de Bourgogne, fille de sa sœur. Ainsi le Brabant était destiné à passer au même seigneur que la Flandre. La duchesse douairière, pour accroître encore le pouvoir de ses héritiers, et pour préserver de la guerre des pays qu'elle aimait, résolut de marier les enfans du duc Albert de Bavière, aux enfans du duc de Bourgogne. Le duc Albert était héritier de son frère Guillaume-l'Insensé, comte de Hainault, de Hollande, de Frise et de Zélande ; il gouvernait déjà le pays comme régent à cause de la maladie de son frère.

Déjà le duc de Lancastre, oncle du roi d'Angleterre, avait voulu donner sa fille à Guillaume de Bavière, fils aîné du régent de Hainault, et lui avait envoyé, comme l'ambassadeur qui pouvait mieux le persuader, le maître de l'étape des laines en Angleterre [1], car il n'y avait rien de si important que ce commerce pour le pays de Hainault. De son côté, la duchesse de Brabant fit des démarches actives, elle représenta au duc de Bourgogne et au régent de Hainault, que c'était le vrai moyen de pacifier la

[1] Froissart.

Flandre; si bien qu'elle réussit à faire conclure à la fois le mariage de Jean, comte de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne, que son père destinait cependant à Catherine sœur du roi de France, avec Marguerite de Bavière; on arrêta aussi second mariage entre Guillaume de Bavière et Marguerite de Bourgogne, qui avait été fiancée, comme on a vu, avec Léopold d'Autriche. La princesse de Bavière reçut en dot deux cent mille francs, et un douaire de treize mille francs de rente lui fut assigné. La princesse de Bourgogne eut une dot de cent mille francs, et son douaire fut réglé à douze mille francs. Guillaume de Bavière, son futur époux, fut investi sur-le-champ de la seigneurie du comté d'Ostrenant, en Hainault, et la succession des souverainetés de son père lui fut assurée. Ce contrat fut ratifié et signé par les principaux seigneurs du Hainault, de la Hollande et de la Zélande, ainsi que par les députés des bonnes villes.

Avant que ces mariages fussent célébrés, le Duc, voulant reconnaître les bienfaits que la Providence lui avait accordés depuis son

enfance, fonda solennellement la chartreuse de Champmol, près Dijon; donna des fonds pour en construire les édifices et lui assigna un revenu considérable.

Le 12 avril suivant, les noces se célébrèrent à Cambray, avec une magnificence inconnue jusqu'alors. Le roi était venu honorer ces fêtes de sa présence, et tous les grands seigneurs du royaume, de la Bourgogne, de la Flandre, du Brabant, du Hainault, se trouvaient là réunis. Ce fut de toutes parts une émulation d'éclat et de dépenses. Jamais on n'avait vu de si beaux vêtemens. Le Duc avait fait habiller cinquante chevaliers de sa suite en velours vert. Les moindres officiers, au nombre de deux cent quarante, étaient en satin de la même couleur, et toute la livrée en vert et en rouge. Les dames étaient parées d'étoffes d'or et d'argent, venues de Chypre et de Lombardie. Le Duc leur avait donné de superbes diamans. On avait apporté de Paris les joyaux de la couronne, qui servirent à l'ajustement de la duchesse de Bourgogne, de sa belle-fille et de sa fille. Les présens, que fit le Duc, furent estimés soixante-

dix-sept mille huit cents francs. Sa libéralité fut telle qu'ayant voulu laisser à l'église cathédrale les draperies d'or et d'argent dont elle avait été tendue, il les racheta de ses chambellans qui prétendaient y avoir droit par leur charge

Le festin fut magnifique et servi par les grands officiers de la couronne, montés sur leurs chevaux de parade. Il y eut ensuite une joute, où le roi descendit dans la lice et jouta contre messire d'Espinoit, chevalier du Hainault. Le prix fut remporté par Jean de Destrennes, qui était aussi du Hainault. L'amiral Jean de Vienne et le sire de la Tremoille le présentèrent à la duchesse, qui lui donna le fermail de diamant qu'elle portait sur sa poitrine.

Pendant que tous ces princes étaient ainsi réunis pour célébrer ces grands mariages, ils en conclurent, sans tarder beaucoup, un bien plus illustre encore. Le duc de Bourgogne avait déjà eu l'idée de marier le roi avec la fille du duc Étienne de Bavière. Les premières paroles en avaient été dites fort secrètement avec le duc Frédéric, quand il

était venu à l'armée française. L'empressement, qui le faisait venir de plus de deux cents lieues, si loin de son pays, pour servir le roi, avait plu au duc de Bourgogne, et lui avait rappelé que la maison de Bavière avait de tout temps été dans les intérêts de la France. Il songeait aussi au désir que son frère, le sage roi Charles V, avait témoigné, en mourant, de voir son fils contracter des alliances en Allemagne. Aussi demanda-t-il au duc Frédéric s'il n'y avait point quelque princesse de Bavière à marier. Le Duc répondit que son frère aîné avait une fille très-belle d'environ quatorze ans. — « C'est tout ce qu'il nous faut, re-
» prit le duc de Bourgogne, tâchez de nous
» l'amener ici. Le roi aime beaucoup les
» belles personnes, et si elle lui plaît elle
» sera reine de France. » Le duc Frédéric, à son retour, en avait parlé à son frère. Celui-ci, après y avoir mûrement réfléchi, lui dit : « Mon cher frère, ce serait sû-
» rement un grand honneur pour ma fille
» de devenir reine de France, mais c'est
» bien loin d'ici. Si l'on menait ma fille

» en France, et puis qu'on me la renvoyât,
» parce qu'elle ne conviendrait pas, ce me
» serait un trop grand chagrin. J'aime mieux
» la marier, tout à mon aise, près de moi [1].»
Il y avait surtout une cérémonie fort déplaisante, à laquelle, disait-on, devait se soumettre une prétendue du roi de France. C'était d'être examinée par des matrones, pour voir si elle était bien conformée et capable d'avoir des enfans. Le duc de Bavière se refusa donc à cette proposition. Mais la duchesse de Brabant, qui venait de faire les deux mariages de Bourgogne, voulut aussi conclure celui-là. Elle en reparla, puis fit tant que le duc Étienne consentit, quoiqu'à grand'peine, que sa fille fût amenée par le prince Frédéric, son oncle, en pélerinage à Saint-Jean-d'Amiens. Ce voyage devait sembler tout naturel, parce que les Allemands étaient, en ce temps-là, fort dans l'habitude d'aller aux divers pélerinages [2]. La princesse Isabelle de Bavière vint d'abord au Quesnoy passer quelques jours avec la duchesse de Brabant, qui l'endoctrina bien, et

[1] Froissart. — [2] *Idem*.

qui lui fit faire de belles robes, car en Allemagne on se mettait trop simplement pour la mode de France ; en un mot elle prit soin d'elle comme de sa propre fille. Puis quand tout fut bien disposé, madame Isabelle fut conduite à Amiens. Le roi, à qui l'on en avait parlé, et qui connaissait son portrait[1], était fort impatient de la voir. Elle lui fut présentée par les trois duchesses de Bourgogne, de Brabant et de Bavière. Elle commença par mettre le genou en terre devant lui; il se hâta de la relever, et ne pouvait détacher son regard de dessus elle. Aussi le connétable dit-il tout bas au sire de Coucy : « Par ma foi elle nous demeurera. » Le soir, quand le jeune roi fut retiré, il n'eut rien de plus pressé que de dire au sire de La Rivière : « Elle me plaît; allez dire à mon » cher oncle de Bourgogne de terminer » tout de suite. » Le Duc vint annoncer cette bonne nouvelle aux dames, qui en furent bien joyeuses, et crièrent : « Noël. » Il voulait que les noces se fissent à Arras,

[1] Froissart. — Le Religieux de St.-Denis.

mais le roi ne souffrait aucun délai [1], et ordonna que, sans quitter Amiens, tout fût conclu; car, disait-il, il n'en dormait pas. « Or bien, répondit le duc de Bourgogne, » il faut vous guérir de vos maux. » Dès le lendemain la princesse Isabelle fut conduite à la cathédrale d'Amiens, dans un beau chariot dont les cerceaux étaient recouverts d'étoffe d'argent. Le mariage fut célébré le 18 juillet 1385. C'est ainsi qu'entra dans la maison royale de France cette reine qui devait y causer tant de maux.

De si grandes fêtes ne retardaient point les préparatifs qu'on faisait contre l'Angleterre. Le Duc avait proposé au roi de descendre en personne, avec une nombreuse armée, dans ce pays; et ce projet avait été ardemment saisi par le jeune prince. On rassembla une grande flotte, au port de l'Écluse, que le Duc venait d'acquérir, par voie d'échange, du comte de Namur, en lui donnant en retour Béthune; à quoi le comte n'avait consenti que malgré lui, et presque par con-

[1] Froissart. — Le Religieux de St.-Denis.

trainte [1]. De grands amas d'armes devaient être emportés pour être distribuées aux Écossais. Toutes celles qu'on avait rassemblées à Vincennes, après le désarmement de Paris, furent apportées à l'Écluse. Le Duc mettait un grand zèle à cette expédition, il avait convoqué toute la noblesse de ses États; il avançait des sommes considérables, et pour cela s'engageait dans de grands emprunts, tout en taxant ses sujets, qui l'étaient en même temps au nom du roi [2]. On forçait les riches bourgeois et le clergé à prêter de fortes sommes, sans intérêt. Contre l'ordinaire, et à la grande surprise de tous, la parole du roi ne fut point violée, et l'on commença bientôt à rendre les emprunts, dont en effet la levée était difficile. Il est vrai qu'on doubla les taxes et les tailles, et qu'on les exigea avec une horrible rigueur. Les artisans quittaient les villes de France, pour aller s'établir dans les pays étrangers [3].

L'amiral Jean de Vienne avait mis le premier à la voile avec quinze cents hommes

[1] Histoire de Bourgogne. — [2] *Idem.* — [3] Le Religieux de St.-Denis.

d'armes, Bourguignons pour la plupart, comme lui-même. La traversée fut heureuse, et ils débarquèrent en Écosse quelques semaines avant le mariage du roi. Les Anglais, de leur côté, firent de grands préparatifs pour se défendre d'une aussi forte attaque. Leur meilleure défense était encore la guerre de Flandre, qui s'était rallumée plus que jamais. Les Gantois avaient demandé au roi d'Angleterre de leur envoyer un gouverneur. Ils avaient aussi reçu de Calais le renfort de quelques milliers de ces célèbres archers anglais qui savaient si bien faire la guerre. De sorte que malgré les garnisons, et l'armée française qui commençait à s'assembler à l'Ecluse, François Aterman n'en continuait pas moins à tenir la campagne, et à surprendre les partis français, lorsqu'ils n'étaient pas en force. En outre, la misère des temps, et les ravages de la guerre, ayant laissé une foule de gens sans ressource et sans asile, et les ayant jetés dans le désespoir, ils formaient des bandes de pillards, appelés les Pourcelets, qui se tenaient dans les forêts, se fortifiaient dans quelques châ-

teaux, et couraient le pays, en combattant, disaient-ils, pour la ville de Gand[1].

De son côté, le duc de Bourgogne avait nommé grand-baillif de Flandre un chevalier nommé Jean de Jumont, homme courageux et dur, qui se tenait à Ardembourg, et faisait le plus de mal qu'il pouvait aux Pourcelets et aux Gantois. Il n'accordait merci à aucun de leurs prisonniers, les faisait tuer ou les renvoyait les yeux arrachés, le nez et les oreilles coupés. Ces cruautés ne faisaient qu'exciter les Flamands et redoubler les efforts d'Aterman[2]. Il avait, comme on peut croire, des intelligences dans toutes les villes. Peu s'en fallut qu'une nuit il s'emparât d'Ardembourg, et qu'il ne tirât vengeance du grand-baillif; il fut plus heureux dans sa surprise du Dam, dont il s'empara en l'absence du gouverneur. C'était une des plus fortes villes du pays; lorsque cette nouvelle arriva au duc de Bourgogne, pendant les noces du roi, il en fut vivement affligé, et résolut de ne plus songer à aller en Angleterre avant d'avoir réduit les Flamands. Beaucoup de gens pen-

[1] Froissart. — [2] *Idem.* — Meyer.

sèrent même que cette entreprise n'avait été qu'une apparence, et que le Duc avait voulu encore une fois user des forces de la France contre ses sujets rebelles. Le roi vint donc, à la tête de son armée, mettre le siége devant le Dam; Aterman s'y défendit vaillamment. Pendant que les Français étaient ainsi occupés, les gens de Gand et les Anglais profitèrent de ce que les vaisseaux et le camp n'étaient plus gardés que par un petit nombre d'hommes d'armes. Ils gagnèrent quelques bourgeois de l'Écluse, qui s'engagèrent à brûler les vaisseaux, et à ouvrir les digues de la mer pour inonder le camp. Par bonheur un sage bourgeois sut ce dessein, et vint raconter la conjuration au capitaine du camp. Celui-ci se hâta de mettre en prison les conjurés, et alla au plus vite prendre les ordres du roi et du duc de Bourgogne. Il lui fut commandé de retourner sur-le-champ à l'Écluse, et de faire décapiter les coupables; ce qui fut fait [1].

Le siége du Dam se poursuivait, non sans difficulté; le pays était marécageux et mal-

[1] Froissart. — Meyer. — Le Religieux de St.-Denis.

sain; les chevaux mouraient par milliers et leurs corps infectaient le camp. Beaucoup de maladies s'y étaient répandues. Les chevaliers étaient pour la plupart mécontens de cette manière de faire la guerre. Plusieurs se mettaient dans les villes voisines pour éviter le mauvais air. Le roi même fut contraint de s'éloigner du camp et d'aller se loger à Marle. Nonobstant ces inconvéniens, la ville ne pouvait se défendre contre une si nombreuse armée. Aterman après avoir bravement résisté, craignant d'être livré par les bourgeois, ou de ne point obtenir de bonnes conditions, feignit une sortie contre les assiégeans, et retourna à Gand avec toute sa troupe, laissant les gens du Dam s'arranger comme ils pourraient avec les Français. Ce fut un grand malheur pour la ville, qui fut toute saccagée et brûlée malgré les ordres du duc de Bourgogne. A peine put-on préserver d'outrages, les nobles dames, femmes des chevaliers flamands, qu'Aterman avait ménagées et traitées avec grands égards[1].

[1] Froissart. — Meyer.

Après la prise du Dam, tout le pays à l'entour qui passait pour favorable aux Gantois, fut ravagé. C'était la contrée la plus riche de Flandre; elle se nommait les Quatre-Métiers et comprenait les villes de Bouchoute, Assenède, Axèle et Holst avec leur territoire. Les Français n'y laissèrent pas une maison debout, ni même un monastère. Les femmes et les enfans étaient massacrés, quand ils ne pouvaient se sauver dans les bois. Les haines étaient si fortes, et la guerre se faisait avec tant de rage, qu'un jour on amena des prisonniers devant le roi; il voulait leur faire grâce, et se contentait de leur soumission; mais ils furent si fiers qu'ils refusèrent la vie, disant que le roi pourrait bien se soumettre les corps des plus braves hommes du monde, mais jamais leurs ames, et que quand bien même tous les Flamands seraient morts, leurs os se lèveraient et s'assembleraient contre les Français. Parmi ces vaillantes gens, il y en eut un assez misérable pour offrir, si on lui faisait grâce, de couper la tête à ses compagnons et proches parens avec lesquels il était. On accepta son infâme

service, puis on ne lui tint point parole, et il fut tué après les autres [1].

On devait ensuite aller mettre le siége devant la ville de Gand, mais on trouva qu'on en avait assez fait pour cette saison. L'argent manquait; l'armée était fatiguée; elle fut congédiée, et le roi revint à son château de Vincennes.

Le dessein d'aller en Angleterre ne fut cependant pas abandonné, et l'on continua à faire des préparatifs. L'amiral de Vienne et les chevaliers qui l'avaient accompagné, avaient été mal reçus en Écosse. Ils avaient trouvé un peuple sauvage, ennemi des étrangers, un pays pauvre et sans ressources, où ils ne semblaient pas être vus en alliés. Cependant ils firent de grandes prouesses, et des faits d'armes que les Écossais et les Anglais ne purent s'empêcher d'admirer. Les Anglais de leur côté entrèrent en Écosse avec une armée nombreuse; le roi d'Écosse ne se souciant pas de leur résister autrement que par les difficultés naturelles de ce pays pauvre et désert, ne voulait pas assembler un

[1] Le Religieux de St.-Denis.

nombre suffisant d'hommes d'armes. D'ailleurs ces chevaliers français déplaisaient à tout le monde à cause de leur galanterie, qui les faisait au contraire fort bien venir des dames et demoiselles d'Écosse. L'amiral offensa surtout le roi par l'amour qu'il inspira à une dame du sang royal. Ce fut elle qui avertit le sire de Vienne, que lui et les siens n'étaient plus en sûreté. Il se prépara donc à revenir en France, mais ce ne fut pas sans peine. On voulait le retenir en gage pour les choses qui avaient été fournies aux chevaliers français, et dont les Écossais exigeaient le paiement [1], ainsi que des dommages qu'on avait faits chez eux.

Ce mauvais succès ne le rebuta point, et à son retour, il conseilla plus que jamais une grande entreprise sur l'Angleterre. Le connétable et le sire de la Tremoille étaient aussi de cet avis. Mais le duc de Bourgogne songeait surtout à faire la paix avec les Flamands. Il croyait qu'on ne pouvait auparavant risquer avec prudence d'embarquer l'armée française. C'était lui et le duc de Berri

[1] Le Religieux de St.-Denis. — Froissart.

son frère qui retardaient cette entreprise tant souhaitée par tous les chevaliers. Aussi disait-on en France que toutes ces sommes tirées du peuple avec tant de peine, ces impôts qui avaient mis le royaume dans la misère, et qu'on avait levés sous prétexte d'envoyer une armée en Angleterre, étaient pillés par les oncles du roi. Ce qui était bien pis, on les accusait d'avoir reçu de l'argent des Anglais pour rompre cette entreprise [1].

Cependant les Gantois se lassaient chaque jour davantage d'une guerre qui détruisait tout leur commerce; déjà les Turcs et les Sarrasins s'étonnaient de ne plus voir arriver les riches vaisseaux de la Flandre. Toutes les côtes de la mer du Nord, au midi dans l'Océan, dans la Méditerranée, souffraient de la suspension d'un si grand négoce; car les Flamands commerçaient, disait-on, avec dix-sept royaumes. Et puisque les étrangers et les pays lointains souffraient dommage de cette guerre, il est à penser combien les bonnes villes de Flandre devaient s'en ressentir [2].

[1] Le Relig. de St.-Denis. — Juvénal. — [2] Froissart.

Ce qui était surprenant, c'est que nonobstant ce fâcheux état, les Flamands restassent si fermes dans leurs projets et si unis entre eux. A vrai dire, cette union provenait autant de la contrainte et de la peur, que de l'amitié. Tout était gouverné par de méchantes gens de guerre, et notamment par Pierre Dubois, devant qui l'on ne pouvait, sans risquer sa vie, parler de paix ni de traité. Les plus riches et les plus notables n'étaient pas maîtres, et à peine osaient-ils se confier secrètement leurs chagrins, tant ils redoutaient Pierre Dubois et le sire de Borsèle, gouverneur anglais. Heureusement il se trouva deux excellens hommes de la ville de Gand, tous deux fort estimés, de famille et de fortune moyenne, n'appartenant ni aux grands ni aux petits, qui résolurent de mettre fin aux malheurs de leur pays. L'un d'eux, Roger Éverwin, était commerçant sur mer; l'autre, Jacques Évertbourg, était le principal du corps des bouchers. « Vous êtes le plus notable et le plus » estimé de votre métier, lui dit Roger un » jour qu'en se promenant dans son jar-

» din, ils déploraient ensemble la ruine
» du pays et la tyrannie de Pierre Du-
» bois; vous devriez, mon cher compère,
» parler à vos amis, leur inspirer secrète-
» ment courage, et si vous voyez qu'ils vous
» écoutent, vous avancer peu à peu davan-
» tage. Moi, de mon côté, je parlerai aux
» commerçans; ils m'aiment beaucoup : je
» sais leur pensée. La guerre leur déplaît et
» leur fait grand tort. Quand nous serons
» maîtres de ces deux métiers qui sont
» grands et puissans, nous gagnerons bien
» les autres, et nous nous concerterons avec
» tous les braves gens qui désirent la paix.
» Puis, si nous voyons que la chose soit
» possible, je m'en irai bien secrètement
» trouver monseigneur de Bourgogne à Pa-
» ris; il est sage et prudent et prendra sans
» doute en gré nos propositions. »

Everwin, après avoir sondé ses amis et ses compagnons de bourgeoisie, feignit d'être malade, et fit prier Pierre Dubois de le venir voir. Ils avaient été ensemble capitaines de la ville, et se connaissaient familièrement. « Mon compère, dit Éverwin, depuis

» long-temps je suis tout mal portant, et je » crains que ce ne soit pour avoir négligé » d'accomplir un pélerinage que j'avais » voué, avant la guerre, à Saint-Quentin » en Vermandois ; y pourrais-je aller maintenant? dites-moi votre avis.—Vous êtes » un homme tranquille, reprit Pierre, et » vous ne vous êtes jamais entremis des affaires ; ainsi vous n'êtes pas suspect, vous » pouvez aller à votre pélerinage. »

Roger Everwin se mit en route, s'en vint à Paris et trouva moyen de voir en secret le duc de Bourgogne. « Mon ami, dit le prince, » vos avis sont bons et salutaires ; je vous » remercie. Si l'on peut réduire les Gantois » autrement que par la guerre, vous et votre » compagnon serez grandement récompensés. Continuez tous les deux à travailler auprès du peuple et vous m'écrirez. » Puis le Duc fit venir du vin ; ils burent ensemble, et il reçut de riches présens pour lui et son compère [1].

Quand il fut de retour, Evertbourg et lui continuèrent avec encore plus de zèle et de

[1] Chron. manusc.

prudence à persuader peu à peu tous les bourgeois, et ils avaient le bonheur d'y réussir comme si Dieu eût fait parler le Saint-Esprit par leur bouche. Quand les bouchers et les commerçans sur mer furent d'accord, les deux bourgeois s'en allèrent trouver un bon chevalier flamand, nommé messire Jean de Heylle, homme tranquille et fort aimé dans la ville, qui ne disait jamais sa pensée sur la paix ou la guerre, et qu'on laissait aller et venir d'un parti à l'autre, sans nulle méfiance. Ils se confièrent à lui, le chargèrent d'aller trouver le duc de Bourgogne et de lui demander si, comme il l'avait fait espérer, il voulait tout pardonner et conserver toutes les anciennes franchises portées aux chartres de la ville.

Il trouva le duc bien disposé; après avoir consulté le connétable, l'amiral Jean de Vienne, le sire de la Tremoille et le sire de Coucy, il donna au chevalier parole de tenir les promesses qu'il faisait en son nom. « Mais Aterman en est-il? ajouta le Duc. — » Non, Monseigneur, dit le chevalier, et je » ne sais si ceux qui m'ont envoyé veulent

» s'ouvrir à lui. — Dites-leur, reprit-il, de
» lui parler hardiment; il ne m'est point
» contraire, et je sais qu'il veut la paix. »
Aterman, quand il sut la chose, s'engagea aussi à y travailler, sans exiger d'autre condition qu'un pardon entier et la liberté des bonnes villes. Il ne restait plus qu'à faire accepter cette paix au peuple, malgré Pierre Dubois et le gouverneur anglais, ce qui n'était pas peu dangereux et difficile. Il fut convenu que le chevalier se présenterait à jour donné devant l'assemblée du peuple, avec les lettres toutes remplies de douceur et de clémence que lui avait remises le duc de Bourgogne. Roger et Jacques devaient tout disposer pour se rendre, d'ici là, maîtres de la ville. Ils parlèrent et firent parler par leurs amis aux syndics des métiers, qu'ils trouvèrent bien disposés. On arrêta que le jour où le sire Jean de Heylle devait arriver, on lèverait tout-à-coup la bannière de Flandre, en criant :
« Flandre au Lion (qui était le cri d'armes
» des comtes de Flandre). Le seigneur du
» pays donne la paix à la bonne ville de
» Gand, et pardonne à tous les coupables. »

Les menées ne furent pas si secrètes qu'elles ne vinssent à la connaissance de Pierre Dubois et du gouverneur. Ils résolurent de lever la bannière d'Angleterre, en poussant aussi le cri de : « Vive Flandre ! » et ajoutant : « Le » roi d'Angleterre est seigneur de la ville de » Gand. » Puis ils devaient marcher hardiment sur les autres et les mettre à mort. Mais les deux négociateurs fixèrent leur rendez-vous et le rassemblement à sept heures du matin, une heure avant celui de Pierre Dubois, dont ils avaient su le moment : de la sorte ils le gagnèrent de vitesse ; tout le peuple se rangea sous la bannière de son seigneur. Ils s'emparèrent de la place du marché. La bannière d'Angleterre fut délaissée, et Pierre Dubois, voyant le danger où il était, s'alla cacher. Le gouverneur anglais et sa troupe n'étaient pas en force, et ne pouvaient risquer de combattre. Roger Everwin lui demanda : « Quelle est votre » intention ? êtes-vous ami ou ennemi ? Je » veux, dit le chevalier, demeurer fidèle à » mon légitime souverain le roi d'Angle- » terre, qui m'a envoyé ici sur votre prière,

» s'il vous en souvient. — Il est vrai, ré-
» pondit Roger; et si ce n'était que la bonne
» ville de Gand vous a mandé, vous seriez
» mort. Mais en l'honneur du roi d'Angle-
» terre, nous ne vous ferons aucun mal, et
» nous vous ferons conduire à Calais. Retirez-
» vous tranquillement vous et vos gens; car
» nous voulons être en paix avec notre sei-
» gneur le duc de Bourgogne. »

Bientôt après arriva le sire Jean de Heylle, qui montra les lettres du Duc; elles furent lues par tout le monde, et plurent beaucoup au peuple. On envoya querir Aterman, qui parla aussi en faveur de la paix, et fut élu le premier pour aller traiter à Tournay avec le Duc, qui y était venu en grand appareil, et y avait réuni la duchesse de Brabant, le comte de Hainault, le comte de Namur et les principaux seigneurs de Flandre.

La ville de Gand affecta de donner une grande pompe à cette députation. Ses envoyés se présentèrent magnifiquement vêtus, avec une suite nombreuse et de beaux chevaux. Les chevaliers de la suite du Duc trouvaient, au contraire, qu'ils auraient dû

se présenter en toute humilité; mais loin de-là, leur langage et leur maintien étaient fiers et obstinés. Ils ne voulaient en aucune façon demander merci à leur seigneur, ni se reconnaître coupables. Le traité allait être encore une fois rompu, mais alors la duchesse de Brabant, la comtesse de Nevers, et même la duchesse de Bourgogne se jetèrent à genoux devant le Duc, le supplièrent de pardonner à sa bonne ville de Gand, et promirent que désormais elle serait obéissante et fidèle. Pendant ce discours, les députés étaient restés debout, à la grande indignation de tous les seigneurs. Enfin le Duc satisfait de la cérémonie que les duchesses venaient d'accomplir au nom de la Flandre, consentit à signer le traité. Il était conçu en ces termes[1] :

« Philippe, etc., fils de France, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois, et palatin de Bourgogne, sire de Salins, comte de Réthel et seigneur de Malines, et Marguerite, duchesse et comtesse desdits pays et lieux, à tous ceux qui les présentes verront;

[1] Froissart. — Meyer. — Oudegherst. — Heuterus.

savoir faisons, que nos bien-aimés sujets, les échevins, doyens, conseillers et communautés de notre bonne ville de Gand, ayant humblement supplié notre sire le roi et nous de vouloir bien avoir pour eux pitié, merci et miséricorde, et leur pardonner toutes les offenses et méfaits commis par eux et leurs complices contre notredit seigneur et nous, nous avons eu pitié et compassion de nosdits sujets, et que nous leur avons par de précédentes lettres remis et pardonné lesdites offenses, pour des causes contenues auxdites lettres, et aussi que nous leur confirmons leurs priviléges, franchises, coutumes et usages, si toutefois ils rentrent pleinement en l'obéissance de notredit seigneur et en la nôtre. Laquelle grâce lesdits gens de Gand et leurs complices ont reçue très-humblement de notredit seigneur et de nous, par leurs lettres et messagers qu'ils ont en grand nombre envoyés vers notredit seigneur et vers nous à Tournay, renonçant à toute guerre et débat, retournant de bon cœur à la vraie obéissance de notredit seigneur et de nous, promettant que dorénavant ils seront bons

amis, et loyaux et vrais sujets à notredit seigneur le roi, comme seigneur souverain, et à nous, comme à leur seigneur naturel. C'est pourquoi nous avons reçu nosdits sujets de Gand et leurs complices à notre grâce, miséricorde et obéissance, et donné lettres de grâce, pardon et rémission, purement et absolument, avec la restitution de leurs priviléges, coutumes et usages. Après lesquelles grâces nosdits sujets nous ont fait plusieurs supplications, lesquelles nous avons reçues et fait voir et visiter par les gens de notre conseil en grande et mûre délibération. Les ayant vues, et pour le commun bien de notre pays, voulant prévenir toute discussion qui pourrait s'élever à l'avenir, de notre grâce, par amour et considération de nos bons sujets, avons ordonné :

1°. Sur ce qu'ils nous ont supplié que nous voulussions confirmer les priviléges de Tournay, Audenarde, Grammont, Meule, Termonde, Rupelmonde, Ath, Deynse, Alost et autres, ainsi que des châtellenies du plat pays à l'entour ainsi que lesdites villes, avons ordonné que les habitans desdites villes vien-

dront par devers nous et nous apporteront leurs priviléges, lesquels nous ferons voir par les gens de notre conseil ; et après les avoir *vus*, nous ferons à ce sujet de telle sorte que nos*dits sujets* de Gand et ceux des bonnes villes en devront raisonnablement être contens ; et si quelques-uns desdits priviléges étaient perdus, par cas de fortune ou autrement, nous ferons faire à cet égard bonne information, puis nous y pourvoirons de la même sorte.

2°. Sur ce qu'ils nous ont supplié au sujet du commerce, nous avons consenti qu'il ait cours dans notre pays de Flandre en payant les deniers accoutumés.

3°. Sur ce qu'ils nous ont supplié que si à l'avenir aucun des habitans de notre bonne ville de Gand ou de leurs complices était arrêté hors du pays de Flandre et d'autres pays, pour le fait des susdites dissensions et discordes, nous voulussions bien le protéger dans son repos, avons octroyé que si aucun d'entre eux était arrêté, nous l'aiderons, conforterons et défendrons de tout notre pouvoir contre ceux qui par voies de fait les voudraient grever ou retenir,

comme bons seigneurs doivent faire pour leurs loyaux sujets.

4°. Sur ce qu'ils nous ont supplié que nous fissions délivrer tous les prisonniers qui ont tenu leur parti et qui sont détenus par nous ou par nos sujets, nous avons ordonné que lesdits prisonniers (s'ils se sont mis à rançon) soient délivrés en payant leur rançon ou des dépens raisonnables; et en même temps que si aucun de ces prisonniers tient, par ses parens ou amis, aucunes forteresses, il les remette avant tout entre nos mains, et que nos prisonniers détenus par nosdits sujets de Gand et leurs complices soient pareillement délivrés.

5°. En ampliation de notredite grâce avons ordonné et ordonnons, que tous ceux qui, pour occasion des débats et dissensions qui dernièrement ont eu lieu en notre pays de Flandre, auraient été bannis de nos dites bonnes villes de Bruges, d'Ypres et du pays du Franc et d'autres villes ou lieux, et aussi tous ceux qui auraient été bannis de notre ville de Gand par la justice et la loi, ou mis et jugés hors la loi et se sont absentés,

seront restitués et pourront retourner et demeurer dans ladite ville, pourvu que ceux qui ont tenu le parti de Gand soient restitués, comme il est dit plus haut, dans les autres dites villes, et ils feront, dans les mains de nos officiers, en la ville de Gand ou autres susdites villes, le serment qui sera ci-dessous écrit; et en outre ils jureront de garder la paix et sûreté desdites villes, et de ne porter, aux habitans d'icelles, mal ni dommages, par aucune voie directe ou publique.

6°. Et quant aux absens, dans le temps qui sera ci-après ordonné, ils seront restitués dans leurs fiefs, maisons, rentes et héritages, en quelque lieu qu'ils soient (nonobstant toute forfaiture ou maléfice commis à l'occasion des susdites dissensions), ainsi qu'ils les tenaient avant ces dissensions.

7°. Que si aucuns habitans de ladite ville de Gand ou leurs complices sont hors de la ville susdite, dans les pays de Brabant, Hainault, Zélande, Cambresis ou évêché de Liége, ils rentreront en l'obéissance de notredit seigneur et de nous, et feront les sermens à

nous ou à ceux que nous commettrons dans l'espace de deux mois après la publication de la paix, et jouiront des grâces et pardons susdits; et ceux qui sont aux pays d'Angleterre, de Frise, d'Allemagne, et autres, endeçà de la grande mer, rentreront en notre obéissance dans l'espace de quatre mois; et ceux qui sont outre la grande mer, à Rome ou en pélerinage à Saint-Jacques, dans l'espace d'un an.

8°. Que les biens meubles, qui ont été pris de part ou d'autre ne seront sujets à aucune restitution, et en demeureront quittes tous ceux qui les ont pris, et aussi de toutes obligations faites pour occasion de ces biens meubles, si quelques-unes ont été faites pour la décharge des consciences, et s'ils en voulaient rendre quelque chose.

9°. Que les possesseurs des maisons à restituer, en vertu de l'article 6, ne pourront rien ôter desdites maisons tenant à plomb, à clous ou à chevilles. Lesdites maisons seront rendues sans donner lieu à nulle restitution de cens, rentes ou revenus. Et dorénavant les fruits, intérêts et revenus des-

dits héritages seront levés paisiblement pour ceux à qui ils doivent appartenir.

10°. Bien que nos sujets de Gand et plusieurs de leurs complices aient fait hommage des fiefs qu'ils tiennent à d'autres seigneurs qu'à ceux à qui il appartenait, et que, par-là, leurs fiefs soient tombés en forfaiture; nonobstant nous voulons, de notre grâce, que ces fiefs leur demeurent, en nous faisant hommage de ce qui vient de nous, sans intermédiaire, et à nos vassaux de ce qui est tenu d'eux, et nous octroyons aussi, par grâce spéciale, les héritages et contrats accomplis légalement entre parties présentes.

11°. Nos dits sujets de Gand, échevins, doyens, conseillers et toutes les communautés de Gand, ont, par notre ordre et de leur bonne volonté, renoncé et renoncent à toute alliance, sermens et obligations, foi et hommage qu'eux et aucuns d'eux auraient fait au roi d'Angleterre ou à ses commissaires et députés, ou à tout autre qui ne serait point en bienveillance avec notredit seigneur et nous. Et nous ont fait serment d'être dorénavant bons, vrais et loyaux su-

jets et obéissant de notredit seigneur (comme leur souverain), et de ses successeurs les rois de France, et de nous comme leur direct seigneur et de nos successeurs les comtes de Flandre; et de nous rendre tels services que bons et loyaux sujets doivent faire à leurs bons seigneurs et dames, comme garder leurs corps, honneurs, héritages et droits, empêcher tous ceux qui voudraient les attaquer, et le faire savoir à nous ou à nos officiers, sauf leurs priviléges ou franchises.

12°. Afin que nos sujets de notre bonne ville de Gand demeurent toujours en bonne paix et en vraie obéissance de notre seigneur le roi, et de nous et nos héritiers, pour prévenir tous débats et dissensions qui pourraient survenir, nous voulons et ordonnons que tous les articles et points susdits soient gardés sans les enfreindre; et défendons à nos sujets, sous peine de se rendre coupables envers nous, qu'à l'occasion des susdits débats et dissensions, ils en agissent mal ou fassent mal agir, par voie directe ou détournée, de fait ni de parole, envers les

susdits gens de Gand ou leurs complices; et ne leur disent à ce sujet aucun opprobre, reproche ni injure.

13°. Si quelqu'un faisait le contraire de ce qui est ci-dessus ordonné, et qu'en notre nom il fît tort ou portât aucun dommage à aucun des susdits gens de Gand ou à leurs complices; ou eux à aucuns de ceux qui ont tenu notre parti, à l'occasion des anciens débats, et se portassent à une offense telle, qu'à la connaissance de nos officiers et d'après les lois, le fait sera réputé criminel, le coupable, ses complices et ceux qui l'auront aidé seront loyalement punis dans leurs corps et dans leurs biens (comme étant convaincus d'avoir enfreint la paix), par la justice de nos officiers ou des seigneurs, d'après les lois du pays; et il sera fait satisfaction raisonnable à la partie lésée sur les biens du coupable, et le surplus payé à nous ou aux seigneurs, sauf les priviléges des villes.

14°. Si aucuns des bourgeois de notre ville de Gand étaient mis hors la loi ou bannis pour avoir rompu la paix, supposé que d'après les priviléges de la ville ils ne dussent

pas perdre leurs biens, néanmoins, pour mieux assurer la paix, ils les perdront et satisfaction sera faite à la partie lésée sur lesdits biens, et le reste ira à leurs héritiers comme s'ils étaient décédés.

15°. Si quelqu'un, par paroles ou d'autre sorte, contrevient à ladite ordonnance, à la connaissance de nos officiers et tribunaux du lieu, nous voulons et ordonnons qu'ils soient punis d'amende arbitraire, si grande qu'elle soit exemplaire; sauf les priviléges et franchises des lieux.

16°. Si aucune personne d'église agissait contre la paix, elle sera livrée à la juridiction de l'ordinaire, pour que vengeance en soit prise, selon que le cas le requerra.

17°. Cette paix entre nous et nos bons sujets de Gand et leurs complices, sera criée et publiée solennellement dans ladite ville et les autres villes de notre pays de Flandre.

18°. Si quelques doutes ou obscurités se présentaient à l'avenir sur les articles et points susdits, nous les éclaircirons et ferons éclaircir et interpréter, par notre con-

seil, raisonnablement et de façon à contenter tous ceux à qui il appartiendra.

Et nous, doyens et communautés de la ville de Gand, pour nous et nos complices quelconques, avons reçu et recevons les grâces, pardons et clémence susdites, à nous faites par le roi Charles notre souverain seigneur, et par lesdits duc et duchesse, comte et comtesse de Flandre, nos seigneurs directs et naturels, et desdits grâces et pardons nous les remercions de bon cœur autant que nous le pouvons, et leur ferons les sermens que bons et loyaux sujets doivent faire à leurs légitimes seigneurs, et garderons leurs corps et honneurs.

En témoignage desquelles choses, nous duc et duchesse avons fait mettre notre sceau à ces lettres; et nous échevins, doyens et communautés de Gand, y avons aussi mis le grand sceau de la ville.

Et en outre, nous duc et duchesse, avons prié, prions et requérons notre très-chère et aimée tante, la duchesse de Luxembourg et de Brabant, notre très-cher et très-aimé frère le duc Albert de Bavière, et aussi nous

échevins, doyens, conseillers et communautés, supplions très-haute et très-puissante princesse madame la duchesse de Luxembourg et de Brabant, et très-haut et très-puissant seigneur Albert de Bavière.

Et en outre, nous duc et duchesse de Bourgogne, et nous échevins, doyens, conseils et communautés de Gand, prions les barons et nobles ci-après nommés du pays de Flandre, les bonnes villes de Bruges, d'Ypres, de Malines, d'Anvers, et le territoire du Franc, que pour le bien de la paix et la plus grande sûreté, et témoignage de la vérité de toutes et de chacune des choses susdites, ils veulent mettre à ces présentes leurs sceaux et les sceaux desdites villes.

Et nous Jeanne par la grâce de Dieu, duchesse de Luxembourg, Brabant et Limbourg. Nous duc Albert de Bavière, baillif, gouverneur et héritier des pays de Hainault, Hollande, Zélande, et de la seigneurie de Frise; nous Guillaume, fils aîné du comte de Namur, seigneur de l'Écluse; Hugues, seigneur d'Antoing et châtelain de Gand; Jean, seigneur de Ghistelles et de Hornes;

Henri de Bruges, sire de Dixmude et de Heyne; Jean, sire de Grimberghe et de la Gruthuse, Arnould de Gavre, sire d'Escournai; Philippe, seigneur d'Axèle; Louis de la Hasle, bâtard de Flandre; Girard de Raseghen, sire de Basrode; Gautier, sire d'Halwin; Philippe de Massenée, sire d'Eck; Jean Vilain, châtelain d'Ypres; et Louis sire de Boullers, chevalier.

Et nous bourguemestre et échevins des villes de Bruges et d'Ypres; et nous Philippe de Redehen, chevalier échevin du territoire du Franc, au nom dudit territoire, lequel n'a pas de sceau à lui; et nous conseil des villes de Malines et d'Anvers, avons à ladite requête et prière, fait mettre et mis nos sceaux aux présentes lettres. Fait à Tournay, le 18 décembre treize cent quatre-vingt-cinq.

Le duc de Bourgogne fit aussi ses efforts pour amener ses sujets de Flandre à l'obéissance du pape Clément; mais la cour d'Avignon avait si mauvaise renommée, elle se livrait à de telles exactions, pressurait de telle sorte les bénéfices et les bénéficiers, que les Flamands ne voulurent point entendre à quit-

ter le parti du pape Urbain; et en effet, dans le moment même, le roi de France, sur les représentations de l'Université de Paris, et d'une portion du clergé, était forcé de s'opposer aux excès et aux déprédations du pape d'Avignon [1].

Après que la chartre de paix eut été expédiée et publiée, et qu'une copie en eut été remise au duc de Bourgogne, l'autre à la ville de Gand, Aterman et les bourgeois de Gand, prirent humblement congé du Duc et de la duchesse, et aussi de madame de Brabant, en la remerciant bien de ses bons offices; elle les reçut gracieusement, les priant bien de garder fidèlement la paix, et même d'y amener ceux qui ne s'y voudraient pas soumettre; elle leur rappela combien avait fallu de peine pour en venir là.

Quand Pierre Dubois vit que la paix était assurée, que tous les habitans de Gand en étaient joyeux, et ne songeaient plus à nulle rébellion, il réfléchit beaucoup pour savoir s'il demeurerait à Gand, ou s'en irait en Angleterre avec le gouverneur qui allait partir.

[1] Juvénal. — Chronique de France.

Tout bien considéré, il n'osait guère se fier à cette paix. Aterman lui disait : « Mais » Pierre, tout est pardonné, vous voyez que » par les traités signés par monseigneur de » Bourgogne, il ne peut être question du » passé, et qu'on ne peut ni ne doit jamais » en montrer souvenir. — François, ré- » pondait Pierre Dubois, ce n'est pas dans » les écritures que sont les vrais pardons. » On pardonne bien de bouche, on en donne » même des lettres; mais la haine demeure » toujours en l'ame. Je suis un homme de » petite origine et d'obscure famille; je me » suis loyalement sacrifié pour soutenir les » libertés et franchises du peuple : pensez- » vous que dans deux ou trois ans, il s'en » souvienne? Il y a de grandes familles à » Gand, les ennemis de mon maître Jean » Hyons vont y rentrer, ils ne me verront » pas de bon œil, non plus que les parens » de ceux que j'ai tués, quand ils ont voulu » traiter. Je ne puis vivre ici en confiance » ni en sûreté. Et vous, François, ne venez- » vous pas avec nous en Angleterre, il est » encore temps? » — Aterman répondit :

« Non, je n'irai point, je demeurerai à » Gand. — Et croyez-vous, répliqua Du- » bois, y demeurer paisiblement? il y a » de grandes haines contre vous, comme » contre moi; je n'y resterais pour rien au » monde; on ne peut se fier au peuple. Ne » voyez-vous pas qu'il vient de fausser le » serment qu'il avait fait au roi d'Angleterre? » ne vous souvient-il plus de ce vaillant et » sage Jacques Artevelde, qui leur avait fait » tant de bien, donné tant d'excellens con- » seils et les avait tirés de tant de dangers? » Hé bien! il fut assassiné sur les propos » d'un méchant couvreur. Les principaux » de la ville, loin de le secourir, furent, sans » en faire semblant, bien contens de sa mort. » Autant en arrivera à vous et à moi, Fran- » çois, si nous demeurons; pour moi, » je pars, adieu. — Il n'en sera pas ainsi, » répondit Aterman, monseigneur de Bour- » gogne a tout pardonné; il m'a même offert » si je veux aller demeurer avec lui, de me » faire son écuyer. Il m'a montré grande » amitié, lui et tous les chevaliers de son » hôtel, surtout messire Guy de la Tre-

» moille. — Au nom de Dieu! continua
» Dubois, je ne parle pas de monseigneur
» de Bourgogne et de ses chevaliers, ils
» pourront bien tenir la paix; mais je parle
» des gens de Gand. Il y en a à qui vous
» n'avez pas fait de bien. Ne vous souvient-
» il plus de tels et tels que vous avez fait
» tuer? Les haines passeront à leurs héri-
» tiers. Ne demeurez pas ici; j'aimerais
» mieux à votre place, m'en aller chez mon-
» seigneur de Bourgogne. — J'y aviserai,
» dit Aterman; mais je ne veux pas aller en
» Angleterre. »

Pierre Dubois y alla, bien riche et bien honoré; le roi d'Angleterre et ses oncles lui firent grande fête. Pour Aterman, il tarda peu à voir qu'il avait méprisé de bons et sages conseils; car le duc de Bourgogne ayant défendu de marcher en armes dans les villes de Flandre, le baillif de Gand ordonna à Aterman de renoncer à tout ce grand train qu'il avait, marchant toujours suivi de trente ou quarante valets armés, obéi et respecté de tous. Vainement il allégua, que tout en respectant la volonté de monseigneur le

Duc, il croyait être en position, dans la ville de Gand, de se faire suivre par quelques hommes pour porter ses armes; le bailli lui répondit qu'il fallait obéir, et que cette distinction faisait murmurer. Aterman se soumit loyalement, il désarma tous ses valets; souvent on le voyait s'en aller tristement par la ville, suivi d'un seul valet ou même d'un enfant. Or, il arriva qu'un bâtard du sire de Harselles, qui avait péri au combat de Nivelle abandonné, disait-on, par Aterman, voulut venger son père. Profitant de ce qu'il marchait ainsi seul, sans suite et sans défense, il tomba sur lui en criant : « A la mort, François, vous avez fait mourir » mon père : » et il le tua d'un seul coup, puis se retira paisiblement sans que personne lui dît la moindre chose.

FIN DU TOME SECOND.

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE.

TOME TROISIÈME.

IMPRIMERIE DE J. TASTU,
RUE DE VAUGIRARD, N° 36.

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE

DE LA MAISON DE VALOIS.

1364—1477;

PAR

M. DE BARANTE,

PAIR DE FRANCE.

Scribitur ad narrandum non ad probandum.
QUINTILIEN.

2e *Édition.*

TOME TROISIÈME.

PHILIPPE-LE-HARDI.

A PARIS,

CHEZ LADVOCAT, LIBRAIRE

DE S. A. S. MONSEIGNEUR LE DUC DE CHARTRES,

AU PALAIS-ROYAL.

1824

HISTOIRE

DES

DUCS DE BOURGOGNE.

PHILIPPE-LE-HARDI.

1364—1405.

LIVRE SECOND.

Projets de descente en Angleterre. — Querelle du duc de Bretagne et du connétable de Clisson. — Guerre contre le duc de Gueldre. — Les oncles du roi éloignés du gouvernement. — Assassinat du connétable. — Démence du roi. — Ses oncles reprennent leur pouvoir. — Négociations avec les Anglais.

La Flandre ainsi pacifiée, le duc de Bourgogne songea à accomplir le grand projet de

descendre en Angleterre, avec un redoutable appareil. Un nouveau motif, s'ajoutant à l'ardeur du jeune roi et de tous ses chevaliers, pressait l'exécution de tant d'engagemens pris d'une façon si publique. Le duc de Lancastre allait faire une grande expédition en Espagne contre le roi de Castille, le plus fidèle et le plus puissant allié de la France. On reprit donc les préparatifs, et jamais on ne s'apprêta à une guerre avec plus de solennité et de dépense; de nouveaux impôts, et plus forts qu'on n'en avait exigé depuis cent ans, furent mis sur toutes sortes de personnes, sur chaque cité, sur chaque bonne ville, et sur toute la campagne. Bien des gens étaient taxés au quart ou au tiers de leur avoir, il y en avait même à qui l'on demandait plus qu'ils n'avaient [1].

Tous les seigneurs les plus éloignés furent convoqués. Les alliés de la France furent invités à se joindre aussi à l'armée. Des vaisseaux furent rassemblés sur toute la côte de la mer, depuis Cadix jusqu'en Prusse. Mais les Hollandais et les Zélandais ne livraient les leurs

[1] Froissart.

qu'à un bon prix et payés comptant. Les gens de Ziricsée en Zélande refusèrent même d'aider en rien une expédition contre les Anglais.

Enfin jamais une telle flotte ne s'était vue dans la chrétienté : si bien que l'on comptait déjà au mois de septembre 1386, douze cent quatre-vingt-sept vaisseaux au port de l'Écluse. Le connétable, de son côté, en assemblait une autre à Tréguier en Bretagne. Tout se faisait si grandement qu'il fut fabriqué une ville en bois, qui devait être emportée en Angleterre, et dont toutes les pièces pouvaient s'assembler sur-le-champ, afin de se loger en arrivant. Chaque seigneur rivalisait de magnificence dans les provisions qu'il embarquait, et surtout dans l'ornement des vaisseaux qui lui étaient destinés [1]. On ne voyait que peintures et dorures sur les mâts; tout était blasonné et couvert d'armoiries; les voiles étaient aux couleurs de chaque chevalier. Les bannières, les guidons, les pavillons de riche étoffe flottaient aux vents. On disait que le sire de la Tremoille avait

[1] Froissart.

dépensé plus de deux mille francs à embellir son vaisseau [1]. Mais rien n'approchait du navire du duc de Bourgogne. Il était tout peint au dehors en or et en azur. On y voyait cinq grandes bannières aux armes du duché de Bourgogne, du comté de Flandre, du comté d'Artois, du comté de Réthel et de la comté de Bourgogne; quatre pavillons de mer à fond d'azur et à queue blanche; trois mille étendards avec la devise du Duc; elle avait sans doute été prise pour la circonstance, mais il la conserva toujours; c'était: « Il me tarde. » On l'avait aussi brodée en or sur les voiles, avec des marguerites tout à l'entour [2].

Cette magnificence coûtait cher aux peuples; ils se flattaient du moins que, cette fois, leur argent et le meilleur de leur avoir ne seraient pas inutilement dissipés, et qu'on réprimerait pour toujours les Anglais et leurs entreprises [3]. Le Duc non-seulement levait des impôts sur ses sujets de Bourgogne, mais cherchait toute espèce de moyens pour se procurer des ressources. Il vendit sa pro-

[1] Meyer. — [2] Histoire de Bourgogne. — [3] Gollut. — Paradin. — Le Religieux de St.-Denis.

tection à la commune de Besançon, ville impériale et libre, lui promettant, moyennant cinq cents francs par an, d'entretenir garnison, non dans la ville, mais dans le château de Châtillon, qui était voisin, avec un gouverneur au choix de la commune.

Dans le même temps, il tira de sa bonne ville de Dijon, la forte somme de huit mille francs d'or, pour accommoder un procès que son procureur avait intenté aux maire et échevins. Il s'agissait surtout du droit que la commune prétendait avoir de donner des exemptions de l'impôt, et de le répartir comme elle l'entendait. Elle succomba dans sa prétention, et fut obligée d'admettre que les officiers du Duc veilleraient de concert avec les magistrats à la levée des tailles et subsides. Le parlement de Paris confirma cet accommodement [1].

Cependant, depuis plus de trois mois, les chevaliers arrivaient de toutes parts et se logeaient dans les villes de Flandre et d'Artois. Partout on faisait du biscuit, on emplissait les tonneaux de vin, de viandes

[1] Histoire de Bourgogne.

salées, de farines, de graisse, d'huile, de sel, d'oignons, de jaunes d'œufs, d'avoine et même de foin pour les chevaux. Il semblait qu'on voulût aller former quelque grande colonie au loin [1]. Chacun avait bonne volonté, mais pensait que ce n'était pas une petite aventure. Le duc de Bourgogne prit toutes ses dispositions dernières.

Il fit solennellement son testament à Arras le 13 septembre, en présence de Jean de Vienne, amiral de France, du sire de la Tremoille, chambellan de Bourgogne, de Jean Canard, chancelier, de Guy de Pontailler, maréchal, de Guillaume de la Tremoille et de Oudard de Chazeron. Il y ordonnait d'abord que son corps fût enseveli au tombeau, dont par avance il avait acheté les pierres, dans la chartreuse de Champmol qu'il avait fondée; il voulait que son très-cher cousin et fidèle chambellan, le sire de la Tremoille, fût enterré à ses pieds; il défendait que ses funérailles fussent magnifiques ni coûteuses, et ne demandait d'autres solennités que des messes et des prières; il faisait une prodigieuse

[1] Froissart.

quantité de legs aux pauvres et aux hôtels-dieu de ses États et de Paris. Il prescrivait un grand nombre de fondations pieuses pour des églises, des chapitres et des couvens, surtout pour la chartreuse de Champmol. Afin de suppléer aux pélerinages qu'il s'était proposé de faire à Saint-Claude, à Saint-Antoine de Vienne, à Notre-Dame du Puy en Auvergne, et que sa santé et le service du roi l'avaient toujours empêché d'accomplir, il laissait de fortes sommes à ces trois églises. Aux pauvres écoliers de l'Université de Paris, il donnait cent francs d'or. Il léguait vingt mille francs aux serviteurs de son hôtel, confirmait les donations qu'il avait précédemment faites aux sieurs de la Tremoille et à ses principaux chevaliers. Ses dettes n'étaient pas oubliées, et il recommandait instamment de les payer. Il enjoignait à ses successeurs de conserver précieusement un tableau de reliques qu'il tenait de son frère bien-aimé le roi Charles. Il laissait un beau diamant à son frère le duc de Berri, disposait que plusieurs autres pierres très-précieuses passeraient par héritage aux fu-

turs ducs de Bourgogne. Il donnait les autres à la duchesse, sauf à elle à acquitter la moitié du prix pour l'accomplissement des legs portés audit testament.

Il faisait aussi d'avance le partage entre ses enfans. Jean, comte de Nevers, son fils aîné, devait avoir la Bourgogne et la Flandre. Antoine, le second, hériterait de l'Artois, du Nivernais, du Rethelois et de la seigneurie de Douay. Il ne laissait à ses filles que des sommes d'argent.

Il réglait aussi, avec soin, quels devaient être le conseil et la maison de son successeur. Il voulait l'entourer, tant en Flandre qu'en Bourgogne, de serviteurs dont la foi et l'habileté étaient éprouvées, et que rien ne fût changé à l'administration de ses États.

La duchesse de Bourgogne et le comte de Nevers signèrent avec lui ce testament; ils s'engagèrent à en faire exécuter toutes les volontés [1].

Le roi, aussi empressé qu'aucun de ses chevaliers, avait déjà quitté Paris, après avoir pris congé de la reine, de la duchesse d'Or-

[1] Pièces de l'Histoire de Bourgogne.

léans et de toutes les dames de la maison de France. Il avait entendu une messe solennelle célébrée à Notre-Dame, pour le succès de ses armes. Puis il était allé demander l'oriflamme à Saint-Denis; on avait d'abord fait difficulté de lui donner; car ce saint étendard ne devait être porté que contre les infidèles et pour la défense du royaume, jamais pour conquérir d'autres pays. De-là il s'était rendu à Senlis, où il pressait par sa présence les préparatifs de la guerre; puis à Amiens, puis à Arras, où il se réunit au duc de Bourgogne.

Rien n'égalait la joie des seigneurs et des chevaliers. «Nous allons, disaient-ils, contre » ces maudits Anglais qui ont fait tant de » maux et de persécutions en France. Enfin » cette fois nous aurons vengeance pour nos » pères, nos frères et nos amis, qu'ils ont mis » à mort [1].» C'était dans cet esprit d'ardeur et de guerre, qu'ils quittaient leurs maisons, et traversaient le pays pour venir en Flandre. Dans les lieux où ils passaient ils étaient en si grand nombre que toute la contrée était mangée et perdue. Rien ne restait dans

[1] Froissart.

les campagnes, déjà ruinées par l'impôt. Les riches se désespéraient, et les pauvres s'enfuyaient; les laboureurs, qui avaient recueilli et serré leurs moissons, n'en avaient plus que la paille, et, s'ils voulaient parler, ils étaient battus ou tués; les viviers étaient pêchés; on abattait les maisons pour se chauffer. Les Anglais fussent venus en France, qu'ils n'auraient pu y faire plus de dégât que les troupes de gens d'armes français. « Nous n'avons point d'ar» gent, disaient-ils en prenant tout; au re» tour nous vous paierons. » Les pauvres gens les maudissaient entre leurs dents et disaient tout bas : « Allez, et puisse-t-il n'en » pas revenir un![1] »

Tout était prêt : les mesures étaient prises : l'ordre réglé; le roi était au port de l'Écluse. Chaque jour on répétait : « Le roi part de» main. » Lui-même allait par plaisir sur son vaisseau, et disait : « J'ai grande en» vie de partir, et je crois que je serai bon » marin, car la mer ne me fait point de » mal. » Mais on attendait le duc de Berri qui était encore à Paris. Le roi lui écrivit de

[1] Froissart.

venir, et n'en eut d'autre réponse sinon qu'il n'avait qu'à se divertir et à faire bonne chère en attendant [1]. Cette réponse mit le roi et le duc de Bourgogne en grande colère. Le désordre commençait à se mettre dans cette nombreuse armée. Les vivres étaient chers; les chevaliers avaient dépensé à l'envi l'un de l'autre, sans nulle prévoyance. Les grands seigneurs se faisaient bien payer de leurs gages par les trésoriers des guerres, mais les simples chevaliers ne touchaient pas un denier. On les remettait de semaine en semaine. Les uns étaient obligés de mettre leur armure en gage; les autres, quand ils avaient obtenu huit jours de solde au lieu de huit semaines qu'on leur devait, s'en retournaient chez eux. La saison devenait froide et mauvaise; chacun se disputait et murmurait contre de si étranges retards. Les gens de guerre devenaient encore plus rudes, par ce chagrin, envers les bourgeois et les gens du pays, si bien qu'ils furent sur le point de se révolter. Le souvenir de Rosebecque et des cruautés des Fran-

[1] Le Religieux de St.-Denis.

çais se mêlait à leurs nouvelles souffrances. Il ne tint pas à grand'chose qu'il n'éclatât une révolte générale, et il ne serait peut-être pas revenu un chevalier, ni un écuyer en France. Heureusement le sire de Ghistelles parvint par ses bonnes paroles à calmer les gens de Bruges qui avaient commencé à prendre les armes [1].

Enfin le duc de Berri se mit en route à petites journées ; il arriva à l'Écluse. « Sans » vous, mon oncle, dit le roi, nous serions » déjà en Angleterre. » Le duc de Berri ne fit qu'en rire et répondit par des moqueries et des paroles dérisoires, tournant le tout en plaisanterie. Il examina pourtant les préparatifs, et l'on crut qu'enfin on allait partir. Mais au bout d'une semaine, il représenta que la saison était trop avancée ; que le vent était contraire ; que la flotte du connétable avait été maltraitée par la tempête en venant de Tréguier ; que l'armée était en mauvais ordre ; qu'enfin on ne devait pas souffrir que le roi vînt en personne dans une expédition si périlleuse ; qu'il s'y opposait absolument,

[1] Froissart.— Le Relig. de St.-Denis. — Meyer.

mais voulait bien y aller lui-même avec son frère de Bourgogne. « Si quelqu'un y va, » j'irai, » disait le roi. Bref il fut résolu que l'entreprise serait remise à l'année suivante, et que le roi allait retourner en France. C'était renoncer à tout. Les seigneurs et les chevaliers étaient furieux. On les avait trompés et ruinés. Ils vendirent leurs provisions à vil prix pour avoir quelqu'argent et pouvoir retourner chez eux. Les bonnes villes et tout le royaume étaient épuisés par les impôts, dont tout le fruit était perdu. La flotte fut dispersée par la tempête, et les Anglais prirent beaucoup de vaisseaux. La belle ville de bois fut laissée au duc de Bourgogne, et il ne resta rien de tant de promesses et de tant de dépenses [1].

Toutefois on résolut de ne pas cesser pour cela de faire une forte guerre aux Anglais. Le duc de Lancastre avait passé en Espagne pour secourir le roi de Portugal contre le roi de Castille. Il fut arrêté qu'on y enverrait une armée commandée par le duc de Bourbon et par les sires de Lignac et de Passac.

[1] Froissart. — Le Religieux de St.-Denis.

L'argent manquait : une nouvelle taille fut imposée ; et l'on était si pressé, qu'au lieu de laisser les gens de bonnes villes lever eux-mêmes leur impôt et en faire compter le montant à Paris, des commissaires du roi furent envoyés partout ; là, sans écouter les représentations du seigneur ou de la commune, ils faisaient venir les douze plus riches, leur demandaient toute la taxe, et, à défaut de paiement, les envoyaient en prison, sauf à eux à se faire payer ensuite par les plus pauvres. Les habitans de Champagne et de Picardie, réduits à la misère par tant de tailles dont l'une n'attendait pas l'autre, s'enfuyaient laissant leurs demeures, et allaient en grand nombre s'établir dans le Hainault ou dans l'évêché de Liége, où la taille était inconnue [1]. Aussi arriva-t-il, vers cette époque, qu'un saint hermite, qui semblait le plus pieux des hommes, et nourri dans les austérités d'une rude pénitence, vint à la cour et demanda à parler au roi. Pour preuve de sa mission, il montrait une croix empreinte par miracle sur son bras. Il fut

[1] Froissart.

d'abord refusé, et la chose fit assez de bruit ; mais enfin le roi voulut le voir et l'entendre. Alors il dit que Dieu lui avait révélé que si les aides n'étaient point abolies, sa main s'appesantirait sur le roi ; qu'il le punirait en sa personne, et le priverait de toute postérité. Le roi fut grandement ému des paroles de l'hermite, et songea tout de bon à ôter les aides. Les ducs de Bourgogne et de Berri, apprenant cela, vinrent le trouver ; ils lui dirent que cet hermite n'était qu'un fou, et qu'on ne devait pas prendre garde à ce qu'il disait. Ils montrèrent au roi que, sans les aides, il n'y aurait pas de quoi soutenir la guerre ni entretenir sa maison et celle de la reine. Ainsi rien ne fut changé [1].

En même temps que l'armée française se mettait en route pour la Castille, on attaquait aussi les Anglais par mer. Le connétable rassemblait les débris de la flotte à Tréguier, et voulait, profitant des grandes discordes qui régnaient pour lors en Angleterre, y descendre avec quelques milliers de lances.

[1] Juvénal.

Le sire de Coucy et les nobles de Normandie s'étaient mis aussi à tenir la mer et à courir sur les vaisseaux anglais. Leurs succès furent d'abord heureux, ils défirent une flotte ennemie commandée par messire Huges Spenser, le firent prisonnier, et s'emparèrent d'un riche butin.

Les Anglais eurent à leur tour une occasion favorable. Ils guettèrent la flotte flamande, qui s'en allait, chaque année, chercher à La Rochelle les vins de Saintonge et de Poitou, et faire le commerce avec toute cette contrée de la France; ils attaquèrent le convoi lorsque, revenant richement chargé, il allait rentrer dans les ports de Flandre. Le combat fut vif. Les Flamands étaient commandés par un habile amiral, fort aimé du Duc, et qui se nommait Jean Bucq. Le comte d'Arondel était amiral de la flotte anglaise; Pierre Dubois était avec lui, et comme il avait l'habitude de la mer, et qu'il connaissait les manœuvres des Flamands, il donnait des conseils sages et hardis. La flotte flamande fut défaite, Jean Bucq fut pris, et si le port de l'Écluse n'avait pas offert refuge aux vaisseaux dispersés,

tout eût été perdu. Pierre Dubois voulait qu'on attaquât l'Écluse, et peut-être s'en fût-on emparé au premier moment. Les Anglais descendirent tout auprès, et firent beaucoup de ravage sur la côte [1].

Le duc de Bourgogne eut beaucoup de chagrin de la perte de ses vaisseaux et de son amiral. Mais tout lui prospérait du reste. Il disposait à son gré du roi de France. Il avait obtenu de lui de conserver Lille, Douay et Orchies, qu'il s'était autrefois engagé à rendre après la mort du comte de Flandre. Sans cesse il se faisait concéder le montant des taxes royales imposées sur la Bourgogne et ses autres États de France; sans cesse le roi lui remboursait de fortes sommes pour les dépenses qu'il prétendait avoir faites dans l'intérêt du royaume. Aussi répandait-il ses générosités sur la cour, et sur tout ce qui entourait le roi; c'était en toute occasion, des cadeaux et étrennes magnifiques au roi, à la reine, au duc de Berri. Il leur donnait des diamans, des perles, des pièces d'orfèvrerie du plus beau travail, des draps d'or

[1] Froissart. — Meyer.

et d'argent. Sa propre famille et ses principaux serviteurs étaient aussi traités avec une magnificence sans exemple. Il meublait ses châteaux avec des draps et des tapis d'Arras plus beaux que tous ceux qu'on avait vus jusqu'alors. Il n'était pas moins généreux pour les églises et leur donnait les plus riches ornemens. Le mariage de deux de ses filles fut encore un grand objet de profusion et de dépense. Il fiança la seconde avec Léopold d'Autriche, qui avait déjà été destiné à l'aînée, depuis mariée au duc Guillaume de Bavière. La troisième, qui venait à peine de naître, fut accordée par contrat solennel à Amé, fils du comte de Savoye. Le duc de Bourgogne s'assurait de la sorte de puissans alliés; mais aussi était-il très-fidèle à leur rendre de bons offices. Le comte de Savoye se trouvant en guerre avec le marquis de Montferrat, il lui envoya cent hommes d'armes, sous les ordres du sire Gautier de Vienne. Peu après, il fit partir deux cent vingt hommes d'armes commandés par Guillaume de la Tremoille, pour aller au secours de la duchesse de Brabant

sa tante, qui était en guerre avec le duc de Gueldre [1].

Cette affaire prit tout-à-coup une grande importance. Ce prince s'était allié aux Anglais et avait accepté d'eux une pension de quatre mille francs; enhardi de leur protection, il avait envoyé défier le roi de France. Son père, le duc de Juliers, était un homme sage, qu'autrefois le roi Charles V avait gagné pour allié à la France par de grands présens; il l'avait même fait son vassal, en lui donnant la seigneurie de Vierzon. La conduite de son fils ne lui semblait point prudente, et il lui disait: « Guillaume, vous » en ferez tant, que nous paierons cher » votre voyage en Angleterre. Ne savez- » vous pas que le duc de Bourgogne est » plus puissant qu'aucun prince? Comment » pourrez-vous résister à un si redoutable » seigneur? » A quoi le duc de Gueldre répondait: « Plus il est riche et puissant, » mieux vaut lui faire la guerre. J'aime » bien mieux avoir affaire à un riche sei- » gneur, qui a beaucoup de domaines, qu'à

[1] Histoire de Bourgogne.

» quelque petit comte, à qui je ne pourrais
» rien prendre. Pour un coup que je recevrai,
» j'en donnerai six. D'ailleurs, j'aurai
» le secours du roi d'Angleterre et de l'empereur
» d'Allemagne, son allié. — Par ma foi,
» mon fils, vous êtes fou, continuait le duc
» de Juliers; et il se passera du temps avant
» que vos espérances viennent à bien [1]. »

La présomption du duc de Gueldre était si grande, que ses lettres de défi au roi de France étaient écrites d'un langage fort discourtois, et ne disaient même aucune raison de guerre. Le pauvre écuyer qui les portait avait grand'peur de se mal trouver d'être porteur d'un tel message. Il vint d'abord à Tournay, et remit les lettres au prévôt de la ville, puis voulait s'en retourner; mais le prévôt le fit mettre en prison, et envoya demander au duc de Bourgogne ce qu'il en fallait faire. Sur l'ordre du Duc, il fut amené à Paris. Pour le coup il se croyait mort; au contraire, on ne le rendit point garant du procédé de son maître; le roi lui donna

[1] Froissart.

même un beau gobelet d'argent avec cinquante francs dedans [1].

En tout autre moment, une telle offense aurait amené une prompte réparation. Les hauts barons de France en étaient tous fort courroucés; ils disaient que le roi ne devait épargner ni peine, ni dépense, pour que ce petit prince s'excusât de ses impétueuses paroles; et que, si l'on n'allait pas chercher un voisin aussi insolent, les étrangers parleraient mal des nobles du royaume de France, dont le devoir est de bien conseiller le roi et de garder son honneur. Le sire de Coucy était des plus empressés pour qu'on tirât vengeance de ces Allemands [2]. Mais le conseil du roi était alors dans de grands embarras.

Pendant que le connétable faisait, à Tréguier, des préparatifs pour son expédition d'Angleterre, le duc de Bretagne, pour faire sa paix avec les Anglais, qui, mécontens de lui, avaient rendu la liberté à Jean de Blois, son concurrent au duché de Bretagne, résolut de faire périr le connétable, leur

[1] Froissart. — Le Relig. de St.-Denis. — [2] *Idem.*

plus terrible et plus infatigable ennemi. Il songeait en même temps à se venger, car le connétable, sans crainte de lui déplaire, avait marié sa fille à Jean de Blois. En outre, depuis qu'il était entré au service de la France, il y apportait un si grand zèle, qu'il entraînait tous les principaux seigneurs de Bretagne à se faire comme lui serviteurs du roi; de sorte qu'ils n'étaient presque plus sujets, ni obéissans à leur seigneur direct [1].

Comme on était à la veille de s'embarquer, le duc de Bretagne assembla un grand parlement des barons et des chevaliers bretons. Il fit affectueusement prier le connétable de s'y trouver: le sire de Clisson aurait cru manquer à son seigneur de n'y point venir, bien qu'il le sût mal disposé pour lui. Le duc de Bretagne le reçut à sa table avec les façons les plus aimables, accepta ensuite à dîner chez lui, lui souhaita un heureux voyage, et, comme ils allaient se séparer, l'engagea à venir voir le beau château de l'Hermine, qu'il faisait bâtir près de la ville. Il monta à cheval avec son beau-frère le sire

[1] D'Argentré.

de Laval, le sire de Beaumanoir, et quelques autres chevaliers, et s'en vint à l'Hermine.

Le duc de Bretagne le mena par la main de chambre en chambre, lui montrant tout avec soin; ils burent ensemble dans le cellier; puis, quand ils furent près de la grande tour, le duc de Bretagne lui dit: « Sire Olivier, il n'y a pas d'homme qui s'entende » si bien que vous aux ouvrages de maçon- » nerie, car vous en avez fait de bien beaux » surtout à votre château de Clisson : mon- » tez sur ma tour, et dites-moi comment » vous la trouvez. J'y changerai ce que » vous blâmerez. Montez; je vais rester » un moment ici avec le sire de Laval. » Le connétable monta l'escalier; mais à peine eut-il passé le premier étage, que des hommes apostés fermèrent la porte derrière, se jetèrent sur lui et le chargèrent de fers, disant : « Monseigneur, pardonnez-nous, » car c'est notre ordre. » Le sire de Laval, entendant du bruit et apercevant la porte se fermer, se douta de quelque chose; il jeta les yeux sur le duc de Bretagne, et le vit tout pâle. « Ah! Monseigneur, que voulez-

» vous faire? dit-il; n'ayez, je vous prie,
» aucun mauvais dessein contre mon beau-
» frère. — Sire de Laval, répondit le duc de
» Bretagne, montez à cheval et allez-vous-
» en.—Non, Monseigneur, je ne partirai pas
» sans le connétable, » répliqua le sire de
Laval. Alors arriva le sire de Beaumanoir, qui demanda aussi le connétable. Le duc furieux tira son poignard, et se jeta sur lui :
« Veux-tu être traité comme ton maître?
» lui dit-il. — Monseigneur, repartit le sire
» de Beaumanoir, je pense que mon maître
» est bien traité. — Je te demande encore
» une fois si tu veux l'être comme lui.—Oui,
» Monseigneur. » Alors le duc de Bretagne, pâle et tremblant, leva son poignard, disant :
« Je vais te crever l'œil, tu seras borgne
» comme lui. » Le sire de Beaumanoir mit un genou en terre et dit : « Monseigneur, il y
» a tant de bonté et de noblesse en vous, que,
» s'il plaît à Dieu, vous serez juste envers
» nous. Nous sommes à votre merci; c'est à
» votre requête et à votre prière que nous
» sommes venus ici en votre compagnie; ne
» vous déshonorez pas en exécutant la folle

» pensée qui vous tient : cela ferait trop de
» bruit. — Hé bien ! dit le duc de Bretagne,
» tu ne seras traité ni pis ni mieux que lui. »
Il le fit enchaîner et enfermer.

La nouvelle se répandit bientôt dans le château et dans la ville ; chacun était saisi de surprise et croyait que le duc de Bretagne allait faire mourir le connétable et le sire de Beaumanoir. Les chevaliers disaient : « Jamais prince ne s'est couvert d'infamie autant que le duc de Bretagne. Il a prié le connétable d'aller dîner chez lui ; il l'est venu voir dans son hôtel, a bu de son vin, l'a prié de venir visiter son château : puis il le retient prisonnier. Jamais il n'y eut chose pareille, ni en Bretagne ni ailleurs. A quoi pense le duc ? Le voilà pour toujours déshonoré et infâme ? On n'aura plus de confiance dans les princes, puisque le duc a ainsi amené dans son château et a trompé, par des mensonges, ces sages et vaillans hommes. En qui peut-on et doit-on avoir confiance plus qu'en son seigneur ? Un seigneur ne doit-il pas faire toujours justice à ses gens ? Si un petit

» chevalier avait fait une telle chose, com-
» bien il serait déshonoré!.... Que dira le roi
» de France, quand il saura ces nouvelles?
» Voilà sa guerre d'Angleterre manquée! Le
» duc de Bretagne montre bien ce qu'il a
» dans le cœur, et comment il est tout An-
» glais. C'est au roi de France à prendre ven-
» geance de cette action.... Et que devraient
» faire maintenant les chevaliers et écuyers
» de Bretagne? Il leur faudrait mettre le
» siége devant le château de l'Hermine, pren-
» dre le Duc mort ou vif, et amener ce dé-
» loyal prince au roi de France. » D'autres, plus froids, ajoutaient: « Le sire de Laval
» est resté avec lui, c'est un seigneur sage
» et prudent, il saura bien remettre le Duc
» en la bonne voie. »

C'est bien aussi à quoi s'employait le sire de Laval, et il n'y avait pas de temps à perdre. Car par trois fois le duc de Bretagne fit ôter les fers au connétable, et lui fit mettre la tête sur le billot; puis ordonna au sire de Bavalan, gouverneur du château, qu'il fût mis en un sac et jeté à l'eau. « Ah! Monsei-
» gneur, s'écriait le sire de Laval prosterné

» à genoux, au nom de Dieu, merci! ne commettez pas une telle cruauté envers mon beau-frère le connétable. Il n'a pas mérité la mort : qui peut vous mettre si fort en colère contre lui? S'il vous a offensé, je vous jure que lui ou moi, nous réparerons de notre corps ou de nos biens, à votre volonté, le tort qu'il vous a fait. Monseigneur, pour Dieu, souvenez-vous comment vous fûtes tous deux compagnons de jeunessé, et nourris dans le même hôtel, avec le duc de Lancastre, ce noble prince. Souvenez-vous avec quelle loyauté il vous a servi, avant la paix avec le roi de France; il vous aida à recouvrer votre héritage et vous avez toujours trouvé en lui un bon conseiller et un bon homme d'armes; c'est à votre service qu'il a perdu cet œil. — Sire de Laval, répondait le duc de Bretagne, laissez-moi faire ma volonté, Clisson m'a trop offensé; voici l'heure de me venger, je ne veux rien de vous, partez, laissez-moi accomplir ma cruauté; je veux qu'il meure. — Monseigneur, poursuivait le sire de Laval, pour Dieu, merci! retenez

» un peu votre colère, écoutez la raison.
» Si vous le faites mourir, aucun prince n'aura un tel déshonneur; il n'y aura en Bretagne, ni chevalier, ni écuyer, ni cité, ni château, ni bonne ville, qui ne vous haïsse à la mort, et qui ne veuille vous chasser de votre héritage; le roi d'Angleterre ni son conseil ne vous en sauront même pas gré. Vous allez vous détruire pour la vie d'un homme. Prenez un autre dessein, car celui-là ne vaut rien; ce serait se perdre devant Dieu et devant le monde que de faire mourir par trahison un si grand baron et un si noble chevalier que le sire de Clisson. Songez donc que vous l'avez prié à dîner, que vous avez accepté le sien, que vous l'avez mené en votre château, en lui montrant le plus grand amour, que vous avez bu ensemble comme bons amis: et vous le voulez mettre à mort! Puisque vous le haïssez tant, rançonnez-le; demandez-lui telle somme que vous voudrez; s'il a des villes ou châteaux à votre convenance, exigez-les, je me rends garant qu'il vous les livrera. »

Rien ne pouvait apaiser la fureur du duc de Bretagne. Quand ce prince était en colère il n'entendait plus rien et ne connaissait personne. Le sire de Bavalan se jeta aussi à ses pieds, et le supplia encore de ne se point déshonorer. « Qu'on ne m'en parle plus, » Bavalan, répliqua-t-il, je veux avoir raison » de ce méchant homme qui m'a outragé ! » Fais ce que je t'ai dit, ou tu m'en réponds » sur ta vie. »

La nuit se passa de la sorte, le sire de Laval quittant à peine d'un pas le duc de Bretagne et renouvelant ses prières sans se lasser. Enfin sur le matin, de meilleures pensées lui revinrent, il songea à la grande affaire où il allait se mettre, au déshonneur dont il se couvrait, à la déloyauté de sa conduite. Il était en ces réflexions, quand le sire de Bavalan entra dans sa chambre. « Monseigneur, » dit-il, votre volonté a été faite ; encore » qu'il m'en ait bien coûté. » A ces paroles, le duc de Bretagne commença à se désespérer ; il voulait mourir ; il pleurait à grands sanglots. « Ah ! mauvais serviteur, disait-il au » sire de Bavalan, d'avoir écouté ma folle

» colère et d'avoir mis à mort un si noble
» chevalier. » Mais le sire de Bavalan ne pouvait que lui rappeler ses paroles. « Monsei-
» gneur, répondait-il, souvenez-vous en
» quelle façon vous me l'avez commandé et
» quelles menaces vous m'avez faites. » Le duc de Bretagne s'enferma seul, et refusait même toute nourriture. Vers le soir, le sire de Bavalan revint. « Ah! que venez-vous
» faire, dit le duc, et pourquoi paraître à
» mes yeux? Je voudrais être mort. Plût à
» Dieu que je le fusse! Quel remède peut-on
» apporter au mal que vous m'avez fait? » Pour lors, le sire de Bavalan lui repartit :
« Monseigneur, apaisez-vous, messire de
» Clisson n'est pas mort. Voyant la colère
» qui vous troublait, je vous laissai com-
» mander selon votre volonté; mais ayant
» songé à ce qui en pourrait advenir, je
» craignis que vous ne fussiez quelque
» jour fort chagrin si je faisais ce que vous
» aviez ordonné. » Le duc de Bretagne se trouva tout-à-coup bien content, il embrassa plus d'une fois le sire de Bavalan, lui disant :
« Bavalan, mon cher ami, tu as été un bon

» serviteur de ton maître, tu m'as rendu le » meilleur service qu'un homme puisse » rendre à un autre. J'en serai reconnais- » sant toute ma vie et je te donne dix mille » florins sur mon épargne.»

Tout joyeux qu'était le duc de Bretagne de ne pas s'être porté à un si mauvais coup, sa haine pour le connétable n'était pas devenue moindre. Il fit révenir le sire de Laval, et lui dit : « Allez trouver le connétable, dites- » lui bien qu'il est l'homme que je hais le » plus au monde. Si vous ne vous fussiez » trouvé là, il ne fût jamais sorti vivant » d'ici; mais en me donnant à penser, vos » paroles l'ont sauvé. Demandez-lui cent » mille francs, qu'il me cède la ville de Ju- » gon et les trois châteaux de Blain, Josselin, » et La Roche-Derrien. Alors je le délivrerai, » encore que, selon moi, sa délivrance doive » un jour me porter grand dommage. » Le sire de Laval descendit dans la tour; il trouva le connétable enchaîné d'une triple chaîne, dans un cachot humide, et couvert seulement d'un méchant manteau, que lui avait jeté, par pitié, un des écuyers qui le gardaient. Il

n'attendait que la mort, et consentit à *la* rançon qu'on lui demandait. « Mon frère de » Laval, allez, dit-il, à mon château de Clis- » son, pour quérir les cent mille francs que » veut le duc. — Je ne m'en irai pas *d'ici* » que vous n'en soyez sorti, répondit le sire » de Laval; le duc est trop cruel, il pour- » rait se repentir en mon absence; *il* n'au- » rait qu'à être pris encore de quelque *folle* » et furieuse imagination, c'en serait fait. Je » vais lui dire de délivrer le sire de Beau- » manoir pour l'y envoyer. »

Le duc y consentit: « Qu'on leur ôte les » chaînes, dit-il, et réglez tout le traité avec » eux, car je ne les veux pas voir. » On les tira de leur cachot, on leur servit un repas. Les serviteurs du duc de Bretagne se montraient tout joyeux; car c'était à leur grand regret qu'ils avaient obéi à leur seigneur [1].

Cependant la nouvelle se répandit partout que le duc de Bretagne avait traîtreusement retenu et allait mettre à mort le connétable de France. Toute son armée qui était à Tréguier prête à partir pour l'Angleterre, était

[1] Froissart. — D'Argentré.

courroucée de cette déloyauté, et de voir ainsi l'expédition rompue. L'amiral de Vienne et le sire de Coucy, qui allaient aussi s'embarquer à Honfleur, furent encore plus émerveillés d'une telle aventure et n'y voulaient point croire. D'abord, ils pensèrent à donner congé à tous les hommes d'armes : « Allons seulement trouver le roi à Paris, » dit l'amiral, peut-être aura-t-il besoin de » nos gens pour les envoyer contre ce duc. » Pensez-vous que le roi de France doive » laisser passer la chose ainsi? Par Dieu, » non. En rompant notre voyage et perdant » ainsi nos préparatifs, le duc lui fait tort » d'au moins deux cent mille florins, sans » parler de l'outrage fait à son conné- » table, qui n'en échappera peut-être pas » vivant. »

En peu de jours, le sire de Beaumanoir eut remis les quatre forteresses aux gens du duc de Bretagne, et recueilli les cent mille francs. Le connétable fut délivré, et ne demeura guère en Bretagne. Il monta sur un bon cheval, suivi d'un seul page, et arriva à grandes journées à Paris. Il s'arrêta

un moment en son hôtel; puis vint sans délai au Louvre trouver le roi et ses deux oncles, le duc de Bourgogne et le duc de Berri. Son aventure était déjà sue; mais il n'était pas attendu si tôt. Il était suivi des gens de sa maison et d'un grand cortége. On lui ouvrit les portes de la chambre du roi comme à la coutume; il entra, et mettant un genou à terre, il parla au roi : « Très-redouté sire,
» votre père, à qui Dieu fasse paix, me créa
» connétable de France. J'ai exercé loyale-
» ment cet office. Je ne pense pas que per-
» sonne ait eu à m'en faire reproche. Et si
» quelqu'un, hormis vous et messeigneurs
» vos oncles, voulait dire que je m'en suis
» mal acquitté, que j'ai manqué à vous et à
» la noble couronne de France, je jetterais
» ici le gage du combat. » Chacun garda le silence, et le connétable continua : « Hé
» bien, cher sire, mon noble roi, il est ad-
» venu que pendant que je remplissais mon
» office de connétable, le duc de Bretagne
» m'a retenu prisonnier dans son château
» de l'Hermine, et a voulu me mettre à mort,
» sans autre motif que sa colère et sa vo-

» lonté. De fait, il en fût venu là si Dieu
» et mon frère de Laval ne m'eussent sauvé.
» Pour me délivrer, il m'a fallu payer cent
» mille francs et céder quatre de mes for-
» teresses. Noble roi, l'outrage que m'a fait
» le duc de Bretagne regarde grandement
» votre royale majesté. La guerre que moi
» et mes compagnons comptions faire pour
» vous est arrêtée. Je vous rends donc
» l'office de connétable. Donnez-le à qui
» vous plaira; pour moi je ne puis plus le
» remplir honorablement.— Connétable, dit
» le roi, nous savions bien qu'on vous avait
» fait tort et outrage. C'est au préjudice de
» nous et de notre royaume; nous allons
» mander sans délai nos pairs de France,
» et nous aviserons ce qu'il y aura à faire.
» N'ayez point de souci, justice vous sera
» rendue. » Il tendit la main au connétable,
et le releva en ajoutant: « Nous ne voulons
» pas que vous quittiez votre office, con-
» servez-le tant que ce sera notre volonté. »
Pour lors le sire de Clisson s'agenouilla de
nouveau : « Cher sire, dit-il, l'injure que
» j'ai reçue du duc de Bretagne occupe tant

» ma pensée, que je ne saurais mettre l'at-
» tention suffisante pour remplir un si grand
» office. On a affaire à toutes sortes de gens,
» il faut répondre à chacun, et je sens que
» je ne le pourrais faire convenablement.
» Pourvoyez donc, du moins pour un temps,
» à votre charge de connétable. Je de-
» meure toujours à vos ordres. — Ce qu'il
» offre est raisonnable, *dit alors le duc de*
» Bourgogne, vous y penserez, monseigneur.
» — C'est vrai, dit le roi. » Le connétable se mit alors à parler à part avec les ducs de Bourgogne et de Berri, leur racontant son aventure en détail; car c'étaient eux qui gouvernaient tout dans le royaume. Mais il s'aperçut bientôt qu'ils ne prenaient pas la chose si vivement que le roi. Le duc de Berri avait ses raisons pour cela; il venait de conclure un traité secret avec le duc de Bretagne, et tous ses efforts tendaient alors à obtenir, par son moyen, la fille du duc de Lancastre en mariage. Bref, au lieu de le plaindre, ils le blâmèrent de son imprudence, d'avoir quitté son armée, de s'être fié au duc de Bretagne, de s'être laissé conduire en son

château. « Monseigneur, disait le conné-
» table, il me montrait de si beaux sem-
» blans que je n'osais m'excuser. — Ah ! dit
» le duc de Bourgogne, ce sont les beaux
» semblans qui cachent les tromperies.
» Connétable, je vous croyais plus avisé.
» Allez, allez, on y pensera.» Le sire de Clisson s'en retourna à son hôtel, fort chagrin d'un tel accueil. Cependant les principaux seigneurs du parlement et du conseil s'empressèrent à venir le voir, l'assurant que tout irait bien et qu'il serait vengé d'une injure qui touchait à l'honneur de la couronne. L'amiral de France, le sire de Coucy, le sire de Saint-Pol lui conseillèrent de se retirer dans son château de Montlhéry, et de les laisser conduire cette affaire. « Elle n'en
» peut demeurer là, disaient-ils, les pairs
» de France en ordonneront. » L'office de connétable demeura ainsi vacant. On disait que le sire de la Tremoille allait en être pourvu. Mais il était trop avisé pour enlever une telle charge à sire Olivier de Clisson.

En effet tous les seigneurs, et même le

peuple, ne cessaient de parler sur cette offense du duc de Bretagne. « Le roi, disait-
» on, est jeune et n'en sent pas les consé-
» quences. S'il avait plus d'âge, il s'en indi-
» gnerait grandement. » Les plus vieux ajoutaient, rappelant le temps passé : que pour fait pareil le royaume avait été autrefois tout en rumeur : « Quand le roi de Na-
» varre eut fait tuer messire Charles d'Es-
» pagne, connétable de France, le roi Jean
» ne le lui pardonna jamais, et le priva de
» toutes ses terres de Normandie. Et si le
» sage roi Charles vivait encore, lui qui ai-
» mait tant le connétable, pense-t-on qu'il
» ne vînt pas à son aide ? par Dieu il ferait
» la guerre au duc de Bretagne et lui pren-
» drait son duché, quelque chose qu'il lui en
» pût coûter. » En outre on rappelait que le duc de Bretagne avait toujours trahi le roi pour les Anglais ; qu'il avait, par ses manœuvres, conclu la trêve qui avait dernièrement sauvé leur armée en Flandre ; que depuis il avait fait manquer le siége de Brest ; enfin que c'était un ennemi du royaume[1].

[1] Froissart. — Le Religieux de St.-Denis.

Les oncles du roi virent bientôt que, pour calmer un peu tous les discours, il convenait de s'occuper de cette affaire et de rendre justice au connétable. On résolut d'envoyer d'abord trois hommes sages et considérables au duc de Bretagne, pour entendre ses raisons et l'engager à venir trouver le roi. L'évêque de Beauvais, l'amiral Jean de Vienne et le sire de Beuil furent choisis pour ce message. Ils se rendirent d'abord à Montlhéry, pour conférer avec le connétable. L'évêque de Beauvais y tomba malade et mourut fort regretté, car c'était un digne homme, qui avait été chancelier de France. L'évêque de Langres fut mis en sa place, et les trois députés prirent la route de Bretagne. A Nantes, on leur dit que le duc était à Vannes; ils s'y rendirent. L'évêque de Langres porta la parole : « Sire duc, dit-il, » nous sommes envoyés par le roi notre seigneur et par nosseigneurs ses oncles, » pour vous dire combien ils sont surpris » que vous ayez empêché l'expédition d'Angleterre, en retenant prisonnier le connétable; de plus vous l'avez mis à rançon

» et dépouillé d'une part de son héritage.
» Nous sommes chargés par le roi et par
» nosseigneurs ses oncles, de vous dire, et
» nous vous disons, que vous ayez à rendre
» à messire Olivier de Clisson, connétable
» de France, les villes et châteaux que vous
» lui avez pris, et aussi son argent. Tel est
» l'avis du conseil du roi, et de plus que
» vous veniez à Paris vous excuser devant
» lui. Vous êtes de sa parenté, et il a tant
» de douceur et de patience qu'il recevra
» bien vos excuses. D'ailleurs monseigneur
» de Bourgogne et monseigneur de Berri
» s'y emploieront, et vous demeurerez cou-
» sin et ami du roi. Ai-je parlé selon votre
» pensée, messire de Vienne et messire de
» Beuil? — Oui, » répondirent-ils [1].

Le duc leur dit qu'il voulait réfléchir à leurs demandes, et en attendant les accueillit avec la plus grande courtoisie, comme il convenait aux envoyés du roi son seigneur. Ils dînèrent à sa table; le lendemain il les fit venir et leur répondit ainsi : « Mes bons
» seigneurs, je n'ai rien fait à messire Oli-

[1] Froissart.

» vier de Clisson dont je me repente, à
» moins que ce ne soit de l'avoir laissé quitte
» à si bon marché, et de lui avoir sauvé la
» vie. Mais c'est à cause de son office, et
» non à cause de sa personne; car je le hais
» à la mort. Quant à la guerre d'Angleterre,
» je n'ai nullement songé à l'empêcher. On
» prend ses ennemis où on les trouve; d'ail-
» leurs quand il serait mort, les affaires du
» royaume de France iraient aussi bien, et
» mieux que par son conseil. Je garderai
» donc ses châteaux, à moins que le roi ne
» m'en chasse; quant à son argent, il m'a
» servi à payer les dettes contractées à cause
» des méchantes affaires que le connétable
» m'a suscitées. »

Les députés n'en purent tirer d'autre réponse. La haine qu'il portait au connétable l'aveuglait et le privait de toute raison; il regrettait toujours de ne point l'avoir fait mourir, et bravait toutes les forces et le courroux du roi de France, sans songer au péril où il se mettait. Cependant il se préparait à la guerre, et comme la noblesse était contre lui, il s'efforçait de se faire aimer et craindre

des bonnes villes de son duché; en même temps il traitait avec les Anglais et le jeune roi de Navarre.

Telle était l'affaire qui occupait le conseil du roi, quand arriva le défi du duc de Gueldre, et peu après une ambassade de la duchesse de Brabant, qui suppliait le roi de lui accorder secours et protection. Quelque désir que le duc de Bourgogne eût de mettre à la raison le duc de Gueldre, il était nécessaire de terminer auparavant les différends qui divisaient le roi et le duc de Bretagne. La guerre aveo la Gueldre n'était pas si simple qu'on pouvait le croire d'abord. Les Anglais étaient alliés de ce duc; les états d'Allemagne pouvaient prendre son parti : on ne devait pas s'engager dans cette expédition, en laissant derrière soi les forces du duc de Bretagne; les seigneurs du conseil du roi ne l'auraient pas souffert. C'est ce que voyaient bien les ducs de Bourgogne et de Berri; on commençait même à murmurer contre eux, surtout contre le duc de Bourgogne, disant que cette guerre de Gueldre ne regardait que lui, et qu'il n'avait qu'à y aller

sans emmener le roi, et sans laisser le royaume à la merci des Bretons [1].

Le duc de Bretagne avait été ajourné à comparaître en personne devant le roi à Orléans, l'an 1388; mais il ne songeait pas à obéir. Le duc de Berri voulut tenter encore un effort, il lui envoya son cousin le comte d'Étampes, de la maison de France, descendant de la branche d'Évreux, vaillant chevalier, et qui passait pour habile négociateur; quelque douceur et patience qu'il y pût mettre, malgré les assurances d'amitié qu'il lui donna de la part des oncles du roi, malgré les promesses qu'il lui fit, des forteresses et des domaines en échange de ceux du connétable, il ne put le ramener à la raison; il n'en reçut qu'un bon accueil et de grands présens pour le roi de France.

Cependant au jour assigné, après qu'on eut attendu long-temps le duc de Bretagne, le sire de Clisson fléchit le genou devant le roi, disant qu'il maintenait ce qu'il avait déjà dit : c'est à savoir que le duc avait agi à son égard comme un faux, traître et déloyal sei-

[1] Froissart.— Le Relig. de St.-Denis.

gneur, et que si quelqu'un voulait soutenir le contraire, il jetait le gant et demandait le combat; personne ne releva le gant. Le roi revint à Paris, plus indigné que jamais contre le duc de Bretagne, et songeant sérieusement à venger son connétable.

La guerre allait en effet commencer; déjà, sur l'avis qu'une armée anglaise était en mer, le sire de Clisson s'empara par précaution de Saint-Malo et de Saint-Mathieu, deux ports de Bretagne. Alors le duc, pour la première fois, se mit à réfléchir au parti qu'il allait prendre. Il consulta les gens de son conseil; ils lui dirent : « Sire, il vous faut renoncer
» à votre dessein ou vous résoudre à perdre
» beaucoup et à ruiner tout votre héritage.
» Ce n'est pas le moment de le risquer,
» quand madame votre femme est grosse;
» restez donc en paix, puisqu'on vous en
» donne le moyen. Le roi de Navarre est
» d'un petit secours, on dit que le duc de
» Lancastre donne sa fille au duc de Berri;
» ainsi vous ne pouvez compter sur l'An-
» gleterre. Voici le roi de France qui veut
» maintenant venger son connétable et l'hon-

» neur de sa couronne. Il a rassemblé une » grosse armée pour marcher contre le duc » de Gueldre; et il va, dit-on, la tourner » entièrement contre vous. En outre, la » meilleure partie des prélats, des barons, » des chevaliers, des cités et des bonnes » villes du pays, sont contre vous. Nous » vous disons donc, puisque vous nous de- » mandez conseil, que c'est l'heure ou jamais » de songer à ne point perdre votre héritage » qui vous a coûté tant de sang, de sueur et » de peine. Nous savons bien que vous haïs- » sez mortellement messire Olivier de Clis- » son, et qu'il vous a offensé; mais enfin, il » est connétable de France: le roi, ses oncles, » les barons du royaume le soutiennent con- » tre vous. On vous envoie encore, dit-on, » l'amiral de France et le sire de la Rivière, » et il faut bien que l'affaire soit prise au » grave, puisque le sire de Coucy, votre » beau-frère, vient cette fois avec eux. Si » vous commencez une guerre avec les » Français, après tout ce que nous avons » dit, ce ne sera pas de notre conseil, ni de » celui de personne qui vous aime. Qu'a-

» vez-vous à faire de ces trois châteaux que
» vous avez pris à messire de Clisson, et
» qui vous coûteront plus à garder en trois
» ans qu'ils ne vous rapporteront en douze ?
» Rendez-les de votre propre volonté, dou-
» cement et sans nulle contrainte; cela cal-
» mera les esprits et vous rendra des amis.
» Monseigneur le duc de Bourgogne vous en
» saura gré; vous n'ignorez pas combien il
» est puissant, et pourrait vous faire de tort.
» Il vous a toujours aimé, à cause de votre
» bonne amie et cousine madame de Bour-
» gogne sa femme; il a des enfans qui sont
» vos parens les plus proches. C'est de ce
» côté qu'il se faut rapprocher et allier, non
» pas aux Anglais qui ne vous sont rien et
» qui songent toujours à leurs intérêts, ja-
» mais aux vôtres, comme vous ne l'igno-
» rez pas; vous l'avez souvent éprouvé, et
» ayant été élevé chez eux, vous devez les
» connaître[1]. »

Le duc de Bretagne, entendant parler son conseil si raisonnablement, ne savait que répondre ni que penser. Il se promenait par

[1] Froissart.

la chambre, et s'appuyait sur la fenêtre, regardant vers la cour. Puis il se retourna vers ses conseillers : « Je vois bien, dit-il, que » vous me donnez de bons conseils, et j'en » ai besoin; mais comment mettre l'amitié » à la plaçe de la haine? comment pourrai- » je aimer Olivier de Clisson qui m'a offensé » tant de fois? Ah! pourquoi ne l'ai-je pas » fait mourir quand je le tenais! »

« — Eh! quand il eût été tué, dirent les » conseillers, en seriez-vous plus avancé, » Monseigneur, et pourriez-vous davantage » garder ses châteaux et son héritage? Nous » sommes du ressort du parlement de Pa- » ris; après sa mort, Jean de Blois et le » vicomte de Rohan, ses gendres et héri- » tiers, se fussent retirés par-devers la » chambre de ce parlement pour réclamer » sa succession, et vous auriez le même » procès qu'aujourd'hui. Vous l'allez per- » dre, car vous n'avez personne pour ré- » pondre aux griefs pour lesquels messire » Olivier de Clisson vous a mis en jugement » au palais à Paris. Tout cela fait mal parler » de vous en France. Il vaut bien mieux,

» avant l'issue du procès, remettre les châ-
» teaux sans attendre la sentence. Vous
» échapperez par-là à tout l'esclandre po-
» pulaire, qui est tant à craindre pour
» l'honneur ; vous ferez votre paix avec
» ceux qui doivent être vos amis, avec le
» roi de France votre souverain et naturel
» seigneur, avec le duc de Bourgogne votre
» parent. Voyez comment votre cousin-ger-
» main, le comte de Flandre, s'est *bien*
» trouvé d'avoir leur bonne volonté : sans
» le roi, ses oncles et les nobles du royaume
» de France, il était à jamais chassé de son
» héritage. »

« — Allons, dit le duc de Bretagne, je veux
» vous en croire, et ferai ce que vous m'avez
» conseillé. » En effet, il leva la saisie des châteaux du connétable. Mais ce n'était pas tout; le conseil du roi voulait que l'argent fût rendu ; il fallait que le duc vînt en personne comparaître devant les pairs de France, s'excuser et se soumettre à leur jugement. C'était là ce que le sire de Coucy et les autres députés avaient à obtenir de lui : les ducs de Bourgogne et de Berri leur recomman-

dèrent surtout de lui parler avec douceur et sans rien presser. Ils promettaient de venir eux-mêmes au-devant de lui jusqu'à Blois pour lui faire honneur.

Nul n'était mieux choisi pour cette commission que le sire de Coucy. Outre qu'il était beau-frère du duc et son grand ami, c'était le seigneur le plus rempli de grâce et de persuasion de toute la chrétienté; partout où il était allé, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Lombardie, nul n'avait su plaire tant que lui; c'était son naturel, et de plus il avait vu beaucoup de pays, beaucoup d'hommes et beaucoup d'affaires. Le duc le vit arriver avec grande joie, le prit par la main: « Ah! mon cher frère, dit-il, que je » suis aise de vous voir en Bretagne; vous » aimez la chasse; avant que vous repar- » tiez, je vous en donnerai de belles à » courre et au vol. » Le sire de Coucy n'avait garde de lui parler de rien, et ne tenait avec lui que discours frivoles par manière de passe-temps, comme il convenait entre grands seigneurs qui ne se sont pas vus depuis long-temps. Puis peu à peu,

par ses manières faciles et gracieuses, par ses paroles douces et aimables, il brisa tout ce qui lui restait de colère; les autres parlèrent fort bien aussi; mais un prince tel que le sire de Coucy était mieux fait pour persuader un autre prince.

Bref, le duc de Bretagne partit pour Blois. Le duc de Berri s'y était rendu, et peu après y arriva le duc de Bourgogne en grande pompe, avec Guillaume de Hainault, son gendre, et Jean, comte de Nevers, son fils aîné. Le duc de Bretagne ne tarda pas à venir. Il avait peu de suite, et n'amenait guère avec lui que sa maison, ce qui faisait à peu près trois cents chevaux. Son intention n'était pas de venir à Paris : il ne voulait que voir les oncles du roi, puis retourner chez lui. Quand ils le pressaient d'achever ce qu'il avait si bien commencé et de venir à Paris, il s'y refusait et s'excusait sur sa mauvaise santé; mais on lui offrait une litière ou un chariot : puis sur la petitesse de son équipage; mais on lui répondait que cela convenait mieux quand il allait visiter son seigneur suzerain. Pour lors le

duc de Bretagne disait : « Mais je trouverai » là messire Olivier de Clisson qui me tien- » dra des discours emportés et déplaisans, » et voyez les malheurs qui pourront en » arriver. — Non, répondait le duc de » Bourgogne; ne craignez pas cela, mon » cher cousin; nous vous jurons solennelle- » ment que vous ne verrez point, si vous le » voulez, ni le connétable, ni Jean de Blois; » vous ne verrez que le roi qui vous fera » grand accueil, ainsi que les barons et che- » valiers de France. » Sur ces assurances, le duc de Bretagne consentit à venir à Paris[1]. Il y fit son entrée solennelle, le 23 juin 1388, accompagné d'une brillante escorte de chevaliers, entre le comte de Hainault et le comte de Nevers. Il suivit la rue de la Harpe et le pont Saint-Michel, au milieu d'une foule de peuple, qui depuis quelque temps n'entendait parler que de ce duc de Bretagne, qu'on avait envoyé chercher tant de fois sans qu'il voulût venir. Il descendit à la porte du Louvre, et trouva là les premiers seigneurs du royaume

[1] Froissart. — D'Argentré.

qui l'attendaient, le sire de Coucy, le comte de Savoie, messire Jean de Vienne, messire de la Tremoille, le comte de Meaux, messire Jean de Roye et autres. Il entra chez le roi; on se rangea des deux côtés; il mit un genou en terre après avoir passé la porte, se releva, fléchit le genou une seconde fois, puis enfin s'agenouilla en saluant le roi et en se découvrant : « Monseigneur, dit-il, je suis » venu vous voir, que Dieu vous conserve.— » Grand merci, dit le roi; nous avions grand » désir de vous voir; nous aurons le loisir de » parler ensemble. » Pour lors il le releva, et le duc salua tous les princes et seigneurs qui étaient là. Les maîtres d'hôtel du roi lui apportèrent une aiguière et une serviette qu'il toucha du bout des doigts; un moment après, il salua le roi, et fut reconduit en grande cérémonie à son hôtel [1]. Depuis il vit plusieurs fois le roi et ses oncles, et en reçut le plus gracieux et le plus public accueil. Beaucoup de gens s'en étonnaient. Le connétable était très-mécontent d'une telle conduite envers lui [2], et aurait volontiers agi par voie de

[1] Froissart — [2] Le Relig. de St.-Denis.

fait; il voulait essayer si le duc relèverait le gage de bataille qu'il avait jeté. Les oncles du roi s'employaient de leur mieux à l'apaiser : ce n'était pas chose facile. Enfin, il consentit à s'en rapporter à ce que jugerait le conseil du roi. Mais sa colère se ralluma, quand il sut que le roi avait, à la demande de ses oncles, pardonné au duc toute offense et tout attentat; de sorte qu'il ne s'agissait plus que d'un procès civil entre lui et ce prince. Il se présenta cependant devant le roi en son conseil, et fit porter sa plainte en rappelant les excès du duc et la manière déshonorante dont il s'était comporté. Les gens du duc de Bretagne, qui comparaissaient pour lui, l'excusèrent comme ils purent. Les parties ainsi entendues, la cause fut appointée, et le chancelier dit que le roi ferait justice à qui il appartiendrait: il y eut encore mainte délibération du conseil; la chose traîna long-temps, comme il arrivait souvent aux affaires dans ce temps-là; enfin la sentence fut prononcée par le chancelier. Elle condamnait le duc de Bretagne à restituer audit connétable de Clisson la ville de

Jugon et les châteaux de Josselin, Blain et la Roche-Derrien, avec tous les joyaux, trésors et meubles qui s'y trouvaient, et en outre cent mille francs de dommages et intérêts. Ainsi fut conclue, entre le duc et le connétable, une paix qui ne pouvait guère durer.

Il fut possible alors d'entreprendre la guerre contre la Gueldre. Le sire *Guillaume* de la Tremoille et les chevaliers bourguignons y avaient déjà montré leur valeur, et fait sentir leur présence. Ils avaient surpris la ville d'Asselen, que leurs valets avaient pillée; puis ils avaient mis garnison dans trois châteaux au bord de la Meuse, que le duc de Gueldre attaquait, et qui étaient la première cause de sa guerre avec la duchesse de Brabant. Mais les Brabançons avaient été honteusement mis en déroute dans une bataille où ils étaient au moins six contre un. Ce beau fait d'armes n'avait pas peu augmenté l'orgueil et la présomption du duc de Gueldre. La duchesse de Brabant envoyait message sur message à son neveu le duc de Bourgogne, pour hâter les secours de la France;

mais bien que la chose la touchât, elle n'avait pas plus d'impatience que le roi de France lui-même. Le défi du duc de Gueldre l'avait vivement offensé ; d'ailleurs il ne souhaitait rien tant que d'acquérir de la renommée à la guerre. Il se tenait à Montereau, où il avait amené le duc de Bretagne, à qui il tardait fort de revenir chez lui, et qui attendait, de jour en jour, la dernière expédition de son affaire. En même temps des ordres étaient partis pour tout le royaume, afin d'assembler des hommes d'armes; car on réunissait une armée toute royale, presqu'aussi nombreuse que lorsqu'on avait voulu marcher contre l'Angleterre. On faisait aussi d'immenses provisions, et de nouvelles tailles furent mises [1]. C'était le duc de Bourgogne qui était à la tête de toute cette affaire; s'il en coûtait de l'argent au royaume, ses États n'étaient pas plus ménagés. Il se fit donner cent mille francs par les villes de Flandre. Quant à la Bourgogne, le Duc s'était borné à se faire concéder les aides et tailles

[1] Froissart. — Le Relig. de St.-Denis.

qui y étaient imposées par le conseil du roi [1].

Cependant tous les gens sages du royaume et même du conseil du roi pensaient que rien n'était plus inutile que tant de fracas et de dépense ; il eût suffi, disait-on, d'envoyer contre ce petit prince six à sept mille lances sous les ordres d'un des oncles du roi ou du connétable.

Le duc de Bourgogne voyait bien que cet avis était raisonnable, et il eût voulu empêcher le roi de venir en personne à la guerre de Gueldre. Il essaya doucement de persuader au roi d'y renoncer. Mais le jeune prince s'était mis cette guerre tellement en fantaisie, qu'il répondit à son oncle : « Si » vous y allez sans moi, ce sera contre mon » plaisir, et je ne vous donnerai point d'ar- » gent ; c'est mon seul moyen de vous con- » traindre [2]. » Le roi était pour lors âgé de vingt-un ans et commençait à avoir une volonté. Ses oncles avaient beaucoup d'ennemis, même dans le conseil. Leur conduite envers le connétable avait surtout animé les

[1] Histoire de Bourgogne. — [2] Froissart.

esprits contre eux. Il leur fallait donc ne pas heurter le roi, et lui complaire.

Quelle que fût l'impatience et la précipitation qu'on apportait dans cette entreprise, il y avait une précaution indispensable à prendre. Le duché de Gueldre faisait partie de l'empire d'Allemagne; le roi de France était obligé, par des traités jurés entre les mains du pape, de ne jamais entrer, à main armée, sur les terres de la suzeraineté de l'empereur; on jugea donc qu'une ambassade devait être envoyée à l'empereur pour lui expliquer les motifs de cette attaque, et l'outrage que le roi avait reçu du duc de Gueldre. Le sire Guy de Honcourt et maître Yves d'Orient, du parlement de Paris, furent chargés de cette commission [1]. En attendant la réponse, on ne se mit pas moins en route. Il y avait deux chemins à suivre : l'un par le Brabant, qui était le plus facile, et où l'armée devait trouver plus de moyens de vivre ; l'autre était par les provinces de France et la Champagne, puis il fallait traverser à grand'peine la

[1] Froissart.

vaste forêt des Ardennes. Le roi écrivit donc à la duchesse de Brabant, pour lui demander passage. Elle y eût volontiers consenti; mais les bonnes villes de Brabant, et les chevaliers de ce pays, pensant à tous les ravages que feraient les Français, s'y refusèrent absolument; ils dirent qu'ils se fermeraient dans leurs cités et châteaux, et traiteraient l'armée du roi en ennemie. La duchesse leur conseilla d'envoyer des députés au roi pour lui porter cette réponse; elle ne voulait pas qu'un tel refus pût lui être imputé. Le duc de Bourgogne servit de patron aux envoyés de Brabant, et fit prendre parti pour l'autre route. On fut donc obligé de faire marcher, en avant, deux mille cinq cents ouvriers pour faire abattre les arbres, les taillis et les haies dans le pays des Ardennes, afin de frayer un passage à cette grande armée et à tous ses équipages, où l'on comptait douze mille chariots, sans parler des bêtes de somme.

Cette résolution de ménager le Brabant, en courant le risque de manquer de vivres, et en faisant beaucoup souffrir l'armée, augmenta les murmures contre le duc de Bourgogne.

On lui reprocha plus que jamais de ne songer qu'à l'intérêt de ses propres États; car le Brabant devait lui revenir. Il fallut toute son autorité, et son habileté à bien parler, pour qu'il pût réussir à l'emporter dans les conseils du roi; on commençait à s'y lasser chaque jour de son absolu pouvoir [1]. Pour épargner un peu les provinces de son royaume, qui avaient eu tant à souffrir, le roi ordonna que les gens d'armes ne prissent rien sans payer; comme on n'acquittait pas leur solde, ils ne se conformaient point à ce commandement, et le pays souffrait beaucoup. A Châlons, le roi eut la réponse de l'empereur d'Allemagne. Il avait fort bien accueilli les deux envoyés, et s'était contenté de leur dire : « Je m'étonne que mon » cousin, le roi de France, ait mis sur » pied tant de gens, et fait de si grandes » dépenses. Il n'avait qu'à s'adresser à moi. » J'aurais bien fait revenir ce duc de Guel- » dre à la raison, sans tant d'appareil. — » Sire, avaient répondu les envoyés, le roi » notre maître ne regarde jamais à la dé-

[1] Le Relig. de St.-Denis.

» pense quand il s'agit de son honneur.
» — En ce cas, dit l'empereur, il peut agir
» à sa volonté, sans que je songe à m'en
» émouvoir [1]. »

L'armée poursuivit son chemin, passa la Meuse à Mouzon, entra dans le duché de Juliers, et commença à le dévaster. Le duc de Juliers n'était cependant pour rien dans la conduite de son fils; il s'employait au contraire, de tout son pouvoir, à soumettre son orgueil. C'est ce que l'évêque de Liége vint représenter au roi et à ses oncles, en les priant d'épargner ce malheureux pays. Le conseil du roi décida qu'il fallait que le duc de Juliers vînt lui-même présenter ses excuses. Il arriva en effet, présenté par le duc de Lorraine et l'archevêque de Cologne son frère; bien humblement, à genoux, il assura au roi qu'il avait fait ses efforts pour s'opposer à la folie de son fils, mais que c'était en vain, parce que le duc de Gueldre n'en faisait qu'à sa tête; que cependant il demandait la permission de se rendre auprès de lui, pour tenter encore de le

[1] Froissart.

rendre plus raisonnable. Il offrait, s'il ne pouvait y réussir, d'ouvrir ses propres villes et châteaux à l'armée du roi pour y tenir garnison [1]. Le roi le releva, et après avoir regardé son frère, ses oncles et les gens de son conseil qui étaient là, il répondit qu'il allait en délibérer. Le duc de Bourgogne, que l'affaire concernait plus que tout autre, comme héritier du Brabant, et pour qui le roi et l'armée étaient venus là, trouvant ses offres raisonnables, les agréa. Tout fut convenu. On fit grand accueil au duc de Juliers; il prêta foi et hommage pour la seigneurie de Vierzon qu'on lui rendit, et il redevint homme du roi. Puis il s'en alla à Nimègue auprès de son fils; il le trouva d'abord tout aussi présomptueux, et ne voulant entendre à aucune raison. Le duc de Gueldre comptait sur le secours du roi d'Angleterre. Lorsque son père et l'archevêque de Cologne lui représentaient que les Anglais étaient tout occupés de leurs discordes intérieures, que l'expédition d'Espagne et la guerre d'Écosse avaient ruiné leur armée et leurs fi-

[1] Froissart. — Le Relig. de St.-Denis.

nances, il s'excusait sur les alliances qu'il avait jurées : « Vous voulez me déshonorer, » disait-il ; je ne puis maintenant devenir » l'ami du roi de France que j'ai défié, » et l'ennemi du roi d'Angleterre qui » a ma parole et mon sceau. Laissez-moi » suivre mon dessein. Je m'inquiète peu des » menaces des Français. Les eaux, les pluies, » le froid combattront pour moi ; et vienne » le mois de janvier, il n'en restera guère » ici. Les Allemands d'outre-Rhin se sont » déjà mis par bandes. Ce sont les plus » rudes pillards du monde ; ils suivent et » côtoyent l'armée française, comme des » nuées d'oiseaux de proie ; ils enlèvent les » fourrageurs, les traînards ; dès qu'un che- » valier veut s'écarter et s'aventurer, ils l'ont » bientôt pris ou tué. Plus il y a de Français, » moins ils trouveront de quoi vivre. S'ils » restent ensemble ils mourront de faim : » s'ils se séparent nos gens en auront bon » marché [1]. » Le duc de Juliers ne pouvait l'ébranler dans tous les raisonnemens qu'il faisait ; pendant six jours entiers, son père

[1] Froissart.

lui parla ainsi vainement. La duchesse de Juliers, sa mère, vint aussi le supplier. Son oncle, l'archevêque de Cologne, qui était un homme de grande sagesse, n'était pas beaucoup plus écouté. Enfin, le duc de Juliers s'irrita de tant d'obstination, et le menaça sérieusement de le déshériter. Pour lors, le duc de Gueldre lui dit : « Mon devoir est » de vous obéir, et je veux bien, pour l'a- » mour de vous, entendre des propositions, » mais sauvez mon honneur. »

Or voici ce qui fut convenu : c'est qu'il désavouerait sa lettre de défi en disant qu'il avait confié son sceau aux chevaliers chargés de négocier son alliance avec le roi d'Angleterre, et que c'étaient eux qui, à son insu, avaient écrit la lettre ; que, du reste, il ne romprait pas son alliance, mais s'engagerait sous serment à ne jamais faire la guerre au roi de France, qu'en le prévenant une année d'avance.

Le roi et ses oncles se contentèrent de cet arrangement, d'autant plus volontiers que ce que le duc de Gueldre avait pensé de leur armée ne laissait pas que d'être vrai, et qu'elle

commençait à souffrir beaucoup. Le duc de Juliers amena son fils dans le camp du roi, il s'excusa dans les termes prescrits et prêta son serment à genoux : puis il fut fort bien reçu du roi et soupa à sa table. Il demanda que les prisonniers qu'on lui avait faits lui fussent rendus, et la chose fut accordée. Mais lorsque le roi demanda aussi les siens, et il y en avait d'importans, comme le sire de Boucicault et le sire de Giac, fils du chancelier, le duc de Gueldre répondit : « Sire, je » ne suis qu'un pauvre homme, et quand » j'ai voulu me défendre contre vous, je me » suis aidé, du mieux que j'ai pu, des che- » valiers d'outre-Rhin, en leur promettant » de leur laisser tout le profit qu'ils pour- » raient faire dans cette guerre. Je ne puis » leur ôter leurs prisonniers ni les priver de » la rançon. Ils me feraient la guerre à moi- » même [1]. » Le roi vit bien qu'il n'en aurait pas davantage. Il pensa qu'il convenait à un grand prince comme lui de ne pas y regarder de si près, et de laisser de pauvres gens bien faire leurs affaires [2]. Le duc de Bourgo-

[1] Froissart.—[2] Histoire de Bourgogne.

gne contribua à rendre toute cette négociation facile. Il paya de ses deniers la rançon du sire de Giac, qui était son chambellan, et de quelques autres chevaliers. Il remboursa aussi au duc de Juliers une partie des dégâts qu'on avait faits dans son pays.

On était à la fin d'octobre, le roi reprit la route de France. La saison était mauvaise, les chemins impraticables. Les bagages s'embourbaient ou se perdaient dans les rivières débordées. Le duc de Bourgogne, qui voulait calmer quelque sédition dans sa ville de Verdun, retarda encore la marche en se dirigeant de ce côté. Le passage de la Meuse fut difficile, il s'y noya beaucoup de gens. Tout le monde murmurait contre le Duc, et ces maux lui étaient imputés. Peu à peu ceux du conseil du roi qui étaient opposés à ses oncles, réussissaient à le tourner contre eux. C'était surtout le duc de Touraine, frère du roi, qui cherchait à lui faire connaître l'opinion de tant de fidèles serviteurs, et à lui persuader que les ducs de Bourgogne et de Berri agissaient toujours pour leur avantage ou celui de leurs partisans,

jamais pour le bien public. Le roi arriva à Reims la veille de la Toussaint; après avoir célébré la fête et le lendemain la fête des Morts, il assembla un grand conseil dans la salle de l'archevêché où il logeait. Ses oncles, son frère, ses cousins, les principaux prélats et seigneurs se trouvaient là. Le chancelier exposa d'abord que le roi avait ordonné de mettre en délibération s'il convenait que, dorénavant, il gouvernât son royaume par lui-même. Puis s'adressant à Pierre Aicelin de Montaigu, cardinal de Laon, il lui demanda de dire son avis. Le cardinal voulut s'excuser de parler le premier, mais sur l'ordre exprès du roi, il montra que le roi avait atteint l'âge compétent, qu'il connaissait bien maintenant la situation et les besoins de son royaume, et déclara que pour prévenir l'effet des haines que les seigneurs avaient conçues les uns contre les autres au grand détriment général, il était d'avis que le roi seul eût le gouvernement de son royaume, et ne fût plus au gouvernement de personne. Là-dessus il désigna, sans les nommer, les oncles du roi, et surtout le duc de Bourgo-

gne. L'archevêque de Reims et les chefs de guerre furent aussi de cet avis; la délibération fut ainsi conclue : le roi, prenant la parole, remercia gracieusement ses oncles du soin qu'ils avaient pris de sa personne, et des peines qu'ils s'étaient données pour les affaires du royaume, les priant de lui conserver toujours leur affection. Ils furent fort étonnés, et ne s'attendaient pas à ce subit changement. Ils prirent congé du roi après avoir réclamé de grandes indemnités et récompenses. Le duc de Berri s'en alla dans son gouvernement de Languedoc, et le duc de Bourgogne dans ses états, dont le soin pouvait bien suffire à l'occuper; il n'en était pas pour cela plus content de perdre ainsi l'autorité et l'administration du royaume. Ses serviteurs en étaient encore plus fâchés, car ils y trouvaient bien leur compte; et c'étaient eux qui obtenaient tous les emplois et toutes les faveurs; du reste la chose sembla bonne et raisonnable à tout le monde [1].

Le roi était agréable de sa personne, doux et bienveillant; sa figure, ses manières cour-

[1] Juvénal. — Le Relig. de St.-Denis.

toises et sans orgueil plaisaient à tout le monde. On ne pouvait le voir sans être porté à l'aimer, tant il avait de grâce et de bonté dans le maintien. Le peuple se sentait de la tendresse pour lui et se complaisait à le voir passer par les rues. On disait qu'il avait beaucoup de sens et de droiture. Les anciens amis et serviteurs du roi Charles V reprirent alors le dessus. Le connétable, le sire de Coucy et le sire de la Rivière commencèrent à avoir une grande part au gouvernement. Jean le Mercier, sire de Noviant, grand ami du roi, le sire de Montaigu, le sire de Vilaines, avaient aussi beaucoup de crédit. Ils faisaient tous partie d'un conseil de douze personnes qui fut pour lors mis à la tête des affaires [1]. Le duc de Bourbon, que chacun respectait, conserva la confiance du roi.

Le peuple fut surtout bien joyeux de ce changement. Les impôts furent diminués. On supprima beaucoup de pensions et d'offices inutiles que les oncles du roi avaient accordés. La bonne ville de Paris recouvra une portion de ses libertés. On lui rendit un pré-

[1] Chron., n° 10297.

vôt des marchands, mais on en fit un officier du roi, et non plus de la commune comme par le passé.

Bientôt après, le cardinal de Laon, qui avait le premier dit son avis au conseil de Reims, mourut tout-à-coup. Il pria instamment en mourant qu'aucune recherche ni punition ne fût ordonnée au sujet de sa mort. Cependant son corps fut ouvert, et l'on vit clairement qu'il avait été empoisonné.

Le Duc s'en retourna en Bourgogne, et s'occupa de mettre ses affaires en bon ordre. Il était de plus en plus chargé de dettes. Rien ne pouvait suffire à sa splendeur et à sa dépense. Il assembla les États à Dijon, et obtint d'eux un subside de 25,000 livres, dont 1,000 livres furent même déléguées directement aux créanciers qui avaient fourni sa maison. Le receveur de l'impôt devait, pour plus de sûreté, les payer directement.

Dans le même temps, le Duc fut frappé de l'état de malpropreté où croupissait sa bonne ville de Dijon; on ne pouvait plus, durant les temps d'hiver et de pluie, y passer à pied

ni à cheval, sans de grandes difficultés; il ordonna, d'après la délibération de son conseil et des gens de ses comptes, après avoir entendu les gens d'église, les maire et échevins de ladite ville, qu'elle serait pavée. Les habitans devaient faire nettoyer et niveler la rue au-devant de leur maison, et les commissaires pouvaient même imposer aux riches la charge des pauvres. Ces commissaires étaient pris dans les maire et échevins pour les bourgeois, et le clergé nommait les siens. Le pavé était aux frais du duché, et dès la première année le Duc assigna deux mille francs d'or pour cet objet. L'opération dura six ans [1].

Il eut aussi à entreprendre une guerre contre l'archevêque de Besançon, qui prétendait qu'une charte de l'empereur Frédéric Ier lui donnait le droit de battre monnaie. Le Duc fit saisir le temporel de l'archevêque, bien que ce prélat alléguât que son temporel était domaine direct de l'Empire. Le pape, pour accommoder ce différend,

[1] Histoire de Bourgogne.

nomma l'archevêque cardinal et l'appela près de lui [1].

Mais bien que le Duc ne prît plus tant de part au gouvernement du royaume, le roi son neveu n'avait pas eu l'intention de l'éloigner de sa personne, et il tarda peu à revenir en France. Ce n'était plus pour les affaires qu'il y était appelé, c'était pour honorer de sa présence et orner de son faste, les fêtes continuelles que donnait le roi. Jamais prince n'avait eu une telle ardeur, une si grande activité pour les cérémonies pompeuses, les tournois, les amusemens de toute sorte.

Aussi les espérances que le peuple avait eues d'obtenir quelque soulagement durèrent peu. Les dépenses ne se faisaient point par les mêmes gens, mais pour cela elles n'étaient pas diminuées. Le roi était fort prodigue et dépensier. Où son père eût donné cent écus, il en donnait mille [2]. La finance ne servait en rien au bien de la chose publique, et s'en allait toute dans les bourses particulières. La chambre des comptes avait beau faire

[1] Gollut. — [2] Juvénal.

des représentations contre ces abus excessifs, les choses allaient leur train. On ne tarda pas à augmenter la gabelle du sel, et à charger les monnaies pour en tirer profit. Le sire de Noviant, qui gouvernait les finances, avisa qu'afin de mieux conserver le trésor du roi, il fallait le garder, non en monnaie, mais en lingots, comme faisait le roi Charles V. Il entreprit même d'en fondre la statue d'un cerf. C'était le corps de la devise du roi, et sans doute on croyait, par-là, lui donner goût à ne point dépenser cet or. Il n'y eut jamais de fondu que la tête du cerf; on ne put aller plus loin [1].

La première grande fête fut donnée pour conférer la chevalerie au roi de Sicile et au duc du Maine, fils du duc d'Anjou qui avait péri quelques années auparavant dans son expédition d'Italie, et dont la veuve s'était réfugiée près du roi. Ce fut à Saint-Denis qu'il solennisa cette cérémonie. Il donna lui-même l'accolade à ses jeunes cousins. Tout fut observé avec soin, comme l'usage et les règles de la chevalerie le prescrivaient. Pendant

[1] Juvénal.—Le Relig. de St.-Denis.

les trois jours suivans, il y eut de grands tournois. Le premier jour, les chevaliers joutèrent, et le roi fut tenant; il portait pour emblème un soleil d'or; son cortége était formé des princes de son sang et de tous les principaux seigneurs du royaume. Chaque chevalier était amené à l'entrée de la lice par une dame magnifiquement parée, qui guidait son cheval par un ruban d'or, et qui elle-même était montée sur une haquenée. Lorsqu'on était dans la lice, la dame descendait, donnait un baiser au chevalier, l'exhortait à se comporter vaillamment, puis montait sur les échafauds qui avaient été dressés et couverts de tapisseries.

Le second jour, le tenant de la joute fut le duc de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne. Il portait un soleil d'argent, et parut aussi avec grand éclat. Ce fut le jour des écuyers.

Le troisième jour, la lice fut ouverte à tous venans, et le soir il y eut une grande mascarade, où, dit-on, il se passa beaucoup d'aventures amoureuses, fort à blâmer et

qui devinrent la cause d'une foule de haines et de vengeances[1].

Tout de suite après cette fête, le roi fit célébrer une autre cérémonie à Saint-Denis. Pour honorer la mémoire de messire Duguesclin, connétable de France, on lui fit un grand service mortuaire. Son ancien compagnon, le sire de Clisson, *menait le deuil*, tout vêtu de noir, suivi des deux maréchaux de France, d'Olivier Duguesclin, frère du défunt, et de plusieurs autres chevaliers. L'évêque d'Auxerre, qui officiait, s'avança, ainsi que le roi, jusqu'à l'entrée du chœur. Là, le duc de Bourgogne, les ducs de Bourbon, de Lorraine et de Bar, les sires de Clisson, de Laval et d'Albret, présentèrent deux chevaux de bataille et deux chevaux de tournois. L'évêque leur mit la main sur la tête, puis les sires de Beaumanoir et de Longueville, et six autres, apportèrent les écus. Le duc de Touraine, frère du roi, le comte de Nevers, le prince de Navarre et Henri de Bar marchaient ensuite, portant par la pointe les épées du connétable. D'autres chevaliers

[1] Froissart. — Le Relig. de St.-Denis. — Juvénal.

tenaient les casques, d'autres des bannières à ses armoiries. Toutes ces offrandes furent rangées devant l'autel; le prélat monta pour lors en chaire, et fit l'éloge de ce bon connétable [1]. Quand il en vint à dire : « Pleurez, » hommes d'ames, le sire Bertrand n'est » plus, qui vous aimait tant, et qui de son » temps fit de si beaux exploits. Que Dieu » ait pitié de son ame, car nul n'en avait » une si bonne [2]; » alors les princes et les chevaliers fondirent en larmes. Ce fut une grande satisfaction pour tous, que les honneurs rendus par le roi à un si noble et si vaillant chevalier.

Peu après, les noces du duc de Touraine avec madame Valentine, fille de Galéas Visconti, seigneur de Milan, furent célébrées en grande pompe à Melun.

Mais la plus magnifique fête, ce fut l'entrée de la reine à Paris. Depuis quatre années qu'elle était mariée, elle y était souvent venue. Le roi voulut qu'elle fût enfin reçue en grande solennité, et jamais jusqu'à ce

[1] Le Relig. de St.-Denis. — [2] Chronique en vers.

jour on n'avait rien vu de si beau que cette cérémonie.

La reine partit de Saint-Denis en litière, accompagnée de la duchesse de Bourgogne, la duchesse de Berri, la duchesse de Bar, la comtesse de Nevers, la dame de Coucy, chacune dans sa litière, et de la duchesse de Touraine, montée sur un beau *palefroi*. Devant la litière, marchaient à cheval le duc de Touraine et le duc de Bourbon; aux deux côtés le duc de Bourgogne et le duc de Berri; en arrière le comte d'Ostrenant et le sire Henri de Navarre. Chaque litière des dames qui suivaient la reine, était aussi escortée de chevaliers. Le sire Henri de Bar et le sire Guillaume de Namur étaient auprès de la duchesse de Bourgogne. En sortant de Saint-Denis, la route était bordée de douze cents bourgeois de Paris, à cheval, et vêtus de robes rouges et vertes. Après que le cortége eut traversé la foule qui se pressait sur la route, il arriva à la porte Saint-Denis; on avait arrangé là un ciel et des nuages remplis de petits enfans représentant les anges; parmi eux Notre-Dame tenant dans ses

bras le petit enfant Jésus, qui s'amusait avec un moulinet fait d'une noix creuse. Un soleil d'or portant les armes de France et de Bavière, brillait dans ce ciel, et les anges chantaient mélodieusement.

Dans la rue Saint-Denis, on avait établi une fontaine sous un reposoir d'azur aux fleurs de lis, dont les colonnes portaient les armoiries des plus nobles seigneurs de France. La fontaine était entourée de belles jeunes filles bien parées, avec de beaux chapeaux de drap d'or. Elles chantaient et offraient, dans des coupes de vermeil, l'hyppocras et les douces liqueurs qui coulaient de la fontaine.

Plus loin, devant le couvent de la Trinité, était un grand échafaud où était représentée une forteresse. On voyait auprès le roi Saladin et ses Sarrasins; et de l'autre côté le roi Richard Cœur-de-Lion avec ses chevaliers portant leurs écussons, tels qu'ils les avaient eus à la croisade. Le roi de France était figuré là sur son trône, entouré des douze pairs de son royaume, chacun avec ses armoiries. Le roi Richard s'approcha de

lui respectueusement, lui demanda la permission d'aller combattre le roi Saladin; et l'on vit alors la représentation d'une belle bataille.

A la seconde porte Saint-Denis, qui long-temps après fut démolie par ordre de François Ier, il y avait encore un ciel plus riche que le premier, avec le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Des enfans de chœur, vêtus en anges, chantaient, et tout-à-coup, lorsque la reine passa, il y en eut deux qui descendirent par mécanique et posèrent une couronne d'or sur sa tête, en chantant :

Noble dame des fleurs de lys,
Soyez reine du paradis
De France, de ce beau pays.
Nous retournons en paradis.

Toute la rue Saint-Denis était couverte et tapissée de draps de camelot, d'étoffes de soie, et de belles tapisseries représentant les personnages de diverses histoires.

Au Châtelet, on avait fait un parc planté d'arbres, où se jouaient des lièvres, des lapins et des oiseaux; dans ce parc était un château

avec ses tours, dont chaque créneau était gardé par un homme d'armes. Sur la terrasse était le lit de justice du roi, où siégeait madame Sainte-Anne. Alors sortit du bois, un grand cerf blanc qui remuait la tête et tournait les yeux; c'était pour rappeler la devise du roi. Un aigle et un lion s'avancèrent pour attaquer le cerf, mais il prit le glaive de justice sur le lit pour se défendre, et douze jeunes filles, l'épée à la main, vinrent aussi le protéger. Les mécaniques de tous ces animaux étaient, au dire de chacun, très-habilement faites.

Le grand pont Notre-Dame était couvert et tapissé plus magnifiquement encore que la rue Saint-Denis. Lorsque la reine fut au milieu, un Génois, homme très-adroit, descendit tout-à-coup du haut des tours de Notre-Dame, en voltigeant sur une corde tendue, et portant deux flambeaux allumés. Enfin le cortége arriva à l'église de Notre-Dame. L'évêque de Paris avec tout son clergé était venu recevoir la reine; les ducs de Bourgogne, de Berri, de Touraine et de Bourbon l'aidèrent à descendre de litière.

Elle fut aussi couronnée par eux, et après avoir fait de magnifiques offrandes à l'église, elle fut ramenée au palais, à la lueur de plus de cinq cents flambeaux.

Le matin de cette cérémonie, le roi avait dit au sire de Savoisy, son chambellan : « Je te prie, prends un bon cheval, je monterai *derrière toi. Nous* » nous habillerons de façon à n'être pas » connus, et nous irons voir l'arrivée de » ma femme. » Savoisy n'en voulait rien faire, mais le roi en avait une telle volonté, qu'il fallut céder. Il s'en alla donc au travers de la foule, et reçut des huissiers de bons coups de baguette, pour avoir voulu approcher le cortége de trop près. Le soir, il en fit de plaisans contes à la reine et aux dames.

Le lendemain, il y eut un banquet splendide au palais sur la table de marbre. Le roi était en habits royaux, avec son manteau écarlate doublé d'hermine, et la couronne en tête. La reine était aussi en grand appareil. A leur table étaient assis les évêques de Noyon et de Langres, l'archevêque de Rouen,

le roi d'Arménie[1], qui pour lors était en France, les duchesses de Bourgogne, de Berri et de Touraine, la comtesse de Nevers, mademoiselle de Bar, madame de Coucy, mademoiselle d'Harcourt et madame de la Tremoille. La foule du peuple, qui regardait ce festin, était si grande que la chaleur fit évanouir la reine et madame de Coucy.

Pour intermède, on avait disposé, dans la cour du palais, un château qui représentait la ville de Troie. Il était défendu par le roi Priam, son fils Hector et les princes troyens armés de toutes pièces, portant leur blason sur leurs bannières ; et attaqué par les rois grecs, dont on avait aussi figuré les armoiries. Le soir, il y eut un grand bal à l'hôtel de Saint-Paul, où le roi habitait d'ordinaire. Le lendemain la ville de Paris vint offrir des présens magnifiques à la reine et à la duchesse de Touraine. Les fêtes se terminèrent par une joute où le roi parut à la tête de trente chevaliers, les premiers du royaume, qu'il avait choisis pour chevaliers du Soleil

[1] De la maison de Lusignan.

d'or. Il parut lui-même dans la lice et remporta le prix de la joute[1].

Une trève de trois années venait d'être conclue avec les Anglais; le roi se trouvait de loisir; il aimait le mouvement et la nouveauté, et se laissa facilement persuader par ceux de son conseil, surtout par le sire de La Rivière, qui arrivait du Languedoc, de visiter cette province et une partie de son royaume. Il devenait pressant de mettre ordre aux horribles exactions du duc de Berri. Des plaintes arrivaient de tous côtés. Un religieux de l'ordre de Saint-Bernard était courageusement venu de Toulouse raconter au conseil du roi comment les choses se passaient loin de ses yeux. On disait que plus de quarante mille familles avaient déjà quitté le pays pour aller s'établir en Arragon ou dans le royaume de Provence [2]. Le pape d'Avignon désirait beaucoup depuis long-temps voir le roi, et aviser aux moyens de ranger toute la chrétienté sous le même pontife. Enfin le roi avait envie de connaître

[1] Froissart. — Le Relig. de St.-Denis. — Juvénal.

[2] Le Relig. de St.-Denis. — Juvénal.

ce fameux comte de Foix, qui passait pour le prince le plus sage, le plus courtois, le plus riche, le plus économe à la fois et le plus magnifique de son temps. Déjà parvenu à la vieillesse, il avait toujours été proposé pour modèle aux princes et aux chevaliers, tant il avait su se faire redouter et estimer[1]. C'était aussi un grand ami des gens savans et surtout de ceux qui faisaient des romans, des chansons et des poésies. Après le gouvernement de son État, où il était le plus habile et le plus réglé de tous les seigneurs, son occupation favorite était la chasse, et, sur le soir, la conversation des clercs, le récit de toutes les nouvelles de la chrétienté et la lecture des livres. Lui-même en faisait. Il avait récemment envoyé au duc de Bourgogne un beau Traité de la chasse orné de peintures, et copié de l'écriture la mieux formée[2].

Le roi résolut en même temps de prendre sa route par la Bourgogne, et de visiter à Dijon le Duc son oncle. C'était une grande

[1] Froissart.

[2] Le manuscrit est à la Bibliothèque du Roi.

occasion de fête et de magnificence. Le Duc n'était pas homme à la négliger. Il commença sur-le-champ ses préparatifs. Le clos des religieux de Saint-Étienne fut disposé pour les joutes. On en abattit les murs, on en coupa les arbres en payant cinq cents francs de dommages au couvent; on y éleva des échafauds et des tribunes autour de la lice. Le Duc acheta une quantité énorme de velours et de satin rouge et blanc pour habiller tous ses chevaliers, et de draps d'or et d'argent pour le manteau des dames. Le roi partit de Paris vers la Saint-Michel 1389. Le Duc alla au-devant de lui jusqu'à Châtillon-sur-Seine, avec son fils le comte de Nevers et toute sa suite. Ce fut le 7 février 1390 que le roi fit son entrée à Dijon. Le duc de Touraine, le duc de Bourbon, le seigneur de Coucy étaient de ce voyage solennel. Le Duc et la duchesse leur firent à tous, ainsi qu'au roi, des présens somptueux de chevaux, de bijoux, d'orfèvrerie et de pierres précieuses. Le séjour à Dijon fut de plus d'une semaine; durant ce temps ce ne fut que danses, festins, concerts, joutes et di-

vertissemens de toute espèce. Les chevaliers de tous les États de Bourgogne, de Savoie et des pays voisins, étaient venus prendre part à ces fêtes[1]; et les dames et les demoiselles s'efforçaient de plaire au jeune roi, à son frère le duc de Touraine, qui était le plus aimable prince, et au sire de Coucy, modèle de toute chevalerie[2].

Le roi prit ensuite la route de Lyon pour se rendre à Avignon; cependant il se logea d'abord à Villeneuve, de l'autre côté du Rhône, sur terre de France. Peu après arriva le duc de Bourgogne, qui s'était empressé de suivre son neveu, et s'était embarqué à Lyon sur le Rhône. Pour le duc de Berri, il était déjà arrivé. La visite au pape fut solennelle. Il accueillit avec grande amitié le roi et ses oncles; il avait de bonnes raisons pour cela, car la France était le seul des grands royaumes de la chrétienté qui soutînt le pape d'Avignon. Outre les indulgences, il accorda au roi, aux princes, et même au sire de Coucy la nomination à beaucoup de bénéfices; cela n'était pas trop du goût du clergé, ni

[1] Histoire de Bourgogne. — [2] Froissart.

conforme à ses droits ; c'était, au contraire, une faveur pour les pauvres étudians qui s'étaient rendus savans et habiles, et qui pouvaient espérer d'être choisis par le roi. Il y eut tout aussitôt un exemple du crédit que les doctes gens avaient auprès du conseil. Ferry Cassinel, docteur de l'Université de Paris, et depuis peu *évêque d'Auxerre*, fut nommé archevêque de Reims. Son plus beau titre de gloire était une grande querelle qu'il venait de soutenir contre les dominicains. Il avait fait condamner par le pape un de leurs docteurs, pour avoir soutenu que la Sainte-Vierge était née avec le péché originel. Les discordes à ce sujet avaient été si vives, que l'Université avait interdit l'enseignement aux dominicains.

Le jeune roi de Sicile était aussi à Avignon avec sa mère ; le pape le couronna. Ce fut encore un motif de réjouissances. D'autres seigneurs, comme par exemple le comte de Savoie et le comte de Genève, étaient venus voir le roi. Nonobstant qu'on fût chez le pape et au milieu des cardinaux, on ne pouvait se priver de divertissemens.

Chaque jour on dansait, on chantait, on s'amusait avec les dames et les demoiselles d'Avignon[1].

Quand le roi voulut partir et entrer en Languedoc, ses oncles comptaient bien le suivre; c'était toujours pour eux un grand chagrin de n'être plus de rien dans le gouvernement; mais il prit congé d'eux, et leur dit que pour cette fois il n'avait pas besoin de leurs services. En effet, pendant son séjour à Villeneuve, il avait su de plus près en quel déplorable état avait été mis le beau et riche pays de Languedoc. On disait au roi : « Ah! Sire, le duc d'Anjou et puis le duc de » Berri ont pillé et dévasté cette contrée. » Dans ce canton, et jusqu'à Nîmes et Mont» pellier, il y a encore quelque richesse; » il s'y fait du commerce, et les habitans » s'enrichissent par terre et par mer. Mais plus » vous irez, plus vous trouverez de misère; » dans les sénéchaussées de Carcassonne et » de Toulouse, il ne reste rien de ce qui a pu » tomber sous la main de ces deux ducs. Ils » n'y ont rien laissé; vous allez voir les gens

[1] Froissart.

» si pauvres, que ceux qui autrefois passaient
» pour riches, n'ont plus de quoi faire tra-
» vailler leurs vignes ou labourer leurs
» terres. C'était cinq ou six tailles par an;
» l'une n'était pas payée que l'autre com-
» mençait. C'était tantôt le dixième, puis le
» quart, et jusqu'au tiers, et quelquefois le
» tout. Enfin les seigneurs vos oncles ont bien
» levé trois millions d'or depuis Villeneuve
» jusqu'à Toulouse. Après le départ du duc
» d'Anjou, le duc de Berri trouva le pays
» encore assez abondant, car celui-là ne
» prenait que sur ceux qui pouvaient payer.
» Mais celui-ci est le plus avide des hommes.
» N'importe comment l'argent lui arrive,
» pourvu qu'il l'ait. Aussi n'a-t-il épargné
» personne..... Et comment a-t-il employé
» cette finance? Aussi mal que le font tant
» de seigneurs du temps passé et d'à-pré-
» sent [1]. » Tous ces discours avaient tou-
ché le roi; il voulait faire justice, et son
conseil l'y portait beaucoup. Il avait d'abord
chargé l'archevêque de Reims et les sei-
gneurs de Chevreuse et d'Estouteville de faire

[1] Froissart.

une enquête sur les exactions qui avaient ruiné le Languedoc. Ce fut alors que le prélat mourut presque subitement. Chacun pensa qu'il était empoisonné. Les uns croyaient que c'était parce qu'on craignait son zèle dans la commission dont on l'avait chargé; plus généralement on attribuait sa mort aux dominicains, tant ils avaient une violente haine contre lui [1].

Le roi avait la ferme résolution de soulager ces malheureuses provinces, et c'est pour cela qu'il ne voulait point que ses conseillers fussent gênés et effrayés par la présence des princes. Le duc de Bourgogne ne laissa point paraître son dépit devant le roi ; mais quand il fut avec le duc de Berri, il lui dit : « Hé bien ! voilà le roi qui » va visiter le Languedoc pour faire une en» quête sur ceux qui l'ont gouverné. Le » voilà qui va traiter avec le comte de Foix, » le plus orgueilleux seigneur qu'il y ait, et » qui ne s'est jamais soucié d'aucun roi de » la chrétienté. Il n'emmène pour tout con» seil que La Rivière, Le Mercier, Montaigu

[1] Le Relig. de St.-Denis. — Reg. du Parlement.

» et Le Bègue de Vilaine. Que dites-vous de
» cela, mon frère? — Le roi notre neveu
» est jeune, répondit le duc de Berri, et il
» prend pour conseillers des hommes bien
» nouveaux; s'il les croit, il sera trompé, et
» cela finira mal, vous le verrez. Quant à
» présent, il nous faut le supporter. Un temps
» viendra où nous en ferons repentir tous
» ces conseillers et le roi lui-même. *Par Dieu!*
» qu'ils fassent ce qu'ils voudront: nous re-
» tournerons en nos États. Nous n'en sommes
» pas moins les deux plus grands du royaume;
» et tant que nous serons ensemble, personne
» ne peut rien faire contre nous. »

Le duc de Berri revint donc dans son apanage d'Auvergne, et le duc de Bourgogne à Dijon, où il reprit le soin de quelques affaires qu'il avait entamées avant le voyage du roi. La plus importante était l'achat du comté de Charolais, fief relevant du duché de Bourgogne, et que possédait Bernard, comte d'Armagnac. Ce domaine était d'une grande étendue, et sa possession devait accroître beaucoup la richesse et la puissance du Duc. La vente en fut faite

moyennant soixante mille francs d'or, et le duc Albert de Bavière consentit que la moitié de la dot de la duchesse d'Ostrenant, qui était restée déposée dans le trésor de Notre-Dame à Cambray, reçût cet emploi et ce gage. Les États eurent encore à s'occuper des moyens de payer les dettes du Duc. Comme il en avait contracté hors du duché, et que les États ne regardaient pas que celles-là fussent relatives aux intérêts de la Bourgogne, il fut stipulé que la plus grande partie du subside serait directement payée aux créanciers du duché.

A peu près vers cette époque, un des plus puissans seigneurs de la Bourgogne, Jean de Châlons, ayant fait tuer un des sergens du Duc, fut pris par ses ordres à Conflans près de Paris. Le Duc l'y fit arrêter par Guillaume de la Tremoille, Philippe de Bar et plusieurs autres de ses chevaliers, qui le conduisirent en prison au château de Lille. De-là il fut transféré en Bourgogne, et la duchesse, d'après les lettres du Duc qui était en Flandre, fit assembler, à deux reprises, un grand conseil formé de chevaliers, d'ec-

clésiastiques, et des baillifs des principales villes et territoires de Bourgogne. On informa au sujet de ce meurtre et de quelques autres accusations dirigées contre Jean de Châlons. Par suite de ces informations, le châtelain de Jougne fut sommé de livrer les agens du délit qui s'étaient réfugiés en ce château dont le sire de Châlons était seigneur. Ce châtelain s'y refusa, prétendant que Jougne était un fief direct de l'Empire.

Cependant les premiers seigneurs de la Bourgogne s'intéressaient à Jean de Châlons et se rendaient caution pour lui. Le duc de Berri se joignait à eux. D'un autre côté, le procureur du duc de Bourgogne demandait justice, et poursuivait le jugement du coupable. Le Duc, embarrassé, se fit apporter les pièces de la procédure commencée; prenant en considération les longs services de la maison de Châlons, il commua la peine criminelle en peine civile : ce qui était en ce temps-là fort en usage, surtout lorsque les princes avaient besoin d'argent. Il confisqua donc une part des biens de Jean de Châlons, et ordonna que les bar-

rières et les portes des châteaux qu'on lui laissait, fussent abattues et rasées. Il fut aussi enjoint au coupable de fonder sur le lieu du meurtre une chapelle, dont le bénéfice serait à la collation du Duc.

Le duc de Bourgogne obtint du roi, dans le même temps, qu'en cas de mort de sa femme, le gouvernement des États qui provenaient d'elle, lui serait dévolu, à l'exclusion de ses enfans[1].

Quelques mois après que le roi fut revenu de son voyage de Languedoc, les Gênois lui envoyèrent une ambassade pour implorer son secours et celui des chevaliers français, contre les Sarrasins de la côte d'Afrique, dont les vaisseaux venaient sans cesse troubler le commerce sur les côtes d'Italie. Ils faisaient même souvent des courses dans les terres et les dévastaient. Les îles de Corse, de Sardaigne, de Mayorque, d'Elbe, de Monte-Christo, de Pianosa, étaient toujours en proie à leurs ravages; et tout le négoce des Chrétiens, dans la mer Méditerranée, ne pouvait plus se faire en sûreté. Les Gênois,

[1] Histoire de Bourgogne.

voyant que la France et l'Angleterre étaient en paix pour trois ans, pensèrent que c'était une entreprise digne des chevaliers des deux nations, de venir punir l'insolence de ces infidèles. Ils offraient de prêter leurs vaisseaux pour le passage, et de fournir les vivres et provisions de toute espèce. Cette proposition fut accueillie avec grand empressement par les chevaliers et écuyers qui cherchaient l'occasion de s'illustrer. Le duc de Touraine voulut être chef de cette croisade; il n'y avait rien en effet de si chevaleresque et si aventureux que ce jeune prince. Il était le protecteur et comme le chef de tous les jeunes gentilshommes; il ne songeait, ainsi qu'eux, qu'à trouver occasion d'acquérir de la renommée, et de porter au loin l'honneur de la France.

Mais les oncles du roi et son conseil n'y voulurent point consentir, ne trouvant pas que ce voyage convînt au premier prince de la famille royale. Ce fut le duc de Bourbon qui fut choisi, et obtint du roi la grâce de marcher ainsi sur les traces du bon roi saint Louis. Les plus nobles chevaliers du royau-

me briguèrent l'honneur de l'accompagner. Il eut même sous ses ordres le comte d'Erby, fils du duc de Lancastre, et qui, depuis, se fit roi d'Angleterre. Le sire de Coucy, l'amiral de Vienne, le sire Guy de la Tremoille, messire Philippe de Bar, le sire de Harcourt, le comte d'Eu, s'empressèrent, en bons et vrais chrétiens, d'aller combattre les Sarrasins. Ils cherchaient aussi à se distraire de la cour [1]; ils y voyaient naître tant de divisions, et pratiquer tant de choses peu honorables, que c'était un grand dégoût pour de loyaux serviteurs du roi. Le sire de la Rivière, le sire de Noviant, le connétable gouvernaient tout. Les peuples étaient abîmés d'impôts, dont personne ne voyait l'emploi; sinon que bien des gens s'enrichissaient, et qu'on faisait les plus folles dépenses. Le duc de Berri avait été ôté du gouvernement de Languedoc. Son favori Bétizac, dont il avait autorisé toutes les exactions et les pillages, avait été brûlé comme hérétique; c'était le moyen qu'on avait pris, pour que le procès ne semblât pas fait au duc de Berri

[1] Juvénal.

lui-même ; car ce prince avait autorisé toutes les rapines de Bétizac et en avait profité[1]. Il ne cherchait que l'occasion de se venger de tant d'affronts, qu'il imputait surtout au connétable. D'un autre côté, une grande jalousie commençait à s'élever entre le duc de Touraine et le duc de Bourgogne. Le frère du roi, tout riche qu'il était devenu par la dot d'un million, que lui avait apportée madame Valentine, et malgré les beaux domaines qu'il avait achetés, ne pouvait s'empêcher d'envier cette grande puissance, ces richesses, cette magnificence de son oncle, qui en faisaient le plus grand du royaume. Le duc de Bourgogne regrettait de ne plus être à la tête du conseil. Il attribuait, avec raison, cette disgrâce à l'influence du duc de Touraine et de sa femme, qui savait plaire beaucoup au roi[2].

Pendant la guerre d'Afrique, il arriva encore une circonstance qui nuisit au crédit du duc de Bourgogne. Le roi d'Angleterre entendant parler de toutes les magnificences de la cour de France, et surtout de cette

[1] Froissart. — [2] Gollut.

belle fête donnée pour l'entrée de la reine, dont on avait fait tant de bruit, voulut aussi se distinguer par quelque grand divertissement. Il fit annoncer une joute, et envoya des hérauts la publier en France, en Allemagne, en Flandre, en Écosse. Quand la nouvelle en fut venue en Hainault, Guillaume, comte d'Ostrenant, gendre du duc de Bourgogne, qui était jeune, libéral, et prompt dans ses résolutions, forma le dessein d'aller se montrer à cette fête, et de voir l'Angleterre. Il en parla d'abord à son père. « Mon » cher fils, lui dit le comte Albert, vous n'a- » vez que faire en Angleterre. Vous avez » épousé la fille du duc de Bourgogne et » votre sœur a épousé son fils. Nous sommes » unis et alliés à la royale maison de France, » il ne faut pas aller chercher d'autres ami- » tiés et d'autres alliances. » Le jeune comte insista : « Vous êtes votre maître, ajouta » son père, faites ce que vous voudrez ; » mais il vaudrait mieux pour le bien de la » paix n'y point aller [1]. » Le comte d'Ostrenant partit ; il parut avec grand éclat

[1] Froissart.

dans cette joute, et remporta le prix qui fut décerné par les dames. Le roi et la reine d'Angleterre lui firent le plus grand accueil, et, pour l'honorer davantage, lui offrirent l'ordre de la jarretière. Après quelque hésitation, il l'accepta et eut grand tort. Tous les chevaliers français, qui étaient venus aux fêtes, commencèrent à dire qu'en prenant les couleurs et la devise du roi d'Angleterre, il faisait bien voir qu'il n'avait pas le cœur français; que c'était folie à lui de reconnaître ainsi l'amitié que lui témoignaient le roi de France et le duc de Touraine, et qu'il tarderait peu à s'en repentir. On ajoutait que celui qui recevait le ruban de la jarretière, prêtait serment au roi d'Angleterre de ne jamais faire la guerre contre lui, que c'était se faire son homme; et beaucoup d'autres propos qui n'avaient pas grande vérité. Toutefois, lorsque le roi le sut, il en pensa de même, et fut très-courroucé. « Qu'il
» vienne maintenant, disait-il, me prier de
» donner à son frère l'évêché de Cambray!
» Tous ces gens du Hainault sont présomp-
» tueux et pleins d'orgueil; ils ont toujours

» mieux aimé l'Angleterre que la France. » Je veux qu'il vienne me faire hommage » de son comté d'Ostrenant, ou bien je le » réunirai au royaume. » Le conseil du roi fut de cet avis, et le duc de Bourgogne, malgré le chagrin qu'il en ressentait, ne pouvait s'y opposer. Le comte d'Ostrenant, recevant des lettres et des ordres si durs du roi de France, vit bien qu'il s'était mis en fâcheuse situation. Personne ne pouvait terminer cette affaire que le duc de Bourgogne. On parlait déjà de faire la guerre en Hainault. Le connétable et le sire de Coucy qui revenait de la croisade, étaient assez de cette opinion; mais le sire de Noviant et le sire de la Rivière se montraient plus sages. Le comte d'Ostrenant suivit le conseil de son beau-père : il vint à Paris faire hommage du comté de Hainault, et se réconcilia ainsi avec la France [1].

Cependant la croisade n'avait guère duré; après avoir assiégé Tunis, on avait traité avec les Sarrasins; ils avaient payé une forte somme et promis de ne plus troubler le com-

[1] Froissart. — Le Relig. de St.-Denis.

merce des Chrétiens. Comme les maladies et la chaleur faisaient mourir chaque jour beaucoup d'hommes d'armes, on s'était contenté de ce petit avantage. Cette entreprise avait remis le roi et le duc de Touraine en goût de faire la guerre aux infidèles, et d'illustrer la foi chrétienne. « Si nous pouvions,
» disait le roi, avoir une bonne et longue
» paix avec les Anglais, si nous avions remis
» l'unité dans l'Église, nous acquitterions le
» vœu de notre aïeul le roi Jean, et de son
» père Philippe, qui tous deux avaient pris
» la croix, et promis d'aller dans la Terre-
» Sainte. » Voyant l'impatience qu'avait le roi d'employer sa jeunesse à quelque guerre, on lui conseilla de songer d'abord à rétablir la paix en l'église romaine. Le sire de la Rivière, et aussi, disait-on, le sire de la Tremoille, grands amis du pape Clément, se servaient de leur crédit pour résoudre le roi et le Duc à passer en Italie afin de chasser à main armée le pape Urbain. Ils représentaient que cette entreprise était glorieuse et facile. Il vint encore un hermite qui voulait parler au roi, et lui ordonner de la part de

Dieu de faire cesser le schisme; mais pour celui-là, il ne vit pas le roi en personne[1].

Le projet de descendre en Italie fut donc arrêté; on devait partir vers le mois de mars 1391, avec une armée nombreuse; le roi et son frère auraient eu sous leurs ordres quatre mille lances; les ducs de Bourgogne et de Berri, chacun deux mille; le connétable, deux mille; le duc de Bourbon, mille; le sire de Saint-Pol et le sire de Coucy, mille[2]. Les hommes d'armes devaient recevoir d'avance trois mois de leur paie. Il fallut donc imposer de nouvelles tailles. Ce motif fit oublier une circonstance qui, quelques mois plus tôt, avait empêché de les demander; tandis que le conseil du roi était assemblé à Saint-Germain pour ordonner des taxes, il était survenu un si effroyable tonnerre, et l'orage avait fait tant de ravages dans la forêt, qu'on avait jugé que la volonté du ciel était contre cette exaction, dont les peuples murmuraient de plus en plus[3].

[1] Juvénal. — [2] Froissart.

[3] Juvénal. — Le Relig. de St.-Denis.

Il en advint de celle-là comme de tant d'autres. Elle fut payée sans servir en rien à l'avantage commun, ni à l'honneur de la France. La grande expédition en Italie s'en alla au néant, ainsi qu'il arrivait souvent des volontés absolues du roi, contre lesquelles personne ne pouvait rien dans le premier moment, et qui tombaient d'elles-mêmes ensuite [1].

D'ailleurs, le conseil du roi *était divisé* sur ce point, comme sur tous les autres. Si l'on eût fait la guerre d'Italie, il eût fallu que le roi acceptât l'alliance des Florentins, qui, pour lors, faisaient la guerre au seigneur de Milan et au pape; ils étaient même venus implorer le secours de la France, offrant de reconnaître le roi pour leur seigneur. Mais le duc de Touraine avait épousé la fille du seigneur de Milan; elle-même avait du crédit sur le roi [2]; tous deux s'opposaient à la guerre d'Italie, sans cependant heurter trop ouvertement les idées du roi.

Bientôt après, le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon se rangèrent eux-mêmes à cet avis, et le motif en fut si raisonnable,

[1] Juvénal. — [2] Froissart.

que les partisans du pape d'Avignon n'osèrent plus s'y opposer, quelque chagrin qu'ils en eussent. Le roi d'Angleterre venait en effet d'envoyer une ambassade solennelle pour proposer que de nouveaux pourparlers fussent repris, afin d'arriver à la conclusion d'une paix durable. Il annonçait que ses oncles eux-mêmes, les ducs de Glocestre et de Lancastre, se rendraient à Amiens pour y conférer avec le conseil du roi de France, et en sa présence s'il le jugeait à propos. De telles offres ne pouvaient être repoussées, d'autant que la paix entre la Castille et l'Angleterre venait d'être conclue et scellée par le mariage de l'infant de Castille avec la fille du duc de Lancastre.

On renonça donc au voyage d'Italie; alors les Florentins se bornèrent à appeler à leur aide le comte d'Armagnac, beau-frère de Charles Visconti, dont le père avait été dépouillé de la seigneurie de Milan par Galeas, père de la duchesse de Touraine. Cette entreprise, bien qu'elle ne se fît plus au nom du roi, pouvait être utile à la France. D'ailleurs le comte d'Armagnac s'engageait à

prendre à sa solde, et à emmener hors du royaume les compagnies qui dévastaient toujours l'Auvergne, le Limousin, le Rouergue, le Quercy et le Haut-Languedoc, où elles avaient encore maintes forteresses pour refuge et pour garnison. Le duc de Bourgogne, et surtout le duc de Berri grand partisan du pape Clément, favorisèrent ce projet, tout en affectant de *le désapprouver*, à cause du grand crédit de la duchesse de Touraine [1]. Malgré les efforts de cette princesse, on ordonna la levée d'une taille de deux cent mille francs dans les provinces que désolaient les compagnies; moyennant cette somme elles quittèrent le pays pour suivre le comte d'Armagnac; les ducs de Bourgogne et de Berri consentirent même à leur accorder le passage dans leurs États, tout fâcheux qu'était ce passage. La duchesse de Touraine continua de mettre autant d'obstacles qu'elle put à cette entreprise. Elle donnait avis à son père de tout ce qui se préparait. Cependant le comte d'Armagnac passa heureusement les montagnes et

[1] Froissart.

vint mettre le siége devant Alexandrie; ce vaillant chevalier y périt bientôt après, en tombant dans une embuscade, et rien ne fut fait pour continuer son entreprise. Le seigneur de Milan, afin de se débarrasser des compagnies, se hâta de leur donner un florin par homme à condition de quitter le pays. Pour lors, elles se répandirent en Savoie et en Dauphiné, où elles commirent leurs ravages accoutumés. Toutefois des ordres avaient été donnés de garder, contres ces bandits, les passages des montagnes et des rivières, et il en périt un grand nombre de la main des habitans, ou par le froid et la faim. Ainsi finirent ces bandes, qui depuis ne surent plus se réunir; il n'y eut que celle d'Aimery de Severac, qui fut mieux avisée. Elle surprit une troupe de gentilshommes dauphinois, qui s'étaient armés pour l'exterminer; l'évêque de Valence, le prince d'Orange, le comte de Valentinois furent faits prisonniers. Aimery de Severac les mit à rançon, obtint son libre passage, et ramena sa bande au pays d'Armagnac. Cette déconvenue des gentilshommes du Dauphiné les couvrit de

beaucoup de honte. Lorsque la nouvelle en arriva au duc de Bourgogne, il ne put s'empêcher de dire : « Je voudrais qu'ils fussent » tous perdus pour avoir eu si peu d'honneur » et de courage. Il valait mieux périr que de » souffrir une telle infamie [1]. »

En attendant les pourparlers d'Amiens, les affaires du duc de Bretagne commencèrent à occuper de nouveau le conseil du roi; les discordes n'étaient pas moindres à ce sujet que pour tout le reste. Le duc de Bretagne et le connétable se haïssaient plus que jamais. Le premier se sentait appuyé par les oncles du roi et surtout par le duc de Bourgogne, qui était devenu, ainsi que le duc de Berri, grand ennemi du connétable. La duchesse de Bourgogne avait été la première cause de cette haine. C'était une femme d'un caractère décidé et d'une volonté ferme; elle était nièce du duc de Bretagne ; comme elle haïssait tout ce que son père avait haï, et qu'elle aimait tout ce qu'il avait aimé, elle portait une vive affection à son oncle; en effet le comte de Flandre

[1] Le Relig. de St.-Denis.

avait toujours eu pour lui une amitié fraternelle, et l'avait secouru et consolé dans tous ses revers. Or, madame de Bourgogne était dame au logis; son mari aurait craint de la contredire, car elle lui avait apporté de grands héritages et donné de beaux enfans. Elle s'était prise d'une furieuse haine contre le connétable, et en conséquence, le Duc l'avait aussi de plus en plus en aversion[1]. Le duc de Bretagne, se sachant soutenu par un si puissant prince, ne faisait aucun compte du mauvais vouloir du roi, de son conseil, et de presque tous les seigneurs de France, et il allait son chemin sans nulle inquiétude. Ainsi, il n'avait rien accompli de ce qu'avait prescrit la sentence du roi, ni de ce qu'il avait promis en réparation de l'injure faite au connétable. Ainsi, lorsque le roi l'avait invité à se joindre avec ses hommes d'armes à l'armée qui devait aller en Italie, il s'était publiquement raillé de cette entreprise, et il continuait à ne point reconnaître l'autorité du pape d'Avignon. Ainsi, il continuait à battre de la monnaie d'or et d'argent,

[1] Froissart.—Gollut.

tandis qu'il n'était permis à un vassal, que de frapper de la monnaie de cuivre; ses officiers de justice ne reconnaissaient pas la juridiction du parlement de Paris; il allait même jusqu'à recevoir un serment absolu de ses vassaux, sans réserve de la suzeraineté du roi. Le roi était donc fort animé contre lui. Il s'irritait de cet esprit de rébellion et de ce manque de foi. Le connétable, de son côté, se plaignait sans cesse, et se faisant lui-même justice à main armée, il excitait de grands troubles en Bretagne. Son parti dans les conseils du roi était nombreux, et, pour le moment, il y était plus puissant que personne. Les grands et loyaux services qu'il avait rendus à la France, sous le règne du roi et du temps de son père, lui avaient mérité la confiance et l'affection de tous les seigneurs et du roi; il était surtout très-aimé du duc de Touraine[1].

Néanmoins le roi et son frère témoignaient, en même temps, la plus grande faveur à un ennemi du connétable. C'était messire Pierre de Craon, parent du duc de Bretagne, homme

[1] Froissart.

fort avisé et habile. Déjà il avait eu toute l'amitié du duc d'Anjou, qui, lors de son entreprise sur Naples, lui avait confié la plus grande part de ses trésors. On avait dit alors que le sire de Craon, par négligence ou avidité, avait laissé son maître manquer de ressource et d'argent dans le moment le plus décisif, et par-là avait indignement causé sa perte. Il s'était d'abord dérobé par la fuite aux vengeances qu'il avait encourues ; la duchesse d'Anjou le poursuivait encore pour restitution des sommes qu'elle l'accusait d'avoir gardées. On la croyait d'autant plus fondée dans sa plainte qu'il tenait un grand état et passait pour avoir d'immenses trésors. Il s'était fort insinué par son esprit et son adresse dans les bonnes grâces du roi, et surtout du duc de Touraine; ce prince l'aimait au point de ne le jamais quitter, de le mener partout avec lui, de le mettre dans tous ses secrets, et même de porter souvent des habits pareils aux siens. Or Clisson avait marié sa fille au comte de Penthièvre, frère de la duchesse d'Anjou ; il savait donc mieux que personne les méfaits du sire de

Craon. Souvent il y avait eu des paroles entr'eux, et le connétable le traitait toujours d'une façon très-hautaine. Ainsi outre l'amitié et la parenté du sire de Craon avec le duc de Bretagne, il y avait de grands motifs de haine entre lui et le connétable ; il entretenait une correspondance secrète avec le duc de Bretagne, l'informant de tout ce qui se passait à la Cour[1].

Une aventure vint tout-à-coup changer en une furieuse colère, le grand amour du duc de Touraine pour le sire de Craon. Le prince était pour lors beau, jeune et amoureux. Les dames et les demoiselles lui plaisaient facilement, et il menait joyeuse vie. Il aimait ardemment une belle demoiselle de Paris, et lui avait offert jusqu'à mille couronnes d'or pour avoir ses bonnes grâces. Comme il ne cachait rien au sire de Craon, il l'avait mené chez cette demoiselle. Craon commit la trahison de tout raconter à la duchesse de Touraine. Elle manda la jeune dame, et lui dit avec colère : « Comment! vous vou- » lez donc m'enlever Monseigneur ? » La

[1] Froissart. — Le Relig. de St.-Denis.

pauvre demoiselle, toute effrayée, répondit en pleurant : « Nenny, madame, à dieu ne » plaise ; je n'oserai seulement pas y pen- » ser. — C'est vrai, reprit la duchesse, » je sais tout, et suis bien informée ; Mon- » seigneur vous aime, et vous l'aimez. La » chose va même si loin, qu'il vous a pro- » mis mille couronnes d'or. Mais vous avez » refusé, et vous avez fait sagement. Je vous » pardonne pour cette fois, et vous défends, » si vous tenez à la vie, d'avoir désormais » nul entretien avec Monseigneur. Donnez- » lui congé. »

Lorsque, sans rien savoir de cela, le duc de Touraine revint chez la jeune demoiselle, elle s'enfuit, et ne lui montra plus aucun signe d'amour. Le prince voulut savoir ce que signifiait ce changement ; elle lui répondit en pleurant : « Ah! Monseigneur, » vous m'avez trahie auprès de madame de » Touraine, et vous lui avez tout dit, ou » quelque autre a tout révélé. Songez à qui » vous vous êtes confié. Madame de Touraine » m'a fait un grand effroi, et j'ai promis, » j'ai juré de ne plus avoir, à l'avenir, d'en-

» tretien avec vous. Je ne veux pas exciter
» sa jalousie. — Ma belle dame, dit le
» Duc, je vous jure que j'aimerais mieux
» avoir perdu cent mille francs, que vous
» avoir trahie. Puisque vous l'avez promis,
» tenez votre parole. Mais quoi qu'il m'en
» coûte, je saurai la vérité, et découvrirai
» qui a révélé nos secrets.»

Le duc de Touraine revint souper chez sa femme, et jamais ne lui montra tant d'amour que ce soir-là; si bien qu'à force de douces paroles, il se fit dire que c'était de messire Pierre de Craon qu'elle savait tout.

Le lendemain matin, il monta à cheval, et vint au Louvre; il trouva le roi allant à la messe. Le roi, qui aimait beaucoup son frère, s'aperçut qu'il avait du chagrin. « Mon cher
» frère, dit-il, qu'avez-vous? vous parais-
» sez troublé. — Il y a bien sujet, répondit
» le duc de Touraine. — Eh bien! quoi? re-
» prit le roi, je veux le savoir.» Alors le duc de Touraine lui raconta tout de point en point, ajoutant que déjà le sire de Craon lui avait fort déplu en lui reprochant le goût qu'il avait pour la nécromancie et les faiseurs de

sortiléges [1]. « A l'entendre, disait-il, ne croi-
» rait-on pas que je me suis fait sorcier ? Par
» la foi que je vous dois, Monseigneur, sans
» le respect que j'ai pour vous, je le ferais
» tuer. Vous ne ferez pas cela, répondit le
» roi, mais nous lui enverrons dire par nos
» gens, que nous n'avons plus besoin de
» ses services, et qu'il ait à quitter notre hô-
» tel; vous le chasserez aussi du vôtre [2]. »

Au même jour, le sire de la Rivière et le sire de Noviant de la part du roi, et de la part du duc de Touraine, le sire de Beuil et le sénéchal de Touraine, signifièrent à messire Pierre de Craon de se retirer, sans lui dire aucun motif. Il demanda à revoir le duc de Touraine, mais on lui dit que ni le roi ni le duc ne voulaient plus entendre parler de lui. Honteux et dépité d'être ainsi licencié et chassé, il ne pouvait deviner pourquoi, et se retira d'abord à son château de Sablé, près du Mans. Puis il alla confier ses chagrins au duc de Bretagne; celui-ci lui persuada que l'affront venait du connétable, et que le coup était parti de-là. Alors ils demeurè-

[1] Juvénal. — Le Relig. de St.-Denis. — [2] Froissart.

rent l'un avec l'autre, s'entretenant de leur haine commune contre le sire de Clisson. Messire Pierre de Craon n'était pas là pour contredire en rien les emportemens du duc de Bretagne, au sujet du connétable et de tout le conseil du roi de France. Il était le complaisant de toutes ses fureurs, et ne faisait que les exciter.

Pendant ce temps-là, en France, on savait peu de gré au duc de Bretagne du grand accueil qu'il faisait au sire de Craon. Pour lui, il ne se souciait guères du courroux du roi, et des menaces de son conseil, songeant seulement à bien munir ses villes et ses châteaux et à se préparer à la guerre. Il s'obstinait à ne point reconnaître le pape Clément, et à interdire qu'on se pourvût de ses bulles. Il conférait les bénéfices par sa seule autorité, et attentait même à la juridiction des évêques. Les prélats de Bretagne se pourvoyaient vainement au parlement de Paris, ils n'en étaient pas plus avancés. Lorsque le duc était ajourné, il envoyait un procureur; mais quand l'arrêt était rendu, et que les officiers du roi venaient sommer

le duc de l'exécuter, ils ne pouvaient ni le voir, ni lui parler; les exploits et commandemens du Parlement étaient ainsi tenus pour rien en Bretagne : « Moi, disait-il, que j'aille » à Paris comparaître en justice ! Ah ! qu'on » m'y attende, je ne me presserai pas ! j'y » vins, il y a trois ans, pour avoir justice, » et je n'en entendis pas parler. Nos seigneurs » du Parlement la tournent comme ils veu- » lent. Il faut qu'ils me croient bien jeune et » bien ignorant, pour vouloir me mener » ainsi. Je veux qu'ils sachent que si les hom- » mes de mon duché de Bretagne n'étaient » pas divisés, s'ils m'obéissaient, comme ils » devraient, je donnerais tant d'affaires au » royaume de France, que les gens dérai- » sonnables entendraient raison, que ceux » qui ont servi loyalement seraient loyale- » ment récompensés, et ceux qui ont mérité » châtiment, seraient châtiés [1]. »

Tous ces discours étaient assez publics, et, comme on peut croire, il en était souvent question dans la chambre du roi. Chacun disait : « Ce duc est aussi trop présomptueux

[1] Froissart.

» et orgueilleux. Si l'on souffre de telles opi-
» nions sur les devoirs de la noblesse de
» France, le royaume sera trop affaibli. Tous
» les seigneurs suivront cet exemple, et peu
» à peu, la juridiction du roi se perdra. »
Toutefois, il fut résolu, non sans beaucoup de débats et de brouilleries dans le conseil, apaisés enfin par le duc de Touraine, qu'avant de recourir à de *violens remèdes*, le duc de Bretagne serait mandé, et que pour lui faire honneur, le roi condescendrait à venir au-devant de lui jusqu'à Tours. Il fut aussi convenu que pour ouïr ses explications le roi formerait son conseil du duc de Bourgogne, du duc de Berri, de l'évêque d'Autun et de l'évêque de Chartres. C'était à peu près, avec les sires de Coucy et d'Etampes, les seules personnes du royaume qui fussent agréables au duc de Bretagne; encore y avait-il peu d'espérance de l'amener à ce point. Pour le décider à venir, le roi lui envoya le duc de Berri, accompagné du comte d'Étampes et de maître Yves de Noviant. Le duc de Berri s'embarqua sur la Loire; comme il approchait de Nantes, il rencon-

tra, en bateau sur la rivière, le duc de Bretagne qui venait, avec grande cérémonie, au-devant de lui. Ils firent leur entrée ensemble dans la ville. La duchesse de Bretagne s'y était rendue aussi avec ses enfans. Il y eut d'abord de grandes fêtes et de beaux présens donnés et reçus; puis le duc de Berri demanda au duc de Bretagne de convoquer son conseil et ses barons. Les envoyés exposèrent, sans nul ménagement, devant l'assemblée, les sujets de plaintes du roi de France. Les barons de Bretagne, qui étaient portés pour le roi, trouvaient ses griefs assez raisonnables, mais le duc ne voulait pas les écouter; il entra même en si grande colère, qu'il voulait faire emprisonner les conseillers que le roi lui avait envoyés. Pierre de Navarre, son beau-frère, se trouvait pour lors en Bretagne; effrayé de cet emportement, il en avertit la duchesse, et lui montra les malheurs qui pourraient en advenir. Le soir, quand le duc fut retiré en sa chambre, sa femme y entra; elle se jeta, en pleurant, à ses pieds, avec ses enfans, le suppliant de ne point faire une telle chose, et d'écouter plus dou-

cement les représentations des ambassadeurs du roi. Enfin le duc céda, et promit de rendre réponse le lendemain à l'église. Cette réponse fut douce et raisonnable. Il promit de venir trouver le roi, mais il ne s'engagea à rien de plus, et il exigea qu'Olivier de Clisson ne parût point en sa présence[1].

Le roi, son frère, ses oncles, tous ses conseillers et principaux serviteurs se rendirent à Tours. Le duc de Bretagne tarda un peu, et l'on commençait à dire qu'il ne viendrait pas. Il n'arriva que quinze jours après le roi. Les pourparlers commencèrent, mais on ne pouvait jamais arriver à aucune conclusion. Le duc de Bretagne n'écoutait pas la raison; on lui demandait et il refusait; et ce qu'il demandait on le lui refusait aussi. Le duc disait qu'il voulait bien servir le roi aux termes de son hommage de vassal et selon ses devoirs. « Mais puisque vous êtes » l'homme du roi de France, pourquoi re- » fusez-vous de lui obéir, répliquait-on ? — » En quoi donc suis-je rebelle ? reprenait- » il.—Vous ne reconnaissez pas, alléguait-

[1] Froissart. — Le Relig. de St.-Denis.

» on d'abord, le pape d'Avignon, que le roi
» honore comme le vrai pontife. Vous vous
» refusez à ses commandemens. Ses bulles
» ne sont rien pour vous; vous conférez, de
» pleine autorité, les bénéfices de Bretagne.
» C'est offenser la majesté royale, et pécher
» en esprit et en conscience. — Pour ma
» conscience, répliquait le duc, Dieu seul
» en est juge, et personne n'a le droit d'en
» parler : quant à ces deux papes, j'étais
» chez mon cousin le comte de Flandre,
» lorsque Urbain fut élu, et il nous signifia
» qu'il venait d'être créé pape par la grâce
» de Dieu et l'inspiration du Saint-Esprit :
» nous y accédâmes. Comment peut-on dé-
» faire cela? il me semble que c'est chose
» établie; d'ailleurs, je ne suis point si absolu
» et si rigoureux qu'on dit envers les clercs
» de mon duché. Je les laisse, quand ils le
» veulent, se munir de bulles du pape Clé-
» ment; à la vérité je ne souffre pas qu'il s'en
» présente qui ne soient pas de ma nation;
» ceux-là, je leur refuse tout bénéfice; ils n'y
» ont pas droit, et il ne serait pas juste ni rai-
» sonnable, qu'ils vinssent s'engraisser de

» la substance du pays. En ce qui regarde
» le roi, Dieu me préserve d'offenser sa ma-
» jesté; je suis son homme et son cousin ; et
» le servirai de mon mieux et loyalement en
» tant que j'y suis tenu. Mais il m'est permis
» de parler contre ceux qui le conseillent
» mal. On me reproche que je suis hautain
» et rebelle aux sergens du roi, qui viennent
» signifier des *exploits du Parlement* : ne
» sait-on pas que le fief de Bretagne est
» de si noble condition, qu'il n'y a d'au-
» tre justice souveraine que celle du duc? Il
» tient sa cour ouverte pour rendre justice,
» il a ses officiers à lui ; s'ils font tort à un
» de mes sujets ou à un étranger, c'est à
» moi de les punir et d'en faire un exemple.
» Mais c'est moi qui ai à me plaindre des
» conseils du roi : ils ne cherchent qu'à
» entretenir guerre et haine entre le roi
» et moi. Ils soutiennent mon cousin Jean
» de Blois, lui laissant porter le nom
» de Jean de Bretagne, comme s'il avait
» droit à mon héritage, au détriment de
» mon fils et de ma fille. Il n'a pas non plus
» ôté de ses armes les hermines de Bretagne;

» cependant il avait renoncé aux droits, au
» nom et aux armes. C'est messire Olivier
» de Clisson qui l'encourage dans cette con-
» duite pour me contrarier. Tant que les
» choses seront ainsi, je n'ai aucun traité
» ni alliance à conclure avec le roi. Je ne
» lui ferai pas la guerre, car il est mon sei-
» gneur naturel; mais si par les conseils de
» la haine et de l'envie, il vient m'attaquer,
» je me défendrai: on me trouvera chez
» moi, si l'on y vient: je veux que le roi
» le sache bien [1]. »

Le connétable, qui était à Tours avec son gendre le comte de Penthièvre, et qui tenait un état plus grand et plus pompeux qu'aucun des princes, ne demeurait pas en reste, et savait bien faire valoir son droit et ses raisons auprès du roi et de son conseil. Les opinions étaient plutôt en sa faveur; le commun peuple avait pris le duc de Bretagne en telle aversion, que ses gens furent insultés, et l'écusson de ses armes souillé de boue sur sa porte [2]. Le roi donna des ordres

[1] Froissart.

[2] Le Relig. de St.-Denis.

sévères pour le protéger, et alla lui-même le voir afin de l'apaiser.

C'était ainsi que tout s'aigrissait ; on ne pouvait rien finir; le duc de Bretagne n'écoutait pas son conseil, qui voulait le maintien de la paix ; et le roi n'était pas maître du sien qui souhaitait la guerre. Elle était prête à éclater, et l'on parlait déjà de rompre les pourparlers; mais le duc de Bourgogne qui, sans se déclarer trop ouvertement, entrait assez dans les excuses et les raisons du duc de Bretagne, s'employait à tout calmer. Le duc de Berri haïssait, plus encore que son frère, le connétable, le sire de Noviant, le sire de Montaigu, le sire de Vilaine et tous ces gens de la chambre du roi. Il ne cherchait qu'une occasion de se venger des affronts du voyage de Languedoc, et soutenait aussi en dessous le duc de Bretagne. Les deux princes trouvèrent peu à peu moyen de ranger de leur avis plusieurs des seigneurs qui se trouvaient auprès du roi, comme le sire de Coucy, le comte de Saint-Pol, le chancelier de France, le sire de la Tremoille et quelques sages pré-

lats. En effet, les deux oncles du roi disaient fort raisonnablement qu'au moment où l'on allait traiter de la paix avec les Anglais, il ne fallait pas être en querelle avec le duc de Bretagne, et que ce serait laisser un grand avantage à l'Angleterre, qui s'en prévaudrait pour être plus exigeante. Enfin, après trois mois, on trouva que le seul moyen de conclure la paix était un double mariage. La fille du roi de France fut promise au fils du duc de Bretagne, et celui-ci accorda sa fille au fils du comte de Penthièvre. Ainsi l'on se sépara bons amis. Le duc de Bretagne consentit que le comte de Penthièvre portât une bordure d'hermine autour de ses armes paternelles de Châtillon. Il fut dit aussi que le jugement rendu sur l'affaire du connétable serait exécuté. Mais le duc ne voulut jamais le voir, autrement que par-devant le roi et son conseil; et il repartit pour son pays conservant toute sa haine. Les ducs de Bourgogne et de Berri s'apprêtèrent pour le voyage d'Amiens, où les princes d'Angleterre devaient arriver pendant le carême de l'année 1392 qui allait commencer.

Pendant que le roi était à Tours, on termina encore une autre importante affaire. Le comte de Foix était mort depuis quelque temps, sans laisser d'héritier légitime; car il avait tué son fils unique, après avoir découvert que le roi de Navarre avait voulu se servir de cet enfant pour l'empoisonner [1]. Le roi avait un double motif pour prétendre à cette succession. Lors du voyage de Toulouse, le comte de Foix s'était reconnu vassal, et avait prêté foi et hommage. En outre il avait reçu du roi cinquante mille francs sur le gage de son comté. Il avait voulu, par ce traité, dépouiller le vicomte de Castelbon, son héritier collatéral, qu'il avait toujours eu en haine, et que même il avait longuement tenu en prison. Quelques conditions secrètes avaient aussi été promises en faveur de deux fils bâtards qu'il aimait beaucoup. Ce contrat pouvait être sujet à quelques difficultés, surtout pour le Béarn, pays libre, que le comte de Foix ne tenait pas et ne pouvait en aucune façon tenir à fief, et pour lequel il n'y avait conséquemment nul retour

[1] Froissart. — Le Relig. de St.-Denis.

à la couronne. Les gens du comté de Foix avaient un grand désir d'appartenir directement au roi, et d'être gouvernés en son nom par des sénéchaux comme Toulouse et Carcassonne, sans être possédés par aucun seigneur. Les habitans du Béarn avaient un moindre intérêt à devenir sujets de France.

Dès que la mort du comte de Foix fut connue du conseil, on envoya sur-le-champ le sire de La Rivière, qui était le principal auteur du contrat passé auparavant, prendre par provision possession de l'héritage. Le vicomte de Castelbon réclama; il lui fut permis d'envoyer auprès du roi, pour faire valoir ses raisons, Roger d'Espagne, son cousin, et le sire Espaing du Lyon.

Ils arrivèrent à Tours; bientôt ils s'aperçurent que le conseil intime du roi et les gens de sa chambre étaient d'opinion qu'il fallait réunir l'héritage à la couronne. C'était eux, en effet, qui, de longue main, avaient préparé cette affaire. Les envoyés s'adressèrent alors au duc de Bourgogne, qui leur fut plus favorable. Ils lui représentèrent

qu'il y avait fraude dans le contrat par lequel le comte de Foix avait ainsi engagé son héritage, pour dépouiller son légitime successeur; que ce serait un déshonneur au roi de servir ainsi d'instrument à cette manœuvre frauduleuse; que cette prise de possession était irrégulière, puisque les héritiers et ayant-droit n'avaient pas été *sommés de donner leurs motifs d'opposition à la saisie et adjudication de la terre.* Ils ajoutaient qu'un domaine si lointain ne rapporterait guère au roi, et lui coûterait beaucoup à garder : qu'ainsi il allait se priver, sans avantage, de l'hommage et du service d'un seigneur puissant. De cette façon, ils persuadèrent le duc de Bourgogne; il se mit à faire valoir leurs raisons, qui lui semblaient sages et prévoyantes, et conseilla au roi de se contenter de la restitution de son argent. A lui tout seul il n'eût pas été cru, mais son frère, le duc de Berri, avait pris l'affaire encore plus à cœur. Il avait épousé, depuis quelques années, Jeanne de Boulogne, nièce du comte de Foix, qui avait été élevée par les soins de son oncle. Lorsqu'elle fut accordée au

duc de Berri, le comte de Foix avait mis pour condition qu'on lui rembourserait trente mille florins pour frais de la nourriture et éducation de la jeune fille. Le duc de Berri vit en cette affaire un moyen de ravoir ses trente mille francs, qu'il s'était toujours proposé de ne pas perdre. Il fit venir les députés en grand secret, et leur dit : « Si vous » voulez gagner votre procès, cela se peut; » mais auparavant il me faut les trente mille » francs que j'ai payés pour avoir ma fem» me. » Les deux députés se regardèrent sans parler. « Consultez-vous, poursuivit » le duc ; mais sachez que l'affaire dépend » de ma volonté ; sans cela vous n'avez rien » à espérer. Je me fais fort de mon frère de » Bourgogne : il est maître des frontières de » Picardie, moi de celles de Languedoc, » et, quand nous voulons bien une chose, » il n'y a personne qui puisse nous con» tredire. Le vicomte de Castelbon aura » bien assez d'argent pour me payer cette » somme; le comte, dont il est héritier, avait » su amasser plus de trésors que le roi de » France. D'ailleurs je me contenterai de

» votre promesse, et m'en fierai à votre » bonne foi. » Les députés, après avoir réfléchi, pensèrent qu'ils n'avaient rien de mieux à faire; ils s'engagèrent pour les trente mille francs. Alors le duc de Berri, aidé de son frère, fit tant que le roi renonça à la succession du comte de Foix.

C'est ainsi que les oncles du roi, lorsqu'ils étaient près de lui, savaient reprendre leur autorité et leur crédit. Mais en leur absence, le conseil du roi concluait les affaires sans s'inquiéter de leurs droits ni de leurs intérêts. A peine eurent-ils quitté Tours, laissant le roi pour quelques jours après eux, que le duc de Touraine termina heureusement une négociation qui avait été dérobée avec soin à leur connaissance...

Guy de Blois et Marie de Namur, sa femme, habitaient pour lors à Château-Regnault près de Tours. Ils étaient déjà âgés et sans enfans. Louis de Blois leur fils unique, gendre du duc de Berri, était mort. Cette belle succession devait en grande partie revenir aux enfans du duc de Bourgogne, à cause de leur alliance avec la maison de Hainault;

et le duc de Berri, qui était le plus avide des hommes, comptait bien venir à bout de se procurer le comté de Blois, au moyen du douaire de sa fille, dont ce comté était le gage.

Le duc de Touraine avait beaucoup d'argent, et cherchait à employer la riche dot de madame Valentine; il eut l'idée de s'assurer ce bel héritage. Il en parla au roi, au duc de Bourbon et au sire de Coucy, qui tenait en gage une partie des domaines du comte de Blois, pour lui avoir autrefois prêté de quoi payer sa rançon en Angleterre. D'ailleurs le sire de Coucy était habile dans toute négociation, et avait grande influence sur le comte de Blois.

Le roi prit donc son chemin par Château-Regnault en revenant à Paris, avec son frère, le duc de Bourbon et le sire de Coucy. Or, il était arrivé que le baillif de Blois, homme vaillant et sage, chevalier dans les armes et dans les lois, avait eu quelqu'avis de ce traité qu'on voulait faire signer à son vieux maître. Il vint le trouver, et lui représenta que, dépouiller ses loyaux héritiers sans nul

motif, c'était se déshonorer devant les hommes, et se damner devant Dieu. Le comte de Blois lui jura bien de n'en rien faire et de tenir ferme contre les demandes du roi. En effet, il se montra d'abord assez froid, tout flatté qu'il était de la visite et des courtoisies de son royal seigneur. Alors on s'adressa à la comtesse, qui était une femme fort avare et avide d'argent; elle n'y pouvait pas autant qu'un certain valet de chambre du comte, nommé Sohier. C'était le fils d'un tisserand de Malines, qui avait entièrement subjugué son maître; tout dans la maison ne se faisait que par lui. Il ne savait pourtant ni lire ni écrire, et n'avait d'autre mérite et d'autre habileté que de plaire au comte, qui l'avait pris dans une folle affection. Il en était ainsi de beaucoup de seigneurs qui se laissaient conduire par des gens de bas étage et de nulle valeur. Par exemple le duc de Berri était à la merci de son valet Jacques Thibaut, à qui, tout avare qu'il était, il donnait des sommes énormes. Ce fut donc par ce Sohier, que le duc de Touraine parvint à conclure son

marché, moyennant deux cent mille francs pour le comté de Blois, et deux cent mille francs pour les domaines de Hainault; sauf la volonté du comte de Hainault, seigneur suzerain [1].

L'affaire ainsi finie, le roi revint à Paris, et à peine fut-il arrivé que la reine mit au monde un fils; il fut tenu sur les fonts de baptême par le duc de Bourgogne et la duchesse d'Orléans, grande tante du roi. Ce fut une grande joie à Paris et dans toute la France, car le roi avait perdu ses deux premiers dauphins, morts tous les deux en bas âge.

Peu après le roi partit pour Amiens, avec tout son conseil et sa cour. C'était le duc de Bourgogne, qui était surtout chargé de traiter avec le duc de Lancastre, oncle du roi d'Angleterre. Aussi n'avait-il jamais paru avec une telle magnificence. On en peut juger par la richesse de ses vêtemens, dont le détail est resté connu. Il avait fait faire deux grandes houpelandes. L'une était de velours noir; sur la manche gauche était brodée en or une

[1] Froissart.

grande branche de rosier. Les roses étaient au nombre de vingt-deux; les unes étaient composées d'un saphir entouré de perles, et les autres de rubis; les boutons de rose étaient en perles, le collet était brodé de même. Les boutonnières étaient faites d'une broderie courante en genêt, dont les cosses étaient aussi de perles et de saphirs. C'était un souvenir de cet ancien *ordre de la cosse de genêt*, qu'avaient institué les rois de France, et qu'ils donnaient encore parfois en récompense à leurs loyaux serviteurs [1]. La robe était brodée du chiffre du Duc, le P et l'Y entrelacés.

L'autre robe était de velours cramoisi. Elle était brodée de chaque côté d'un grand ours d'argent, dont le collier, la muselière et la laisse étaient en rubis et en saphirs. En outre il y avait une broderie courante ornée du chiffre P Y et du soleil d'or qui était la devise du roi. Avec cette robe, le Duc portait au bras un bracelet d'or orné de rubis, qui soutenait une chaîne et une agrafe montées aussi en rubis. Enfin, il y avait dans ces

[1] Mémoires de Duclercq.

robes trente-un marcs pesant d'or, et la façon avait coûté 2,977 livres [1].

Le duc de Lancastre et son père le duc d'York furent reçus à Amiens avec faste et courtoisie. Le frère et les oncles du roi allèrent au-devant d'eux. Leur dépense et celle de leur suite furent aux frais du roi, tant à Amiens que sur la route. On avait un grand et véritable désir de conclure la paix; pour y parvenir, il fallait éviter avec soin tout ce qui aurait pu troubler la bonne intelligence et aigrir les esprits. Ainsi, l'on avait publié défense, sous peine de la tête, de faire aucune insulte, de dire aucune parole outrageante, de chercher la moindre dispute aux Anglais. Il était interdit à tout chevalier ou écuyer de défier ni de provoquer au combat et à la joute aucun chevalier ou écuyer anglais; au contraire, il leur était prescrit d'accueillir les Anglais avec empressement et courtoisie, quelque part qu'ils les rencontrassent, au palais, à l'église ou aux champs. Tout ce qu'un Anglais demandait à son hôte devait lui être donné sans exiger rien, et

[1] Histoire de Bourgogne.

même en refusant leur argent. Nul Français ne pouvait aller la nuit sans flambeau. Pour veiller à la police, quatre compagnies de mille hommes chacune, faisaient, nuit et jours, le guet à Amiens. Elles avaient ordre d'empêcher toute réunion ou conversation des chevaliers ou écuyers français, dans les rues ou places publiques; *tant il fallait* prendre de précautions, à cause des vieilles haines des deux peuples[1].

Malgré cette bonne volonté de faire la paix, on ne put y réussir, et durant quinze jours on parlementa sans s'accorder en rien. Les Anglais demandaient l'exécution du traité de Bretigny, et jusqu'à la rançon du roi Jean. Les Français réclamaient trois millions de dommages pour les villes et forteresses que les Anglais avait indûment occupées. Ils disaient que le roi Jean étant mort en Angleterre, sa rançon n'était pas due. Ils consentaient à ce que les Anglais gardassent ce qu'ils occupaient en Aquitaine, et neuf diocèses entiers sans vassalité; mais ils demandaient avant tout que les murs

[1] Froissart. — Le Relig. de St.-Denis.—Juvénal.

de Calais fussent démolis, même la ville rasée. C'était surtout cette condition qui déplaisait aux Anglais. Rien n'était plus cher au peuple d'Angleterre que cette ville. Tant qu'ils étaient seigneurs de Calais, ils croyaient la clef de la France attachée à leur ceinture[1]. Le duc de Lancastre et le duc d'York n'étaient d'ailleurs pas libres de traiter à leur volonté; ils avaient à suivre les ordres de leur roi et de son conseil ; il était même venu à Douvres pour se rapprocher de la négociation ; en outre, il leur fallait se bien garder d'irriter la communauté d'Angleterre, formée des trois États du royaume, et qui savait se faire respecter[2]. Les peuples d'Angleterre inclinaient beaucoup plus à la guerre qu'à la paix. Ils songeaient toujours au temps du bon roi Édouard, et de son fils le prince de Galles, à tant de belles et grandes victoires, à tant de conquêtes, à tous ces rachats de villes et châteaux, à la rançon de tant de chevaliers, qui avaient enrichi les plus pauvres hommes d'armes, et donné de quoi s'anoblir à ceux qui n'étaient pas gentilshommes de nais-

[1] Froissart. — [2] *Idem*.

sance. Leurs successeurs voulaient courir à de semblables bonnes fortunes; ils oubliaient que, même sous le roi Edouard et sous son fils, messire Bertrand Duguesclin et les vaillans chevaliers de France *avaient* vaincu les Anglais et les avaient rejetés loin en arrière.

Dans cette situation des *esprits*, *il n'y* avait pas de paix à *espérer*, *et le duc de Lancastre*, n'ayant pas de pouvoirs, n'avait pas même de réponse à donner. Tout se passa en grande courtoisie, et l'on se borna à prolonger la trève d'un an.

Cette négociation tenait fort à cœur au roi, et il la vit échouer avec regret. Son désir d'aller à la croisade, et de s'opposer aux progrès des Turcs en Hongrie, s'accroissait chaque jour. Chaque jour aussi on avait nouvelles des victoires de Mourad-Bek, que les chrétiens nommaient l'Amorabaquin ou Amurath, et de son fils Abou-Jezid, qu'on connaissait sous le nom du Bazac ou Bajazet. Le maréchal Boucicault, qui venait de faire le voyage de la Terre-Sainte pour délivrer, par rançon, le comte d'Eu, pri-

sonnier des Sarrasins, faisait de grands récits de tout ce qu'il avait vu en Grèce et en Turquie. Il avait même passé trois mois auprès d'Amurath, qui l'avait bien reçu et lui avait donné un sauf-conduit. Tous ces discours animaient la jeunesse du roi et lui faisaient souhaiter de se mettre en voyage, pour chercher les glorieuses aventures.

Il n'y avait pas alors en France, en Angleterre, en Flandre, un chevalier tant soit peu considérable qui crût pouvoir se dispenser d'aller guerroyer contre les infidèles. Les uns, et c'était le plus grand nombre, s'en allaient en Prusse, combattre les idolâtres sous le grand maître teutonique, ou avec les chevaliers porte-glaives; les autres faisaient le voyage d'outre-mer et se mettaient avec les Grecs, le roi d'Arménie ou les seigneurs chrétiens de l'Archipel, pour s'illustrer par de beaux faits d'armes contre les Sarrasins.

« Ah! mon cher cousin, disait le roi de » France au duc de Lancastre, si la paix » pouvait se faire entre nous et le roi d'An- » gleterre, nous nous ouvririons un passage » vers la Turquie, en venant au secours

» du roi de Hongrie et de l'empereur de » Constantinople, à qui l'Amorabaquin » donne tant à faire. On dit que cet Amo- » rabaquin est un vaillant homme fort en- » treprenant. Nous devrions tourner *tous* » nos soins à défendre notre croyance con- » tre ceux qui l'oppriment chaque jour. » Nous vous prions, mon cher cousin, quand » vous allez revenir *en Angleterre*, *de dis-* » poser votre royaume à entreprendre ce » voyage. » Le duc de Lancastre promit qu'il remplirait ce devoir, et qu'on en verrait le succès[1].

Le roi, vers les derniers momens de son séjour à Amiens, tomba gravement malade; on le transporta en litière à Beauvais, où il se logea au palais de l'évêque. Il avait une fièvre chaude, avec de grands transports; c'était faute de repos et de précautions, que cette maladie lui était venue, disait-on. Son frère, le duc de Berri et le duc de Bourbon restèrent près de lui, et le firent si bien soigner qu'on le guérit. Puis il alla passer quelque temps à Gisors, pour se livrer au

[1] Froissart.

plaisir de la chasse dans les grandes forêts du voisinage. Vers le mois de juin 1392, il revint à Paris dans son hôtel Saint-Paul.

Il y était depuis peu de jours, lorsqu'arriva une très-malheureuse aventure. Le sire de Craon avait continué à demeurer chez le duc de Bretagne. A force de lui entendre regretter de ne pas avoir fait périr le connétable, quand il le tenait au château de l'Hermine; à force de s'entretenir tous deux de ce qui arriverait, si le connétable venait à être tué; de se dire qu'il n'en résulterait ni beaucoup de trouble, ni de grandes vengeances; que les deux gendres du sire de Clisson n'avaient, par eux-mêmes, ni puissance, ni crédit; que par sa mort, on changerait toutes les volontés du roi et du duc de Touraine; que ce serait un moyen de ruiner le pouvoir du sire de La Rivière, du sire de Noviant et autres de la chambre du roi; qu'ainsi les ducs de Bourgogne et de Berri en seraient très-contens; à force de se complaire dans leur haine et leur fureur, une pensée du démon s'empara de messire de Craon; comme il ne la combattit point,

elle étouffa en lui toute réflexion et toute raison, et l'entraîna au crime. Il s'y prépara de loin et en prenant toutes ses mesures [1].

Il commença par vendre presque tous ses domaines au duc de Bretagne, en publiant qu'il allait entreprendre un voyage d'outremer. Il avait près du cimetière Saint-Jean, dans la ville de Paris, un *très-bel hôtel*, comme plusieurs grands seigneurs de France en avaient aussi, afin d'être logés commodément lorsqu'ils y venaient passer quelque temps. Cet hôtel était gardé par un concierge. Dès le commencement de l'année 1392, le sire de Craon lui avait fait donner l'ordre d'amasser de grandes provisions, et aussi de lui acheter des armures, des cottes de mailles, des gantelets, des coiffes d'acier, enfin ce qui était nécessaire pour armer quarante hommes; disant qu'il faudrait lui expédier le tout dès qu'il le ferait savoir. Puis il envoya bien secrètement loger dans son hôtel, plusieurs de ses valets et quelques hardis

[1] Froissart. — D'Argentré.

compagnons qu'il faisait partir par trois ou par quatre. Il leur promettait de bons gages, sans leur laisser soupçonner de quoi il s'agissait; ces gens-là arrivaient la nuit, et entraient aisément dans la ville, qui n'avait plus de portes depuis la punition des maillotins. Lorsque tout fut prêt, messire Pierre se présenta un soir seul à la porte de son hôtel, et commanda au concierge, sur les yeux de sa tête, de ne plus laisser entrer, ni sortir personne. Il n'attendait que l'occasion, et faisait épier tous les pas du connétable. Enfin le jour de la Fête-Dieu, le roi avait donné une grande fête en son hôtel Saint-Paul; il y avait eu des joutes, la reine et les dames avaient décerné les prix; puis après avoir dansé jusqu'à une heure après minuit, chacun se retirait sans crainte ni précaution.

Le connétable était resté des derniers; ayant pris congé du roi, il alla trouver le duc de Touraine: « Monseigneur, lui dit-il, » restez-vous ici ou allez-vous coucher chez » Poulain? » Ce Poulain était trésorier du duc de Touraine, et demeurait dans la ville

à la croix du Trahoir. Son maître allait souvent prendre un logement chez lui, pour être plus à son aise. « Connétable, répondit » le duc, je ne suis pas encore décidé. Allez-» vous en toujours, car il est tard. Je vous » souhaite une bonne nuit. » Sur cela le connétable partit, pour retourner à son hôtel, qui était situé au lieu où est maintenant l'hôtel de Soubise. Il trouva ses gens et son cheval qui l'attendaient à la porte de l'hôtel Saint-Paul; il n'avait avec lui que huit serviteurs, deux portaient des torches devant lui.

Ils suivirent d'abord la chaussée de la rivière, puis tournèrent dans la rue Saint-Paul; quand ils furent au carrefour de la rue Sainte-Catherine, messire de Craon, qui était là embusqué avec son monde, se mêla parmi la suite du connétable, fit sur-le-champ éteindre les torches, et saisit le sire de Clisson. Celui-ci était à s'entretenir tranquillement, avec son écuyer, du grand dîner qu'il devait donner le lendemain au duc de Touraine, au sire de Coucy, et à quelques autres grands seigneurs; il en-

tendit derrière lui les pas des chevaux, puis se sentant saisi, en même temps qu'on éteignait les torches, il crut que c'était une malice du duc de Touraine : « Monseigneur, » dit-il, vous êtes jeune, il faut bien vous » pardonner. Ce sont jeux de votre âge. » — A mort, à mort! Clisson, il vous faut » mourir, » s'écria messire de Craon, en tirant son épée du fourreau. — « Qui es-tu? » dit le connétable. — Je suis Pierre de » Craon, votre ennemi. Vous m'avez offensé » tant de fois, qu'il vous faut le payer au- » jourd'hui. — En avant, cria-t-il à ses gens, » je tiens celui que je voulais. » Et le premier il donna l'exemple de frapper. Les serviteurs du connétable étaient sans armes; lui-même n'avait qu'un petit coutelas de deux pieds de long. Seul il commença à se défendre. Les gens du sire de Craon n'avaient pas su contre qui il les menait; il le leur avait caché avec soin. Quand ils apprirent, sur le lieu, qu'il s'agissait du connétable, quelques-uns furent étonnés; leurs coups étaient mal assurés; ils attaquaient avec peur; car la trahison n'est jamais har-

die [1]. Le connétable les repoussait de son mieux avec son coutelas, et se tenait ferme à cheval. Enfin, il fut atteint d'un coup sur la tête, et tomba sans mouvement. Il s'était adossé à la porte d'un boulanger. Cet homme était encore levé, et chauffait son four. Entendant du bruit, il avait entr'ouvert sa porte. Le connétable, en tombant, acheva de la pousser: sa tête et une partie de son corps se trouvèrent ainsi dans la boutique. Le boulanger le tira tout-à-fait au-dedans; ce fut ce qui le sauva. Messire Pierre et ses gens ne pouvaient entrer à cheval par cette porte; ils n'osèrent pas mettre pied à terre. « Allons-nous-en, dit-» il, en voilà assez. Il est mort, ou du moins » il ne réchappera pas du coup qu'il a reçu » à la tête. » Ils prirent tout de suite le chemin de la porte Saint-Antoine, et se sauvèrent au plus vite. Alors les serviteurs du connétable, qui s'étaient dispersés, revinrent et trouvèrent leur maître entre les mains de ce boulanger, baigné dans son sang et

[1] Froissart.

n'ayant nulle apparence de vie. Ils commencèrent à pleurer et à crier [1].

Bientôt la nouvelle en arriva à l'hôtel Saint-Paul. Le roi allait se mettre au lit. « Ah! sire, lui dit-on, nous ne devons pas » vous cacher le grand malheur qui vient » d'arriver dans Paris. — Quel malheur, » et à qui? dit le roi.—A votre connétable, » sire! à messire Olivier de Clisson qui vient » d'être tué. — Tué! reprit le roi, et par » qui? — On ne le sait pas; mais c'est ici » près, dans la rue Sainte-Catherine. — » Vite, des flambeaux, s'écria le roi. Je veux » l'aller voir. » Il jeta une houpelande sur ses épaules, et partit sans attendre sa garde ni sa suite. Il entra dans la boutique. On avait déshabillé le connétable; il commençait à recouvrer ses sens. « Ah! connétable, » comment vous sentez-vous? dit le roi.— » Cher sire, bien faiblement, répondit-il.— » Et qui vous a mis en cet état? continua le » roi.—Sire, dit-il, Pierre de Craon et ses » complices, traîtreusement et sans défense.

[1] Froissart. — D'Argentré. — Juvénal. — Le Relig. de St.-Denis.

» —Connétable, s'écria le roi, jamais chose » ne sera punie et payée si cher que celle-» là. » Les chirurgiens et médecins du roi, qu'on avait envoyé quérir arrivaient sur ces entrefaites. « Regardez mon conné-» table, leur dit le roi, et sachez me dire » ce qu'il y a à craindre; je suis désespéré » de sa blessure. » Pendant qu'ils examinaient, il demandait toujours impatiemment s'il y avait danger de mort; quand on lui eut dit que non, et que dans quinze jours le blessé pourrait monter à cheval, le roi fut bien content. « Dieu soit loué, dit-il, c'est » une bien heureuse nouvelle. Connétable, » soignez-vous, et ne vous inquiétez pas. » Cette affaire me regarde, et les traîtres » seront punis. — Merci de votre bonne vi-» site, dit le connétable d'une voix éteinte; » que Dieu vous le rende. »

Le roi envoya chercher le prévôt de Paris, et lui ordonna de faire courir après ce traître de Craon. Mais le prévôt était en peine de savoir la route qu'il avait suivie. Il n'en eût pas été ainsi, s'il y avait encore eu des portes à la ville, et des chaînes dans

les rues. On se souvint, pour lors, que c'était par le conseil du connétable, que dix ans auparavant le roi les avait fait ôter, pour punir les Parisiens en revenant de Rosebecque [1].

Les poursuites, quelque diligence qu'on y mît, furent donc inutiles. On sut que le sire de Craon était arrivé à huit heures du matin à Chartres, s'y était reposé quelques momens chez un chanoine, son ancien serviteur, et de-là avait continué sa route vers le Maine. Ses gens, qui n'étaient pas si bien montés, n'avaient pu le suivre, et s'étaient dispersés en se cachant. Deux d'entre eux et un page furent pris dans un village à sept lieues de Paris; on les amena sur-le-champ devant le Châtelet. Quatre jours après le crime, ils furent condamnés. D'abord ils eurent le poing coupé dans la rue Sainte-Catherine; puis on les conduisit aux halles, où ils eurent la tête tranchée. Leurs corps furent ensuite suspendus au gibet. Le concierge de l'hôtel de Craon subit la même condamnation. Le chanoine de Chartres,

[1] Froissart.

chez qui messire Pierre s'était arrêté, fut, malgré la bonne renommée dont il jouissait, condamné à passer le reste de ses jours dans un cachot, au pain et à l'eau.

Ces châtimens des serviteurs du sire de Craon, ne suffisaient pas à la justice et à la colère du roi. Dès le lendemain toute la ville de Paris avait été en rumeur et en indignation de ce forfait. Le sire de Coucy arriva aussitôt chez son vieux compagnon et frère d'armes, qu'il aimait depuis si longtemps. Tous les autres seigneurs s'empressèrent de lui témoigner leur attachement. Le duc de Touraine venait sans cesse le visiter, et ne faisait qu'animer le roi, en lui remontrant que c'était une insulte à son autorité, et une tentative pour troubler le royaume. Ainsi le procès du sire de Craon ne tarda pas à être instruit. Il fut ajourné; n'ayant pas comparu, il fut mis au ban, et ses biens confisqués. Son hôtel de Paris fut démoli et le terrain donné au cimetière Saint-Jean. La rue de Craon, qui passait tout au long, reçut le nom de rue des Mauvais-Garçons. L'amiral fut chargé d'aller prendre

possession du beau château de la Ferté-Bernard, où l'on croyait que le sire de Craon pouvait être caché. Il n'y trouva que sa femme, Jeanne de Châtillon, et sa fille. Il les chassa demi-nues, sans leur laisser nul asile; il y avait pour plus de quarante mille écus de meubles en ce château. Ses autres terres furent aussi distribuées. Le duc de Touraine en eut la plus grande part [1].

Messire de Craon était déjà arrivé dans son château de Sablé quand il apprit que le connétable n'était pas mort et n'avait même été que légèrement blessé. Ne se trouvant pas assez en sûreté, il se rendit auprès du duc de Bretagne. « Vous êtes bien chétif, lui dit » celui-ci, de n'avoir pas su tuer un homme » quand vous l'aviez entre vos mains. » Le sire de Craon s'excusa de son mieux sur l'obscurité et sur le hasard de cette porte ouverte. « Or maintenant, ajouta le duc, la » chose n'en va pas demeurer là. Je vais » bientôt avoir des nouvelles du roi de » France, et il m'en voudra autant qu'à » vous. Lui et le connétable vont me faire

[1] Froissart.—Juvénal.—Le Relig. de St.-Denis.

» une grande guerre; mais puisque je vous
» ai promis ma protection, je vous tiendrai
» parole [1]. »

En effet, le duc de Bretagne ne tarda pas à recevoir un message du roi. Il lui *était enjoint*, aux termes de sa foi et de son hommage, de saisir et livrer Pierre de Craon, s'il se trouvait dans ses États, ou dans quelque lieu soumis à sa puissance. *Messire* de Craon s'était caché; le duc de Bretagne répondit qu'il ne savait rien et ne voulait rien savoir à son sujet; que sa querelle avec le sire de Clisson ne le regardait pas, et qu'il priait le roi de le tenir pour excusé.

Cette réponse fut loin de satisfaire le roi et son frère. Ils trouvaient que c'était une insulte à la majesté royale, et qu'il en fallait tirer vengeance. Le connétable et ses amis pressaient aussi pour qu'on n'accueillît pas de telles excuses. Le roi et le duc de Touraine résolurent de faire la guerre au duc de Bretagne. Le conseil de la chambre du roi inclinait vers cet avis [2]. Le duc de

[1] Froissart.

[2] Le Relig. de St.-Denis.

Berri était pour lors à Paris. Il s'était montré assez froid au malheur du connétable. On disait même qu'il aurait dépendu de lui de l'empêcher, car il lui avait été révélé que le sire de Craon était secrètement à Paris, et tramait quelque chose contre le connétable. Il n'en avait rien dit à personne, et avait attendu l'événement [1]. Il était donc bien loin d'entrer dans ces projets de guerre; mais le roi n'était pas facile à contredire; il fallait se montrer complaisant à ses idées. Aussi son oncle ne s'opposait-il à rien, tâchant seulement de gagner du temps, jusqu'à l'arrivée du duc de Bourgogne.

Quand il fut venu, il fut surpris et irrité de trouver les choses si avancées. Les gens du conseil lui semblèrent bien hardis d'avoir conclu une telle entreprise, sans que les oncles du roi fussent consultés. Il disait que cette guerre n'avait nulle raison; que le royaume de France, ni le duché de Bretagne n'avaient que faire à la haine de messire de Clisson et de messire de Craon, et ne devaient pas en porter la peine; qu'il n'y avait

[1] Froissart.

qu'à les laisser guerroyer entre eux avec leurs gens, sans fouler et ruiner le pauvre peuple.

Le duc de Berri était de même opinion[1]; elle paraissait raisonnable à beaucoup de personnes. De ce propos, on en venait à fort mal parler de ceux qui gouvernaient le roi, et surtout de Clisson, La Rivière et Noviant; *on disait que rien ne pouvait se faire que par eux*; que nul office ne se donnait que selon leur bon plaisir ou leur consentement; qu'apparemment ils se croyaient perpétuels dans leurs charges. On parlait de leur orgueil et du haut vol qu'ils avaient pris. Les gens d'église surtout se plaignaient d'eux, et assuraient qu'on avait attenté à leurs priviléges; l'université s'offensait de ce que tout accès lui était interdit auprès du roi[2]. Mais ce qui excita le plus de clameurs à Paris et en tout lieu, c'est ce qui se répandit touchant le testament que le connétable avait fait, lorsqu'il s'était cru dangereusement blessé. Ce testament établissait qu'ou-

[1] Froissart.—Juvénal.—D'Argentré.

[2] Juvénal.—Le Relig. de St.-Denis.

tre ses domaines, le sire Olivier de Clisson avait dix-sept cent mille francs en effets mobiliers. « A quoi diable, disait-on et surtout » les oncles du roi et leurs conseillers, ce » connétable peut-il avoir amassé un si » grand trésor ? Le roi de France n'en a pas » tant. Tout cela ne peut pas venir de bonne » source[1]. »

Mais tout ce qu'on pouvait tenter pour détourner le roi de la guerre de Bretagne était inutile; il fallait lui obéir, tant sa volonté était absolue. Pour mieux montrer où penchaient ses affections, il avait choisi ce moment pour donner le duché d'Orléans, en apanage héréditaire, à son frère, ainsi que l'avait eu Philippe de France[2], fils de Philippe de Valois. On avait cependant reconnu l'abus de ces démembremens du royaume, et lorsque ce duché avait fait retour à la couronne, le sage roi Charles V avait expressément stipulé qu'il en serait désormais inséparable. Les habitans d'Orléans se plaignirent beaucoup de cette promesse violée, ils voulurent d'abord pro-

[1] Froissart.— [2] Ordonnance du 4 juin 1392.

tester que rien ne pourrait les séparer de la couronne. Ils ne furent pas écoutés[1].

Les ducs de Bourgogne et de Berri furent donc contraints, bon gré, mal gré, de donner leurs ordres pour que leurs vassaux et leurs chevaliers se rendissent à l'armée du roi; mais ils ne se pressèrent pas. L'impatience du roi allait au contraire toujours en augmentant. Ses médecins ne le trouvaient point pour lors en bonne santé, et s'opposaient à son départ. On s'apercevait qu'il avait peu de suite dans ses paroles, et des façons d'agir fort étranges. Cette altération d'esprit ne le rendait que plus absolu et plus difficile à persuader. Il n'écoutait pas plus les médecins que les conseillers, et leur disait qu'il se portait mieux qu'eux-mêmes.

Il partit donc sans attendre ses oncles et afin de hâter leur arrivée. En effet, ils le rejoignirent à Chartres, toujours s'efforçant d'arrêter et de retarder cette guerre; mais ils ne pouvaient rien sur lui; du reste, il les accueillait fort bien, et tâchait de les ramener à son avis. Il rendit même au duc de

[1] Le Relig. de St.-Denis.—Juvénal.

Berri son gouvernement de Languedoc, en lui recommandant de traiter les peuples avec plus de justice et de douceur [1].

On arriva ainsi au Mans et l'on s'y arrêta pour réunir l'armée. Les hommes d'armes venaient de toutes parts; ils voyaient quelles discordes régnaient dans les conseils du roi, et les esprits étaient par-là jetés dans l'incertitude. Les uns disaient : « Ah! que ce duc » de Bretagne nous donne d'affaires, de » peines et de fatigues; il a toujours traité » avec hauteur et sans affection la couronne » de France; il ne l'a jamais aimée ni ho- » norée; s'il n'eût pas été cousin du comte » de Flandre, et surtout de Madame de » Bourgogne, qui l'a soutenu et le soutient » encore, il y a long-temps qu'on l'aurait » mis à la raison. Il ne hait le sire de Clis- » son que parce qu'il s'est mis au service de » France. — Laissez faire le roi, disaient » les autres, cette fois il a pris la chose tant » à cœur qu'il ne reviendra pas sans avoir » soumis ce duc. — Sans doute, ajou- » taient quelques-uns, s'il n'y avait pas de

[1] Le Relig. de St.-Denis.

» trahison; mais pensez-vous que tous ceux
» qui chevauchent avec le roi soient vrai-
» ment ennemis du duc de Bretagne? Ne
» s'efforce-t-on pas de rompre ce voyage?
» ne voyez-vous pas que ce ne sont, nuit
» et jour, que conseils et pourparlers? Le
» roi en est si fatigué qu'il ne peut recou-
» vrer la santé [1]. »

De fait, le roi était retombé malade et ne pouvait plus monter à cheval; son activité et sa volonté n'en diminuaient pas. Les médecins n'osaient plus se risquer à le contredire; et lorsque le duc de Bourgogne lui faisait quelque représentation : « Je me
» trouve mieux, répondait-il, d'être à che-
» val et de travailler dans mon conseil, que
» de me tenir en repos. Qui veut me per-
» suader autre chose, n'est pas de mes amis
» et me déplaît. »

Pourtant ses oncles obtinrent qu'on ferait une dernière démarche auprès du duc de Bretagne. Bien que tous les barons et chevaliers de son duché fussent contre lui, il était si fier et si arrogant, qu'il ne donna pas

[1] Froissart.

d'autre réponse que la première fois : il refusa même de livrer le château de Sablé, qui appartenait au sire de Craon, disant qu'il l'avait récemment acheté. Une telle conduite rendait encore plus difficile le dessein qu'avait le duc de Bourgogne de tout calmer. Par bonheur, il arriva une lettre de la reine d'Arragon au roi de France : elle lui faisait savoir qu'un chevalier, ayant voulu louer à Barcelone un vaisseau pour aller à Naples, on avait soupçonné que c'était l'homme au sujet duquel le roi avait fait écrire partout : il avait été arrêté, et comme il avait refusé de se nommer, on se doutait d'autant plus que c'était le sire de Craon. Cette nouvelle parut à plusieurs personnes une excuse complète pour le duc de Bretagne. Le duc de Bourgogne s'en arma pour détourner le roi de son voyage. Mais le roi, ni les amis du connétable n'ajoutèrent aucune foi à cette lettre; ils dirent que tout cela était une chose fabriquée par intrigue. « Au moins, répon-
» dait le duc de Bourgogne, faut-il envoyer
» en Arragon pour savoir ce qui en est, et
» pour remercier la reine de sa courtoisie. »

« — Nous le voulons bien, mon oncle, dit le » roi. Il ne faut pas vous fâcher. Mais pour » moi, je tiens que ce traître de Pierre de » Craon n'est pas dans une autre prison, ni » dans une autre Barcelone que, bien tran- » quille, chez le duc de Bretagne[1]. »

Après trois semaines de séjour au Mans, le roi se trouvant un peu mieux, n'écouta plus rien, et donna l'ordre de partir pour marcher en Bretagne. Tous ceux qui l'entouraient et même les hommes d'armes de l'armée, voyaient ce départ avec tristesse. Le roi était malade, son conseil rempli de haine et de divisions; on ne parlait que de trahisons. D'ailleurs on disait que le jour d'auparavant, la bague de la sainte Vierge Marie qu'on gardait précieusement dans l'église Saint-Julien du Mans, était sortie de son reliquaire, sans que personne l'eût touchée, et avait roulé plus d'une demi-heure par terre sans s'arrêter; ce que beaucoup de gens interprétaient à sinistre présage[2].

On était alors au commencement d'août,

[1] Froissart. — D'Argentré.

[2] Le Relig. de St.-Denis.

dans les jours les plus chauds de l'année. Le soleil était ardent, surtout dans ce pays sablonneux. Le roi était à cheval, vêtu de l'habillement court et étroit qu'on nommait un jacque ; le sien était en velours noir, et l'échauffait beaucoup. Il avait sur la tête un chaperon de velours écarlate orné d'un chapelet de grosses perles, que lui avait donné la reine à son départ. Derrière lui, étaient deux pages à cheval ; l'un portait un de ces beaux casques d'acier, légers et polis, qu'on fabriquait alors à Montauban. L'autre tenait une lance, dont le fer avait été donné au roi par le sire de La Rivière, qui l'avait rapporté de Toulouse, où on les forgeait mieux que nulle part ailleurs.

Pour ne pas incommoder le roi par la poussière et la chaleur, on le laissait marcher ainsi presque seul. Le duc de Bourgogne et le duc de Berri étaient à gauche, quelques pas en avant, conversant ensemble. Le duc d'Orléans, le duc de Bourbon, le sire de Coucy et quelques autres étaient aussi en avant, formant un autre groupe. Par derrière, les sires de Navarre, d'Albret, de Bar,

d'Artois et beaucoup d'autres, formaient une assez grande troupe.

On cheminait en cet équipage, et l'on venait d'entrer dans la grande forêt du Mans, lorsque tout-à-coup sortit de derrière un arbre, au bord de la route, un grand homme, la tête et les pieds nus, vêtu d'une méchante souquenille blanche. Il s'élança, et saisit le cheval du roi par la bride. « Ne va pas plus » loin, noble roi, cria-t-il d'une voix ter- » rible, retourne, tu es trahi! » Les hommes d'armes accoururent sur-le-champ, et frappant du bâton de leur lance sur les mains de cet homme, lui firent lâcher la bride. Comme il avait l'air d'un pauvre fou et de rien de plus, on le laissa aller sans s'informer de rien, et même il suivit le roi pendant près d'une demi-heure, répétant de loin le même cri [1].

Le roi fut fort troublé de cette apparition subite. Sa tête, qui était toute faible, en fut ébranlée. Cependant on continua à marcher. La forêt passée, on se trouva dans une grande plaine de sable, où les rayons du soleil étaient plus éclatans et plus brûlans encore. Un des

[1] Le Relig. de St.-Denis.—Froissart.

pages du roi, fatigué de la chaleur, s'étant endormi, la lance qu'il portait tomba sur le casque, et fit soudainement retentir l'acier. Le roi tressaillit, et alors on le vit, se levant sur ses étriers, tirer son épée, presser son cheval des éperons, et s'élancer en criant : « En avant sur ces traîtres! ils veulent me » livrer aux ennemis. » Chacun s'écarta en toute hâte, pas assez tôt cependant pour que quelques-uns ne fussent blessés. On dit même que plusieurs furent tués, entr'autres un bâtard de Polignac. Le duc d'Orléans se trouvait là tout auprès. Le roi courut sur lui l'épée levée, et allait le frapper. « Fuyez, mon neveu d'Orléans, » s'écria le duc de Bourgogne qui était » accouru, Monseigneur veut vous tuer. » Ah ! quel malheur! Monseigneur est dans » le délire! mon Dieu! qu'on tâche de le » prendre! » Il était si furieux que personne n'osait s'y risquer. On le laissait courir çà et là, et se fatiguer en poursuivant tantôt l'un, tantôt l'autre. Enfin quand il fut lassé et tout trempé de sueur, son chambellan, messire Guillaume de Martel, s'approcha

par derrière et le prit à bras le corps. On l'entoura ; on lui ôta son épée ; on le descendit de cheval ; il fut couché doucement par terre ; on défit son jacque. Son frère et ses oncles s'approchèrent ; ses yeux *fixes* ne reconnaissaient personne, il ne disait pas une parole [1].

« Il faut retourner au Mans, dirent les » ducs de Berri et de Bourgogne ; voilà le » voyage de Bretagne fini. » On trouva sur le chemin une charrette à bœufs ; on y plaça le roi de France, en le liant, de peur que sa fureur ne le reprît, et on le ramena à la ville sans mouvement et sans parole.

La nouvelle se répandit bientôt dans l'armée ; chacun, même les médecins, croyait qu'il n'y avait nulle espérance, et que le roi allait mourir. Ce n'était partout que pleurs et gémissemens : tous accouraient pour voir le roi. Le duc de Bourgogne, désolé, se jetait sur lui en l'embrassant : « Ah ! mon » cher seigneur et neveu, disait-il, en san- » glottant ! consolez ma douleur par une pa-

[1] Froissart. — Le Relig. de St.-Denis.

» role seulement[1]. » On était si troublé, que la chambre était restée ouverte à tous venans. Le peuple y entrait en foule, et l'on y vit jusqu'aux ambassadeurs d'Angleterre; cela mit le duc de Bourgogne en grande colère contre le sire de La Rivière, qui, chargé de la garde du roi, le laissait voir en cet état par les ennemis de la France.

Le bruit public fut tout aussitôt que le roi avait été ensorcelé ou empoisonné; on en parlait tant, que le duc de Bourgogne en fit une enquête. Les médecins furent mandés, et dirent que le roi avait depuis long-temps le principe de cette maladie, que sa tête était visiblement affaiblie, et qu'il aurait dû se ménager. « Ce » n'est ni votre faute, ni la mienne, reprit » le duc de Bourgogne; nous avons fait » notre devoir, mais il n'a point voulu nous » croire, tant il avait la volonté de ce voyage. » Il a été mal conseillé, et cette entreprise l'a » perdu. Il aurait bien mieux valu que Clisson » mourût, avec tous ceux de son parti, » que de voir le roi en cet état. Il est jeune :

[1] Le Religieux de St.-Denis, témoin oculaire.

» c'était à nous, ses oncles, à le conseiller
» et gouverner. C'est nous qui serons partout
» blâmés de ceci, encore que ce ne soit
» pas notre faute. — Avez-vous assisté à son
» dîner, ce matin, avant le départ, *continua*
» le Duc ? — Oui, dirent les médecins; il n'a
» presque rien mangé ni bu; il ne songeait
» qu'à partir. — Et qui lui a versé à *boire* ? »
On fit venir les *chambellans et les bouteillers*; la bouteille n'était pas finie; on goûta le vin. « Ce n'est pas de cela qu'il s'agit, dit
» le duc de Berri; il n'a été empoisonné
» et ensorcelé que de mauvais conseils. Et
» de cela nous en parlerons. »

L'occasion que les oncles du roi attendaient depuis quatre ans pour reprendre le gouvernement du royaume se présentait maintenant plus favorable que jamais. Le malheur qui venait d'arriver au roi et qui jetait partout la consternation, était imputé à ceux qui, depuis quatre années, avaient la conduite de ce prince[1]. Les ennemis et les envieux qu'ils s'étaient faits, trouvaient les esprits tout disposés à leur reprocher cette expédition

[1] Froissart. — Le Relig. de St.-Denis. — Juvénal.

de Bretagne, dont l'issue était si fatale. Aussi, dès le jour même, la garde du roi fut-elle complètement soustraite aux sires de La Rivière, de Noviant, de Montaigu, de Vilaine, des Bordes et de Lignac. Quatre de ses chambellans furent choisis par les ducs de Bourgogne et de Berri, pour ne le point quitter.

Le lendemain il n'était pas mieux; rien n'avait pu calmer son agitation; il regardait chacun avec des yeux égarés, et ne reconnaissait encore personne. « Nous n'avons
» que faire ici, dit le duc de Bourgogne;
» nous lui faisons plutôt du mal que du
» bien. Nous l'avons recommandé à ses
» chambellans et à ses médecins, ils le soi-
» gneront avec zèle. Mais nous, il nous faut
» penser au gouvernement du royaume;
» car encore faut-il qu'il y ait un gouver-
» nement, sinon tout irait mal. Il convient,
» mon frère, que nous partions pour Pa-
» ris. Tout s'y règlera mieux que sur cette
» frontière lointaine. Quand nous y se-
» rons, nous réunirons tout le conseil de
» France, et l'on avisera comment il sera
» pourvu au gouvernement du royaume;

» on règlera si l'administration en sera » confiée à mon neveu d'Orléans, ou à » nous. En attendant il faudra transporter le roi tout doucement et avec pré» caution. — Oui, dit le duc de Berri, *mais* » où le conduira-t-on ? La reine est grosse ; » il faut lui cacher ce malheur. » Alors on avisa que le château de Creil-sur-Oise était un fort convenable *séjour, en bon air,* où le roi pourrait être *tenu en* grand repos[1].

Les ordres furent aussitôt donnés pour que l'armée se séparât. Le comte de Saint-Pol en prit une partie pour aller faire la guerre au roi de Bohême : une autre portion fut confiée au maréchal Boucicault pour réduire quelques châteaux vers la Guyenne, où se tenaient encore des pillards et des compagnies. Le reste des hommes d'armes fut renvoyé chacun chez soi. On leur défendit, comme à l'ordinaire, de rien exiger des habitans sur leur passage, et l'on commanda en même temps que leur solde fût payée. Elle le fut mal, et les défenses mal observées aussi. Des messagers furent expé-

[1] Froissart. — Juvénal. — Le Relig. de St.-Denis.

diés par le chancelier et les oncles du roi, aux bonnes villes et cités de France et de Picardie, leur annonçant que le roi était malade, et qu'elles eussent à se bien garder [1].

Quand cet événement se répandit dans le royaume et dans les divers Etats de la chrétienté, chacun en parlait diversement. Les uns disaient que l'on avait été trop complaisant aux volontés et fantaisies de ce jeune roi; qu'il n'avait été retenu en aucun de ses désirs, qu'il s'était livré à de grands excès; qu'il avait ruiné sa santé par de continuelles fatigues, chevauchant nuit et jour, au point qu'une fois il avait gagné avec son frère à qui reviendrait le plus tôt à cheval de Montpellier à Paris; que la faute devait en être imputée à ceux qui avaient gouverné sa jeunesse, et que, sous la conduite de ses oncles, il n'eût pas été si fort livré à lui-même. Les médecins expliquaient sa maladie par les dispositions de son tempérament, et donnaient sur cela de savantes explications. Mais généralement on croyait peu à toutes

[1] Froissart.—Le Relig. de St.-Denis.

ces causes naturelles; le clergé voyait là un châtiment ou un avis de la Providence. Les sectateurs du pape de Rome disaient que c'était pour avoir reconnu l'anti-pape d'Avignon; et les fidèles du pape Clément attribuaient la colère céleste à ce que le roi n'avait pas tenu la promesse, qu'il avait faite, d'aller à main armée détruire le schisme de l'Église. Parmi le pauvre peuple, il y en avait qui pensaient que c'était une punition pour avoir levé tant d'aides et de tailles en temps de paix, comme en temps de guerre, sans que rien eût été employé au bien public. L'opinion la plus commune parmi les nobles et le vulgaire, c'est que la maladie du roi était l'effet de quelque maléfice ou sortilége. On en savait tant d'exemples, que cela paraissait fort vraisemblable : aussi comptait-on bien plus sur l'assistance divine que sur les remèdes humains. Partout on faisait des prières publiques. Les évêques portaient les reliques des églises dans de solennelles processions. En tous les lieux, où l'on savait des corps de saints ou de saintes connus pour guérir, par la grâce de Dieu,

la frénésie et la rêverie, de riches offrandes étaient envoyées. On présenta à la châsse de saint Acaire, à Avesne en Hainault, une représentation du roi de France en cire, de grandeur naturelle [1].

Quelle que fût la cause à laquelle chacun attribuât ce malheur, il n'était personne qui ne le déplorât. Les façons douces, faciles et aimables du roi avaient plu partout où il s'était montré; il avait de la bravoure, l'amour de la bonne renommée et de la guerre; par-là il avait donné favorable opinion de lui aux hommes d'armes. D'ailleurs on voyait que le royaume allait tomber dans un grand trouble. Il n'y avait pas jusqu'aux Anglais que le roi avait si bien reçus à Amiens, qui ne fussent touchés du malheur advenu à un si courtois et vaillant prince [2]. Le duc de Bourbon fut si frappé de cet événement, qu'il se rendit à la châsse de saint Julien, premier évêque du Mans, déclara lui et ses descendans hommes et vassaux de monseigneur saint Julien, et lui consentit une re-

[1] Froissart.— Le Relig. de St.-Denis. — Juvénal.

[2] Froissart.

devance de cinq florins; stipulant bien que ce n'était ni de l'évêque, ni du chapitre qu'il se faisait homme, mais du saint lui-même, et que l'hommage ne consistait qu'à baiser la châsse [1].

Le roi ne tarda pas à éprouver quelque soulagement. Il reprit un peu de connaissance, s'aperçut avec *horreur de son état*, demanda pardon du mal qu'il avait fait, se confessa et reçut la communion. Mais sa tête était encore très-faible, et il n'avait que des intervalles de raison. Il fut conduit à Creil. Un savant médecin de Laon, ami et sujet du sire de Coucy, fut appelé pour le soigner et le guérir.

Le duc d'Orléans et le duc de Bourbon venaient souvent le voir et s'informer de ses nouvelles. Pour les ducs de Bourgogne et de Berri, ils se tenaient à Paris, afin d'y régler les affaires de l'État, et parvenir à leurs fins. Une grande assemblée des conseils du roi, des principaux seigneurs, des prélats et des gens des bonnes villes, fut tenue pendant plus

[1] Histoire généalogique du P. Anselme (la pièce existe).

de quinze jours, sans qu'on pût se mettre d'accord. Il fut enfin résolu que le duc d'Orléans étant trop jeune d'âge et surtout de conduite, le gouvernement serait confié aux oncles du roi et particulièrement au duc de Bourgogne. On donna aussi à madame de Bourgogne la garde de la reine [1].

Pour lors le duc de Berri se trouva au point qu'il avait tant souhaité : « Ah! disait-» il, Clisson, La Rivière, Noviant et Vilaine, » ont été durs et hautains envers moi. Au » voyage de Languedoc ils m'ont ôté mon » bon serviteur Bétizac, et l'ont sanguinai-» rement puni, par pure envie et méchan-» ceté! quelque chose que j'aie dit ou fait, » jamais je ne pus le tirer de leurs mains; » qu'ils se gardent maintenant de moi! Voici » l'heure où je vais les payer en la même » monnaie, et forgée à la même forge. »

Madame de Bourgogne, qui était alors à Paris et qui prit la souveraine administration de la maison de la reine, n'en disait pas moins. Elle était fort absolue et assez méchante. Elle haïssait, de tout son cœur, mes-

[1] Froissart.

sire de Clisson, et parlait sans cesse à son mari du grand tort qu'on avait eu de soutenir le connétable contre un si grand prince que son oncle le duc de Bretagne [1].

Le duc de Bourgogne n'aimait pas non plus les anciens conseillers du roi : lui et ses partisans en avaient toujours été sévèrement accueillis, et l'on n'avait pas fait *grand'chose* en sa faveur; aussi était-il loin de leur pardonner. Mais il était sage, froid et prévoyant. Il ne voulait pas en allant trop vite troubler le royaume. Dans tous les temps il s'était fait un devoir de le maintenir en paix. Jamais il n'avait voulu offenser ses souverains, pas plus son neveu que son frère. Il avait aimé eux et l'État, tout en faisant bien ses affaires. Ainsi, il disait à sa femme avec douceur, qu'il avait toujours soin de ménager: « Madame, il est bel et bon de dissimuler en-» core quelque temps. Il est vrai que notre » cousin le duc de Bretagne est un grand » seigneur, et le sire de Clisson n'est » pas pour lui être comparé. Mais si je me » mettais de son parti contre le connétable,

[1] Froissart. — Gollut.

» on s'en étonnerait grandement en France,
» et avec raison. Car le sire de Clisson
» dit et montre bien que notre cousin de
» Bretagne n'a commencé de le haïr, que
» parce qu'il a servi la France : c'est ainsi
» que le croit la commune renommée. Je
» ne me suis donc jamais mis ouvertement
» avec notre cousin de Bretagne contre le
» connétable. J'ai dissimulé, afin de con-
» server la faveur du roi et du royaume de
» France, où nous-mêmes sommes pour
» beaucoup. C'est là que je suis lié par foi et
» par serment, non pas au duc de Bretagne.
» Or, voici que monseigneur le roi est,
» comme vous savez, en fâcheux état. Main-
» tenant la chance tourne contre le sire
» de Clisson et ceux qui ont conseillé ce
» voyage. Tout le monde leur en veut pour
» cela, et mon frère de Berri et moi,
» nous profitons de ce que nous nous y
» étions opposés. La verge qui doit les châ-
» tier est déjà cueillie. Ayez un peu de pa-
» tience, Madame, chaque chose vient en
» sa saison, chacun a son tour, et nous ne
» tarderons pas à montrer à Clisson et aux

» autres qu'ils ont eu une conduite coupable [1]. »

Du reste, il n'y avait pas de grands reproches à faire aux sires de La Rivière et de Noviant. Le peuple et les bonnes villes *pouvaient* leur en vouloir des soins et des artifices qu'ils avaient mis à maintenir et accroître les tailles et les aides sans nulle nécessité publique [2]. *Mais quant au roi, ils* avaient augmenté son revenu, et lui en avaient fidèlement compté; c'était lui qui l'avait dépensé selon sa volonté. Ainsi les princes avaient des ménagemens à garder : d'autant qu'on savait bien qu'ils n'agissaient que pour leurs propres intérêts. Ils travaillèrent donc d'abord par des moyens détournés à détruire les anciens conseillers du roi; cependant leur patience ne dura guère [3].

Un jour le duc de Bourgogne rencontra le sire de Noviant au palais, et lui dit : « Sei-
» gneur de Noviant, il m'est survenu une
» affaire pressante pour laquelle il me faut
» avoir sur-le-champ trente mille écus.
» Faites-les moi donner sur le trésor de

[1] Froissart. — [2] Le Relig. de St.-Denis — [3] *Idem.*

» Monseigneur, je les restituerai une autre » fois. » Il répondit bien doucement et avec respect, que ce n'était pas à lui de le faire, qu'il fallait en parler au conseil, et qu'il obéirait aux ordres qu'on lui donnerait. « Mais je voudrais que personne n'en sût » rien, » ajouta le Duc. Noviant, soit par devoir, soit qu'il soupçonnât un piége, persista dans son refus. « Vous ne voulez pas » me faire ce plaisir? dit le Duc; hé bien! » vous ne tarderez pas à vous en repentir [1]. »

Le duc de Berri de son côté pressait son frère d'agir avec vigueur, et surtout contre le connétable. Les dix-sept cent mille francs du testament lui revenaient sans cesse à l'esprit et semblaient exciter son envie. « Comment s'y prendre d'une façon pru» dente? disait-il; notre neveu le duc d'Or» léans le soutient grandement, et il a » un fort parti parmi les barons de France : » néanmoins, si une fois nous le tenions, » nous le mettrions en justice devant le » parlement que nous avons maintenant » pour nous [2].

[1] Juvénal. — [2] Froissart.

» C'est vrai, répondit le duc de Bourgogne, » la première fois qu'il viendra me parler, » et il a affaire à moi demain, je le recevrai » de façon qu'il verra bien qu'il n'est pas en » faveur auprès de moi. »

En effet le connétable, dès le lendemain, arriva à cheval avec une foule de serviteurs à l'hôtel d'Artois, où demeurait le Duc; il entra dans la cour, descendit de cheval, et monta les degrés de la salle suivi d'un seul écuyer. Là il trouva les chevaliers du Duc, et demanda si l'on pourrait lui parler : « Sire, » nous allons le savoir, répondirent-ils. » Le Duc était seul avec un de ses hérauts à se faire raconter par passe-temps une belle fête que ce héraut avait vue en Allemagne. Quand il sut que le connétable était dans la salle : « Par Dieu, oui, dit-il, j'ai le loisir » de le voir; qu'on le fasse venir. »

Le connétable entra. Le duc de Bourgogne changea d'abord de couleur, ému de la résolution qu'il avait prise quand il était au point de l'exécuter. Le connétable ôta son chaperon, et le salua avec respect : « Mon- » seigneur, dit-il, beaucoup de chevaliers

» et d'écuyers me poursuivent pour avoir » l'argent qui leur est dû, et qu'on leur a » promis en quittant le voyage de Bretagne. » Je ne sais où le prendre. Le chancelier » et le trésorier me renvoient à vous. Je » viens savoir ce qui en est de l'état et du » gouvernement du royaume, et ce qu'on » en veut faire. Chaque jour on s'adresse à » moi pour tout ce qui concerne mon office. » Puisque c'est vous et monseigneur de » Berri qui gouvernez, c'est à vous d'avoir » la bonté de me répondre. » Le Duc repartit alors amèrement : « Clisson, vous n'avez » que faire de vous embarrasser de l'état du » royaume; il se gouvernera très-bien sans » vos services, et c'est pour son malheur » que vous vous en êtes mêlé. Où donc avez-» vous pu amasser tant d'argent? Monsei-» gneur, mon frère de Berri, ni moi nous » n'en avons pas tant à nous trois. Sortez de » ma présence, quittez sur-le-champ ma » chambre. Que je ne vous voie plus. Si je ne » me respectais pas, je vous ferais crever » l'autre œil. » En finissant ces mots, il s'en alla. Le sire de Clisson resta tout pensif,

et baissant la tête traversa la salle où personne ne lui fit plus courtoisie. Il monta à cheval, et revint à son hôtel sans dire une parole [1].

Il vit bien que la résolution était prise *d'agir* vivement contre les conseillers du roi. La chose était sans remède. Le duc d'Orléans était à Creil. Eût-il été à Paris, qu'il n'aurait pas eu assez de puissance pour s'opposer à ses oncles. Le connétable jugea qu'il n'avait pas de temps à perdre. Il mit ordre à ses affaires, donna commandement à ses serviteurs, et partit, lui troisième, pour son château de Montlhéry, en sortant par la porte de derrière de son hôtel.

Il avait sagement pensé, car le jour même le duc de Berri remontra à son frère qu'ayant ainsi traité le connétable, il fallait poursuivre, et que les anciens conseillers du roi devaient y laisser la vie : les ordres furent donnés sur-le-champ pour les arrêter. Montaigu, qui se doutait depuis long-temps de ce qui allait arriver, et qui avait su cacher sa richesse, fut averti à temps et se sauva. Le

[1] Froissart.

sire Lemercier de Noviant, dont l'hôtel était guetté et environné, ne put s'échapper. Il fut pris et enfermé au Louvre, ainsi que le sire de Vilaine. Quand les oncles du roi surent qu'Olivier de Clisson était parti, ils en furent très-affligés. Ils espérèrent qu'on pourrait encore le prendre à Montlhéry, et envoyèrent sur-le-champ trois cents lances commandées par le sire de Coucy, le sire Guillaume de la Tremoille, le sire de Château-Morand et le sire des Barres. « Partez pour » Montlhéry, leur dirent-ils, entourez le châ» teau et la ville, et ne revenez pas sans nous » l'amener mort ou vif. » Les chevaliers obéirent bon gré mal gré, car les oncles du roi avaient maintenant tout pouvoir. Ils semblèrent prendre toutes leurs précautions pour surprendre le connétable; avec l'aide de Dieu et des bons amis qu'il avait parmi ceux qui venaient l'arrêter, il eut le temps d'être averti et de s'en aller, à travers champs, gagner sa bonne forteresse de Josselin en Bretagne; là il se trouvait sur son terrain, et n'avait plus rien à craindre [1].

[1] Froissart.

Quant au sire de La Rivière, il était à son château d'Auneau, près de Chartres, où, comme un digne seigneur qu'il était, il avait gagné l'amour et le respect de tous les hommes de sa terre et des habitans du pays. Il savait très-bien quelle fortune l'attendait, et il aurait pu se sauver comme avait fait le connétable. Mais lorsqu'on le lui avait conseillé, il avait répondu : « Ici, comme ailleurs, je suis à la volonté de Dieu. Si je m'enfuyais ou me cachais, je m'avouerais coupable des crimes dont je me sens pur et dégagé ! Dieu m'a donné tout ce que j'ai; il me le peut ôter quand il lui plaît. Que sa volonté soit faite ! J'ai servi le roi Charles de bonne mémoire, et aussi le roi son fils. Ils ont reconnu mes services, et les ont magnifiquement récompensés. J'aurai le courage d'attendre le jugement du parlement de Paris sur tout ce que j'ai fait d'après les ordres de mes rois, pour les affaires du royaume. Si l'on trouve, en toutes mes actions, quelque chose de criminel, que j'en sois puni. »

C'est ainsi qu'il parlait à sa femme et à ses

amis, lorsqu'on vint lui annoncer que les gens envoyés pour le prendre s'approchaient à main armée. « Leur ouvrirons-nous la porte? » lui demanda-t-on.—Pourquoi pas, dit-il, » qu'ils soient les très-bien venus; » il vint lui-même au devant d'eux, les recevant courtoisement dans son château, et parlant à chacun. C'était le sire des Barres qui les commandait. Ce noble chevalier, qui avait aussi siégé au conseil du roi, s'excusa doucement de sa commission, et montra combien elle lui causait de chagrin. Le sire de La Rivière fut mené au Louvre et enfermé avec les autres[1].

Pour achever de détruire les anciens conseillers du roi, on ne tarda pas à procéder juridiquement contre eux. Le connétable fut d'abord ajourné à la chambre du parlement de Paris; les huissiers se rendirent en Bretagne sans pouvoir lui remettre, en personne, l'assignation. Les autres ajournemens eurent lieu de quinzaine en quinzaine, en suivant les formes de justice. Au jour marqué, il fut encore appelé, par trois fois, à la porte

[1] Froissart.

du palais, au haut du perron, et à la porte de la chambre du parlement; nul ne répondant, il fut passé outre à l'arrêt. Cet arrêt bannissait messire Olivier de Clisson, du royaume de France, comme faux et mauvais traître à la couronne; le condamnait à cent mille marcs d'argent pour les extorsions qu'il avait indûment faites à la chambre aux deniers ou ailleurs; en outre, à perdre, à perpétuité, l'office de connétable [1].

Cette injuste sentence, destinée à ruiner l'honneur et la fortune d'un si noble et si vaillant chevalier qui avait tant travaillé pour l'honneur de la France, fut signée en plein parlement par les ducs de Bourgogne et de Berri, ainsi que par une foule des barons du royaume. Le duc d'Orléans refusa d'y prendre part; il n'osa rien faire de plus. Ce qu'il eût pu dire ou tenter, eût d'ailleurs été inutile.

Cependant le roi commençait à se trouver un peu mieux. Le médecin du seigneur de Coucy, qu'on nommait Guillaume de Harsely, lui donna tant de bons soins, gouverna

[1] Froissart.— D'Argentré.—Le Relig. de St.-Denis.

si bien le train ordinaire de sa vie, que petit à petit il recouvra la raison, la mémoire, la santé; il demanda à voir la reine et son fils; on les lui amena, et il en eut une grande joie; la reine aussi, à qui l'on avait caché la triste situation de son mari. « Je vous » rends le roi en bon état, Dieu merci, dit » le médecin au duc d'Orléans, au duc de » Bourgogne et au duc de Berri; mais do- » rénavant gardez-vous de l'irriter ou de » l'affliger; sa tête n'est pas encore bien » forte; peu à peu elle s'affermira. Ainsi » les amusemens et les distractions lui va- » lent mieux que le travail et les con- » seils. »

On voulut garder ce savant homme auprès du roi, et on lui offrit pour cela beaucoup d'argent; on savait que les médecins doivent retirer de hauts salaires lorsqu'ils donnent des soins aux grands seigneurs et aux grandes dames; mais il ne voulut pas; il était vieux et cassé; il ne pouvait souffrir le train de la cour et retourna à son petit ménage de Laon, où il mourut peu après, laissant trente mille francs d'argent, somme

prodigieuse pour son état ; il est vrai qu'il était fort avare, faisant maigre chère chez lui, mais aimant à dîner chez les autres : c'était assez l'habitude des médecins d'alors[1].

L'état du roi, bien que meilleur, laissait donc les choses à peu près au même point. Il n'avait guère de roi que le nom. Ses oncles continuaient à tout gouverner ; ils entouraient le roi de leurs gens et de leurs créatures. La duchesse de Bourgogne était plus absolue encore chez la reine. Ce n'était pas un petit sujet d'envie pour la duchesse d'Orléans, qui aimait les honneurs et qui se croyait le droit d'être la seconde du royaume ; elle s'en plaignait amèrement à toutes les dames de sa maison. « Je ne sais pas, disait-
» elle, de quoi elle s'avise de prendre le pas
» sur nous. Monseigneur mon mari est frère
» du roi, il pourrait arriver qu'il devînt roi
» et moi reine de France. Ces honneurs-là
» ne lui sont pas dus. » Mais il lui fallait prendre patience et l'endurer ainsi[2].

Le sire de Clisson n'avait pas plus répondu à la signification de l'arrêt qu'à l'ajourne-

[1] Froissart.—Gollut.—Paradin.—[2] Froissart.

ment, et n'avait pas renvoyé l'épée de connétable. Les oncles du roi considérèrent l'office comme vacant. Il fut d'abord offert au sire de Coucy, qui certes en était bien digne. Mais il refusa, ne voulant pas être un sujet de division dans le royaume. Alors on songea à le donner au comte d'Eu, de la maison d'Artois, descendant de Robert, fils de saint Louis. C'était un chevalier d'un grand courage : il avait fait la croisade devant Tunis ; puis le voyage de la Terre-Sainte. Il était aimé de tous les chevaliers et hommes d'armes. Depuis long-temps le roi avait envie qu'il épousât la comtesse de Dunois, veuve de Louis de Blois et fille du duc de Berri. Ce prince ne trouvait pas que le comte d'Eu fût assez riche pour sa fille. Mais l'office de connétable aurait bien réparé le défaut d'héritage. C'est ce que pensèrent les oncles du roi. Par-là, ils espéraient lui faire plaisir et avoir son approbation pour la disgrâce de Clisson. Car un de ses désirs les plus vifs avait toujours été que sa belle cousine de Dunois ne sortît point des fleurs de lis. Toutefois, dans sa faible raison, et aussi à la persuasion de son

frère, il voulut que trois de ses chambellans allassent de sa part trouver le sire de Clisson pour entrer en négociation avec lui. On devait lui offrir la restitution de ses biens et la mise au néant de la procédure. Le connétable était fier et absolu, et ne voulut même pas voir les députés; il n'y avait pas pour lors une autre affaire que de déclarer une rude guerre au duc de Bretagne. Le comte d'Eu fut donc pourvu de l'office de connétable [1].

Le reste d'autorité qu'on laissait au roi, et le ménagement qu'il fallait avoir pour sa volonté chancelante, firent sans doute aussi le salut de ses anciens serviteurs. Prisonniers, poursuivis juridiquement pour satisfaire à la haine des oncles du roi, ils avaient à redouter plus encore la pressante animosité de madame de Bourgogne.

On fut d'abord obligé de mettre en liberté et d'exempter de toute poursuite le sire de Vilaine. C'était un si vaillant chevalier; il avait si grande renommée par ses beaux faits d'armes; il comptait tant et de si puissans amis, qu'il y avait aussi peu de sagesse que

[1] Froissart.

de justice à vouloir le détruire. Toutefois il lui fut prudemment conseillé de se retirer en Espagne, où il avait de grands biens, et où il s'était marié, lorsqu'il y était venu faire la guerre avec le connétable Duguesclin. Au premier retour de raison, le roi avait aussi redemandé le sire de Montaigu, pour qui il avait de l'amitié et de l'habitude [1].

Quant à Noviant et La Rivière, ils furent transférés à la Bastille Saint-Antoine. En attendant qu'aucun jugement fût porté contre eux, tous les effets, meubles et immeubles, qu'ils avaient, tant à Paris que dans le royaume, furent saisis et distribués. Le sire de Coucy reçut la terre de Pont-Aubenon et le beau château que le sire de Noviant y avait fait bâtir. Chacun s'attendait à les voir mourir sur l'échafaud, tant leurs ennemis avaient d'acharnement contre eux. Ceux qui ont eu un grand pouvoir et ont fait une éclatante fortune excitent toujours l'envie. C'était là surtout ce qui les mettait en grand péril. Dans le commun peuple, on disait qu'ils avaient empoisonné ou ensorcelé le roi.

[1] Froissart.

D'autres, plus raisonnables, leur reprochaient le voyage de Bretagne, entrepris contre l'avis des médecins. Enfin ils ne trouvaient pas, dans la voix publique, un grand soutien contre ceux qui les voulaient perdre [1].

La seule chose qu'ils demandassent au duc de Bourgogne, c'était de les faire juger. Maître Jean Juvénal des Ursins, prévôt des marchands de Paris, qui était parent du sire de La Rivière, et qui avait épousé une nièce du sire de Noviant, était pour lors un des hommes les plus aimés et estimés. Les gens d'église, les nobles, les marchands, les bourgeois, le commun peuple lui portaient une égale affection. Le roi le connaissait et l'aimait; durant sa maladie, il disait sans cesse qu'il n'avait de confiance qu'en son prévôt des marchands et en ses gens de la ville de Paris. Juvénal n'abandonna point ses parens et ses amis; il requit avec douceur et humilité le duc de Bourgogne, et ceux qui se mêlaient du gouvernement, de faire justice aux prisonniers,

[1] Froissart.—Le Religieux de St.-Denis.— Juvénl.

et même justice miséricordieuse si besoin était [1].

Et en effet, c'était à cette dernière sorte de justice qu'il leur fallait avoir recours. Le duc de Berri ne s'était point trompé en présumant que la procédure du parlement de Paris ne contrarierait pas ses volontés. L'affaire fut suivie d'une façon qui donnait tout à craindre pour les prisonniers. Par bonheur un d'eux avait, auprès du duc de Berri même, un protecteur empressé et puissant. C'était madame Jeanne de Boulogne, duchesse de Berri. Bien des fois elle se jeta aux genoux de son mari, lui disant, les mains jointes et en pleurant : « Ah! Monseigneur, c'est bien à tort que vous » vous êtes laissé informer faussement par des » ennemis et des envieux, au sujet de ce vail» lant chevalier, de ce digne homme, le sire » de La Rivière. Nul n'ose parler pour lui que » moi. Je veux bien que vous sachiez que si » vous le faites mourir, jamais plus je n'au» rai de joie, et tant que je vivrai vous me » verrez dans la tristesse; car je dois trop à » ce sage et loyal chevalier. Ah! Monsei-

[1] Juvénal.

» gneur, vous avez oublié, ou vous faites
» trop peu de compte des soins qu'il s'est
» donnés pour notre mariage. Je ne veux
» pas dire que j'en fusse digne. Je sais que
» j'étais une fort petite dame en comparai-
» son de vous; mais enfin vous vouliez m'a-
» voir, et vous aviez affaire à un seigneur
» bien difficile et bien avisé, monseigneur
» de Foix, mon oncle, à la garde de qui
» j'étais; si ce noble chevalier ne s'en fût
» pas mêlé, sans ses douces et sages pa-
» roles, nous ne serions pas ensemble main-
» tenant. Le duc de Lancastre voulait m'a-
» voir pour son fils, le comte d'Erby, et
» monseigneur de Foix avait plus de pen-
» chant de ce côté-là que du vôtre. Je vous
» prie donc humblement, et, par pitié, qu'il
» n'arrive rien à ce bon chevalier qui me
» donna à vous [1]. »

Le duc de Berri, se voyant ainsi prié par sa femme toute jeune et belle, qu'il aimait de grand amour, sachant bien qu'elle ne disait rien là qui ne fût véritable, se sentait amollir le cœur, et répondait pour apaiser

[1] Froissart.

la sincère douleur de la duchesse : « Madame, Dieu me soit témoin que je voudrais qu'il m'en eût coûté vingt mille francs » et que La Rivière ne se fût pas forfait envers le roi et la couronne. Avant ce malheureux voyage de Bretagne, je l'aimais bien, tout comme vous; votre prière » lui vaut mieux que si tout le royaume parlait pour lui; et j'y ferai, à cause de vous, » tout ce que je pourrai. » Ainsi, il renvoyait sa femme un peu consolée; mais quand il avait parlé avec madame de Bourgogne, ou les conseillers du Duc, toute cette douceur changeait, et il revenait à sa mauvaise volonté.

Cependant, plus l'affaire traînait en longueur, plus la première vivacité de haine et d'envie allait s'apaisant, plus on prenait en pitié leurs malheurs, plus on pensait mal de ceux qui les poursuivaient si cruellement. C'était surtout le sire de La Rivière, ce vieil ami du bon roi Charles V, qui faisait compassion à tous. On ne lui avait jamais reproché ni hauteur ni dureté; il avait toujours été doux, courtois,

patient et débonnaire aux pauvres gens; donnant facilement audience à ceux qui n'en pouvaient avoir de personne, et leur laissant expliquer leurs affaires. D'ailleurs on l'avait traité avec une rudesse qui excitait l'indignation. Non-seulement on lui avait ravi tous ses biens, mais on l'avait poursuivi dans ses enfans. Sa fille était fiancée à Hugues de Castillon, fils du grand maître des arbalêtriers. Ce jeune homme, qui pouvait dès-lors porter les armes, avait déjà servi sous les ordres du sire de La Rivière; il devait avoir un jour de grands biens. On fit rompre le mariage par le pape, à l'instigation des conseillers du duc de Bourgogne, et surtout des la Tremoille qui avaient recouvré leur puissance dans les affaires du royaume, et qui voulaient se venger de l'avoir perdue un moment par l'éloignement de leur maître. Le sire de La Rivière avait aussi un fils qui avait épousé la fille du comte de Dammartin. On voulut encore casser ce mariage; mais le sire de Dammartin, en loyal chevalier, dit d'avance que tant que le fils du seigneur de La Rivière serait vivant, sa fille n'aurait pas un autre

mari, et que si c'était son héritage qu'on voulait avoir, il saurait le dérober aux gens qui en avaient envie. Le sire de Noviant avait fini par inspirer aussi de la pitié ; on disait qu'il avait tant pleuré, qu'il en était devenu presque aveugle [1].

D'ailleurs, la vérité commençait à se répandre sur la maladie du roi, et les hommes raisonnables voyaient bien qu'il n'avait pas dépendu de ses conseillers de la donner ou de l'empêcher. Pendant ce temps, le duc d'Orléans, le duc de Bourbon, et maître Juvénal, faisaient leurs efforts auprès du roi ; ils profitaient du retour de sa connaissance pour lui rappeler l'affection qu'il avait eue pour ses anciens serviteurs. Tout cela ne servait à rien, tant que le parlement continuait à suivre sa procédure ; il semblait de plus en plus disposé et même empressé à condamner les prisonniers. Le roi envoya un de ses secrétaires au parlement avec ordre de lui apporter les pièces du procès. Les Chambres s'assemblèrent pour en déli-

[1] Froissart.

bérer, et résolurent que les ordres du roi seraient communiqués au chancelier. En même temps une députation alla trouver les ducs d'Orléans et de Bourbon, afin de les engager à ne plus intervenir auprès du roi pour arrêter le cours de la justice; on leur annonça en même temps que la Cour se présenterait le lendemain devant le roi, et lui dirait ses intentions, en faisant toutes excuses convenables. Un sergent à cheval vint de nouveau apporter au parlement l'ordre de ne pas se présenter devant le roi, sinon pour lui remettre les registres de la procédure. Elle n'en suivit pas moins son cours; enfin quelques mois après, le roi la termina en ordonnant de son autorité, que les sires de La Rivière et de Noviant fussent mis en liberté et réintégrés dans leurs biens; il leur était enjoint de ne pas se présenter devant le roi et de se tenir toujours à quinze lieues au moins de sa cour. Ils perdirent tous les biens meubles qui leur avaient été pris, mais se tinrent heureux d'une telle issue. Ils voulaient en aller remercier le roi, cela fut interdit. Leur pri-

son avait duré pendant plus d'une année [1].

L'état de la santé du roi, les craintes qu'on avait eues pour sa vie donnèrent la pensée qu'il importait de régler solennellement ce qui se ferait, si ce malheur arrivait. L'ordonnance, que le roi apporta lui-même en grande pompe au parlement, et qu'il fit enregistrer sous ses yeux, toutes portes ouvertes, en présence d'une foule de peuple, distinguait avec soin, de même qu'avait fait celle du roi Charles V, la garde du roi mineur et le gouvernement du royaume. La tutelle et l'administration propre du revenu assigné au roi pour sa dépense étaient confiées à la reine, aux ducs de Bourgogne, de Berri et de Bourbon, et au duc Louis de Bavière. La forme et la composition du conseil de tutelle étaient également réglées. Quant au gouvernement de l'État, il était attribué sans partage et sans réserve au duc d'Orléans, comme au prince le plus proche de la couronne [2].

[1] Registres du Parlement.

[2] Ordonnances des rois de France.

Ces dispositions pour l'avenir ne changeaient rien au présent; tout demeurait sous le pouvoir du duc de Bourgogne et de son frère. Il leur convenait de se conformer fidèlement à ce qu'avait prescrit le médecin, et d'épargner au roi la fatigue des affaires. Aussi le laissait-on s'occuper à toutes sortes d'amusemens et de réjouissances. Il y eut, vers ce temps-là, *une fête qui pensa* lui devenir fatale. La reine mariait une dame allemande de sa maison, qu'elle honorait de toute sa faveur. Le roi, saisissant cette occasion de divertissement, voulut faire les noces à l'hôtel Saint-Paul; son frère, ses oncles et leurs femmes furent conviés. On dansa tout le jour. Il y avait un écuyer de l'hôtel, nommé Huguet de Guisay, que le roi avait fort en gré, parce qu'il était grand inventeur de toutes sortes d'amusemens; mais les hommes sages le méprisaient beaucoup, car *il* corrompait toute la jeunesse de la cour, et lui enseignait mille débauches. Vers la fin de la soirée, ce sire de Guisay imagina une mascarade. La mariée étant une veuve, sa noce, selon l'usage, était une sorte de cha-

rivari, et tout s'y passait en joyeux désordre. Le roi, quatre jeunes chevaliers et Huguet de Guisay, se déguisèrent en sauvages. Ils s'étaient fait coudre dans une toile de lin, qui leur dessinait tout le corps. Cette toile était enduite de poix résine, pour faire tenir une toison d'étoupe de lin, qui faisait paraître ces sauvages velus de la tête aux pieds. Ils entrèrent en criant et en dansant, conduits par le roi et masqués de façon à n'être pas reconnus. On avait fait défendre que personne ne se promenât dans la salle, en portant des torches ou des flambeaux. Le roi courut tout de suite à sa jeune tante la duchesse de Berri pour la tourmenter, et les autres masques divertissaient l'assemblée par leurs danses et leurs contorsions. Chacun se creusait l'esprit à deviner qui ce pouvait être. Le duc d'Orléans et le jeune comte de Bar, qui venaient de passer une partie de la soirée chez madame de Clermont, voyant ces toisons d'étoupe, imaginèrent, sans penser à mal, que si l'on y mettait le feu, les dames auraient grand peur de voir courir par la salle des

sauvages tout embrasés [1]. Le duc d'Orléans prit une torche et s'approcha. Les cinq sauvages se tenaient ensemble en dansant. Au même instant ils furent tout en flamme. Rien ne pouvait les sauver; la toile était cousue, la résine rendait la flamme plus tenace et plus dévorante. Personne n'avait le temps, ni le moyen de leur porter secours. Un cri d'horreur remplit la salle, et se mêla aux cris que la douleur arracha à ces malheureux. « Sauvez le roi! criaient-ils; » et bientôt toute l'assemblée fut dans le doute si le roi n'était pas de ceux que la flamme dévorait. La reine, qui était seule dans le secret de ce déguisement, tomba sans connaissance. Ce n'était de toutes parts que clameurs, sanglots, désordre, épouvante. La duchesse de Berri pensa bien que c'était le roi qui était auprès d'elle. Elle le retint, l'empêcha de bouger. « Restez, dit-elle, vous » voyez que vos compagnons sont en flam- » me; » et elle le couvrit de sa robe, pour qu'aucune étincelle ne tombât sur ce misé-

[1] Défense du duc d'Orléans.

rable travestissement. Il courut ensuite rassurer la reine[1].

Les ducs de Bourgogne et de Berri s'étaient déjà retirés avant la mascarade. Ils montèrent aussitôt à cheval et arrivèrent comme le danger était passé; ils trouvèrent le roi encore tout troublé et effrayé. Ce fut un bonheur pour eux qu'il eût été aussi miraculeusement préservé, car rien n'eût pu les soustraire à la fureur du peuple. Lorsque la nouvelle fut répandue, il s'éleva dans toute la ville de Paris une indignation violente, de ce que l'on avait laissé courir au roi un tel danger pour une aussi indigne cause. Chacun se sentait ému de colère de ce qu'on prenait si peu soin de l'honneur et de la vie de ce malheureux prince : tant le peuple continuait à l'aimer et à le plaindre sincèrement. C'était un soulèvement général contre les mœurs corrompues de cette cour; et si le malheur qu'on avait eu à redouter fût arrivé, ce n'eût pas été seulement les oncles du roi, mais tous les chevaliers que le peu-

[1] Froissart. — Le Relig. de St.-Denis. — Juvénal.

ple eût massacrés [1]. Aussi fallut-il que le roi se montrât sur-le-champ au peuple, qui était accouru en foule, et qui voulait le voir. Le lendemain on fit une procession solennelle de la porte Montmartre à l'église Notre-Dame. Le duc d'Orléans et les oncles du roi le suivirent les pieds nus; le roi y vint à cheval.

Ce fut une occasion de remontrer sévèrement au duc d'Orléans combien sa conduite était légère et déréglée, combien elle convenait mal au prince le plus approché du roi et de la couronne, comment il était entouré de jeunes gens corrompus et de mauvais conseil. Non-seulement ses oncles l'en réprimandèrent sans ménagement; il n'y eut pas jusqu'à maître Juvénal, cet honorable prévôt des marchands, qui se crut obligé de lui en parler respectueusement. Il promit de se réformer, et fit bâtir en expiation une bien belle chapelle en l'église des Célestins [2].

Des cinq compagnons de la mascarade du

[1] Le Religieux de St.-Denis.

[2] Juvénal. — Le Religieux de St.-Denis.

roi, le sire de Nantouillet fut le seul qui se sauva; il avait eu le sang-froid de courir, au premier instant, se jeter dans la cave où l'on faisait rafraîchir les bouteilles. Les autres périrent, avant le troisième jour, dans d'effroyables souffrances. La mort d'Huguet de Guisay n'excita aucune pitié, et parut une juste punition de Dieu. Non-seulement il était adonné à tous les vices, et menait la plus mauvaise vie; mais c'était le plus cruel et le plus insolent des hommes. Un de ses grands plaisirs était de maltraiter ses valets et les pauvres gens de basse classe. Il les traitait de chiens, les déchirait souvent à coups de fouet et de bâton, les foulait aux pieds en les perçant de ses éperons, et se réjouissait de leurs cris de douleur, leur disant : « Aboie, chien! » Même en ses derniers momens, il ne pouvait s'empêcher d'injurier ceux qui le servaient, et les maudissait de ce qu'ils lui survivaient. Aussi lorsque son convoi passa dans les rues, il fut insulté du commun peuple, qui criait : « Aboie, chien! [1] »

[1] Le Religieux de St.-Denis.

Le duc de Bourgogne continuait à désirer vivement que la paix fût enfin conclue entre la France et l'Angleterre. Il voyait combien la maladie du roi et les discordes qui régnaient dans les conseils, affaiblissaient le royaume. En outre, il savait bien calculer que la paisible possession de la Flandre et du Hainault pouvait lui être assurée seulement par la paix; en temps de guerre, il était trop facile à l'Angleterre d'y faire renaître l'esprit de révolte. Le grand commerce des Flamands les liait aux Anglais; c'était à eux qu'ils achetaient la laine, dont ils faisaient ces draps qu'ils vendaient ensuite à tant de royaumes. Enfin la plupart de ses sujets avaient le cœur plus anglais que français [1].

Le duc de Lancastre, de son côté, ne souhaitait pas moins la paix, et y faisait tous ses efforts. Il avait à vaincre l'opinion de son frère, le duc de Glocestre, et de tous les jeunes chevaliers de l'Angleterre qui désiraient la guerre, appuyés par un fort parti dans les assemblées du parlement [2]. Un intérêt pareil à celui du duc de Bourgogne dispo-

[1] Froissart.— [2] *Idem.*—Le Relig. de St.-Denis.

sait aussi le duc de Lancastre à la paix. Il avait marié ses filles aux rois de Castille et de Portugal, et il dépendait de la France de leur susciter de fortes guerres.

Enfin, ils réussirent tous deux à faire reprendre des pourparlers pour la paix à Lelinghen, entre Boulogne et Calais. Le roi fut mené à Abbeville; il semblait se trouver mieux qu'auparavant, sans toutefois pouvoir se mêler du gouvernement du royaume.

Lelinghen était un méchant village ruiné par les guerres, situé sur la frontière du comté de Boulogne et du comté de Ponthieu cédé aux Anglais par le traité de Bretigny. Les conférences devaient se tenir dans une chapelle couverte en chaume que, pour cacher la ruine des murailles, on avait décorée de tapisseries et de dessins faits à l'aiguille, représentant des batailles. Le duc de Lancastre ayant remarqué qu'on ne devait pas avoir sous les yeux de telles images, quand on traitait de la paix, on en mit d'autres qui représentaient la passion de notre Seigneur[1].

[1] Le Religieux de St.-Denis, témoin oculaire.

De chaque côté de la chapelle, les députés des deux royaumes avaient fait dresser des tentes, afin de ne pas loger loin du lieu des conférences. Le duc de Bourgogne avait trouvé là une nouvelle occasion de montrer toute sa magnificence. Sa tente, faite de planches et de toiles peintes, avait la forme d'un château flanqué de ses tours. On avait disposé à l'entour des logemens séparés par des rues, pour toute sa suite composée de trois mille personnes; de sorte que son campement avait tout l'aspect d'une ville.

Sa libéralité se fit voir aussi dans les présens qu'il donna au duc de Lancastre, au duc de Glocestre, et aux principaux envoyés anglais. Ils consistèrent surtout en beaux tapis de Flandre, comme on en faisait alors seulement dans les états du Duc. Ils représentaient pour la plupart des histoires de la Bible à grands personnages; d'autres figuraient le roi Clovis, ou Charlemagne avec les douze pairs de France. Il y en avait deux, dont l'un offrait l'image des sept vertus avec les sept rois ou empereurs vertueux; l'autre, les sept vices avec les rois ou empereurs qui

s'en étaient souillés. Tous ces ouvrages étaient rehaussés de bel or de chiffre [1].

Les envoyés anglais étaient les ducs de Lancastre et de Glocestre, l'archevêque d'York et l'évêque de Londres. Ils avaient amené avec eux plusieurs clercs très-habiles et des licenciés en droit, afin de bien interpréter les écritures latines. Le duc de Bourgogne et le duc de Berri étaient accompagnés aussi de conseillers sages et savans [2].

A la première conférence, les envoyés des deux couronnes commencèrent par se mettre très-dévotement à genoux devant le crucifix, en demandant à Dieu de leur inspirer les moyens de conclure une honorable paix.

Mais on se trouva bientôt, quelque bonne volonté qu'on pût avoir, au même point qu'aux pourparlers d'Amiens. Les Français demandaient que Calais fût abattu, et que les Anglais se contentassent à peu près de ce qui leur restait en Guyenne. Les Anglais voulaient l'exécution du traité de Bretigny, et chacun demeurait dans sa pensée. Alors les quatre ducs résolurent que tout fût traité

[1] Histoire de Bourgogne. — [2] Froissart.

par écrit; comme ils n'auraient pu entendre lire et discuter tant de paroles, on ne faisait que se remettre les écritures; puis chacun les donnait à examiner à ses clercs et conseillers. Les Anglais se plaignirent beaucoup de ce que les paroles mises en écrit par les conseillers français étaient trop subtiles, n'avaient pas un sens plein et entier; ils prétendirent qu'on pouvait *y supposer* une double entente, et les tourner à volonté. Aussi faisaient-ils demander sans cesse des explications; quand on venait à s'éclaircir, il se trouvait toujours que les deux partis ne se départaient point de leur vouloir; que les Français voulaient reprendre le comté de Ponthieu, le comté de Guines, le Poitou, le Quercy, le Rouergue, l'Angoumois et le Limousin; et que les Anglais voulaient avoir ce qu'ils avaient perdu. Alors il fut résolu que les envoyés retourneraient vers les rois de France et d'Angleterre prendre leurs commandemens, puis se réuniraient de nouveau.

Le duc de Bourgogne et le duc de Berri revinrent donc trouver le roi à Abbeville.

Son désir de faire la paix s'était encore augmenté par un merveilleux motif. Quelques jours auparavant, un homme d'environ cinquante ans, vêtu d'un simple habit de drap gris, avait demandé à lui être présenté. Cet homme était assez connu en France pour la sainteté de sa vie. Il était écuyer natif de Normandie, et se nommait Robert Menuot; mais sa grande piété et sa façon dévote de vivre lui avaient fait donner le nom de Robert-l'Hermite; il revenait de la Palestine et de la Syrie. Guillaume Martel, chevalier de la chambre du roi, Normand comme lui, et qui le connaissait bien, lui servit d'introducteur. Il raconta au roi que, durant sa traversée de mer, le vaisseau avait été battu d'une furieuse tempête. Chacun des passagers, ne voyant plus nul espoir, se recommandait à la miséricorde de Dieu, lorsque soudainement le vent s'apaisa : et Robert vit paraître à ses yeux comme une figure brillante et claire autant qu'un cristal, et il entendit ces paroles : « Robert, tu échappe-
» ras à ce péril, toi et tes compagnons;
» Dieu a entendu tes prières, et les a reçues

» favorablement. Il te commande par *ma* » voix, sitôt que tu seras de retour en » France, d'aller trouver le roi. Tu lui » conteras ton aventure, et tu lui diras de » songer à faire la paix avec le roi Richard » d'Angleterre; car la guerre a trop long- » temps duré. Mêle-toi hardiment des pour- » parlers qui se font, et fais entendre tes » paroles. Ceux qui s'*opposeront à la* paix et » voudront la guerre seront punis; ils le paie- » ront même chèrement. » Puis après, la voix se tut, et la clarté disparut. Robert en *dé*barquant avait pris sa route par Avignon; un saint prêtre, à qui il s'était confessé, lui avait conseillé d'aller sans tarder parler au roi, sans révéler auparavant cela à nul autre. Le roi fut frappé de ce que lui dit Robert-l'Hermite. « Attendez quelques jours, lui » dit-il; mon oncle de Bourgogne et le » chancelier doivent venir. Je leur en par- » lerai, et ils me conseilleront. » Lors donc qu'ils revinrent avec les propositions exigeantes des Anglais, le roi leur rapporta ce qu'avait dit Robert, et leur demanda si c'était chose qu'il fût permis de croire. Le duc

de Bourgogne voulut lui parler. Il n'était pas loin ; on le fit venir ; il ne se troubla point, et reprit son récit[1]. Le Duc et le chancelier, après s'être bien consultés entre eux, voyant combien le roi souhaitait que Robert se joignît à eux dans les pourparlers de Lelinghen, considérant que cet homme avait un très-beau langage et fort insinuant, qu'il parlait au nom d'un miracle et d'une vision, et qu'on pouvait sans péché employer un tel moyen, résolurent de se l'adjoindre pour mieux persuader les seigneurs anglais. En effet, il leur parla très-bien, leur fit connaître sa mission divine, rappela les malheurs de cette longue guerre qui déchirait la chrétienté, tandis que l'Amorabaquin faisait tant de maux aux Chrétiens d'outre-mer. Il dit que c'était un devoir de cesser toutes querelles pour se réunir contre les infidèles. Le duc de Lancastre se montrait favorable à ces paroles de Robert-l'Hermite. Lui-même avait souvent pensé et dit que les royaumes chrétiens auraient dû se réunir contre l'ennemi qui opprimait leur croyance.

[1] Froissart, témoin oculaire.

Mais le duc de Glocestre, qui en Angleterre était chef du parti de la guerre, ne faisait nul compte de cet hermite, et traitait sa vision de fable tissue pour abuser les esprits; il fut donc résolu entre les envoyés anglais de référer de cela, comme du reste, au *roi* d'Angleterre. L'histoire de Robert-l'Hermite le toucha beaucoup; il eût désiré le voir: tout cela n'avançait pourtant pas les affaires.

Une nouvelle difficulté venait encore traverser le désir sincère qu'on avait de faire la paix; c'était le schisme de l'église. Le *pape* Clément avait envoyé son légat, le cardinal Pierre de Luna, pour prendre part aux conférences. Les Anglais s'y opposèrent d'avance. « Renvoyez-nous ce légat, dit le » duc de Lancastre au duc de Bourgogne; » nous n'avons que faire de l'entendre. Notre » résolution est arrêtée touchant le pape » que nous voulons reconnaître; et si l'autre » veut intervenir en nos traités avec vous, » nous nous retirons. » Peu après les Anglais eux-mêmes reçurent de leur cour l'ordre de proposer la dégradation du pape d'Avignon. Le duc de Bourgogne leur rappela ce

qu'ils avaient dit : « Sans doute, ajoutait-il, » ce serait un grand bienfait que de concilier ces deux papes, s'ils voulaient y entendre. Mais traitons d'abord de la paix. » Pendant ce temps-là, les clercs de l'université s'occuperont de la forme et manière de pacifier l'église ; ensuite, d'accord avec les conseils de l'empereur d'Allemagne et avec vous, nous tâcherons d'y » aviser[1]. »

C'est ainsi que l'on continua toujours à parlementer sans rien terminer. Cependant on obtint que les Anglais rendraient au roi de Navarre, moyennant paiement, la ville de Cherbourg, que son père leur avait livrée en gage de soixante mille écus. Ce seul point réglé, on convint de ne pas cesser de traiter de la paix, et de se réunir encore à cet effet.

Les envoyés s'étaient déjà séparés, sauf à se revoir, lorsqu'un écuyer du duc d'Orléans arriva à Lelinghen, et annonça secrètement au duc de Bourgogne que le roi était retombé dans sa maladie. Le duc de Berri se rendit auprès de lui, et, avec le duc d'Or-

[1] Froissart. — Le Religieux de St.-Denis.

léans, il le conduisit à Creil. Ce malheur tarda peu à devenir public. Cette fois, il n'y avait pas moyen d'accuser les sires de La Rivière et de Noviant, qui étaient encore en prison à cette époque; mais comme la croyance populaire ne pouvait expliquer cette funeste maladie que par quelque sortilége, les soupçons se portèrent sur la duchesse d'Orléans. Elle était ambitieuse et avide de grandeurs : elle avait contre elle un fort parti et tous les amis de la duchesse de Bourgogne. Son père, le seigneur de Milan, était un méchant prince, dont on racontait de grands crimes, et qui, disait-on, lui avait recommandé en la quittant de se faire reine de France[1]. Le Milanais, son pays, était fameux autant que lieu du monde par ses poisons et ses sortiléges. En outre, le roi, qui ne reconnaissait presque personne, se plaisait surtout avec la duchesse d'Orléans; il la demandait sans cesse; il venait la voir; il l'appelait sa chère sœur. En même temps, il avait pris la reine en horreur; et sans plus

[1] Froissart. — Proposition de J. Petit. — Le Relig. de St.-Denis.

savoir qui elle était : « Quelle est cette » femme, s'écriait-il quand il la voyait; » que me veut-elle ? ne cessera-t-elle point » de m'importuner? Qu'on me délivre de sa » persécution! » Et il l'accablait de mépris et d'injures.

Les accès de son mal étaient bien plus furieux et plus complets que lors du voyage de Bretagne. Il avait perdu toute mémoire, ne se souvenait plus qu'il fût marié, qu'il eût des enfans, qu'il fût roi, qu'il se nommât Charles. Il avait pris les fleurs de lis en aversion; partout où il les voyait, il s'élançait pour les effacer[1].

Le savant médecin qui l'avait guéri était mort, ceux qui furent appelés ne lui apportaient aucun soulagement. Désespérant des remèdes naturels, on sut qu'un magicien de Guyenne, nommé Arnaut Guilhem, s'était vanté de le guérir d'une seule parole. On le fit venir : c'était un homme de méchante mine, mais assortie à son état. Il était vêtu simplement, menait une vie de privations, macérait son corps par le jeûne et par les

[1] Le Religieux de St.-Denis.

veilles, et rapportait à Dieu la force de son art. Tout son savoir était contenu dans un livre que Dieu avait jadis envoyé à Adam pour le consoler, quand il eut pleuré cent ans son fils Abel; au moyen de ce livre, l'homme pouvait recouvrer tout ce que lui avait fait perdre son péché. La reine et les grands seigneurs firent grand accueil à ce magicien, et l'honorèrent beaucoup. Il les entretint long-temps dans *l'idée de* son pouvoir; il gagnait surtout leur confiance en affirmant que la maladie du roi provenait de sorcellerie[1].

Les prélats et les docteurs s'indignaient d'une si criminelle superstition sans pouvoir s'y opposer, tant était grande la prévention. Tout ce qu'ils pouvaient faire était de redoubler leurs saintes prières. Ce fut partout continuelles processions, presque toujours faites les pieds nus. Une fois, dans un meilleur intervalle, on réussit à conduire le roi à Saint-Denis, où il se comporta sensément. Enfin, après sept mois, la raison lui revint.

Pendant cette maladie, les choses conti-

[1] Le Religieux de St.-Denis.

nuèrent à se passer comme auparavant; seulement il y avait des discordes de plus en plus vives entre les grands du royaume. Le sire de Clisson avait commencé une forte guerre contre le duc de Bretagne, et le duc d'Orléans lui faisait ouvertement passer des secours, engageant les jeunes chevaliers qui lui étaient attachés à aller servir sous l'ancien connétable. L'université et le clergé de France s'occupaient toujours avec ardeur de rétablir l'union dans l'Église; le duc de Berri soutenait le pape Clément dont il favorisait toutes les prétentions.

Parmi de si tristes divisions, maître Juvénal, prévôt des marchands, s'entremettait toujours de son mieux pour procurer un peu de calme, et préserver les intérêts du royaume. Ce n'était pas le compte de ceux qui ne cherchaient que leur profit particulier. Ils entreprirent d'achever de le perdre auprès du duc de Bourgogne; cela n'était pas difficile; maître Juvénal lui avait déjà fort déplu, en s'occupant de sauver les sires de Noviant et de La Rivière. Il ne demanda pas mieux que de croire, comme

on le lui rapportait, que Juvénal avait mal parlé de lui, et avait pris part à de mauvaises manœuvres. Le Châtelet eut ordre d'informer contre le prévôt des marchands. Trente témoins furent entendus, et déposèrent contre lui. Les commissaires allèrent porter l'information au Duc. Il voulut faire poursuivre par le procureur du roi au Parlement, qui s'y refusa. Alors on s'adressa à un avocat nommé Audriguet; celui-ci se chargea de soutenir l'accusation, d'abord au conseil du roi, puis au Parlement, lorsque l'ordonnance du conseil serait rendue. Sortant de chez le duc de Bourgogne, les commissaires et Audriguet, bien payés et bien contens, s'en allèrent souper ensemble à la buvette. Pendant qu'ils étaient à boire largement et à converser en toute liberté, le cahier des informations tomba de la poche d'un d'entre eux. Un chien du cabaret le prit à belles dents pour en jouer, et le traîna sous un lit. Les commissaires et l'avocat sortirent sans se douter qu'ils eussent rien perdu. L'hôte, en se couchant, trouva les papiers : « Hélas! dit-il, en y regardant, » ce sont ces mauvaises gens qui veulent

» faire tort à notre brave prévôt des mar-» chands. » Sur-le-champ il sortit pour aller porter ces papiers à maître Juvénal.

Le lendemain, le prévôt des marchands reçut ordre de se rendre à Vincennes devant le roi et son conseil; le roi commençait alors à être convalescent. Tout le monde croyait que le prévôt allait être mis en prison dans la tour, et qu'il ne tarderait pas à avoir la tête coupée. Plus de quatre cents bourgeois des plus notables le conduisirent jusqu'à Vincennes. Pour lui, il ne se troublait point, sachant d'avance les mensonges qu'on se proposait de dire pour l'accuser. Il comparut devant le roi siégeant en son conseil. Maître Audriguet commença par déduire l'accusation, citer les faits, et prendre des conclusions au criminel. Juvénal voulait se défendre; maître Audriguet s'y opposa, disant que ce n'était pas le moment et le lieu où il devait être entendu dans ses défenses. Ce fut sujet de discussion. Le roi ordonna que son prévôt des marchands eût à s'expliquer. Maître Juvénal parla en fort bon langage, et avec l'assurance que lui donnaient l'estime et l'affec-

tion de tous les gens honorables. Il montra qu'on n'aurait pas dû procéder par voie d'information contre un officier royal, et que d'ailleurs cette prétendue information n'était qu'un amas de faits controuvés. Là-dessus l'avocat, voulant répondre, demanda aux commissaires le cahier d'informations. « Vous les avez, dirent-ils. — Non, c'est » vous, reprit-il; » *la dispute et le* trouble se mirent entre eux. De sorte que le roi, voyant leur confusion, termina l'affaire « Je prononce par sentence, dit-il, que » mon prévôt est un prud'homme, et que » ceux qui ont proposé tout ceci sont de » mauvaises gens. » Puis se tournant vers le prévôt : « Allez, mon ami, ajouta-t-il, » ainsi que vous, mes bons bourgeois. »

Peu de mois après, et vers le temps de Pâques, le prévôt des marchands, sortant de chez lui le matin, pour aller faire ses stations et gagner les indulgences que le légat du pape avait promises, trouva à sa porte une vingtaine de gens affublés et enveloppés dans de grands draps, de façon qu'on ne voyait pas même leur visage. Il demanda ce

qu'ils voulaient. Alors l'un d'entre eux lui dit, en se jetant à genoux et pleurant : « Nous som-
» mes les faux témoins, qui avaient déposé
» contre vous ; mais contrits et repentans,
» nous sommes allés nous confesser. Le curé
» n'a pu nous absoudre d'un si grand pé-
» ché et nous a renvoyés à l'évêque. Il a
» trouvé le cas si grave qu'il nous a dit d'al-
» ler trouver le légat. C'est lui qui nous a
» commandé de venir ainsi tout nus à votre
» porte implorer notre pardon. Il nous a
» pourtant permis de nous affubler d'un
» drap, afin de n'être pas connus de vous. »
Maître Juvénal, qui avait lu leur témoignage, et qui ne leur en voulait plus du tout, les appela par leurs noms, les traita doucement et leur fit raconter qui les avait induits à si mal faire.

Ce fut peu après ce procès du prévôt des marchands, que le roi fit mettre en liberté Noviant et La Rivière. Il se mit ensuite en route pour un pélerinage au mont Saint-Michel selon le vœu qu'il en avait fait. En partant, il autorisa formellement l'université à rechercher et à lui proposer les moyens de faire cesser

le schisme. C'était depuis long-temps l'avis du duc de Bourgogne; cette fois le duc de Berri cessa d'y mettre aucune opposition. Se trouvant sur les frontières de Bretagne, le roi résolut de faire cesser la cruelle guerre que se faisaient le duc et le sire de Clisson, et qui désolait toute la province. Il envoya trois hommes de son conseil, pour essayer de conclure un açcommodement. Vers le mois de mai, il y eut encore quelques conférences à Lelinghen entre les princes, mais ils ne conclurent rien de plus; tout se borna à signer une trève de quatre années.

Quand on vit que les Anglais ne pouvaient se résoudre à la paix, et qu'il y avait chez eux un si fort parti pour la guerre, on avisa de ne pas être pris au dépourvu; des ordres furent donnés pour réparer et munir les cités et forteresses des frontières. Le conseil du roi, réfléchissant aussi à l'avantage qu'avaient donné aux Anglais, cès francs archers, tirés des communes d'Angleterre, dont le courage et l'adresse avaient décidé les batailles de Crécy et de Poitiers, songea à procurer cet avantage au royaume de France. En

même temps on profita de l'occasion pour interdire sévèrement tous les jeux de dés, de cartes et de paume, qui s'étaient introduits dans le peuple, à l'imitation de la cour, en les remplaçant par l'exercice de l'arc et de l'arbalète. C'était une belle ordonnance qui aurait été bien utile pour les guerres à venir. Elle plut beaucoup au peuple. Il prit goût à ce jeu de l'arbalète. Il n'y avait pas jusqu'aux petits enfans qui n'y devinssent fort adroits. Mais bientôt on eut peur que le commun peuple ne connût sa force et ne devînt plus puissant que les princes et les nobles. Il fut défendu de par le roi de continuer ces exercices, sauf dans certaines compagnies d'arbalétriers; le peuple retourna comme auparavant aux mauvais jeux de hasard [1].

[1] Juvénal. — Le Religieux de St.-Denis.

FIN DU TOME TROISIÈME.